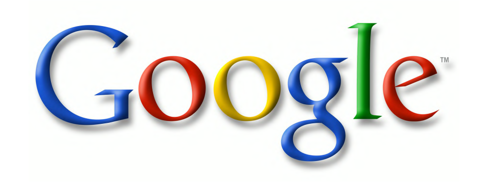
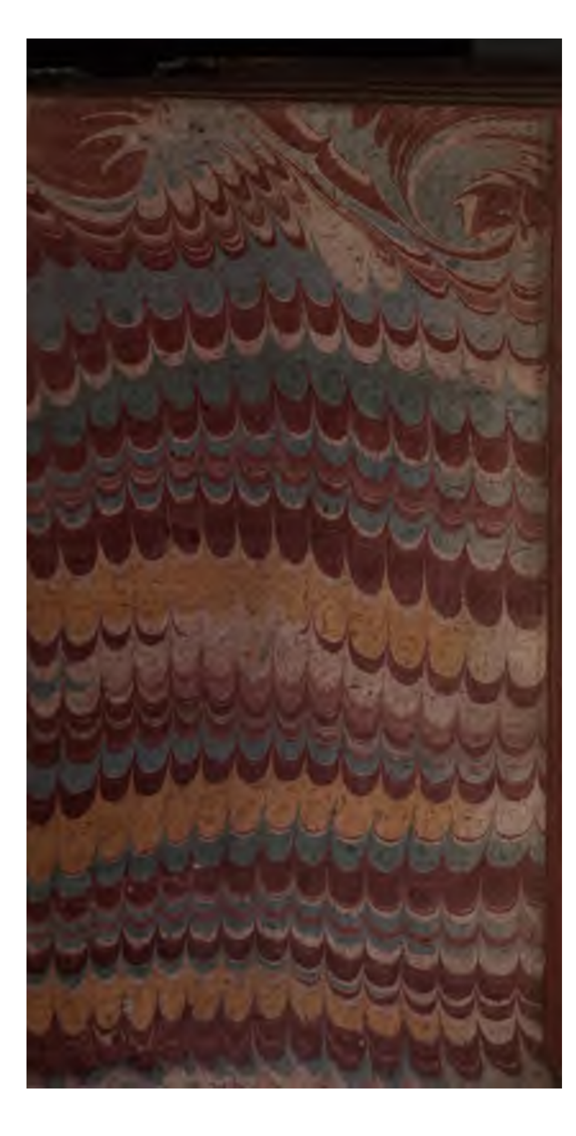

Google





LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XLI

JUILLET.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SCAVANS.

JUIL. M. DCC. XLI.

HISTOIRE DES ROIS *des deux Siciles de la Maison de France, contenant ce qu'il y a de plus interessant dans l'Histoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à présent. 4. vol. in-12. avec des Cartes, par M. Degly.* A Paris, chez NION fils, Quai des Augustins, près le Pont saint Michel, à l'Occasion 1740.

[SECOND EXTRAIT.]

» DE tous les Etats, qui se sont
» formés des débris de l'Em-
» pire Romain, aucun, dit notre
» Auteur, n'a éprouvé plus de ré-
» volutions que les Royaumes de
» Sicile & de Naples, c'est-à-dire,
» l'Isle de Sicile & les quatre gran-
» des Provinces situées à l'extré-
» mité du continent de l'Italie, la
» Pouille, la Calabre, la terre de
» labour & l'Abruzze. «

Après la mort du Grand Theodose & la division des deux Empires, les Etats de Naples & de Sicile suivirent le sort du reste de l'Italie, ils devinrent la proye des Barbares. Les Grecs s'en rendirent maîtres ensuite sous le régne de Justinien, détruisirent la Monarchie des Gots qui avoit duré 70. ans, & furent contraints eux-mêmes quelques années après d'abandonner une partie de leurs Conquêtes aux Lombards Fondateurs

nouveau Royaume, dont
: fut la Capitale, & qui sub-
pendant plus de deux siécles.
domination fut détruite par
lemagne, qui en 800. fut
amé Empereur par le Peuple
ain, & couronné en cette
té par le Pape Leon III. Ain-
renouvella en sa personne le
d'Empereur d'Occident é-
depuis 324. années. Irene
régnoit dans l'Orient agréa
ouveau collegue pour conser-
e que les Grecs possedoient
alie; & par un Traité conclu
Nicephore successeur d'Irene
harlemagne, on regla les li-
des deux Empires auxquels
tats de Venise & ceux de l'E-
devoient servir de barrieres.
ant ces différentes révolu-
, les Sarrasins d'Afrique, Ara-
d'origine, firent diverses ten-
es sur la Sicile & sur les pla-
maritimes de l'Italie, mais
pouvoir s'y établir jusqu'en
qu'ils s'emparerent par sur-

prise de la Sicile. Ils en chasserent les Grecs, y introduisirent leur Religion & réduisirent les Chrétiens dans un dur esclavage.

Depuis l'établissement de ces barbares en Sicile, les côtes d'Italie se trouverent exposées à de continuelles incursions de leur part. Ils s'emparerent de Rheggio & de Cozence en Calabre, & ravagerent la Pouille & la terre de labour, où ils tenterent à diverses reprises de se rendre maîtres des meilleures places.

Vers l'année 1005. quelques Normands qui revenoient du Pélerinage de la Terre-Sainte sous la conduite d'un chef intrépide, nommé Drogon arriverent à *Salerne*. Les *Sarrasins* la tenoient assiégée depuis quelques jours. „ La taille „ avantageuse des Normands, dit „ notre Auteur, leur bonne mine, „ leur adresse à manier toute sorte „ d'armes, charmerent les Italiens „ qui les regarderent comme un „ secours que le ciel leur envoyoit

„ pour les tirer du danger dont ils
„ se voyoient ménacés. Les effets
répondirent à ces espérances. Les
Normands firent une vigoureuse
sortie sur les Sarrasins qui furent
obligés de lever le siége. Gaimar
Prince de Salerne, n'oublia rien
pour arrêter de si braves gens dans
ses Etats, mais ils voulurent re-
passer en France & contens de la
gloire qu'ils avoient acquise, ils
refuserent jusqu'aux présens de
Gaimar. Ce Prince les fit accom-
pagner d'un envoyé qu'il chargea
de faire des offres considérables à
tous les Normands qui voudroient
passer en Italie. Un Gentilhomme
Normand qui ayant eu querelle
avec un autre l'avoit tué à la chas-
se, en présence de Richard II.
Duc de Normandie, profita de
ces offres, & alla chercher un azi-
le en Italie où il passa avec ses
quatre fils, un de ses freres &
trois cent autres Normands. Ce
furent eux à ce qu'on prétend qui
fonderent le Ville d'Averse.

En 1035. Guillaume ſurnommé Bras-de-Fer, Drogon & Humfroy, tous trois fils d'un premier lit de Tancrede, Seigneur de Hauteville près de Coutance paſſerent en Italie, & offrirent leur ſecours au Prince de Capoüe qui étoit en guerre avec celui de Salerne, mais quelque tems après voyant leurs ſervices payés d'ingratitude par le Prince de Capoüe, ils paſſerent du côté de ſon ennemi qui eut bientôt tout l'avantage. Dans ces circonnances michel Paphlagonien Empereur d'Orient, entreprit de reconquerir la Sicile ſur les Sarraſins qui la poſſedoient depuis 200. ans. Il chargea de cette expédition Maniace Gouverneur de la plus grande partie de la Poüille & de la Calabre, qui obéiſſoit encore à l'Empire Grec. Maniace raſſembla des troupes, & pria Gaimar de lui envoyer les Normands qu'il tenoit à ſa ſolde, ce que ce Prince lui accorda volontiers: Ravi de trouver une occaſion honorable d'éloigner

de ſes Etats des gens qui commençoient à lui donner de l'ombrage.

Maniace paſſa en Sicile & forçant l'ennemi à fuir continuellement devant lui, s'avança juſqu'à Siracuſe. Arcadius qui en étoit Gouverneur la défendit avec opiniâtreté, mais ayant été tué par Guillaume Bras-de-Fer la Ville ſe ſoumit. Cependant les Sarraſins ſe raſſemblerent auprès de Troine au nombre de 60000. hommes. Les Grecs marcherent pour les aller combattre, Guillaume impatient de ſe ſignaler devança le gros de l'armée, & ſuivi de ſa petite troupe de Normands, attaqua les Sarraſins avec tant de furie qu'il les mit en déroute. Pendant qu'il étoit à leur pourſuite les Grecs arrivés ſur le champ de bataille, partagerent entr'eux les dépouilles ſans en rien réſerver aux vainqueurs, à qui ils ne laiſſerent que la gloire. Les Normands de retour envoyerent au Général un Italien nommé Ardoüin, pour s'informer de lui

si c'étoit de dessein prémedité ou par hazard seulement, qu'on les avoit oubliés dans le partage du butin. » Maniace, dit notre Au-» teur, regarda cette démarche » quoique juste comme un atten-» tat à son autorité, qui selon lui » le mettoit en droit de distribuer à » son gré les dépouilles, & ren-» voya le Député après l'avoir » fait battre de verges d'un bout » du camp à l'autre. « Cet outrage couta cher aux Grecs. Les Normands sortirent du camp pendant la nuit ; repasserent en Italie, ravagerent la Poüille & la Calabre qu'ils formerent ensuite le projet de s'assujettir. Ils traiterent à cet effet avec Rainulf Comte d'Averse. On convint du partage des places & du butin, tous les Normands qui s'étoient peu àpeu rassemblés en Italie formerent un corps d'armée, & se choisirent des Capitaines dont les trois fils de Tancrede, Guillaume, Drogon

& Humfroy furent les principaux.

Trois victoires remportées sur les Généraux de Michel Calaphate & de Constantin Monomaque son successeur, leur assurerent la conquête de toute la Poüille & de la Calabre, à l'exception de quatre places maritimes, Otrantes, Bari, Brindes, Tarente qui restérent encore quelques années sous la puissance des Grecs. Les places furent partagées entre les principaux Seigneurs de la nation, qui d'un consentement unanime reconnurent pour Souverain Guillaume Bras-de-Fer. Il prit la qualité de Comte de la Poüille. Drogon succeda à Guillaume & à Drogon Humfroy. Tous trois étant morts sans enfans, Robert Guichard l'aîné des fils du second lit de Tancrede leur succeda. Ce Prince qui étoit en possession de Benevent & de quelques autres terres qui avoient été conquises par ses prédécesseurs sur le domaine de l'Eglise, eut à ce sujet de fréquens

démêlés avec Nicolas II. l'ambition, dit notre Autenr, qui avoit occasionné ces démêlés devint le motif de la reconciliation. Robert qui méditoit la Conquête de la Sicile sur les Sarrasins qui s'y étoient raffermis depuis leur défaite, crut avoir besoin de l'appui du S. Siége. Il proposa la paix à Nicolas, offrit de lui remettre toutes les terres qui avoient appartenu à l'Eglise, de se rendre son vassal & de lui faire la foi & hommage en cette qualité. Ces offres furent acceptées : en conséquence Roger remit au Pape toutes les terres qui avoient été du domaine de l'Eglise, le Pape de son côté leva toutes les Censures que Robert avoit encouruës, confirma ce Prince dans la Souveraineté du Duché de Calabre & de la Poüille, en y ajoutant une donation de la Sicile : Robert prêta serment de fidélité à Nicolas par deux Actes differens, & s'obligea à payer au S. Siége chaque

année le jour de Paques, une redevance à raiſon de 12. deniers monnoye de Pavie par chaque paire de bœufs.

Robert & Roger ſon frere entrerent en Sicile en 1061. & après dix années de guerre, ils en acheverent la Conquête par la réduction de Palerme. Quelques places maritimes reſterent néanmoins aux Sarraſins & leur ſervirent de retraite.

Les deux Princes partagerent enſuite leur conquête, Robert ſe reſerva Palerme, la Vallée de Demona, la moitié de la Ville de Meſſine & la Souveraineté ſur le reſte de l'Iſle, dont il ne ceda que la proprieté à Roger avec le titre de Comte de Sicile.

Le régne de Robert fut célébre par les victoires qu'il remporta ſur Alexis Commene, par les Conquêtes qu'il fit en Grece, & par la délivrance de Gregoire VII. que l'Empereur Henri IV. tenoit aſſiégé dans le Château S. Ange.

ſuivit la mort d'Honorius II.

L'Antipape Anaclet lui donna ſa ſœur en mariage avec le titre de Roi qu'il crut pouvoir lui accorder, & l'inveſtit de la Principauté de Capoüe, & de la Seigneurie de Naples, à charge de lui faire hommage & de lui payer tous les ans 60. ſchifates eſpéce de monnoye d'or, qui portoit la figure d'une gondole. La Bulle en fut expédiée à Benevent le 27. de Septembre 1130. & la même année le jour de Noel le Cardinal Conti couronna le nouveau Roi à Palerme, qui fut depuis reconnuë pour la capitale de ſes Etats. Telle fut l'origine de Royaume de Sicile.

Cependant l'Election d'Innocent II. ayant été confirmée par le Concile de Viſbourg, l'Empereur Lothaire ſe déclara ſon protecteur. Il paſſa en Italie avec une armée ; & après avoir aſſiégé & pris Salerne, il enleva à Roger le Duché de la Poüille, & de concert

avec le Pape le donna à Rainulfe Comte d'Averse, qui en fut investi par l'étendart que tenoient le Pontife & l'Empereur, seul expédient qu'on trouva pour conserver le droit que l'un & l'autre prétendoient avoir de donner l'investiture.

Anaclet étant mort en 1138. les Cardinaux de son obédience lui nommerent pour successeur Gregoire, Prêtre Cardinal, qui prit le nom de Victor, mais qui après avoir porté le vain titre de Pape pendant deux mois ou environ y renonça entre les mains de saint Bernard.

Roger ayant néanmoins continué de proteger le reste des Schismatiques, fut excommunié publiquement avec ses adhérans dans le Concile de Latran. Rainulfe mourut sur ces entrefaites. Roger profita de la circonstance repassa dans la Poüille la réduisit presque entierement, & s'avança jusques dans la terre de Labour. Innocent II.

raſſembla des troupes & l'ay
attaqué à l'improviſte, battit
armée & le força de s'enferm
dans le Château de San Germa
où il l'inveſtit. Guillaume Duc
Calabre, fils de Roger accouru
ſon ſecours à la tête de 1000. C
vaux, ſurprit le Pape à ſon to
& l'amena priſonnier au Roi
pere. Ce Prince, dit notre Aute
loin de s'en orgueillir après
ſi brillant ſuccès, demanda la p
dans les termes les plus ſoum
Les conditions du Traité fur
qu'Innocent accorda à Roger
Royaume de Sicile, à un de ſes
le Duché de la Poüille, & à l'a
tre la Principauté de Capoüe. R
ger & les Princes ſes fils ſe jet
rent aux pieds du Pontife, l
demanderent pardon, & lui ju
rerent fidélité. Le Pape donna
Roi l'inveſtiture par l'étendart,
en fit expédier la Bulle ou ſa
rappeller celle d'Anaclet, il s
tend ſeulement ſur les ſervices r
dus à l'Egliſe par les ancêtres

ce Prince & par lui-même, cette concession est à la charge de l'hommage-lige & sous la rédevance annuelle de 60. schifates.

Robert II. mourut à Palerme le 27. Fevrier 1154. il mérita, dit notre Auteur, par sa valeur & par sa justice le surnom glorieux de fondateur & de législateur d'une des plus nobles Monarchies du monde. Guillaume son fils lui succeda & ne lui ressembla point, son avarice & ses cruautés lui mériterent le surnom de *mauvais*. Il laissa le Royaume à Guillaume II. son fils qui heureusement n'herita point de ses vices, & fut surnommé *le bon*. Richard de San-Germano, en fait en peu de mots un magnifique portrait. *Ce Prince étoit*, dit-il, *la sûreté de ses alliés, la terreur de ses ennemis, le soutien de ses Peuples, le refuge des pauvres & des misérables. Sous son régne les loix de la Justice étoient en vigueur, chacun vivoit content de son sort : par tout régnoient la paix & la tran-*

quilité, on voyageoit par terre ſans crainte des voleurs, & les Pirates ne troubloient point le Commerce maritime. Il mourut ſans enfans au mois de Novembre 1189 & en lui finit la poſterité maſculine de Tancrede Comte de Hauteville.

Au défaut d'heritiers mâles, la Couronne de Sicile appartenoit à Conſtance fille poſthume de Roger II. elle avoit épouſé Henri VI. Roi des Romains, fils de l'Empereur Barberouſſe, & lors du mariage les Barons du Royaume s'étoient engagés par ſerment à reconnoître Henri pour leur Roi au cas que Guillaume mourut ſans enfans.

Néanmoins le cas étant arrivé il ſe forma deux partis, dont l'un reconnoiſſoit le Roi des Romains & l'autre ſe déclara en faveur de Tancrede Comte de Leccio, fils naturel de Roger II. le Grand-Chancelier qui étoit à la tête de ce dernier parti le fit prévaloir. Tancrede fut couronné à Palerme a-

vec le consentement du Pape Clement III. qui lui accorda l'investiture. Henri VI. devenu Empereur l'année suivante passa en Italie pour y recevoir la Couronne Imperiale, & faire valoir ses droits sur celle de Sicile. Tancrede s'y maintint néanmoins, mais étant mort en 1194. ou 95. & Guillaume son fils encore enfant lui ayant succedé, l'Empereur sur la foi d'un Traité trouva moyen de s'assurer de lui, de sa mere & de plusieurs Seigneurs. Il fit périr les uns & envoya les autres en Allemagne avec Guillaume & sa mere. Il les y retint dans une prison perpétuelle, après avoir fait créver les yeux au jeune Prince qu'il mit d'ailleurs hors d'état de laisser des héritiers. Ce fut ainsi que le Royaume de Sicile passa des Princes Normands à la Maison de Suabe, cent ans après la conquête du Comte Roger, & 34. ans depuis que Roger II. eut le titre de Roi.

Henri se maintint sur le trône

par des cruautés qui le rendirent odieux. Il mourut à Messine le 8. de Septembre 1197. non sans soupçon, d'avoir été empoisonné par l'Impératrice Constance sa femme. Il avoit été excommunié par Celestin III. qui défendit de lui donner la sépulture. Il laissa un fils nommé Fréderic âgé seulement de deux ans & quelques mois: Constance envoya à Rome l'Archevêque de Messine, prier le Pontife de lever les défenses par rapport à la sépulture de Henri & d'accorder l'investiture à Fréderic. Le Pape fit des difficultés, mille marcs d'argent qui lui furent donnés & autant aux Cardinaux leverent les obstacles, mais Celestin étant mort. Innocent III. son sucesseur se montra moins facile & réfusa l'investiture, à moins que Constance ne se desistât de differens droits, & entr'autres de la légation accordée par Urbain II. à Roger I. & depuis confirmée en plusieurs occasions. Constance

après une longue négociation fut obligée de souscrire à tout, & le Pape envoya Othon Evêque d'Ostie pour recevoir le serment accoumé, & publier différentes Bulles relatives aux conditions qu'il avoit exigées. Le légat à son arrivée trouva que Constance étoit morte, & qu'elle avoit nommé par son testament le Pape Régent du Royaume. Cela donna lieu à Innocent III. de s'affermir dans les droits qu'il venoit de rétablir. Pendant son Pontificat il n'eut aucun démêlé avec Frederic qui devenu majeur ratifia au sentiment de Baronius, les conditions qui lui avoient été imposées pendant sa minorité. Il est vrai qu'il devoit beaucoup à Innocent III. qui non content de l'avoir défendu pendant la régence de plusieurs entreprises formées contre ce Prince, manqua à la politique au point de le faire élire Empereur à la place d'Othon qu'il déposa. Les droits du Sacerdoce & de l'Empire, é-

toient depuis long-tems un sujet de division entre les Papes & les Empereurs. Innocent III. étant mort Frideric qui ne se crut pas apparemment obligé à la même reconnoissance envers Honorius III. son successeur eut bien-tôt des démêlés avec lui. Il prétendit rentrer dans tous les droits qu'il avoit cedés, soutenant qu'il n'étoit point tenu en majorité d'exécuter un Traité conclu pendant sa minorité entre Innocent III. & l'Impératrice sa mere. Il entra aussi en armes dans la Lombardie sous le prétexte que la donation faite par la Comtesse Mathilde à Gregoire VII. avoit été l'ouvrage de la suggestion. Honorius pour éloigner ce Prince de l'Italie l'avoit exhorté dès le commencement de son Pontificat à marcher en personne au secours de la Terre-Sainte. Frideric avoit promis ; mais differoit toujours, le Pape eut recours aux Censures ; Gregoire IX. qui lui succeda, réitera les sommations

&

& les anathêmes ; enfin Frideric partit, mais à peine arrivé à Jerusalem il fit la paix avec le Sultan d'Egypte, parce que Grégoire près l'avoir obligé de partir pour la Terre-Sainte profitoit de son absence pour lui faire la guerre en Italie. A son retour le Pape lança contre lui de nouv.lles Censures, Innocent IV. qui succeda à Gregoire IX. excommunia Frideric dans le Concile de Lion, mais non de l'autorité du Concile. Il n'en étoit pas relevé lorsqu'il mourut à Floren-Zuola dans la Poüille le 13. de Decembre 1250. ce Prince fut le premier des Rois de Sicile, qui joignit à ses titres celui de Jerusalem. Il avoit épousé en secondes nôces Iolande, fille de Jean de Brienne Roi de Jerusalem, il le força, dit notre Auteur, malgré les conventions qui précederent le mariage à lui abandonner le Royaume & la cession faite, il ne témoigna plus aucune affection au Roi son beau-pere, & se fit ren-

dre hommage par les Seigneurs de Syrie. Frideric laissa deux fils légitimes Conrad & Henri, & un naturel appellé Mainfroy, à qui par son testament il laissa la Régence du Royaume. Dès que Frideric fut mort, Mainfroy en donna avis à Conrad qui étoit en Allemagne, l'exhortant à venir au plûtôt. Innocent IV. d'un autre côté écrivit aux habitans de Naples & des autres villes du Royaume pour leur défendre de reconnoître d'autre Souverain que le S. Siége à qui il prétendoit que le Royaume étoit dévolu. Conrad arriva cependant en Italie, & marcha contre les villes rebelles qu'il soumit, Naples fut livrée au pillage & ses anciennes murailles furent détruites. La mort interrompit Conrad au milieu de ses succès; il laissa un fils nommé Conradin, âgé seulement de deux ans, & qui étoit en Allemagne avec la Reine Elisabeth de Baviere sa mere. Conrad par son testament en confia la

tutelle à Bertold Marquis d'Honebruc; & par un retour inespéré, dit notre Auteur, recommanda à Berthold de mettre le jeune Prince sous la protection du S. Siége. Berthold envoya aussi-tôt des Ambassadeurs au Pape qui promit de défendre le pupille, mais à condition que dès-lors l'Eglise Romaine entreroit en possession du Royaume de Sicile pour le garder jusqu'à ce que Conradin fut en âge de gouverner.

Innocent IV. se rendit ensuite à Anagni, & à son arrivée fit publier solemnellement une monition au Marquis d'Honebruc, à Mainfroy & à leurs partisans d'en laisser l'administration à l'Eglise Romaine, leur donnant pour tout délai jusqu'au 8. de Septembre suivant sous peine d'excommunication en cas de refus. Le terme expiré sans exécution de leur part, il déclara qu'ils avoient encouru les Censures, & envoya pour légat dans le Royaume le Cardinal

Guillaume de Fiesque son neveu avec une armée & des pouvoirs très-amples. Une grande partie de la noblesse & du peuple se déclara pour le Pape, mais plusieurs gentilshommes demeurerent attachés à Conradin & à Mainfroy, ils priverent même Honebruc de l'administration, s'étant apperçus qu'il agissoit secretement en faveur de la Cour de Rome. Il courut alors un bruit de la mort de Conradin, Mainfroy sur cette nouvelle assembla ses partisans & leur fit promettre avec serment de lui conserver la régence si le Roi vivoit, & de le reconnoître pour leur Souverain s'il étoit mort. Il agit ensuite avec vigueur contre les forces du S. Siége, & ayant soumis & calmé la Poüille, il repassa en Sicile & se fit couronner Roi à Palerme, à la faveur du bruit qui se répandit encore de la mort de Conradin, & que vraisemblablement Mainfroy lui-même avoit fait répandre. Ce nou-

veau titre augmenta ses forces & son autorité, tout plia devant lui, & le parti contraire se trouva presque entierement ruiné. Mainfroy songea alors à se fortifier d'une alliance puissante, il traita du mariage de sa fille Constance avec Pierre fils aîné de Jacques I. Roi d'Arragon surnommé le Conquerant. Et le mariage se fit malgré les traverses d'Urbain IV. qui occupoit alors la Chaire de S. Pierree. Urbain & Mainfroy s'amuserent quelque tems l'un l'autre par des négociations ; mais enfin Urbain après avoir mis le Royaume en interdit assembla les Cardinaux en Consistoire, leur exposa tous les crimes qu'il imputoit à Mainfroy, & de leur avis déclara le Comte d'Anjou Roi de Sicile, à condition qu'il viendroit en personne délivrer l'Eglise du tiran qui l'opprimoit & le chasser de ses Etats. Innocent IV. avoit offert auparavant ce Royaume à Edmond second fils d'Henri III. Roi d'An-

gleterre, Alexandre IV. l'en avoit investi de nouveau, mais le Roi d'Angleterre ne s'étant pas trouvé en état de remplir les conditions & les succès de Mainfroy ne permettant pas d'attendre, la concession faite à Edmond fut revoquée. Le Comte d'Anjou que sa valeur rendoit célébre dans toute l'Europe, accepta la Couronne du consentement du Roi son frere. Les conditions furent arrêtées & Urbain IV. étant mort sur ces entrefaites, Clement IV. son successeur n'eut pas moins de chaleur à suivre le même dessein. Le Comte d'Anjou passa en Italie où il fût couronné le 6. Janvier 1266. avec la Princesse Beatrix son épouse. Il marcha aussi-tôt après contre Mainfroy & la conquête des deux Siciles fut le prix d'une seule bataille, où Mainfroy qui la perdit fut tué. Conradin sur qui Mainfroy avoit usurpé la Couronne n'en laissa pas le Comte d'Anjou tranquille possesseur, il arriva en Ita-

lie, où il n'eut pas de peine à se faire un parti considérable, le Comte d'Anjou ayant aliené tous les cœurs par un gouvernement extrêmement dur. Une bataille décida encore du sort des deux Concurrens. Conradin fut pris & Charles d'Anjou soüilla sa victoire par la mort de ce jeune Prince qui n'étoit âgé que de 17. ans, & à laquelle il eut la cruauté d'assister.

» Ce Prince fut le dernier de la
» Maison des Stouffer Duc de Suabe,
» qui après avoir gouverné l'Em-
» pire pendant 115. ans & possedé
» le Royaume de Sicile pendant 76.
» eut une fin tragique; comme cel-
» le qu'elle avoit procurée à la Mai-
son des Princes Normands. «

La valeur fait les Conquêtes, mais il n'appartient qu'à un gouvernement juste & moderé de les affermir. Le Comte d'Anjou n'ayant plus de competiteur ne songea plus qu'à enrichir les compagnons de sa victoire aux dépens de ses nouveaux sujets contre

qui les plus grandes violences se trouverent autorisées. Il lui en couta la Sicile : Nous n'entrerons point dans le détail de la conspiration qui la lui fit perdre, & qui fut conduite par Jean de Procide. Nous ne rapporterons que l'événement par lequel elle éclata ; parce que M. Degly qui a suivi les Auteurs contemporains le raconte differemment de la maniere ordinaire » Jean de Procide, dit-il, » caché dans la Sicile sous son » habit de moine disposoit tout au » soulevement général. La conspi- » ration éclata tout à coup lorsque » le Pape venoit d'accorder à » Charles en faveur du voyage » de la Terre-Sainte, pour lequel » il s'étoit croisé une décime pen- » dant six ans sur le Royaume de » Sardaigne. Les Barons & les au- » tres chefs du complot se rassem- » blerent à Palerme pour célébrer » la fête de Pâques, qui cette an- » née tomboit au 29. de Mars. Le » lundi les Palermitains hommes

» & femmes alloient à pied ou à
» cheval de leur Ville à Montreal
» qui n'en est éloigné que de trois
» milles, à l'occasion d'une fête
» qui s'y faisoit. Les François &
» le Commandant de la place pour
» le Roi s'y rendirent aussi à des-
» sein de se rejouir avec eux. Il ar-
» riva fortuitement qu'un Fran-
» çois voulut faire violence à une
» femme, à ses cris le peuple émû
» & depuis long-tems porté à la
» révolte par les domestiques des
» Barons accourut au secours de la
» femme : Les François soutin-
» rent leur compatriote, on en
» vint aux mains & de part &
» d'autre il y en eut beaucoup de
» tués. La populace se retira auf-
» si-tôt de Palerme en criant meu-
» rent les François. Alors com-
» mença ce fameux massacre si con-
» nu dans l'histoire sous le nom de
» Vêpres Siciliennes, parce que
» quelques-uns ont cru que les
» conjurés prirent pour signal le
» premier coup de vêpres. Dans

» toute l'Isle on fit main basse sur
» les François & les Provençaux
» jusqu'à éventrer les femmes pour
» faire périr leur fruit. La vertu
» sût pourtant se faire respecter
» par les furieux qui exécutoient
» cette sanglante tragédie. Ils épar-
» gnerent Guillaume de Porcelet
» Provençal, Gouverneur de Ca-
» lafatimi en faveur de sa probité
» généralement reconnue, & le
» renvoyerent avec éloge dans sa
» patrie. Mais ce fut le seul qu'on
» trouva digne de cette distinc-
» tion dans le nombre d'environ
» huit mille hommes qui périrent
» par ce massacre. «

Pierre III. Roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille aînée de Mainfroy soutint la révolte, & prétendit que le Royaume lui appartenoit du chef de sa femme. Il obligea Charles d'Anjou de lever le siége de Messine, mais Charles auroit été bien-tôt en état de se rétablir, si une valeur inconsiderée & l'artifice de son concurrent ne

lui avoient fait perdre ses avantages. Le Roi d'Arragon qui alloit être réduit à l'extrémité, proposa à Charles de vuider leur different par un combat de cent contre cent l'un & l'autre compris : Charles plus courageux que prudent accepta le défi La Ville de Bordeaux fut choisie pour le champ de bataille, & le jour fut indiqué au premier Juin de l'année suivante 1283. Le Roi d'Arragon dont le but n'avoit été que d'éloigner d'Italie le Comte d'Anjou, ne se rendit point à Bordeaux, mais il profita de son absence : lorsque Charles retourna en Italie, il trouva ses affaires en très-mauvais état, & son fils le Prince de Salerne prisonnier. Peu de tems après il mourut à Foggia dans la Poüille lorsqu'il se preparoit à faire les plus grands efforts, il étoit âgé de 65. ans ou environ. Voici le portrait que notre Auteur fait de ce Prince.

» Charles eut des vertus & des » vices : il fut continent, sobre, ac-

» tif & courageux, liberal, splen-
» dide, franc quoique discret, gra-
» ve dans son maintien & dans
» ses discours, amateur & protec-
» teur des Lettres: Toutes quali-
» tés bien desirables dans un Prin-
» ce, & qui lui eussent mérité à
» juste titre le surnom de grand
» que l'histoire lui donne, si elles
» n'avoient été obscurcies par l'am-
» bition d'acquerir & de dominer,
» par la colere, par un penchant
» insurmontable à la vangeance &
» par une séverité excessive, qui
» dégénéra en cruauté. «

» Plus habile dans la guerre que
» dans la paix, il sût conquerir &
» ne sût point régner. Pour s'at-
» tacher ses Généraux & ses sol-
» dats, il leur accorda tous les
» bienfaits, la licence, l'impunité,
» & ne fit rien pour gagner le
» cœur de ses peuples. Trop per-
» suadé de sa puissance & enivré
» de sa prospérité, il se crut in-
» vincible jusqu'après ses défaites
» & à l'abri des retours de la fortu-

ne au milieu même de ses disgra- «
ces. Incapables de se déterminer «
dans les circonstances difficiles & «
susceptible des bons comme des «
mauvais conseils il dût toujours «
à sa docilité ses succès & ses re- «
vers. Souple à la volonté des Papes «
lorsqu'il esperoit tirer quelques «
avantages de sa condescendance, «
il fit peu de cas de leurs avis, «
quand il les trouva contraires à «
son penchant & à ses vûes. «

Ce Prince ignoroit l'usage de «
cette politique si nécessaire au «
gouvernement des Etats, qui sait «
par des voyes douces & insinuan- «
tes assurer à un Souverain l'amour «
& l'obéissance de ses peuples, pé- «
nétrer les desseins de ses ennemis «
& les déconcerter, tirer parti du «
mérite & des talens de ses sujets «
pour s'en faire un appui dans les «
prospérités ou dans les malheurs «
de l'Etat : sous son régne presque «
tout se fit par violence & à la «
pointe de l'épée, le reste fut l'ou- «
vrage du caprice. Livré sans ré- «

» ſerve aux François qui l'entou-
» roient il en fit ſes Généraux &
» ſes Miniſtres, la plûpart gens in-
» capables de remplir les poſtes
» qu'il leur confioit, tandis qu'il
» négligeoit le mérite dans ſes
» nouveaux ſujets, tels par exem-
» ple, que Procide & Lauria, les
» deux plus grands hommes de
» leur tems qui devinrent ſes en-
» nemis, & employerent à ſa
» perte des talens qu'ils pouvoient
» conſacrer à ſa gloire. Rien ne
» nuiſit tant à ſa réputation que
» la mort du jeune Conradin : el-
» le a terni l'éclat de ſes victoires,
» elle a ſoulevé ſon ſiécle & ſi fort
» deshonoré ſon nom chez la poſ-
» terité que perſonne n'ignore la
» honte de ſon action, tandis que
» peu de gens connoiſſent les beaux
» traits de ſa vie.

Charles II. devenu Roi par la mort de ſon pere, étoit toujours priſonnier. Il fut même quelque tems après transferé en Catalogne. L'Auteur rend compte des

differentes négociations qui furent employées pour lui procurer sa liberté qu'il obtint enfin le troisiéme Novembre 1288. mais avec des conditions, & à la charge de venir se remettre en prison faute de les remplir. Le jour de la Pentecôte il fut solemnellement couronné Roi de deux Siciles par Nicolas IV. Après bien des négociations avec Alfonse Roi d'Arragon & plusieurs Traités qui demeurerent sans exécution, il en conclut enfin un cinquiéme à Joncquieres au commencement de l'année 129.. avec Jacques I. devenu Roi d'Arragon par la mort d'Alfonse. Ce Prince ceda la Sicile à Charles qui pour cimenter leur union lui donna Blanche sa seconde fille en mariage. Charles s'attendoit à goûter les douceurs de la paix, mais il trouva dans Frideric frere du Roi d'Arragon un nouveau competiteur d'autant plus redoutable que ses grandes qualités le rendoient digne du Trône, &

qu'il joignoit à une haute valeur beaucoup de prudence & d'expérience dans l'art de la guerre. Frideric défendit si bien la Sicile contre Charles, que celui-ci fut enfin obligé d'en venir à un traité par lequel on convint que Frideric posséderoit sa vie durant la Sicile avec la qualité de Roi : en conséquence de ce même traité qui fût conclu à Castronovo le premier d'Août 1302. Frideric épousa la Princesse Eleonor l'une des filles du Roi Charles. Ce Prince ne s'occupa plus qu'à procurer le bonheur de ses sujets : les Napolitains mettent au rang de ses plus grands bienfaits la rédaction de leurs coutumes par écrit. Il mourut âgé de 63. ans. » Il avoit, dit notre Auteur, peu de goût & peu » de talens pour la guerre, & pour » ces finesses qu'on honore du » nom de politique : mais toutes » les vertus pacifiques, la bonne » foi, la reconnoissance, la libéra» lité, l'humeur bienfaisante,

un zéle sincére pour la Religion «
& pour la justice. Ils trouvoient «
en lui un Prince clement tou- «
jours prêt à pardonner & à re- «
compenser le mérite même dans «
ses ennemis, & qui moins entê- «
té de la grandeur souveraine que «
jaloux d'en remplir les devoirs leur «
ouvroit un accès facile jusqu'aux «
pieds du Trône Voilà les vertus «
qui mériterent à Charles le sur- «
nom de Sage, & qui font regar- «
der encore aujourd'hui son ré- «
gne comme le siécle d'or de la «
Monarchie. «

Après la mort de Charles II. Robert l'aîné des fils qui lui restoient de Marie de Hongrie son épouse lui succeda. Ce ne fut pas sans difficulté. Charobert Roi de Hongrie, petit-fils de Charles II. & représentant l'aîné, prétendit que la Couronne lui appartenoit à l'exclusion de Robert son oncle. La question fut agitée en présence du Pape. Notre Auteur rapporte les raisons qu'on fit valoir en fa-

veur de Robert ; on ignore, dit-il, les repliques des Ministres du Roi de Hongrie, mais, soit que les moyens de l'oncle parussent incontestables, soit que le neveu fut mal défendu, le Pape jugea en faveur du premier qu'il déclara Roi de Naples & de Sicile, & heritier des autres Etats que son pere lui laissoit par son testament. Charobert encore mal affermi sur le Trône de Hongrie, depuis occupé par des guerres continuelles avec ses voisins, ne pût faire valoir ses droits par la voye des armes. La querelle ne fut néanmoins qu'assoupie : sa posterité herita de ses prétentions, & nous verrons la branche d'Anjou-Hongrie s'en autoriser pour causer dans le Royaume d'étranges révolutions : Robert mourut le 19. Janvier 1343. âgé d'environ 64 ans après un régne de 33 ans & quelques mois.

» Il est peu de Princes, dit notre Auteur, à qui l'histoire ait » donné de plus grands éloges, &

il n'en est point qui en ayent mé- "
rité davantage. Il fut Religieux, "
généreux, affable, bienfaisant, tou- "
jours égal dans le bonheur & "
dans l'adversité, sage, prudent, "
zélé pour la justice, il interrom- "
poit ses plaisirs pour la rendre à "
ses sujets & ses occupations les "
plus sérieuses pour leur donner "
audience, c'est ce qui le fit ap- "
peller le Salomon de son siécle: "
on lui reproche cependant avec "
raison d'avoir été trop lent & "
trop mou à punir le crime..... Il "
étoit né avec beaucoup de valeur, "
on le vit payer de sa personne en "
differentes occasions n'étant en- "
core que Duc de Calabre, & à la "
défense de Genes depuis son avé "
nement au Trône. Son inclina- "
tion pour la vie paisible l'empê- "
cha d'acquerir les autres talens "
militaires, & il fut peu curieux "
de les chercher dans ses généraux. "
Notre Auteur le justifie ensuite du défaut d'avarice, dont quelques-uns l'ont accusé. Ce Prince me-

noit dans sa Cour une vie aussi réglée que s'il eut été dans un cloître. Il donnoit tous les jours un certain tems à la priere, à la méditation, il vacquoit ensuite aux affaires „
„ le reste du tems étoit destiné à
„ des exercices honnêtes, conve-
„ nables à son âge, ou à l'étude
„ des Belles-Lettres pour lesquel-
„ les il se sentoit tant de goût qu'il
„ avouoit que s'il lui falloit re-
„ noncer au pouvoir souverain ou
„ à l'étude, il abandonneroit plus
„ volontiers la Couronne. Notre Auteur remarque plus bas qu'il fut long-tems sans avoir aucun goût pour la poesie dont il faisoit même peu de cas. „ Un entretien
„ qu'il eut avec Petrarque le desa-
„ busa, il se repentit de n'avoir
„ pas cultivé plûtôt cette partie de
„ la littérature, rassembla depuis
„ dans sa Bibliothéque les Ou-
„ vrages des plus célebres Poëtes,
„ & essaya ses forces par quelques
„ Poësies Toscanes sur les vertus
„ morales, Elles ont été mises au

jour par les ſoins du Marquis "
Frideric Ubaldini qui les fit im- "
primer à Rome en 1642. avec "
quelques rimes de Petrarque, de "
Brunetto-Latini & de Brunetto "
Bonichi Poëtes Toſcans, à peu "
près du même âge. "

On peut ajouter aux Ouvrages "
de Robert une Lettre qu'il écrivit à "
Petrarque ſur l'immortalité de l'a- "
me, & dont l'éloge qu'on en trou- "
ve dans la réponſe du Poëte nous "
fait regreter la perte; une autre "
adreſſée aux Florentins pour les "
conſoler par des refléxions Chré- "
tiennes des dommages ineſtima- "
bles que leur cauſa en l'année "
1333. un orage affreux ſuivi d'u- "
ne eſpece de déluge: celle par la- "
quelle il donna à Gauthier de "
Brienne des conſeils pour ſe main- "
tenir dans la Souveraineté de Flo- "
rence. Jean Villani a conſervé ces "
deux dernieres traduites du La- "
tin en ſon Idiome Toſcan. Enfin "
l'Office qu'il compoſa pour ſaint "
Louis Evêque de Toulouſe ſon "

„ frere, & qui a été en usage jus-
„ qu'au Concile de Trente. Cet
„ amour pour les Belles-Lettres
„ le rendit le protecteur des Sça-
„ vans, il se plaisoit à les entre-
„ tenir, il les écoutoit volontiers
„ à dessein de favoriser leurs nou-
„ velles découvertes. Outre Petrar-
„ que il reçut à sa Cour avec bonté
„ le fameux Jean Boccace qui y de-
„ vint amoureux de Marie de Si-
„ cile fille naturelle de ce Prince;
„ car Robert ne fut point exemt
„ de la foiblesse commune à tous
„ les hommes. C'est pour cette
„ Marie de Sicile que Boccace
„ composa deux de ses Ouvrages
„ le Philocope & la Flammette.

Robert ne laissa que des petites filles, il avoit marié Jeanne l'aînée de ces petites-filles, à André de Hongrie, fils du Roi Charobert. Par son testament il institua cette Princesse son heritiere au Royaume des deux Siciles & aux Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piemont, qu'il unissoit

à perpétuité à la Couronne. En cas que cette Princesse mourut sans enfans, il lui substituoit Marie sa sœur puînée, & ordonnoit qu'André retiendroit pour son appanage la Principauté de Tarente avec un revenu de deux cent onces d'or, que Marie épouseroit Louis heritier par droit d'aînesse de Charobert, à son défaut le plus âgé des enfans mâles de Jean Duc de Normandie heritier présomptif de Philippe de Valois Roi de France, ou enfin le second fils du même Philippe. Il ordonnoit en outre que l'argent qui se trouvoit en réserve au Château Neuf seroit employé à la guerre de Sicile. Car malgré le Traité de Castronovo, Pierre II. fils de Frederic, & ensuite Louis I. fils de Pierre II. avoient gardé le Royaume de Sicile. Celui-ci en étoit actuellement en possession.

C'est ici que se termine le premier volume de cette Histoire, le second volume fera la matiere d'un autre Extrait.

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES de la Societé Royale de Londres année 1731. & 1732. traduites par M. de Bremond, pp. 304. & 323. sans les Tables des Mémoires, Planches détachées XVI. A Paris, chez Piget, Quai des Augustins, à l'Image saint-Jacques, 1741. *avec approbation & Privilége du Roi.*

ON a vû par les précédens volumes que M. de Bremond ne se bornoit pas à une simple traduction, mais qu'il y joignoit un grand nombre de notes également recommandables par l'exactitude des recherches, l'étendue des connoissances & la justesse du discernement. Elles donnent lieu de juger que s'il y a quelques matieres plus familieres que d'autres à M. de Bremond, il n'y en a du moins aucune qui lui soit étrangere. Nous croyons que ce nouveau

nouveau volume ne détruira point cette idée, peut-être trouvera-t-on au contraire que l'Auteur a encheri dans celui-ci ſur ceux qui l'ont précédé, & que loin de ſe fatiguer dans la longue carriere qu'il s'eſt propoſée il n'y fait qu'acquerir de nouvelles forces.

Les quatre Trimeſtres de l'année 1731. contiennent 35. Mémoires dont voici les titres par ordre de matieres.

Belles-Lettres.

1. *Extrait d'une Diſſertation de M. le Chevalier Jean Clerk ſur les Plumes ou Styles des anciens, & ſur les différentes eſpéces de Papier, par M. Roger Gale.*

Phyſique générale.

1. *Lettre de M. Eſtienne Gray à M. Cromvvell Mortimer ſur l'Electricité.*

2. Lettre de M. Martin Trievvald à M. le Chevalier Hans Sloane sur un exemple extraordinaire de congélation de l'eau presque en un instant.

3. Lettre de M. Guillaume Derham à M Hans Sloane, sur le grand froid du mois de Janvier 1731.

4. Observation d'une Aurore Boréala à la nouvelle Angleterre le 22. Octobre 1730. faite par M. Isaac Greenvvood, & envoyée au feu Docteur Rutti.

5. Observation de la même Aurore Boréale à Annapolis en Maryland, par M. Richard levvis, & envoyée à M Pierre Collinson.

6. Observation d'une agitation extraordinaire de l'Aiguille aimantée en revenant de Maryland communiquée par le Capitaine Gautier Hoxton à M. David Papillon.

7. Lettre de M. le Marquis Jean Poleni, à M. Jacques Jurin contenant le précis des Observations

Metereologiques qu'il a faites pendant six ans à Padoue.

8. Table nouvelle & exacte des variations de la Boussole observées depuis 1721. jusqu'en 1729. en neuf voyages à la Baye d'Hudson dans l'Amérique Septentrionale avec les latitudes & les longitudes des lieux où les observations ont été faites en comptant la longitude du Méridien de Londres, par le Capitaine C. Middleton communiquée à la Societé Royale, par Monsieur Benjamin Robins.

9. Observations Météreologiques faites en 1730. dans un voyage à la Baye d'Hudson dans l'Amérique Septentrionale, par M. Middleton communiquée par le même M. Benjamin Robins.

Anatomie.

1. Lettre de M. Thomas Frewen au Docteur Jurin, sur l'état où se trouva la Ville de Hastings, après que la petite vérole y eut régné environ un an & demi.

2. *Lettre de M. François Nicholls au Président de la Societé Royale sur un Polipe de la figure d'une branche de la veine pulmonaire, craché par un Atsmatique.*

3. *Vomissememt de sang considérable guéri l'hiver par les boissons les plus froides, par M. Pierre Michelotti.*

4. *Partie d'une Lettre de Monsieur Thomas Short à M. le Chevalier Hans Sloane, sur un absçès extraordinaire au foye.*

5. *Rélation de l'ouverture du cadavre d'une femme nommée Anne Edwards morte le 5. Janvier 17 29/30. d'une hernie ombilicale très considérable, par M. Jean Ranby.*

6. *Lettre de M. Laurent Heister à Fréderic Thom, contenant l'histoire d'une Pierre qui s'est brisée d'elle-même dans la vessie, & qui est sortie heureusement par l'uretre.*

7. *Observation d'un Plica Polonica énorme, par M. Vater communiquée à la Societé Royale, par*

Monsieur Conrad Sprengell.

8. *Extrait d'une Lettre de M. Conrad Sprengell, à M. Mortimer en lui envoyant la Rélation précedente avec un article sur le même sujet, tiré des Actes de Breslavv Et la traduction de cet article d'Allemand en Anglois, par M. Mortimer.*

9. *Lettre de M. T. Madden, contenant l'Observation de la mort de deux femmes empoisonnées par la simple eau distillée des feuilles de Laurier-Cerise, & plusieurs expériences sur des chiens qui prouvent que l'eau distillée de ce laurier est un des plus dangereux poisons que l'on connoisse.*

10. *Nouvelles Expériences au sujet de la qualité venimeuse de l'eau distillée du Laurier-Cerise, faites sur des chiens le 24. Août 1731. à Toppingo-Hall dans le Comté d'Essex, & repetées devant la Societé Royale, par M. Cromvvell Mortimer.*

Botanique.

1. *Lettre de M. Martin Trievvald à M. le Chevalier Hans Sloane, sur ce que les oignons de Tulippes & des autres plantes bulbeuses fleurissent beaucoup plus promptement dans des caraffes pleines d'eau qu'en terre.*

2. *Examen & confirmation des expériences précedentes de Monsieur Triévvald sur les oignons qui fleurissent l'hiver dans l'eau, par M. Philippe Miller.*

3. *Description du Contrayerva, par M. Guillaume Houstoun.*

4. *Projet de l'Histoire des Plantes de Suisse, par le Docteur Jean-Jacques Scheuchzer à M. le Chevalier Hans Sloane, pour être communiqué à la Societé Royale. Traduit par M. Zollman.*

5. *Catalogue des 50. Plantes du jardin de Chelsea, présenté à la Societé Royale par la Compagnie des Apoticaires pour l'année 1729.*

suivant l'établissement de M. Hans Sloane, par M. Isaac Rand.

Algebre.

1. *Quadrature générale des courbes hyperpoliques renfermées dans des équations trinomes, démontrée en un double Théorême, par M. Samuel Klingenstierna communiquée à la Societé, par M. Stirling.*

Astronomie.

1. *Méthode pour trouver en mer la longitude à un degré ou 20. lieues près, annoncée par le Docteur Edmond Halley, avec les avantages qu'il a retirés pour perfectionner cette méthode d'une longue suite d'observations exactes du mouvement de la lune faites par lui-même dans l'Observatoire Royal de Greenwich.*

2. *Observations de l'Eclipse de Soleil du 15. Juillet 1730. A Pekin & des immersions & émersions des*

Satellites de Jupiter depuis 1729. *jusqu'à* 1730 *par les Peres Ignace Kégler & André Pereyra, communiquées, par Jacques de Castro Sarmento.*

3. *Catalogue des Eclipses des Satellites de Jupiter pendant l'année* 1732. *par Monsieur Jacques Hodgson.*

Méchanique.

1. *Expérience pour résoudre un Paradoxe de Méchanique, sçavoir que deux corps de poids égal suspendus à une balance d'une nature particuliere ne perdent point leur équilibre, quoique l'un soit plus éloigné du centre & l'autre plus approché, par M. J. Th. Desaguliers.*

2. *Description de la Machine du Pont de Londres, qui sert à élever les eaux de la Tamise pour les distribuer dans la Ville, par Monsieur Henri Beighton.*

3. *Description d'un nouvel ins-*

trument pour mesurer des angles, par M. Jean Hadley.

4. *Principes de M. Jacques Christophe le Blon pour l'impression qui imite la peinture & la tapisserie en façon de brocards, par Monsieur Cromvvell Mortimer.*

Histoire Naturelle.

1. *Extrait de l'Histoire Naturelle de la Cochenille de Pologne, par Monsieur Breynius imprimée à* Dantzic en 1731. J. P. Breynii M. D. R. S. L. S &c. Historia Naturalis Cocci radicum Tinctorii quod Polonicum vulgo audit *in*-4°. Gedani 1731. cum figuris, *par M. Richard Middleton.*

2. *Lettre de M. Jacob de Castro Sarmento à M. Cromvvell Mortimer sur les nouveaux Diamans du Bresil.*

3. *Suite de l'Extrait de l'Essai de M. Marc Catesby, sur l'Histoire Naturelle de la Caroline & des Isles Bahama, par M. Mortimer.*

Les Mémoires que nous avons choisis pour en rendre compte, sont le I. des Belles-Lettres, le I. de la Physique générale, le VII. de l'Anatomie, le I. de la Méchanique, le II & le III. de l'Histoire Naturelle.

1. Le Mémoire I. des Belles-Lettres est *l'Extrait d'une Dissertation de M. le Chevalier Jean Clerk, sur les Plumes ou styles des anciens, & sur les différens espéces de papier.*

Quelques instrumens antiques de cuivre trouvés en Ecosse auprès de la muraille d'Antonin le le Pieux nommé présentement *Graham's Dyke* ou chaussée de *Graham* ont donné lieu à cette Dissertation. Avant que les plumes d'oiseaux fussent en usage, les anciens se servoient pour écrire d'instrumens qu'il appelloient *stilus* ou *Graphium*. Le style étoit d'or, d'argent, de cuivre, de fer ou d'os. Il étoit pointu par un côté, large & applati par l'autre, le

premier servoit à former les lettres, le second à les effacer. Les anciens emploioient quelquefois les styles de fer à un usage bien différent de celui auquel ils étoient destinés ; ils s'en servoient comme d'une Dague. L'Auteur cite à ce sujet deux passages de Suetone, l'un où cet Auteur dit, que Jules César blessa Cassius au bras, *Graphio*, l'autre ou le même historien rapporte que Caligula avoit accoutumé de faire assassiner, *Graphiis*, ses ennemis quand ils alloient au Senat. Ils paroît par un passage de Prudence que le martir Cassien fut tué par ses Ecoliers avec des stiles de fer.

Les stiles dont les anciens se servoient pour écrire, ont donné lieu à l'expression figurée qu'un Auteur a un stile bas ou sublime, bon ou mauvais, usitée dans presque toutes les langues qu'on parle à présent.

A l'égard du papier, il y en avoit de differentes espéces. Il étoit

fait d'écorce d'arbres, ou de peaux d'animaux. Le premier de tous a été fait de l'écorce interieure des arbres & se nommoit en latin *Liber* qui employé du propre au figuré, a ensuite signifié un Ouvrage, les Grecs nommoient leur papier Βύϐλος ou Βίϐλος & leurs livres Βίϐλοι ou Βίϐλια. Ils le faisoient suivant Pline avec une plante qui avoit plusieurs enveloppes que l'on séparoit l'une de l'autre avec une aiguille, & que l'on colloit ensuite afin de leur donner de la consistance.

La papeterie la plus célébre étoit à Alexandrie. On connoît encore dans les Bibliothéques quelques fragmens de cette espéce de papier, & entr'autres le fameux manuscrit de l'Evangile de saint-Marc à Venise.

Un autre papier (*charta membranacea*) étoit fait de peaux d'animaux apprêtées de la même maniere que l'est aujourd'hui notre peau de gand ou préparées

comme notre parchemin.

Les Juifs se servoient ordinairement de la premiere espéce pour écrire leur loi ; c'est du roulement de ces peaux qu'est venu le mot *volumen*.

Varron & Pline rapportent qu'Eumenes avoit le premier imaginé d'écrire sur des peaux au défaut du Papyrus des Egyptiens que Ptolemée avoit fait défense de laisser sortir de ses Etats, mais notre Auteur ne convient pas avec eux de ce fait. Nous sçavons, dit-il, par Herodote qui vivoit long-tems avant ce tems-là, que les Ioniens & d'autres nations écrivoient sur des peaux de chevre & de mouton. L'Historien Joseph rapporte aussi que les Juifs avoient présenté à Ptolemée leur loi écrite en lettres d'or sur des peaux, ce qui prouve que l'écriture sur des peaux n'étoit point dans ce tems-là une chose nouvelle chez les Juifs.

On écrivoit encore sur des ta-

bles enduites de cire appellées *Pugillares*. Elles étoient aussi quelquefois d'or, d'argent, de cuivre, pour lors il falloit nécessairement un stile de fer pour y graver les lettres.

Il y a eu ensuite, mais bien moins anciennement des *Chartæ linteæ* & (1) *bombycinæ* qui étoient de toile ou de coton, & c'est à elles que nous devons l'invention du papier fait de drapeaux de linge qui a environ 600. ans.

Les anciens peignoient leurs lettres avec des liqueurs differentes, mais le plus souvent noire d'où est venu le mot *atramentum* chez les Latins pour signifier de l'encre.

Les titres des chapitres & sections étoient écrits en lettres rouges ou couleur de pourpre; c'est pourquoi les titres des loix Ro-

(1) M. Bremond remarque qu'il faudroit qu'il y eut BOMBACINÆ, BOMBYCINÆ devant être rendu par de soye & non pas de coton.

maines se nommoient *Rubrica*.

2. Le premier Mémoire de Physique générale est une lettre de M. Gray, contenant diverses expériences sur l'électricité.

Un petit Phénomene de Physique (2) *qui se présente rarement, & qu'on ne daigne presque pas observer parce qu'il ne paroît conduire à rien, a commencé depuis un tems à devenir plus considérable, grace aux yeux sçavans qui l'ont regardé de plus près, & aujourd'hui il est si étendu & si important qu'on ne sçait plus où cela s'arrêtera.* C'est le Phénomene de l'éléctricité. Gilbert dans son Traité sur l'Aimant, Guericke de Magdebourg, l'Académie de Florence, Boile, Haukſbée avoient fait plusieurs découvertes sur cette matiere, mais quelques singulieres que fussent entr'autres les expériences de Guericke & de Haukſbée, elles n'avoient point,

[2] M. de Fontenelle Histoire de l'Académie année 1733.

dit M. de Bremond la réputation qu'elles méritoient à peine étoient-elles connues, ce sont les expériences décrites dans cette lettre de M. Gray, qui en ont rappellé le souvenir, & qui ont donné de la curiosité pour ce point de Physique qui fournit des faits si nouveaux & si surprenans.

Il y a dans les transactions de l'année suivante qui fait la seconde partie de ce volume, deux autres lettres de M. Gray sur la même matiere. On trouve dans les notes de M. de Bremond sur ces trois Lettres les differentes expériences qui ont été faites sur l'électricité avant M. Gray & après lui par M. Dufay entr'autres qui comme on sçait avoit fait une étude particuliere de ce Phénomene; en sorte qu'on trouve réuni dans ce volume tout ce qui a été fait jusqu'à présent sur la matiere de l'électricité. Nous allons rendre compte en abregé des principales expériences contenues dans la premiere

des trois lettres de M. Gray.

Les premieres expériences de M. Gray, ont eu pour objet de connoître quels sont les corps électriques, & à quels degrés ils le sont. Il crut qu'il pourroit faire des découvertes à ce sujet en se servant d'un grand tube de cristal, prévenu de cette idée que comme le tube communique de la lumiere aux corps quand on le frotte dans l'obscurité, il pourroit peut-être aussi leur communiquer la vertu électrique. Il fit donc faire un tube de trois pieds 5. pouces de longueur, & d'un peu plus d'un pouce de largeur dont il bouchoit chaque extrémité d'un morceau de liege lorsqu'il n'en faisoit pas usage.

Il voulut éprouver si l'attraction du tube étoit differente lorsqu'il étoit bouché des deux liéges de ce qu'elle étoit lorsqu'il étoit ouvert, il n'y trouva aucune difference sensible, mais il s'apperçut qu'une plume de duvet qu'il tenoit vis-à-

vis de l'extrémité ſuperieure du tube vouloit aller vers le liége, & qu'elle en étoit attirée & repouſſée de même que par le tube d'où il conclut que le tube avoit communiqué au liége une vertu électrique. Cela lui donna l'idée d'ajuſter dans un bouchon du tube une baguette au bout de laquelle étoit une boule d'ivoire, & alors ayant frotté le tube la vertu ſe communiqua à la boule; enſorte qu'elle attiroit & repouſſoit les feuilles d'or, des plumes de duvet, &c : M. Gray allongea ſa baguette juſqu'à 32. pieds, l'expérience réuſſit encore, il ſubſtitua enſuite une corde à la baguette, & ayant monté ſur un lieu élevé, il éprouva que la vertu électrique ſe tranſmettoit par le moyen de la corde à la boule d'ivoire; & que cette boule attiroit & repouſſoit à 52. pieds, il trouva l'art par des tours & des retours de donner à la corde une longueur de 886. pieds Anglois, & la vertu ſe

communiqua à la boule. M. Gray n'a pas poussé à cet égard son expérience plus loin, mais M. Dufay qui l'a repetée a fait parcourir à la vertu électrique 1256. pieds de Paris, la corde n'avoit pas toute cette longueur en ligne droite, M. Dufay lui avoit fait faire plusieurs tours & retours. Il est à remarquer que le plus grand vent ne détourne point cette communication (il en faisoit un très-violent lors de l'expérience de M. Dufay) mais l'air humide y nuit beaucoup. Il est bon d'observer que les corps qui sont le moins électriques par eux-mêmes, sont les plus propres à transmettre au loin la vertu électrique. Par cette raison dans les expériences dont on vient de parler une corde ordinaire vaut beaucoup mieux qu'une de soye, & même il est bon de la mouiller ; parce que l'eau n'est que très-peu électrique.

M. Gray a fait ensuite d'autres expériences avec son tube, par

lesquelles il s'est assuré qu'il n'étoit pas nécessaire que le tube touchât immédiatement le bout de la corde pour que la vertu électrique passât à l'autre extrémité, mais qu'il suffisoit de l'approcher de la corde lorsqu'il avoit été frotté & électrisé : la plus curieuse de ces expériences est celle-ci ; il a suspendu un enfant horizontalement par des cordes attachées au plancher, il a approché le tube des pieds de l'enfant, la tête de l'enfant est devenue électrique. Il a approché le tube de la tête & les pieds ont été électrisés. Il est arrivé de même que le tube étant approché de l'extrémité d'un cerceau, c'est l'extrémité opposée qui est devenue électrique. M. Gray finit sa lettre par dire qu'il a observé que les corps attirent plus ou moins à raison de leur couleur que le rouge ou le jaune, par exemple, attirent pour le moins trois ou quatre fois plus fortement que le verd, le bleu ou le pour-

pre. M. de Bremond remarque à ce ſujet que M. Dufay ayant fait des expériences ſur cette derniere obſervation de M. Gray, s'apperçut que l'attraction ne varioit pas par les couleurs en elles-mêmes, mais par les différens ingrédiens dont les couleurs artificielles ſont composées. Voici une de ces expériences que M. de Bremond rapporte comme déciſive : M. Dufay introduiſit dans une chambre obſcure un rayon de lumiere, il en approcha le tube, le tube ne l'altéra en aucune façon ; s'il eut attiré certains rayons plûtôt que d'autres, il auroit cauſé une plus grande inflèxion, & en ce cas n'eut-il pas décomposé un trait de lumiere? La lumiere reſta toujours blanche. M. Dufay qui étoit ajoute M. de Bremond, dans un commerce de lettres fort aſſidu avec M. Gray n'aura pas manqué de lui communiquer ſes doutes là-deſſus ; cependant ils ne le firent point changer de ſentiment. Car M. Gray

promit en 1735. des expériences qui devoient prouver l'influence des couleurs comme couleurs, il en rapporte même déja quelques-unes & malheureusement pour l'électricité, il n'a pas eu le tems de donner les autres avant sa mort.

Nous finirons cet article par une note de M. de Bremond qui contient un précis des loix électriques que M. Dufay a établies, & qui sont le résultat de huit mémoires qu'il a donnés à l'Académie sur cette matiere, nous croyons que ce précis fera plaisir, il est d'ailleurs propre à justifier l'idée que nous avons donnée du travail de M. de Bremond.

Tous les corps de quelque nature qu'ils soient peuvent devenir plus ou moins électriques, à l'exception de ceux qui ne sont pas susceptibles de frottement comme les liqueurs, & à l'exception des métaux: & tous sans exception peuvent acquerir l'électricité par communication.

Plus un corps est électrique

moins il est propre à transmettre l'électricité. Les corps électriques par communication communiquent extrémement loin la vertu électrique, parce qu'ils la retiennent mieux, & ils sont aussi plus vivement attirés.

Il y a deux sortes d'électricité: l'électricité de la nature de celle du verre électrisé, & l'électricité de la nature de l'ambre électrisé. On a nommé la premiere électricité vitrée, & on a appellé la seconde électricité resineuse. Ces deux électricités sont totalement différentes, l'une attire tous les corps que l'autre repousse; de cette maniere, il est facile de sçavoir à laquelle de ces électricités doit se rapporter un corps dont on veut connoître la vertu électrique, mais il est bon de remarquer que les corps électriques commencent toujours par attirer indistinctement ceux qui ne le sont pas encore & qu'ils repoussent aussi toujours ceux qui ont déja la même

eſpéce d'électricité qu'eux.

Le vent ne dérange point l'électricité.

L'air humide y nuit beaucoup. L'électricité s'exerce dans le vuide plus ſenſiblement encore que dans le plein, bien loin que le vuide détruiſe la vertu électrique.

L'air condenſé cauſe un grand changement dans les effets de l'électricité.

Tous les corps électriques de quelque nature que ſoit leur électricité peuvent devenir lumineux, il ſort même d'un corps électrique, ſoit animé, ſoit inanimé des étincelles de feu leſquelles ſont pour l'ordinaire accompagnées d'un petillement fort ſenſible, & produiſent une ſenſation de douleur à celui qui en approche le doigt.

Boile a prouvé que la matiere de cette lumiere & celle de l'électricité, ne doivent pas être les mêmes.

M. Gray a obſervé qu'il n'eſt pas néceſſaire que tous les corps ſoient frottés pour être électriques.

Enfin il eſt très-probable que les

les corps électriques ſont entourés d'un tourbillon ou (ſi on l'aime mieux d'un atmoſphére électrique.) Les tourbillons électriques une fois prouvés dit M. de Bremond, pourroient peut-être ſervir à démontrer l'exiſtence d'autres tourbillons moins ſenſibles ; mais nous n'en ſommes pas encore là, il faut auparavant que bien des faits cachés ſoient dévoilés ; & d'ailleurs, on doit éviter de ſe laiſſer égarer par ces analogies & ces conjectures trop précipitées.

3. Le ſeptiéme Mémoire d'Anatomie a pour titre *Obſervation d'un* PLICA POLONICA *énorme*.

Cette Obſervation eſt de M. Vater Profeſſeur en Médecine à Vittemberg : la même Obſervation a été envoyée à la Societé Royale dans l'année ſuivante par M. Klein Secretaire de la Ville de Dantzikc. Nous les joindrons ici l'une à l'autre.

Une payſanne Polonoiſe mariée à l'âge de 15. ans, fut attaquée

à 18. ans de cette maladie endémique ou populaire que l'on nomme Plica de Pologne, parce que les cheveux se mêlent & se collent ensemble de telle façon qu'on ne peut plus les séparer. Elle a vêcu avec cette maladie jusqu'à l'âge de 77. ans, pendant tout ce tems-là elle a eu des douleurs dans les jointures, des ressentimens de goûte & un déssechement universel qui ne lui ont pas permis de quitter sa chambre. M. Klein ajoute qu'elle est toujours restée couchée, & qu'elle n'a changé de place que deux fois par an, sçavoir en hiver & au printems: qu'elle aimoit si fort le froid qu'à l'approche de l'hiver, elle ne pouvoit souffrir aucune espéce de chaleur même celle d'une chandelle allumée; qu'elle n'a jamais pris de liqueurs fortes, qu'elle n'a jamais mangé que de mauvais pain & des herbes crues, qu'elle a bu de l'eau jusqu'à l'âge de 70. ans, qu'au printems elle se faisoit porter dans

un endroit où la chaleur avoit de la peine à pénétrer.

Il y a au ſujet de cette Obſervation une note très-étendue de M. de Bremond ſur la Plica. Cette maladie ſemble particuliere à la Pologne, on la voit rarement en Allemagne, & il n'y en a que très-peu d'exemples dans la Sileſie, dans la Suabe & ailleurs. M. de Bremond rapporte les ſimptomes de cette maladie & ſes ſuites les plus funeſtes. La cauſe n'en eſt pas encore bien connue. M. Sprengell qui a communiqué à la Societé Royale l'Obſervation de M. de Vater, eſt perſuadé que cette maladie ne vient que de la mal propreté des Polonois & du préjugé où ils ſont que l'on ne peut pas couper ſans un grand danger la touffe de cheveux qui forme la Plica. Il appuie ſon ſentiment ſur ce que il n'y a que le peuple parmi les Polonois qui y ſoit ſujet, & que cette maladie n'attaque aucun des Allemands qui ſont établis en

grand nombre en Pologne.

M. Erndtel premier Médecin du Roi de Pologne, se déclara contre cette opinion dans son histoire naturelle Phy que & médicinale de Warsovie chap. 5. pag. 151. & M. de Bremond observe d'après lui que la température de l'air, les alimens & peut-être la mal-propreté contribuent beaucoup à augmenter cette maladie, mais qu'il en faut néanmoins chercher la cause ailleurs. M. Erndtel ne convient pas qu'il ni ait que le peuple qui en soit attaqué, les gens de condition & qui ont le plus de soin de leurs personnes n'en sont pas quelquefois exemtes, d'ailleurs pourquoi parmi les étrangers ceux dont l'extrême misere rend la personne plus que négligée n'y sont-ils jamais sujets. Ce n'est point non plus un préjugé suivant M. Erndtel, que de ne point oser faire l'extirpation de la Plica. Il prétend d'après ses Observations & celles de baucoup d'autres que cette

opération est toujours suivie d'accidens fâcheux, tantôt d'accès de fureur, tantôt de maux de tête, tantôt de douleurs dans tous les membres, tantôt de consomption, souvent d'un aveuglement total & quelquefois de la mort, & quand le malade ne périt pas la Plica revient pour l'ordinaire.

M. Erndtel est persuadé que pour bien connoître la cause de la Plica, & en avoir la véritable époque, il faut remonter à l'année 1241. depuis cette époque jusqu'en 1287. les Tartares firent trois irruptions en Pologne où ils s'abandonnerent à toute sorte de violences. Il y eut une famine horrible, les Tartares vivoient de chair de cheval le plus souvent crue, cette nourriture ne fournissoit qu'un chile mauvais & indigeste, & M. Erndtel prétend que par le commerce fréquent des Tartares avec les Polonoises, ce chile soüilla le sang Polonois, lui communiqua toutes ses mauvaises

qualités, & qu'on vit bien-tôt éclore la Plica maladie nouvelle & aussi peu connuë en Pologne que l'étoit la maladie vénérienne en Europe avant la découverte de l'Amérique. Tel est le sentiment de M. Erndtel, mais quelle vraisemblance, dit M. de Bremond, que des alimens tels que la chair de cheval dont les Tartares font un usage si ordinaire ait pu produire la Plica? Pourquoi les Tartares n'en laisseroient-ils point de traces dans les autres pais où ils font des irruptions? Pourquoi n'en verroit-on aucun vestige parmi les Tartares mêmes, M. Erndtel qui a prévû cette objection en partie, a cru y satisfaire en remarquant que les chevaux Tartares sont sujets à la Plica, mais M. de Bremond observe que cette remarque ne prouveroit que pour les chevaux Polonois qui y sont sujets aussi-bien que les chiens & plusieurs autres animaux.

La premiere cause de la Plica

est donc inconnue, mais suivant M. de Bremond il paroît assez bien prouvé qu'elle a pour principe un virus caché, c'est ce qu'il établit par les simptomes & les effets de cette maladie, il rapporte ensuite les remedes qu'on employe contre cette maladie, & qui ne sont tous que des palliatifs.

4. Le deuxiéme Mémoire de l'Histoire Naturelle est une Lettre de M. Jacob Sarmento, Docteur en Médecine sur les nouveaux Diamans du Bresil.

Tout le monde a beaucoup entendu parler de ces diamans, & il s'en est répandu une grande quantité dans l'Europe, voici l'origine de leur découverte.

Près de la Ville *do Serro do Frio*, dans le gouvernement des mines d'or, il y a un endroit appellé par les gens du pays *Cay-The Merim* d'où ils tirent de l'or depuis plusieurs années, aussi-bien que d'une petite riviere nommée *do Milho Verde*. Les Mineurs qui creusent

l'or dans ces endroits paſſent la terre & le ſable des bancs de cette riviere pour en avoir l'or. Ils trouverent en faiſant cette opération pluſieurs pierres dont ils ne firent pas grand cas d'abord. Ce ne fut qu'en 1728. qu'un mineur s'aviſa de travailler ces pierres & s'apperçut que c'étoit des diamans. Il ſe garda bien alors de les négliger & les autres mineurs à ſon exemple en firent la recherche. Après qu'ils eurent bien fouillé la terre ils allerent en chercher dans la riviere même où il en trouverent beaucoup & avec plus de facilité. L'expérience & un peu de raiſonnement firent penſer, dit l'Auteur de la Lettre, que ces diamans venoient de plus loin, qu'ils n'étoient point produits dans l'endroit où l'on les trouvoit & qu'ils y étoient entraînés par le courant des rivieres, on n'en a pas néanmoins encore découvert la ſource, mais on a de grandes eſpérances depuis que l'on a creuſé

différentes montagnes peu éloignées de la ville où l'on ne voit que des morceaux d'un criſtal très-beau fort dur.

Les diamans que l'on a trouvés ont ordinairement depuis un grain juſques à ſix carats, il y en a de plus gros, on en a vû entr'autres de 45. carats. Ils ont ſuivant l'Auteur la couleur, la ſolidité & toutes les autres proprietés (nos Jouailliers n'en conviennent pas) des diamans d'Orient, on a ſeulement remarqué, dit-il, que les diamans qui étoient à la ſuperficie de la terre & expoſés à l'action de l'air & du ſoleil ont une croûte beaucoup plus épaiſſe, & perdent par conſéquent davantage quand on les veut polir.

M. de Sarmento avertit au commencement de ſa Lettre qu'il tient ces différentes particularités d'un homme qui a été occupé aux mines d'or du Breſil pendant plus de 15 ans.

Le troiſiéme Mémoire de l'Hiſ-

toire Naturelle eſt la ſuite de l'Extrait de l'Eſſai de Marc Cateſbry ſur l'Hiſtoire Naturelle de la Caroline & des Iſles Bahama. L'article qui nous a paru le plus intereſſant a pour objet une Plante qu'on appelle le Mirte à chandelle. *Myrtus Brabantica ſimilis Carolinenſis, baccata, fructu racemoſo, ſeſſili, monopyreno.*

M. de Bremond remarque dans une note que M. Alexandre Chirurgien de la Louiſianne qui a envoyé à l'Académie des Inſtructions ſur cet arbriſſeau ſoupçonne qu'il y en a deux eſpéces, l'une ſterile & l'autre fertile. Les Plantes fertiles fleuriſſent en Février & Mars & leurs graines ſont mures depuis Novembre juſqu'en Janvier au plus tard. Elles ſont de la groſſeur d'un petit grain de Coriandre dans leur parfaite maturité, & elles contiennent un petit noyau qui eſt recouvert d'une peau verte chagrinée ; & qui eſt envéloppé immédiatement d'une cire luiſante

ſéche, friable & diſpoſée en écailles ſur la peau du noyau Un arbriſſeau bien chargé de fruit en a 6. livres ; une livre de fruit donne un quarteron de cire, & un homme peut ramaſſer en un jour 16. livres de graine, ce qui doit produire quatre livres de cire. M. de Bremond explique enſuite les opérations que l'on fait pour détacher & préparer la cire, ce qu'il dit ſur cette préparation eſt tiré d'un mémoire particulier qu'il a eu d'une perſonne qui a demeuré quelque tems à la Louiſianne. M. de Bremond remarque encore que la bougie que l'on fait avec la cire qu'on extrait de cette Plante eſt fort caſſante, & ne donne qu'une lumiere ſombre.

Nous donnerons dans la ſuite l'Extrait des Tranſactions Philoſophiques de l'année 1732.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Inſcriptions & Belles Lettres, avec les Mémoires de Litterature, tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année 1734 juſques & compris l'année 1737. Tome XIII in-4°. pag 713. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1740.

NOus allons achever l'Extrait de ce volume, que nous avons commencé dans notre Journal du mois de Mai dernier. Les Piéces dont il nous reſte à rendre compte, nous ont paru auſſi dignes de l'attention des Lecteurs, que celles dont nous les avons déja entretenus.

C'eſt à ce qu'il nous ſemble, le jugement qu'on portera de la Diſſertation de M. de la Nauze dans laquelle il traite des rapports, que les Lettres & les Sciences ont entre elles.

Les Muſes dit il, étoient ſœurs,

& ne formoient qu'un seul chœur. Cependant elles présidoient les unes à la Poësie & à l'histoire, les autres à la Dialéctique, à la Géométrie & à l'Astronomie : si Homére & Hésiode les ont invoqué dans leurs Poemes, Pythagore leur sacrifia une Hécatombe en reconnoissance de la découverte, qu'il avoit faite de l'égalité du quarré de l'hypothénuse dans le triangle rectangle à la somme des quarrés des deux autres côtés.

C'est ainsi que M. de la Nauze entre en matiere ; les exemples d'Homére, & d'Hésiode d'une part, de Pythagore de l'autre, déterminent clairement ce qu'il entend ici par les deux termes de *Lettres* & de *Sciences*, mis en opposition dans les titres de son discours.

Il se propose de montrer que les Sciences naturelles, & les Belles-Lettres ont entre elles les plus intimes rapports ; bien loin que leur caractere soit de s'exclure les

les unes les autres comme incompatibles, elles sont inséparablement unies par des besoins réciproques. Bien loin que l'avancement de celles-ci devienne un obstacle au progrès de celles-là, les secours qu'elles se prêtent ne peuvent que hâter leur perfection respective. La preuve de ces deux propositions se tire d'un détail dans lequel il ne nous est pas permis de suivre M. de la Nauze.

Pour nous en tenir à une réflexion générale, qui s'applique indifferemment aux deux membres de sa division, nous observerons après lui que telle est en effet l'union, ou plûtôt la dépendance mutuelle des Lettres & des Sciences, qu'on les a vûes dans tous les temps assujetties aux mêmes destinées, naître & se perfectioner ensemble.

Les beaux siécles d'Athénes & de Rome furent également féconds, en personages illustres dans les deux genres dont il s'agit. Pendant que Pindare, Sophocle,

Euripide, Ariſtophanes, Thucydide, & Iſocrates faiſoient fleurir la Poëſie Lyrique & Dramatique, l'Hiſtoire & l'Eloquence, la Phyſique étendoit ſes vûes par les découvertes de Démocrite, l'Aſtronomie s'enrichiſſoit des obſervations & des calculs de Meton, d'Euctémon, & d'Eudoxe. Socrate & Platon donnoient une nouvelle forme à la Métaphyſique, & à la Morale. Hypocrate dictoit des leçons aux Médecins de tous les âges, & ſans emprunter des exemples étrangers, le même ſpectacle ne s'eſt-il pas renouvellé de nos jours ſous ce régne à jamais mémorable, qui merita partant de titres d'être mis à côté de celui d'Auguſte.

Si ce fut alors que l'Eloquence dans la Chaire & au barreau commença d'annoncer avec dignité le triomphe de la religion & de la juſtice; que la Poëſie étala toute ſa naïveté dans la fable, toute ſa majeſté dans l'Ode, ſes char-

mes de toute eſpéce ſur nos Théatres. Si ce fut alors que l'intelligence des langues ſçavantes, & les plus profondes recherches mirent le laborieux critique en état de pénétrer les miſteres de l'Antiquité, ce fut auſſi dans le même temps, que la Métaphyſique reforma ſes idées, que la Morale épura ſes ſentimens, que la Phiſique s'ouvrit de nouvelles routes auſſi ſûres que lumineuſes, que l'Aſtronomie s'éleva juſqu'au Ciel, pour en tracer un plan qu'on eut cru levé ſur les lieux, que la Géométrie en captivant l'imagination, acoutuma l'eſprit à ne ſe rendre qu'à l'évidence.

L'habitude de ne ſe rendre qu'à l'évidence, introduiſit parmi nous l'eſprit Philoſophique, à qui ſeul il appartient d'éclairer nos études, & de régler nos jugemens, & c'eſt le plus grand avantage dont les lettres ſoïent redevables aux Sciences, mais en recevant d'elles la juſteſſe que cet eſprit a coutume

de produire, les Lettres en échange leur ont rendu la clarté du discours, la proprieté des termes, l'élegance & l'amenité sans lesquelles il ne resteroit à la justesse même, que des dehors rebuttans peu propres à l'accréditer, peu capables de la faire goûter.

M. de la Nauze continue à parcourir suivant cette méthode les differentes compensations qui égalent les avantages respectifs des Belles-Lettres & des Sciences naturelles.

Bien loin donc ajoute-t-il, en finissant, que l'opposition apparente des Sciences & des Lettres; & sur-tout la diversité des talens qu'elles semblent exiger, puissent faire naître, ou fomenter entre elles cette odieuse rivalité, qui dégénere en basse jalousie, ou en dédain superbe, elles doivent au contraire mettre en commun tous leur succès, toute leur gloire pour en jouir d'intelligence, comme d'un domaine indivis qui est le

juſte fruit du concours de leurs travaux. On verra auſſi avec plaiſir dans ce volume la ſuite des Diſſertations de M. l'Abbé de Fontenu ſur quelques camps connus en France, ſous le nom de camps de Céſar.

La méthode de M. l'Abbé de Fontenu dans les Diſſertations qu'il nous a données juſqu'à préſent ſur cette matiere, a été de décrire d'abord la poſition de ces anciens monumens, de nous en donner un plan exact qu'il a fait lever ſur les lieux ; de chercher dans l'hiſtoire tout ce qui peut y avoir quelque rapport, & de les examiner enſuite ſuivant les régles de la caſtramétation Romaine, telles que Polybe, Hygin & Végéce nous les ont tranſmiſes, & quand il en trouve la conſtruction conforme à ces régles, il n'heſite pas à conclure, que la tradition qui les attribue aux Romains, eſt bien fondée. Ce dernier Mémoire eſt fait ſur le même plan.

M. l'Abbé de Fontenu y traite du Camp de l'*Etoile* en Picardie, & du Camp de Wiſſan dans le Boulonois. Leur reſſemblance eſt ſi parfaite, qu'il nous ſuffira de parler du premier, pour faire en même temps connoître le ſecond.

Le Camp de l'*Etoile* ainſi nommé du village de l'*Etoile* ſur la Somme, à trois lieues au-deſſous de Piquigny eſt placé ſur une éminence environnée d'un marais. Il domine tous les environs & commande un paſſage important ſur la Somme.

Ce Camp eſt de figure ovale. Or cette figure eſt une de celles que les Romains ſelon Végéce donnoient le plus ordinairement à leurs Camps. Le célébre Camp de Galba au pays de Valais, dont nous avons le plan dans le Commentaire de Steuvechius ſur Végéce, eſt comme celui-ci de figure ovale.

Enfin le Camp de l'*Etoile* eſt fort ſerré, & les anciens Camps Ro-

mains appellés *Stativa Castra*, avoient si peu d'étendue, que jamais César n'y a placé plus d'une legion. Mais comme celui-ci même n'auroit jamais pû contenir une légion entiere, M. l'Abbé de Fontenu, conjecture, qu'il est un des trois Camps près d'Amiens, où César selon ses Commentaires distribua ses soldats après sa deuxiéme expédition dans la Grande-Bretagne. César venoit de perdre beaucoup de monde, il ne lui restoit peut-être pas une seule légion complette, & celle qu'il envoya probablement au Camp de l'*Etoile*, devoit être réduite à trois ou quatre mille hommes, qui font précisément le nombre que l'on y pouvoit loger commodément. Sur ces rapports, & ces convenances M. l'Abbé de Fontenu croit pouvoir maintenir le Camp de l'*Etoile* dans la possession où il est par une tradition immémoriale d'être appellé Camp de César.

Il porte le même jugement de

celui de Wiſſan, & croit qu'il fut établi par Labienus que Céſar avoit laiſſé dans ſa ſeconde expédition d'Angleterre avec trois légions & quelque Cavalerie pour veiller à la conſervation de la côte du pays des Morins dont il tiroit ſa ſubſiſtance, & dont le Port de Wiſſan que pluſieurs Auteurs ons cru avoir été le célébre *Portus-Iccius* étoit alors le plus conſidérable, & celui par conſéquent qu'il lui étoit le plus important de ſe conſerver.

La partie hiſtorique de ce volume qui concerne l'hiſtoire de France, comprend entre autres piéces, deux Mémoires de M. de S. Palaye ſur les Chroniques de Froiſſart. Le premier, eſt proprement une introduction à l'hiſtoire de Froiſſart. Il contient toutes les Obſervations préliminaires qui peuvent ſervir d'éclairciſſement aux difficultés, que l'on rencontre dans cet hiſtorien. Dans le ſecond Mémoire dont nous nous

contenterons de parler, parce que le temps ne nous permet pas de nous arrêter sur le premier, quoiqu'il soit plein de recherches très-curieuses, M. de S. Palaye porte son jugement sur les Chroniques de Froissart.

Il examine dans la premiere partie de ce Mémoire en quoi consiste le mérite particulier de la Chronique de cet Auteur, quels en sont les défauts essentiels, & si c'est avec raison qu'on lui reproche d'avoir montré de la partialité en faveur des Anglois. La premiere partie du Mémoire dont il s'agit ici, se réduit à ces trois questions.

1°. La varieté des faits, & la naïveté de la narration sont selon M. de S. Palaye le principal mérite de l'histoire de Froissart. Au récit des guerres, dont les principales parties de l'Europe ont été le théatre, pendant près de 80. ans, sont joints des détails agréables sur le caractere des hommes dont

il parle, & ſur les uſages de ſon temps. On ne trouve point ailleurs des notions auſſi claires de ce qui regarde l'attaque & la défenſe des places, leurs fortifications, l'artillerie, l'armure des gens de guerre, l'ordre de bataille, la chevalerie, les défis, les combats à outrance, les joutes, les tournois, les entrées des Princes, les feſtins, & les habillemens. En un mot ajoute M. de Saint Palaye, l'hiſtoire de Froiſſart eſt un corps complet des Antiquités du quatorziéme ſiécle ; & la lecture en devient encore plus intereſſante par le talent ſingulier, que poſſede l'Auteur de peindre tout ce qu'il raconte ; ce n'eſt pas dire aſſez, tel eſt le charme de ſa narration, qu'en le liſant, on croit entendre dans une converſation familiere un homme d'eſprit, qui a beaucoup vû, & qui parle avec agrément.

2°. Cette image n'a rien d'outré, mais toute avantageuſe, qu'elle paroît, elle indique en même

temps les défauts essentiels de sa Chronique. Sans ordre dans la disposition des matiéres, sans liaison entre les faits, sans critique, sans choix, Froissart imite trop naturellement la liberté de la conversation, à qui seule il sied bien de s'affranchir du joug de la méthode. Semblable à un voyageur souvent aussi crédule, qu'empressé à changer de lieu, on diroit qu'il a été plus occupé du plaisir de faire un amas de curiosités amusantes que du soin de les bien choisir.

Ce jugement est appuyé sur un grand nombre de passages, qu'il faut voir dans le Mémoire même; c'est par une pareille discussion de plusieurs autres textes; & par l'exposition des circonstances dans lesquelles cet historien écrivoit que M. de S. Palaye le justifie contre les soupçons de partialité.

3°. Selon lui, Froissart ne peut avoir donné prise à la Critique que dans la portion de son histoire qui contient les années écoulées depuis

depuis 1327 jusqu'en 1369. Il passa, dit-il, en Angleterre une partie de cet intervalle. Attaché au Roi & à la Reine, il y vivoit dans une espéce de familiarité avec les jeunes Princes leurs enfans. Dans une Cour, où tout respiroit la haine contre les François, pouvoit-il conserver une exacte neutralité? Pouvoit-il ne pas servir la passion du Souverain à qui il devoit sa fortune?

C'est ainsi qu'ont raisonné ceux qui ont prononcé sur l'Ouvrage de Froissart avant que de l'avoir lû, & ce préjugé est devenu presque universel. M. de Ste Palaye le combat par des réfléxions qui semblent ne laisser rien à desirer. Le Texte de Froissart les lui fournit. Or sans prétendre tirer une induction trop favorable des témoignages qu'il a souvent rendus aux Rois de France, principalement à Charles V, ou à la Nation Françoise, qui est peut-être la seule de toute l'Europe qu'il n'ait pas désignée par une

épithéte odieuse, que l'on lise avec attention le récit de certains évenemens qui se sont passés pendant son séjour en Angleterre, où il les écrivoit, évenemens critiques qu'il ne lui auroit pas été possible de raconter sans trahir ses vrais sentimens par quelques-unes de ces expressions qui échappent naturellement à un Ecrivain prévenu. Il parle en particulier de l'avenement de Philippe de Valois à la Couronne, de l'hommage rendu par le Roi d'Angleterre au Roi de France; du fameux Cartel dont les deux peuples font honneur à leur Roi, en réjettant réciproquement sur l'autre la honte du refus, qu'on lise avec attention ces trois faits, on trouvera que Froissart s'est exprimé, non, dit M. de Ste Palaye, avec les ménagemens d'un Ecrivain timide qui ne veut déplaire ni à l'une ni à l'autre puissance, mais avec toute l'équité de l'Historien le plus impartial & le plus vrai.

La seconde partie du Mémoire

contient un examen critique des Editions imprimées de Froissart & l'indication des Manuscrits de sa Chronique, qui se trouvent dans les différentes Bibliothéques de Paris, & ailleurs; on sent que cette seconde partie, Ouvrage aussi utile pour ceux qui le consulteront, qu'il a dû coûter de recherches à son Auteur, ne sçauroit être reduit en extrait.

Celles que M. Fourmont a faites dans sa Dissertation sur les Annales Chinoises, n'intéresseront pas moins tous les Sçavans. Il s'y propose d'en déterminer l'époque, & de montrer en même tems quelle croyance elles méritent.

Selon les maximes de la saine critique, pour juger de la certitude d'une Histoire, il faut principalement examiner, si les Mémoires sur lesquels elle a été composée sont anciens, & s'ils ont été écrits par des Auteurs dont l'exactitude & la bonne foi ne soient pas suspectes.

A quoi ſe reduiroient, dit M. Fourmont, les Hiſtoires des anciens peuples, Egyptiens, Aſſyriens, Médes, Perſes, Grecs, & Romains, ſi on les jugeoit à la rigueur? Suivant cette régle la ſeule Hiſtoire des Hébreux, par un privilége qui étoit dû au Peuple de Dieu, continuée ſans interruption d'âge en âge, conduit l'homme depuis les Jardins d'Eden, où il fut placé, juſqu'à l'Avénement du Meſſie. Mais après les Livres Saints, ajoûte M. Fourmont, il n'y a rien de plus authentique que les Annales Chinoiſes.

C'eſt un fait conſtaté, ſelon lui, par des témoignages ſans nombre, que les Chinois dans tous les tems, ont pris pour la conſervation de leurs Annales, plus de précautions qu'aucun peuple connu. En vertu d'une ordonnance de l'Empereur Yao, qui vivoit 2337 ans avant J. C. des Sçavans du premier ordre étoient nommés ſous chaque regne pour en écrire l'Hiſtoire, &

ſous le régne ſuivant on la publioit pendant que la date des faits étoit encore aſſez recente, pour que l'on pût contredire l'Hiſtorien, qui en auroit alteré la vérité. La ſuite de ces Hiſtoires particulieres, dont la garde étoit confiée à une Societé d'hommes choiſis, qui en étoient tout à la fois les Juges ſous le nom de *Tribunal Hiſtorique*, a formé ſucceſſivement le corps des Annales Chinoiſes. Ce Recueil ſubſiſtoit du tems de Confucius, puiſque ce célébre Philoſophe le rappelle en pluſieurs endroits de ſes Livres, & ce qui mérite le plus d'être obſervé, les citations répanduës dans ceux qu'on appelle *Claſſiques* prouvent évidemment, dit M. Fourmont, que ces Annales étoient alors les mêmes qu'ils conſervent aujourd'hui.

On imagine ſans peine, continue-t-il, (& c'eſt une ſeconde obſervation) qu'un pays, où le ſeul mérite littéraire frayoit la route des honneurs, devoit être fécond

en Ecrivains. De ſiécle en ſiécle la Chine fournit dans tous les genres des Ouvrages dont la plûpart perpétuoient le ſouvenir des évenemens qui s'y étoient paſſés. Les Auteurs qui furent employés environ 280 ans après Confucius, à rediger les Annales Chinoiſes, avoient devant les yeux ces différens Ecrits, dont M. Fourmont donne une eſpéce de Notice. Le même ſoin qui les avoit fait paſſer juſqu'à la Dynaſtie des *Han*, ſous qui travailloient les premiers compilateurs, les tranſmit à la famille des *Tſam* ſous laquelle vivoit *Suma Kuam*, qui eſt regardé comme le grand Analiſte des Chinois, quoiqu'il n'ait écrit que vers l'an 1064 de l'Ere Chrétienne.

C'eſt ainſi que M. Fourmont établit, 1°. l'authenticité des Annales Chinoiſes, 2°. que l'on n'a aucune raiſon ſolide de rejetter le Syſtéme Chronologique de *Su-ma-Kuam*, qui fait remonter les Antiquités de ſa Nation juſqu'au tems de

l'Empereur *Fohi*, dont le tems concourt avec celui de Phaleg, ſelon le calcul des Septantes.

Il employe le reſte de ſon Diſcours à répondre aux objections que l'on peut faire contre ſon ſentiment. La plus ſpécieuſe eſt celle qui ſe tire de l'incendie général des Livres. Qu'importe, dit-on, que les Chinois ayent eu depuis la fondation de leur Monarchie une chaîne non interrompuë d'Annaliſtes, ſi leurs Annales ont été conſumées par le feu. Car c'eſt une opinion aſſez répanduë, même à la Chine, qu'environ 237 ans avant J. C. l'Empereur *Xi-hoam-ti* (celui qui a rendu ſon nom immortel par la conſtruction de la célébre muraille) donna ordre que tous les Livres qui ne traiteroient ni de Médecine, ni d'Aſtrologie Judiciaire fuſſent brûlés.

M. Fourmont nie expreſſement le fait : que l'Empereur *Xi-hoam-ti*, Prince ambitieux & uniquement occupé de la paſſion, ou d'ag-

grandir ſes Etats par ſes conquêtes ou du deſir de faire fleurir le commerce par la navigation, ait peu favoriſé les Lettres, parce qu'il les jugeoit inutiles à ſes vûës, qu'il ait ſouffert impatiemment que le goût de la Science, trop commun parmi ſes ſujets, lui enlevât ou des Soldats, ou des Matelots; que pour arrêter le progrès de ce goût il ait fait mourir quelques Lettrés, & brûler quelques-uns de leurs Livres, ſa politique rend la choſe aſſez probable; mais quant à un incendie général, on croira difficilement, que l'ordre en ait été donné, & l'on ne comprendra jamais qu'il ait été exécuté. Le Thalmud, tous les Livres des Juifs, quoique condamnés au feu, & ſévérement recherchés par le redoutable Tribunal de l'Inquiſition, n'ont pas ceſſé un moment d'inonder l'Italie, & l'Europe entiere; comment donc, dit M. Fourmont en finiſſant, s'eſt-on imaginé que dans un Empire de mille lieuës,

plein de Tombeaux, que l'esprit de la Nation rendoit respectables; & dont plusieurs étoient contigus à d'autres Royaumes indépendans de *Xi-hoam-ti*, où l'on cultivoit la même Litterature, les Lettres Chinoises n'ayent pû trouver un azile, ni pour leurs personnes, ni pour leurs Livres?

Nous aurions desiré que les bornes qui nous sont prescrites, nous eussent permis de donner l'Extrait d'un plus grand nombre de Pieces contenues dans ce 13me Volume, mais les titres seuls de la plûpart de ces Pieces que nous avons rapportés, suffisent pour réveiller la curiosité de tous ceux qui ont du goût pour les différens genres de litterature, qui y sont traités, & pour nous faire croire, que le public recevra aussi favorablement ce Volume que les autres qui l'ont précédé.

BIBLIOTHEQUE Françoise, ou Histoire de la Litterature Françoise, dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie pour la connoissance des Belles Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des beaux Arts, &c. Par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, in-12. Tom. III pag. 476. Tom. IV. pag. 488. A Paris, chez *P. J. Mariette*, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules, & *Hyppolite-Louis Guerin*, à Saint Thomas d'Aquin, 1741.

LES Traitez Didactiques sur la Poesie Françoise font la matiere du troisiéme Tome dont nous allons rendre compte; il est précedé d'un court Avertissement, dans lequel l'Auteur expose la méthode qu'il a suivie dans ce Volume & dans les suivans. Convaincu

que ce ne fut que vers le 15me siécle, que l'on pensa à faire de notre Poesie un Art, & à l'assujettir à des régles, il montre que M. Despreaux s'est trompé, lorsque dans son Art Poetique, il attribue à Villon la gloire d'avoir le premier entrevu ces régles. Sans alléguer contre le sentiment de ce fameux Satyrique, les productions de quelques-uns de nos premiers Poëtes; si quelque hazard eût fait tomber entre ses mains les Poesies de Charles Duc d'Orleans, il n'est pas douteux, dit M. l'Abbé Goujet, que M. Despreaux ne l'eut reconnu plûtôt que Villon pour l'un des Fondateurs de notre poësie Françoise; c'est la remarque, ajoûte-t-il, que fait M. l'Abbé Sallier dans ses curieuses observations sur le Recueil des Poesies de ce Prince qui se trouvent en manuscrit dans la Bibliothéque du Roi.

L'Auteur avoüe cependant qu'il n'a pû découvrir aucun Ecrit de ce tems-là qui contienne des précep-

tes ſur notre Poëſie, ou notre maniere de verſifier, mais il prétend avec raiſon qu'il falloit bien que ces préceptes fuſſent trouvés, puiſqu'on les voit obſervés dans les Poëſies dont il eſt queſtion.

Dans le compte qu'il rend de la multitude d'Ecrits didactiques que l'on fit depuis ſur cette matiere. M. l'Abbé Goujet » a tâché, *dit-il*, » d'en repreſenter le génie, d'en » peindre l'eſprit, de donner une » idée des vûës qu'ont eu les Au» teurs, de leurs ſentimens & mê» me de leur bizarrerie, mais il » donne plus un eſquiſſe de cha» cun, qu'un tableau fini. « C'eſt dans cette vûë qu'il a cru devoir prendre dans ces nouveaux Volumes une route un peu dfférente de celle qu'il a ſuivie dans les deux premiers. » Quelques perſonnes » ayant un peu blamé la longueur » de quelques-unes de ſes analyſes » & ayant ſouhaité qu'il eut plus » parlé lui-même, que les Auteurs dont il avoit analyſé les Ecrits, il

s'est rendu d'autant plus volontiers à leurs avis qu'il lui a paru que sa premiere métode rendoit le discours moins pressé, moins vif & plus sujet aux répétitions. Il avertit aussi que dans les jugemens qu'il portera de nos vieux Ecrivains qui les premiers ont travaillé sur notre poëtique, il dira librement ce qu'il en pense, mais qu'il parlera avec plus de reserve des Auteurs qui sont encore vivans, & de quelques-uns de ceux dont la mémoire encore trop récente semble exiger les mêmes ménagemens. Toutes les fois même qu'il a été obligé de faire le récit de la diversité des sentimens de nos Ecrivains, & des contestations que leurs Ecrits ont pû exciter entr'eux, il a pris rarement parti. Content d'exposer avec briéveté les raisons apportées de part & d'autre, il abandonne aux Lecteurs le droit de prononcer l'arrêt.

Il les conduit dans le Volume que nous annonçons aujourd'hui,

depuis nos premiers Ecrits Didactiques ſur la Poeſie Françoiſe juſqu'aux plus modernes. Il employe le premier Chapitre à nous faire connoître les Ecrits faits ſur la Poeſie en général, ſur ſon origine, ſon eſſence & ſon utilité.

Il remarque d'abord que quand on lit les différens Auteurs qui ont écrit le plus ſenſément ſur cette matiere, on trouve qu'ils ne s'accordent preſque que dans ces deux points, ſçavoir, que la Poeſie eſt preſque auſſi ancienne que le monde, & que ſa premiere deſtination, ſon premier uſage a été de publier les loüanges du Créateur de l'Univers.

Il adopte le ſentiment de Voſſius, de M. Huet, & de la plus grande partie des Sçavans, qui croyent que la Poëſie, les Hymnes, & les Cantiques ont eu leur commencement avant Moïſe, & même avant le Déluge, & qu'ils ont paru preſqu'à la naiſſance du monde, très-long-tems avant que

lès Poëtes du Paganiſme ſe ſerviſſent des fictions de la Fable pour traiter des mœurs. M. l'Abbé Fleury, dans ſon Diſcours de la Poeſie des Hébreux, va même juſqu'à compter les Livres de l'Ecriture, qu'il croit poetiques, & comprend dans ce nombre le Livre de Job, lès Cantiques de Moïſe, des Prophêtes, des autres perſonnes rapportés dans les Livres Hiſtoriques, & dans les Prophetes, le Cantique des Cantiques, les Lamentations de Jérémie, mais ſurtout les Pſeaumes.

L'Auteur nous fait connoître non ſeulement ceux qui ont écrit ſur l'utilité de la poeſie, mais auſſi ceux qui l'ont attaquée, & qui l'ont regardée comme un art frivole, ou même pernicieux, & diſtingue avec ſageſſe ce qu'il y a d'exceſſif dans les éloges qu'on a donnés, ou dans les reproches qu'on a faits à cet art.

Il met le Pere Thomaſſin à la tête des principaux défenſeurs de

la Poësie : *sa méthode d'étudier & d'enseigner chrétiennement & solidement les Poëtes* est un Ouvrage immense par son étenduë, mais selon M. l'Abbé Goujet, trop diffus dans son exécution, il en donne une courte analyse qui en fait connoître le plan, & qui mettra le Lecteur en état d'y trouver ce qu'il y voudra chercher, car il prétend qu'une lecture suivie de cet Ouvrage seroit fatigante & ennuieuse.

L'Auteur a recueilli aussi avec exactitude tous les Ecrits les plus intéressans qui ont paru sur une question agitée avec assez de chaleur, sçavoir s'il est permis aux Poetes Chrétiens d'employer dans leurs vers les fictions & les Fables du Paganisme, & ce n'est pas l'endroit le moins curieux de ce premier Chapitre.

Il s'agit dans le second des *Ecrits des anciens sur l'Art Poëtique*. Le premier qui ait été traduit en notre Langue est le Traité d'Aristote sur cette matiere, mais ce ne fut

que dans le 17me siécle, & même assez avant; encore a-t-il eu peu de Traducteurs. L'Art Poëtique d'Horace en a trouvé depuis ce tems-là bien davantage, mais dans ce grand nombre, à peine y en a-t-il, selon lui, trois ou quatre qui méritent notre estime. Il prétend encore que depuis le siécle d'Auguste jusqu'à celui de Charles-Quint, il ne s'est rien fait sur l'Art Poëtique qui mérite quelque considération, si l'on en excepte divers fragmens, où Pétrone a fait voir qu'il avoit sur ce sujet un goût excellent.

Le Chapitre 3me, qui roule sur *les Ecrits des modernes qui regardent l'Art Poëtique* a beaucoup plus d'étendue que le précédent. Quoique la plûpart des premiers Ouvrages qui ont paru en notre Langue sur cette matiere, comme faits dans un tems où les Lettres commençoient à peine à sortir dans ce Royaume de la barbarie, où elles avoient été si long-tems en-

ſévélies, manquent de goût & de critique, M. l'Abbé Goujet montre qu'ils méritent cependant d'être recherchés. Sans eux nous ignorerions peut-être les régles particulieres de notre poeſie, & la meſure de nos vers. Ils ont d'ailleurs le mérite de l'invention, qui, à certains égards, vaut bien celui de la perfection.

Le premier Ouvrage de ce genre dont il parle, a pour titre : *le Jardin de Plaiſance & Fleur de Rhétorique*. On ignore le nom de l'Auteur. On voit ſeulement qu'il vivoit ſous Louis XI & Charles VIII; outre les régles générales qui concernent la poeſie, cet Auteur en a recueilli les divers genres qui nous ſont propres, tels que le Chant Royal, le *Servantais*, la Ballade, le Rondeau, le Lay, le Virelay, la Chanſon, &c. Chaque régle particuliere à chacune de ces Poëſies eſt exprimée par une piece de vers de même genre ; c'eſt par un Rondeau qu'il donne les préceptes

du Rondeau, & ainſi des autres. Du Verdier, dans ſa Bibliothéque Françoiſe, parle, ſelon notre Auteur, de cet Ouvrage avec un mépris qu'il ne mérite point. Il trouve même ſi peu d'exactitude dans le peu qu'il en dit, qu'il y a lieu de croire qu'il ne l'avoit point lû, & c'eſt un reproche, continue-t-il, qu'on pourroit ſouvent lui faire.

Il parcourt de même avec rapidité tous les Ecrits qui ont été faits ſur le même ſujet, les fait connoître à proportion qu'ils méritent de l'être, & ne manque pas de marquer ce qu'il en penſe, ou ce que les autres Critiques en avoient penſé avant lui.

On voit par l'énumération qu'il fait dans le 4me Chapitre des *Traitez ſur le Poëme Epique*, qu'il y a beaucoup d'Ecrits fort médiocres ſur cette matiere, mais peu d'excellens. On place dans ce petit nombre le Diſcours que le Pere le Moine Jeſuite a mis à la tête de ſon Poeme de S. Louis, la compa-

raiſon d'Homére & de Virgile par le Pere Rapin, le Traité du Poëme Epique par le Pere le Boſſu & quelques autres. A l'égard de l'Eſſai ſur la Poëſie Epique que M. de Voltaire a composé comme pour ſervir de Préface à ſon Poëme de la Henriade, M. l'Abbé Goujet s'exprime ainſi : » dès la premiere » page de cet Ecrit, je vois con» damner tous les éloges que j'ai » cru pouvoir donner à pluſieurs » des Ecrits dont je vous ai entre» tenu juſqu'à preſent. Selon ce » fameux Critique, ce grand nom» bre d'Auteurs, qui ſe ſont pro» poſé d'expliquer les régles du » Poëme Epique, n'ont fait par » leurs définitions & leurs diſtinc» tions, que répandre une pro» fonde obſcurité ſur des choſes » qui par elles-mêmes étoient très» claires. « Mais il prétend ou que M. de Voltaire dit à peu-près les mêmes choſes que ces Auteurs qu'il condamne ſi ſévérement, ou que lorſqu'il s'écarte de leur ſenti-

ment, il s'écarte en même tems de la vérité.

» J'entre dans une matiere déli-» cate, « dit l'Auteur au commencement de son 5me Chapitre, où il parle *des Ecrits sur la Tragédie & sur la Comédie*, » & j'ai quel-» que regret que la suite de mon » plan m'y entraîne. L'Eglise toû-» jours sage dans ses décisions les » condamne : je souscris sans re-» serve à cette condamnation, & » je voudrois pouvoir persuader à » tout le monde une docilité si rai-» sonnable, & que je regarde » comme un crime de refuser. Si » je vous entretiens donc, *conti-» nue-t-il*, des Ecrits concernant » la Tragédie & la Comédie, ce » n'est qu'historiquement, parce » qu'ils font partie de la Litteratu-» re, & que l'on parle si souvent » dans le monde des Pieces de » Théatre, que celui qui est destiné » à y vivre, ne peut guéres s'empê-» cher de prendre au moins une » légére teinture de ce qui consti-» tue ces Pieces,

En s'arrêtant à ces bornes, il se croit permis de faire connoître tout ce que l'on a écrit sur cette matiere en notre Langue, c'est-à-dire tout ce qu'il en connoît lui-même. Malgré ses recherches, il ne lui a pas été possible de remonter plus haut, que l'Ecrit que Jean de la Taille de Bondaroy a mis au devant de sa Tragédie *de Saül le Furieux*, imprimée en 1572. Notre Tragédie étoit alors dans son enfance, mais les gens du métier sentiront bien, qu'il n'est pas inutile de sçavoir ce qu'en pensoient ces vieux Auteurs, que l'on ne méprise souvent que, parce qu'on ne les a point lûs, Jean de la Taille dont on nous expose ici en peu de mots les sentimens, recommande les chœurs dans les Tragédies, & tâche d'en faire voir les avantages, lui & son frere Louis de la Taille n'ont jamais manqué d'introduire ces chœurs dans leurs Pieces.

Depuis Jean de la Taille, près

d'un ſiécle s'écoule ſans qu'on voye aucun Traité particulier ſur la Tragédie, enfin en 1640 M. de la Meſnardiere publia ſur ce ſujet un gros Volume qui eut alors quelques Approbateurs, mais qui n'en trouve plus guéres aujourd'hui, & qui en effet, ſuivant l'idée que M. l'Abbé Goujet nous en donne, n'eſt guéres digne d'en trouver ; il ne penſe pas de même de *la pratique du Théatre* par M. l'Abbé d'Aubignac, mais il lui reproche avec raiſon d'avoir joint avec la qualité d'Aumônier & de Prédicateur du Roi celle de Légiſlateur & d'Apologiſte des Spectacles. » Il vouloit ſe rendre agréa-» ble au Cardinal de Richelieu, » qui portoit l'amour des Specta-» cles, juſqu'à vouloir ajoûter aux » titres éminens qui le décoroient, » le vain & ridicule avantage d'être » regardé comme un bon Juge, & » même comme un habile Auteur » de Pieces de Théatre.« Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans le

détail où il entre ſur les différens autres Ouvrages de ce genre, qui ont été publiés depuis celui de l'Abbé d'Aubignac juſqu'à nos jours, ſoit à deſſein, ſoit dans les Diſcours que pluſieurs de ceux, qui ont travaillé pour le Théatre, ont mis à la tête de leurs Tragédies; ce que l'Auteur dit de chacun d'eux en particulier, pris dans ſa totalité, renferme preſque tout ce que doivent ſçavoir ſur cette matiere, ceux qui veulent compoſer pour le Théatre, ou ſeulement y porter un eſprit de diſcernement & de critique.

Les *Ecrits ſur la Poëſie Lyrique & ſur l'Ode*, qui ſont l'objet du Chapitre ſixiéme, ſont en ſi petit nombre que M. l'Ab. Goujet aſſure qu'il ne faut que quelques heures pour les lire. On en pourroit preſque dire autant de ceux qui ont été faits ſur la Poëſie Paſtorale, ſur l'Elégie, ſur la Fable, ſur la Satyre, ſur l'Epigramme, ſur le Sonnet, le Madrigal, le Rondeau,

&

& autres petits Poëmes ſur leſquels M. l'Abbé Goujet s'étend dans les 7, 8, 9, 10, 11, & 12 Chapitres de ce Volume, auſquels nous renvoyons le Lecteur.

Il nous ſuffira de remarquer que comme M. Rémond de St Mard, dans ſes réfléxions ſur la Poëſie, a traité de tous les divers genres que nous venons d'indiquer, & que pour l'ordinaire, il s'y éloigne de la maniere ordinaire de penſer de nos plus grands Poëtes, M. l'Abbé Goujet ne rapporte le plus ſouvent ſes ſentimens que pour les combattre; telle eſt, pour en apporter un exemple, l'idée qu'il nous donne de ſes réfléxions ſur l'Eclogue. » C'eſt un amas d'images riantes, de jolies deſcriptions, de ſaillies ſpirituelles, de penſées détachées, exprimées avec autant de feu que de délicateſſe. Mais ce n'eſt pas un tout ſuivi. On y apprend néanmoins quelque choſe de la nature de l'Eclogue, de ſon eſſence, de

» ſes régles, de ſon caractére, ou
» au moins les ſentimens de l'Au-
» teur ſur tout cela; mais il faut
» les ſaiſir à meſure qu'ils ſe pre-
» ſentent, ſans s'embarraſſer dans
» quel ordre, & ſous quelle forme
» on les expoſe. C'eſt une critique
» des Eclogues de M. Fontenelle
» aſſaiſonnée, tantôt de cenſures,
» tantôt d'éloges, & accompagnée
» de réfléxions, ſoit générales, ſoit
» particulieres ſur ce genre de poë-
» ſie auquel M. Rémond donne la
» préference par des raiſons qui
» ſentent trop la volupté.

Le 13me Chapitre dans lequel l'Auteur a renfermé ce qui regarde *les Ecrits ſur la Poëſie Burleſque*, commence par la définition de ce genre d'écrire; il en reconnoît, après M. Boivin, de deux ſortes, l'un qui comme celui de Scarron & de ſes imitateurs, tourne en ridicule les choſes les plus ſérieuſes & les plus magnifiques, l'autre qui donne de la gravité & de la nobleſſe aux choſes les plus ridicules.

Il observe que le second genre de burlesque dont il n'y a guéres en notre Langue que le Lutrin de M. Despréaux, & l'Allée de la Séringue de M. le Noble, a été loüé par ceux même qui ont déclamé avec le plus de vivacité contre le premier, qui, comme on le verra dans l'Auteur, n'a eu, pour ainsi dire, d'autres défenseurs que ceux qui avoient prostitué leur Muse à cette extravagante maniere d'écrire.

Dans le 14me Chapitre, qui est consacré aux *Ecrits sur la Poësie Chrétienne & Morale*, l'Auteur adopte le sentiment de M. Godeau Evêque de Vence, qui, dans son Discours de la Poësie Chrétienne imprimé à la tête de ses Eglogues Sacrées, parle de la sorte : » Je » confesse que je me suis laissé au- » trefois emporter à l'opinion de » ceux qui croient .... qu'il faut » que les Muses soient fardées » pour être agréables, & qu'il est » impossible d'assortir les lauriers

» profanes du Parnasse avec les
» palmes sacrées du Liban. Mais
» je me suis détrompé, & mainte-
» nant qu'un âge plus mur m'a don-
» né de meilleures pensées, je re-
» connois par experience que l'Hé-
» licon n'est point ennemi du Cal-
» vaire, que la Palestine cache
» des trésors dont la Gréce toute
» superbe & menteuse qu'elle est,
» n'ozeroit se vanter, & que si
» les vers de devotion ne plaisent
» point, c'est la faute de l'ouvrier
» & non pas de la matiere.

Son discours montre fort bien, dit M. l'Abbé Goujet, que la Religion & la morale offrent à la poësie la plus vaste carriere. Les Ouvrages de pur agrément, ceux qui ne portent que sur des chiméres, peuvent, il est vrai, prêter de certaines graces à l'imagination, mais ce n'est qu'en s'exerçant sur la vérité, que l'esprit peut faire usage de toute sa justesse & de toute son étendue.

Sans parler de quelques autres

Auteurs qui, ſelon M. l'Abbé Goujet, ont traité avec ſuccès la même matiere, il avertit qu'on trouve d'excellentes réfléxions ſur la Poëſie Chrétienne dans la Préface dont M. le Fort de la Moriniere a orné ſon *Choix de Poëſies Morales & Chrétiennes depuis Malherbe juſqu'aux Poëtes de nos jours*; il le regarde comme le Recueil le plus précieux, que l'on ait encore fait de ces ſortes de Poëſies.

Une matiere qui a donné lieu à de grandes conteſtations fait le ſujet du 15me Chapitre. Il s'y agit *des Ecrits, où l'on examine ſi l'on peut faire des Poëmes en proſe*. On a fait, dit l'Auteur, & on fait encore aujourd'hui deux queſtions qui ont rapport au même ſujet. La premiere, ſi la verſification eſt eſſentielle à la poëſie, la ſeconde ſi dans notre Poëſie Françoiſe on peut ſe paſſer de la rime. Comme ces deux queſtions rentrent en quelque ſorte l'une dans l'autre, preſque tous les Ecrits où il s'agit

de la premiere, traitent aussi de la seconde, ce qui fait qu'on ne remet ici presque entr'eux d'autre division que celle qui est indiquée par l'ordre des tems où ces Ecrits ont été composés.

Le compte que M. l'Abbé Goujet nous en rend suffira pour mettre au fait de cette question, & même pour la décider d'autant plus aisément que, selon la remarque de l'Auteur, les épreuves qu'on a faites jusqu'à present pour prouver que la versification & la rime ne sont point essentielles à la poësie Françoise, n'ont pas eu le succès que les partisans de ce Systême s'en étoient promis.

Il a rassemblé dans le dernier Chapitre tout ce qui regarde *les Ecrits sur les Régles de la Versification Françoise, & les Dictionnaires de Rimes* : & par ce moyen M. l'Abbé Goujet a recueilli dans ce troisiéme Volume tout ce qui regarde notre Poesie Françoise, & ce que doivent sçavoir, du moins

en partie la plûpart de ceux qui veulent s'y appliquer, ou lire nos Poëtes avec choix & avec plaisir.

Nous donnerons incessamment l'Extrait du quatriéme Tome, qui, principalement par le fonds des matieres qui y sont traitées, nous a paru avoir autant d'avantage sur le troisiéme dont nous venons de parler, que ce Volume même en en a sur les deux premiers, qui ont cependant été reçus si favorablement du Public, qu'on en a fait deux Editions en moins d'une année.



PRINCIPES SUR LE MOUVEMENT & l'Equilibre, pour servir d'Introduction aux Méchaniques & à la Physique, 1741. A Paris, chez *Jean Desaint*, & *Charles Saillant*, ruë S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, vol. *in*-4°. pag. 446.

L'AUTEUR de cet Ouvrage nous annonce qu'il ne donne au public que ce premier Traité qu'il a divisé en quatre Livres, mais il promet qu'il sera bien-tôt suivi d'une seconde partie. Nous allons rendre compte des deux premiers, reservant pour un autre Extrait les deux Livres suivans. Avant que de commencer nous avertissons que nous employerons presque toûjours les propres paroles de l'Auteur afin qu'on puisse juger du fond des matieres, de sa netteté & de ses expressions, il s'agit ici d'un Ouvrage élémentaire, ce ne sont point des idées nou-

velles qu'on a voulu preſenter, ce ſont des vérités connuës, il n'eſt queſtion que de la façon dont elles ſeront expliquées ; il faut donc que chacun puiſſe voir non ſeulement l'ordre & l'enchaînement des propoſitions, mais encore la maniere dont elles ſont rendues.

Le premier Livre eſt partagé en deux Chapitres, le premier a pour titre : *de la vîteſſe & de la quantité de mouvement*. Pour ſe former une idée de la vîteſſe, dit-on, il ne ſuffit pas de faire attention à l'eſpace parcouru, il faut encore y joindre la conſideration du tems. Qu'un corps parcoure 20 toiſes, on ne peut juger s'il eſt allé vîte ou lentement, ſi l'on ignore le tems qu'il a mis à les faire, mais ſi l'eſpace & le tems ſont connus, la vîteſſe l'eſt auſſi. D'où l'on voit que pour concevoir la vîteſſe il faut comparer l'eſpace au tems, & c'eſt de cette comparaiſon que dérive ſon expreſſion naturelle. Si les tems ſont inégaux l'eſprit a be-

ſoin de faire deux démarches pour avoir le rapport des vîteſſes, il faut premierement qu'il forme les rapports des eſpaces aux tems, ſecondement qu'il compare ces mêmes rapports, & c'eſt cette comparaiſon qu'on examine dans la premiere propoſition de ce Chapitre.

L'Auteur fait une remarque que les Géométres qui veulent connoître la nature des choſes ne doivent pas laiſſer échapper, c'eſt que l'eſpace & le tems ſont des quantités de différente nature, il ne faut pas néanmoins en conclurre qu'il ne peut y avoir de rapport entre l'eſpace & le tems. Ainſi la vîteſſe d'un corps n'eſt point le rapport de l'eſpace au tems conſideré ſous l'idée préciſe & déterminée d'eſpace & de tems, mais ſous l'idée générale de quantité. Or il y a un vrai rapport en ce ſens ou dans cette maniere de les conſiderer. Cette vîteſſe eſt appellée propre, parce qu'elle n'appartient

qu'au corps qui eſt en mouvement, mais il y a une vîteſſe qu'on nomme relative ou reſpective, c'eſt celle par laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre, quelles que ſoient d'ailleurs leurs vîteſſes propres, ſoit qu'il y ait un des corps en repos ou qu'ils ſoient tous deux en mouvement.

Notre Auteur nous entretient de ces vîteſſes reſpectives, & conſidere les différens cas, ſoit que les corps aillent en des ſens oppoſés, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe meuvent ſur une même ligne droite ſuivant des directions oppoſées, ou qu'ils ſoient mûs ſur une même ligne droite ſuivant la même direction. Dans ces mouvemens relatifs il y a pluſieurs circonſtances à conſiderer, les vîteſſes propres des mobiles, les eſpaces parcourus, le tems des mouvemens, la diſtance, la ſituation, & les lieux où chaque corps ſe trouve pour quelque tems que ce ſoit. Deux corps peuvent

donc être mûs sur une même ligne ou sur des lignes differentes, & dans ce dernier cas les directions peuvent être inclinées ou parallèles, enfin deux routes paralléles peuvent être droites ou courbes, on reduit tout ce que l'on a à dire sur les mouvemens relatifs réels à ces trois cas, & leur resolution dépend d'une seule analogie dont on fait ici un grand usage.

L'Auteur fait remarquer que dans toutes ces circonstances les mouvemens sont réels & vraiment existans, mais si quelques-unes de ces circonstances sont apparentes, tout ce qui paroît dans les mouvemens n'est pas réel, cette apparence qui n'est pas toûjours conforme à la réalité est fondée sur la situation de l'Observateur à l'égard des corps dont il remarque les differens mouvemens, car l'éloignement des corps, leur situation entr'eux, les figures qu'ils décrivent sont autant de sources d'erreur pour la vûë, & qui font qu'elle ne peut

discerner toujours la réalité d'avec la simple apparence. Dans les mouvemens apparens on juge de l'espace qu'un corps parcourt en le rapportant à certains points fixes qui sont à côté ou au-delà du corps; ce n'est qu'ainsi qu'on peut juger qu'un corps est en mouvement, & si ces moyens n'existent point, il nous paroîtra en repos, quoiqu'il n'y soit pas. Imaginons, par exemple, une allée d'une longueur très-considérable fermée des deux côtés par deux rangées d'arbres parallèles, on sçait que l'œil placé à l'un des bouts de l'allée, & regardant vers l'extrémité opposée, verra les deux rangées d'arbres s'approcher l'une de l'autre, & même concourir si elles sont assez prolongées. Qu'on se représente aussi deux Observateurs, qui étant aux deux bouts de l'allée en traversent la largeur, il est certain qu'ils paroîtront l'un à l'autre immobiles & rester à la même place, d'où il faut donc conclure que si un corps

eſt en mouvement & à une fort grande diſtance, & qu'un Obſervateur qui le ſuit des yeux, le voïe ſuivant des rayons viſuels parallèles, il doit paroître en repos & demeurer au même endroit.

C'eſt avec ce principe que l'Auteur explique les ſtations & les rétrogradations qui ſont des mouvemens apparens. Il détermine qu'entre 2 ſtations il y a néceſſairement une rétrogradation, & l'on aſſigne tous les endroits de ſuite où les mobiles doivent être ſtationnaires & rétrogrades, il ſuffit pour cela de trouver l'endroit de la premiere ſtation. On finit ce Chapitre par l'explication de la quantité de mouvement. Dans un même corps, dit l'Auteur, la quantité de mouvement eſt proportionnelle à la vîteſſe, mais lorſqu'on compare les mouvemens de deux corps, on eſt obligé de diſtinguer entre la vîteſſe & la quantité de mouvement, ainſi il y a plus de mouvement dans une bale de plomb que dans une de

liege de même grosseur, & poussée avec la même vîtesse ; toutes les formules qu'on a coûtume de déduire des masses, des vîtesses, des tems & des espaces se trouvent ici, elles terminent, comme nous avons dit, ce Chapitre.

Chapitre second.

Il s'agit, dans ce Chapitre, des forces qui meuvent les corps. Une puissance qui s'applique à un corps produit le mouvement par une seule impulsion, ou bien elle renouvelle son action, & poursuit le corps pendant un tems fini. Dans le premier cas le mouvement est uniforme dans la durée, supposé qu'il ne se trouve point d'obstacle, & la puissance est appellée simplement motrice ou force instantanée. Dans le second cas le mouvement est acceleré, & la puissance est appellée force accélératrice, une force n'est accélératrice que parce qu'elle agit pendant plusieurs instans,

mais ſi on la conſidere dans un ſeul inſtant, elle ſera force ſimplement motrice pour cet inſtant. Les forces dont on parle dans ce Chapitre ſont les forces ſimplement motrices ou inſtantanées, & l'on ne doit regarder que les inſtans particuliers, car ce ne ſont que les efforts particuliers qui font connoître le vrai caractére d'une force : une force ſimplement motrice, ce n'eſt ni variable ni conſtante, puiſqu'elle n'agit qu'un inſtant. Mais la force accélératrice qui agit pendant pluſieurs inſtans peut être ou conſtante ou variable ; conſtante, ſi ſon action eſt égale pendant des inſtans égaux ; variable, ſi ſes efforts augmentent ou diminuent. Outre ces deux forces ou puiſſances conſtantes & variables, on diſtingue encore des forces vives & des forces mortes. La force vive eſt celle qui reſide dans un corps lorſqu'il eſt dans un mouvement uniforme ; la force morte eſt celle que reçoit un corps ſans mouve-

ment, lorſqu'il eſt ſollicité & preſſé de ſe mouvoir, ou à ſe mouvoir plus ou moins vîte, lorſque ce corps eſt déja en mouvement. Ces deux définitions qui ſont rapportées ici ſont tirées d'un Mémoire de M. Bernoulli. L'Auteur y a joint des réfléxions, nous en rapporterons quelques-unes.

Lorſqu'un corps a été une fois mis en mouvement, qu'il a reçu toute ſa vîteſſe, & que ſa force ne reçoit plus d'accroiſſement. On peut conſiderer cette force dans cet état, comme ſi elle avoit été produite en un inſtant, quoiqu'il puiſſe ſe faire qu'elle ait été produite ſucceſſivement. Les forces inſtantanées ſont proportionnelles aux produits des maſſes qu'elles meuvent, & des vîteſſes qu'elles leur communiquent; car au moment qu'une force s'applique à un corps, qu'elle lui imprime une certaine vîteſſe, & avant qu'il y ait aucun eſpace parcouru, l'eſprit n'apperçoit dans ce corps qu'une

masse qui commence à être mûë avec une certaine vîtesse. C'est à quoi se reduit tout l'effet de la force motrice ; le mouvement qu'elle produit est donc la mesure exacte de cette force, & on apperçoit que si le mouvement augmente ou diminue, il faut que la force motrice augmente ou diminue dans la même raison, pour produire un plus grand ou un moindre mouvement, les forces instantanées sont donc entr'elles comme les produits des masses & des vîtesses. Si on considere la force motrice entant que presente aux differens instans de la durée du mouvement, & comme renouvellant à chaque instant la vîtesse du mobile, il est visible que la force instantanée multipliée par le tems où la durée du mouvement exprimera la somme des efforts que l'on conçoit que cette force a faits pour la conservation du mouvement. Pour avoir donc le rapport de la somme des efforts

d'une force, à la ſomme des efforts d'une autre force, il faudra multiplier leurs efforts inſtantanés, ou les produits des maſſes & des vîteſſes par les tems des mouvemens; or le rapport de ces produits n'eſt pas le même que le rapport des maſſes & des quarrés des vîteſſes : d'ailleurs lorſqu'on demande quel eſt le rapport de deux forces, on ne demande pas quelle eſt leur durée, ou quelle eſt la ſomme des efforts de l'une & de l'autre force; mais on demande le rapport de leurs efforts inſtantanés, ou le rapport des efforts produits en même tems.

Dans un autre endroit l'Auteur ajoûte que dans les mouvemens mêmes uniformement accélérés ou retardés, les forces que les mobiles y acquierent ou y perdent ne ſont pas dans la raiſon des quarrés des vîteſſes, ce qu'il appuye de pluſieurs preuves connuës de la plûpart des Géométres. Il reconnoît que dans tous les cas la

force d'un corps doit toûjours être exprimée par le produit de la masſe & de la vîteſſe. Il ne veut pas même qu'on puiſſe comparer la force morte qui n'eſt que l'action d'un corps qui preſſe par ſa ſeule peſanteur avec la force du même corps qui choquera avec une vîteſſe déterminée. Ce ſont des grandeurs hétérogènes ; il faut, dit-il, que les produits de la comparaiſon ſoient ſemblables, ainſi on peut comparer des forces qui conſiſtent dans une ſimple preſſion avec celles qui ſont de même eſpéce, & des corps en mouvement avec d'autres qui ont une certaine vîteſſe. Dans le premier cas les forces mortes ſont comme les produits des maſſes & des vîteſſes qu'elles tendent à communiquer ; & dans le ſecond, les forces des corps en mouvement ſeront comme les produits des maſſes & des vîteſſes actuelles ou réelles. C'eſt de cette maniere qu'il reconnoît qu'on peut mettre une diſtinction

entre les forces mortes & les forces vives.

Ce qui ſuit eſt le mouvement en ligne droite composé de pluſieurs forces. Cette compoſition, ainſi que la décompoſition des forces eſt expliquée dans un grand détail. L'on en déduit la maniere dont l'équilibre ſe forme, & c'eſt ainſi qu'on le définit. L'équilibre eſt l'état de pluſieurs forces qui agiſſent les unes contre les autres de maniere que tout demeure en repos. Dans l'équilibre les forces tendent à des effets oppoſés, & parce qu'aucune d'elles ne prévaut, elles produiſent le repos avec la tendance au mouvement. Pour l'équilibre il ne ſuffit pas que les forces ſoient oppoſées en quelque choſe, il faut que l'oppoſition ſoit entiere, & qu'il y ait égalité d'actions en ſens contraire. Lorſque deux forces ſont appliquées à un corps, ſuivant les côtés d'un parallélogramme, elles ſont oppoſées, puiſqu'elles tendent à faire aller le

corps ſuivant des directions différentes, elles ne produiſent pas néanmoins le repos ou l'équilibre, parce que l'oppoſition qu'elles ſe font eſt imparfaite, cependant leur reſiſtance mutuelle tend à l'équilibre, les efforts contraires par leſquels elles ſe réſiſtent étant égaux, & cet équilibre commencé les diſpoſe à l'équilibre parfait avec une troiſiéme force, en ce que par-là elles ſont contraintes de ſe compoſer en une ſeule force, à laquelle cette troiſiéme reſiſte. De-là il eſt aiſé de dire que les conditions néceſſaires pour l'équilibre de trois puiſſances ſont, que leurs directions concourent en un même point, quand ce ne ſeroit qu'à une diſtance infinie, que ces directions ſoïent en un même plan; & que les puiſſances ſoient entr'elles comme les trois côtés d'un parallélogramme.

L'Auteur traite après ceci des mouvemens compoſés en ligne courbe & des forces centrales. On ſçait que

que pour faire décrire à un corps la circonférence d'un cercle, il ne ſuffit pas de lui avoir donné une premiere impulſion, & de l'abandonner enſuite à lui-même comme lorſqu'il décrit la ligne droite, il faut quelque choſe de différent de cette impulſion, ſçavoir une force, ou quelque choſe qui en faſſe l'office, comme un obſtacle ou une reſiſtance qui contraigne le corps de demeurer ſur cette circonférence. Si la cauſe qui retient un corps ſur une courbe, lorſqu'il la décrit, dirige ſon action vers un même point, elle eſt appellée *centripéte*, à cauſe que le mobile tend vers ce point; la réſiſtance ou l'effort contraire que le mobile fait à cette force eſt appellée *force centrifuge*. Les deux forces enſemble ſont appellées *forces centrales*, c'eſt-à-dire forces qui ſollicitent ſans ceſſe un corps à s'approcher ou à s'éloigner d'un centre. Ces deux forces ſont égales, & elles agiſſent en des ſens oppoſés.

L'Auteur considere ces forces sur un corps qui décrit un poligone régulier & le cercle. Il détermine à cette occasion quel est le rapport des efforts des corps qui parcourent des poligones réguliers semblables, & des tems qu'ils mettent à les parcourir, dans quel rapport sont leurs forces centrales; il en déduit celui des corps qui décrivent des cercles & des ellipses. Quand il est question de la force centrale dans le cercle, l'Auteur s'exprime ainsi: cette force est par tout égale à elle-même, & le mobile est mû d'une vîtesse uniforme; Mais si la force centrale rechasse le mobile vers tout autre point que le centre, ses efforts seront inégaux, & la vîtesse du mobile, sera tantôt plus grande, tantôt moindre, quand même le poligone décrit seroit régulier. Si le poligone est irrégulier, il n'y a point de doute que la force qui contraint le mobile à décrire ce poligone ne varie à chaque moment, & que la vîtesse

ne

ne ſoit tantôt accélérée, tantôt retardée. C'eſt ce qui arrive dans l'ellipſe dont on démontre le rapport des forces centrales. Voilà ce qui finit le premier Livre.

LIVRE SECOND.

Du mouvement des Corps peſans.

Notre Auteur commence ainſi : juſqu'à preſent on a conſideré le mouvement & les cauſes qui le communiquent aux corps d'une maniere abſtraite, ou du moins ſans faire attention aux qualités des corps. Il eſt certain néanmoins que les corps ont des qualités, comme la peſanteur, la dureté, la moleſſe, la fluidité, l'élaſticité, &c. Pour connoître leurs effets il faut joindre le raiſonnement à l'expérience, qui tous deux doivent concourir, & c'eſt par là qu'on acquere une connoiſſance plus parfaite. Dans ce ſecond Livre, on ſe propoſe de traiter des effets & du

mouvement de la peſanteur ce qu'on a diviſé en quatre Chapitres. Dans le premier on examine les proprietés les plus générales des corps peſans. On explique donc ce que l'on entend par ce mot de péſanteur qui peut avoir trois ſens différens. Il peut ſignifier l'effort ou la tendance que les corps terreſtres ont à deſcendre & à s'approcher du centre de la Terre. Secondement, il peut ſignifier la cauſe qui produit cet effort. Troiſiémement, le mot de peſanteur peut ſignifier la meſure ou la quantité de l'effort que chaque corps peſant fait pour s'approcher du centre où il tend. La peſanteur dans ce dernier ſens eſt appellée plus ordinairement *poids*.

L'hypothéſe de Galilée & la direction des corps peſans ſe trouve ici accompagnées de différentes remarques : à la ſuite on rencontre pluſieurs choſes ſur le centre de gravité qu'on définit de cette maniere. Le centre de gravité eſt un point par lequel une ſi-

gure pesante étant librement suspenduë, toutes les parties se contrebalancent également, & sont en équilibre quelque position qu'elles ayent par rapport au centre de la Terre. Et l'on ajoûte que si les directions des corps pesans sont paralléles, ils ont un centre de gravité, mais si elles ne sont pas paralléles, il n'y a point de centre de gravité. D'où l'on conclut que si les parties d'un même corps prennent différentes situations à l'égard de l'horizon, elles cessent d'être en équilibre, à moins qu'on ne suspende le corps par autant de points différens qu'on lui donne de positions. Ce qui fait dire à l'Auteur que plus un corps pesant s'approche du centre de la Terre plus il devient leger, ou plus la force nécessaire pour le soûtenir doit être moindre, ce qui vient de ce que les parties opposées du corps se contrebalancent & sont en équilibre entr'elles sans qu'il soit besoin d'appui ou de for-

ce pour les ſoûtenir, ou plûtôt parce que les directions ſont diamétralement oppoſées. On donne la maniere de trouver les centres de gravité de pluſieurs problêmes élémentaires, comme d'un triangle, d'un poligone régulier, d un ſecteur de cercle, d'une piramide, &c. avec quelques proprietés qu'on en déduit, & l'on termine ce Chapitre par certaines propoſitions qui regardent le rapport des poids de différente matiere.

On nous entretient dans le Chapitre ſecond du mouvement des corps jettés ſuivant la direction verticale ou perpendiculaire à l'horizon, il ſuffit preſque d'énoncer le titre de ce Chapitre pour faire connoître quelles ſont les propoſitions que l'Auteur a démontrées, & de dire que toutes celles qui appartiennent au mouvement accéléré avec les problêmes qui en ſont une conſéquence y ſont expliquées.

Le Chapitre troiſiéme traite du mouvement des corps jettés ſui-

vant des directions inclinées à l'horizon, nous n'avons rien remarqué de particulier dans ce Chapitre ; on y examine quelle est la ligne courbe que décrivent les corps jettés, on démontre les proprietez & les differentes circonstances des jets, comme leur étendue, leur hauteur, le tems & la durée, avec le lieu du corps pendant le mouvement, l'on a fait aussi attention aux jets des corps qui sont poussés par des forces differentes. Il suit une application des principes établis à la résolution des problêmes qu'on a coûtume de proposer sur les jets. L'Auteur n'a voulu employer dans tous ces Théorêmes que la Géométrie simple pour être entendu avec plus de facilité de ceux qui voudront étudier son Ouvrage ; il promet dans le second Traité de parler de la méthode de jetter les bombes, ce qui sera une suite des problêmes qu'il a résolus dans celui-ci.

Le quatriéme Chapitre de ce

ſecond Livre traite des corps peſans mûs ſur des plans inclinés par un mouvement accéléré ou retardé par la peſanteur ; on conſidere premierement les corps peſans entant que mûs ſur un ſeul plan incliné, ſecondement on examine ce qui leur arrive lorſqu'ils ſont mûs ſur pluſieurs plans inclinés contigus les uns aux autres. Troiſiémement ces mêmes principes ſont appliqués aux mouvemens des pendules. Lorſque l'Auteur parle de la peſanteur d'un corps qui ſe meut ſur un plan incliné, il s'exprime ainſi : on peut conſiderer la peſanteur comme une force qui exerce deux actions qui ſont l'une & l'autre conſtantes, l'action qui pouſſe les corps verticalement a ſon effet plein & entier, elle produit tout ce qu'elle peut faire ; mais cette même action eſt modifiée lorſque le corps eſt mû ſur un plan incliné ; ſon effet eſt moindre à cauſe de la reſiſtance du plan, & d'autant moindre que le plan par

ſa ſituation à l'égard de la direction de la peſanteur reſiſte davantage. Il eſt néanmoins certain que cette action, quoique diminuée, eſt conſtante lorſque le corps eſt mû ſur un même plan. On doit donc regarder la peſanteur qui meut les corps verticalement, & la peſanteur qui les meut ſur des plans inclinés comme deux forces conſtantes, quoique ces deux forces en elles-mêmes n'en ſont qu'une. L'action ou l'effort de la peſanteur, ſuivant ſa direction naturelle, eſt appellé *peſanteur abſoluë*, elle eſt proportionnelle au poids du corps. Mais l'action de la peſanteur entant qu'elle meut les corps ſur des plans inclinés, eſt appellée *peſanteur relative*, elle eſt toûjours moindre que la peſanteur abſoluë, puiſque la peſanteur relative n'eſt que la peſanteur abſoluë entant qu'elle eſt détruite ou empêchée en partie par la reſiſtance du plan.

On peut juger par ces endroits

détachés du Livre de l'Auteur de la maniere dont il a travaillé ſon Ouvrage, & du ſoin qu'il y a apporté. Nous donnerons l'Extrait des deux derniers Livres dans les Journaux ſuivans.



DESCRIPTION DU CAP DE *Bonne-Espérance, &c. tirée des Mémoires de M. Pierre Kolbe.* A Amsterdam, chez Jean Catuffe 1741. 3 vol. *in*-12. avec des figures, *& se vend à Paris, chez Coutelier, Quai des Augustins.*

DEUXIE'ME EXTRAIT.

NOUS avons, dans notre prémier Extrait, rendu compte des éclaircissemens fort étendus que l'Auteur donne concernant les mœurs, les usages & la Religion des Peuples qui habitent le *Cap de Bonne-Espérance*: Voici sommairement ce que contiennent la seconde & la troisiéme Parties de sa Relation.

La seconde Partie est divisée en quinze Chapitres, les trois premiers renferment une » Description Topographique du Cap, « & de deux autres établissemens

principaux aufquels l'Auteur donne le nom de *Colonie*. Cette Defcription détaillée, comme elle l'eft, eft beaucoup plus curieufe & plus inftructive que ne le font celles qu'on trouve dans les autres Voïageurs.

Le quatriéme Chapitre en entier regarde le Gouvernement des *Hollandois* au Cap, foit par rapport à la Compagnie, foit en ce qui concerne les Européens, fimples habitans du Cap, & qui ne font point du corps de la Compagnie. Ces détails donnent une idée avantageufe de l'efprit avec lequel les Hollandois fe font gouvernés pour former cet établiffement : Il s'agit enfuite des biens que la terre produit & de ceux qu'elle fert à entretenir, comme les grains, les vignes, les troupeaux. On trouve dépeints auffi les Jardins & leur culture, en ce qui regarde l'utilité & la fimple décoration. C'eft la matiere des cinq, fix, fept & huitiéme Chapitres.

Le neuviéme Chapitre eſt un des plus importans, l'Auteur y traite des maladies auſquelles les Européens qui habitent au Cap ſont ſujets avec la maniere ordinaire de les guerir : il paſſe enſuite à quelques obſervations ſur les terres & ſur les pierres qu'on trouve au Cap. Il en remarque quelques-unes de ſingulieres : Il rend compte après cela des mines : il appuïe particulierement ſur les ſignes exterieurs qui les indiquent, ce ſont la ſtérilité de la terre : la peſanteur des pierres : les exhalaiſons ſulphureuſes & nitreuſes. Les plantes foibles & mal nourries ; celles qu'on trouve ſéches ou fanées : il met au rang de ces conjectures les arbres noüeux & tortus, ceux qui croiſſent lentement & qui ont des feuilles pâles, & autres indications. Mais ce n'eſt que par un ſimple énoncé qu'il s'explique à ces differens égards, ne rendant aucun compte de la maniere dont on a procedé à ces obſervations. Ce

qu'il rapporte ſur les eaux eſt mieux éclairci. Il en trouve beaucoup de minérales, il traite de leur uſage & des cures qui en réſultent. Il parle des ſels que produit le Cap, & donne des obſervations ſur la maniere dont ces ſels ſe forment, ce qui joint aux remarques dont nous venons de faire mention conduit au quatorziéme Chapitre, où l'on trouve des réfléxions ſur la couleur verte que paroît avoir la mer aux environs du Cap & ſur des marées extraordinaires arrivées au Cap en 1707. Le dernier Chapitre concerne les vents & l'air qui regnent au Cap: l'Auteur conſidere d'abord les vents par rapport à la navigation, & il finit par quelques éclairciſſemens ſur les noms qu'on a donnés à ces mêmes vents, & refute quelques opinions établies à cet égard, & qui lui paroiſſent autant d'erreurs.

Nous en ſommes à la troiſiéme Partie de cette Relation, elle

deux objets differens. Il s'agit d'abord des animaux, & cette matiere fournit dix-neuf Chapitres, l'Auteur traite ensuite des Plantes, ce qui employe trois Chapitres encore. Parmi les Quadrupédes sauvages, les principaux sont le Lion, le Léopard, le Tigre, l'Eléphant & le Rhinoceros. Quant à ce dernier, M. Kolbe différe considerablement dans la description qu'il en donne de celle qu'on trouve dans divers Voyageurs qu'il accuse d'erreur à cet égard, au surplus il adopte comme certaine, l'opinion concernant quelques proprietez attribuées à quelques-uns de ces animaux. Il marque, par exemple, que la corne de Rhinoceros employée en forme de coupe se fend subitement dès qu'on y verse quelque liqueur empoisonnée.

M. Kolbe parle ensuite des Quadrupédes domestiques qui se trouvent presque tous être les mêmes que ceux de l'Europe. Il fait

une énumeration des differens reptiles, & particulierement des Serpens, & employe ensuite trois Chapitres à décrire les Insectes. Il distingue ceux qui vivent dans l'eau, ceux qu'on ttouve dans la terre ou sur sa superficie, & ceux qui ont des aîles. Il donne après cela une énumeration des poissons tant des rivieres du Cap que de la mer, avec quantité d'Observations qu'il faut lire dans la Relation même; & ce qui rend plus curieux les dix-neuf Chapitres qui concernent les Quadrupédes, les oiseaux, les reptiles, les Insectes & les poissons, ce sont une grande quantité de planches où les animaux dont il s'agit sont representés.

A l'égard de l'article des plantes il seroit à souhaiter que l'Auteur eût été plus instruit sur cette matiere, ainsi qu'il le témoigne lui-même. Mais du moins il employe, pour donner une idée de ces plantes, la seule ressource qui lui reste, c'est de comparer les plantes qu'il

voit avec celles que décrit M. de Tournefort, & de marquer les rapports qu'il apperçoit entre les unes & les autres; au surplus M. Kolbe est très-loüable de n'avoir rien négligé de tout ce qui s'offre aux yeux d'un Voyageur, & que la plûpart n'imaginent pas de remarquer.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

I *Piombi antichi, Opera di Francesco de Ficorini dedicata alla santita di nostro Signore Papa Benedetto XIV. in Roma* 1741. *nella Stamperia di Girolamo Mainardi.* in-4°. Après la Dédicace, on trouve une Préface dans laquelle l'Auteur explique en quel sens il appelle *Diplomatiques les plombs & les terres empreintes* dont il parle, & qu'il rapporte en grand nombre & de beaucoup de sorte. Les amateurs de l'Antiquité sçavante ne peuvent manquer de sçavoir gré à M. de Ficorini d'avoir consacré ses veilles, dans un âge même fort avancé, à publier & à éclaircir une matiere obscure & difficile, & qui fait une portion considerable de

l'Histoire Diplomatique & de la ſcience des Médailles. Cet Ouvrage eſt bien imprimé, & eſt encore enrichi d'un très-beau portrait du Pape, & de ſoixante-quatre planches.

On publiera ici dans peu de tems le cinquiéme Tome des *Acta Sanctorum menſis Auguſti collecta, digeſta, & illuſtrata à Joanne Pinio, Guillelmo Cupero, & Joanne Stiltingo Societatis Jeſu Preſbyteris. Apud Pugliarinos*, 1741. *in-fol.* Ce Volume, le cinquiéme du Mois d'Août, & le trente-ſeptiéme de la grande Collection des Bollandiſtes, ne contient que les Vies de ſoixante - quinze Saints dont les noms ſoient exprimés dans le Catalogue, que les Editeurs en ont donné, & deux jours ſeulement, ſçavoir, le vingt-cinq & le vingt-ſix; cependant ce même Volume n'eſt ni moins gros ni moins bien fourni que les précédens, parce que les Actes de pluſieurs d'entre les Saints qui tombent dans ces

deux jours, se sont trouvés si abondans, qu'il n'a pas été possible d'y en faire entrer davantage.

Ce même Volume se débitera aussi à Anvers, chez Bernard-Albert Vander Plassche.

A Cologne, chez François-Guillaume Metternich.

A Paris, chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins.

Le Pere Paulin de Saint Joseph, Professeur d'Eloquence dans le Collége de la Sapience, connu dans la Republique des Lettres par ses talens pour l'Eloquence & pour les Mathématiques, comme il paroît par les Ouvrages de l'un & de l'autre genre, qu'il a donnés au public, a fait imprimer une Harangue Latine qu'il avoit prononcée avec applaudissement à la fin de l'année derniere; en voici le titre : *De necessitate optimarum Artium in nobili juventute Oratio, habita in Archigymnasio Romanæ Sapientiæ VII. Kalendas Decembris, 1740. à Paulino à S. Josepho ex Cle-*

ricis Regularibus Scholarum piarum, ejusdem Archigymnasii publico Professore. Typis Joannis Zampel. 1741.
L'Orateur entreprend de combattre ce préjugé trop commun ; que l'étude des beaux Arts n'est pas nécessaire à la jeune Noblesse ; il fait voir au contraire qu'elle lui est plus indispensable qu'aux autres, soit à cause de leurs propres avantages, soit à cause de l'interêt des Républiques qu'elle est destinée à gouverner. Il passe ensuite aux loüanges du Souverain Pontife, dans lequel la Noblesse trouve le modéle le plus accompli de la maniere dont elle doit être, agir & s'appliquer aux études.

DE FLORENCE.

Dissertationes Homericæ habitæ in Florentino Lyceo ab Angelo Maria Riccio Græcarum Litterarum Professore ; quibus accedunt ejusdem Orationes pro solemni instauratione studiorum, 1741. *in-4°.* Volume

second. On trouve au commencement de ce 2me Volume une Epître Dédicatoire, une Préface dans laquelle l'Auteur répond aux Censeurs d'Homére, une Vie de ce Poete tirée de ce qu'en ont dit Hérodote, & après lui Madame Dacier, & un *Prospectus* contenant les titres des Dissertations. L'Ouvrage entier contiendra trois Volumes *in*-4°. d'environ cinquante feuilles d'impression chacun; on donna au public le premier sur la fin de l'année derniere; le second paroît depuis peu, & on promet que le troisiéme ne se fera pas beaucoup attendre. M. Ricci se propose d'éclaircir dans ses Dissertations tout ce qui lui a paru de plus interessant dans Homére, soit par rapport aux mœurs & aux coûtumes anciennes comparées avec celles d'aujourdhui, soit par rapport à toutes les autres espéces d'antiquités qui se rencontrent dans cet ancien Poëte.

On délivre depuis quelque tems

aux Souſcripteurs les deux premiers Volumes des Médailles de la premiere grandeur du Cabinet de Florence. Ces deux Volumes intitulés I & II, mais qui ſont en effet le IV & le V, dans l'ordre de ceux qu'on a déja donnés du même Cabinet, portent ſur deux frontiſpices les titres ſuivans ; ſur le premier : *Muſeum Florentinum exhibens antiqua Numiſmata maximi moduli, quæ in Regio Theſauro Magni Ducis Etruriæ adſervantur: Franciſco III Duci Lotharingiæ & Barri, Regi Hieruſalem, Etruriæ Magno Duci, dedicatum.* Sur le ſecond : *Antiqua Numiſmata aurea & argentea preſtantiora, & ærea maximi moduli, quæ in Regio Theſauro Magni Ducis Etruriæ adſervantur, cum obſervationibus Antonii-Franciſci Gorii publici Hiſtoriarum Profeſſoris. Volum I & II, Florentiæ, anno* 1740. *Ex Typographiâ Franciſci Mouke.* Le premier des deux Volumes qui viennent de paroître, contient, outre

la Dédicace & la Préface, cent vingt-une planches bien gravées, qui mettent sous les yeux 361 Médaillons, y compris ceux d'or & d'argent. L'autre nouveau Volume contient d'abord l'explication de ces mêmes Médaillons jusqu'à ceux de l'Empereur Commode inclusivement; ensuite les Observations de M. Gori sur chacun de ces Médaillons. Les Editeurs donnent avis qu'ils en publieront un IIIme (c'est-à-dire un VIme) sur la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, contenant la description de tous les autres Médaillons, en commençant à ceux de Septime-Sévére jusqu'aux derniers Empereurs. On y joindra les explications & les observations de M. Gori; & on ajoûtera à la fin de ce Volume des Tables des matieres & de Géographie.

Il paroît ici depuis peu une Brochure sous ce titre: *Pauli Atavantii Florentini Servitæ de origine Or-*

dinis Servorum B. Mariæ Dialogus ad Petrum Cosm. F. Medicem. Florentiæ, ex Typographiâ Joannis Baptistæ Bruscagli & Sociorum. Ad Insigne Centauri, 1741. *in-8°*. On doit l'Edition de ce petit Ouvrage aux soins de M. Lami, qui l'a fait imprimer d'après un Manuscrit de la Bibliothéque de Médicis, avec des estampes. Il a mis au commencement un Discours touchant la Vie & les Ouvrages de l'Atavanti. Cet Auteur avoit composé ce Dialogue environ l'an 1456, & l'avoit dédié à Pierre-Côme de Médicis, qui l'honoroit de son amitié comme un des plus sçavans de son siécle.

DE VENISE.

Delle antiche statue greche e Romane, che nell'antisala della Libreria di S. Marco, e in altri Luoghi publici de Venezia si trovano, parte prima. In Venezia, 1740. *in-folio max.* Cette premiere Partie des Statuës Gréques & Romaines

qu'on trouve à Venise est enrichie de cinquante planches representans les Bustes les plus rares des Césars & de leurs Epouses, avec un grand nombre de Statues & de Bas-réliefs antiques gravés par les meilleurs maîtres d'après les desseins les plus ressemblans, & illustrés par les observations de Messieurs Zanetti. Outre les cinquante planches dont on a parlé, on en a mis une avant le frontispice representant la Republique de Venise. Après ce même frontispice on trouve encore le portrait de Chrétien VI, Roi de Dannemarch & de Norvége.

Etienne Monti, Libraire, a aussi publié dans le même tems un Ouvrage intitulé: *De Crostacei, e degli altri marini corpi, che si Trovano su'monti, Libri due di Anton. Lazzaro-Moro*. 1740. *in*-4°. On a mis huit planches, avec deux Tables, l'une pour les Chapitres & l'autre pour les matieres. L'Auteur a dédié son Traité à M. J. Emo, Procurateur

teur de Saint Marc.

Parmi les Manuscrits Grecs de la Bibliothéque de Saint Marc dont Messieurs Zannetti & Bongiovanni firent imprimer l'année derniere le Catalogue avec une excellente Préface, dont nous annonçâmes la publication dans nos Nouvelles du mois de Juillet de l'année derniere ; on trouve à la page 243 de ce Catalogue la Notice d'un Manuscrit Grec, contenant d'anciennes Scholies sur l'Iliade d'Homére. Plusieurs Sçavans ont desiré qu'on les fît imprimer ; c'est pour satisfaire à leur empressement que M. Bongiovanni vient de donner cet Ouvrage au Public avec une version latine & des remarques sous ce titre : *Græca Scholia Scriptoris anonymi in Homeri Iliadós Lib. I. Antonius Bongiovanni ex veteri Codice Bibliotheca Veneta D. Marci. Eruit, Latinè interpretatus est, notisque illustravit*, 1740. *in*-4°. Cet Ouvrage, qui n'avoit point encore été imprimé, paroît sous les

auſpices du Cavalier Teupolo Procurateur de Saint Marc : M. Bongiovanni conjecture que le Manuſcrit d'après lequel on l'a donné, eſt de la fin du neuviéme ſiécle, ou du commencement du dixiéme. Il ajoûte qu'Euſtathe en tire quelquefois des explications.

Paſquali, Libraire, a fait traduire en Italien, & imprimer l'Ouvage de M. Pluche intitulé : *Le Spectacle de la Nature*, en 6 vol. *in*-8°.

On réimprime l'abrégé de Droit du Cardinal de Luques, & on en trouve ici les quatre premiers Volumes depuis quelque tems ; en voici le titre : *Il Dottor volgare, ovvero il Compendio di tutta la Legge civile, Canonica, feudale e municipale nelle cauſe piu recevute in prattica*, &c. *in*-4°.

DE LUCQUES.

Hiſtoria Monaſterii S. Michaelis de Paſſiniano, ſive corpus Hiſtoria-

rum Diplomaticum criticum ab Adm. R. P. D fidele soldani Monacho Congregationis Vallis umbrosæ Sac. Th. Magistro ac Eminentissimi Principis Alexandri Albanni S. R. E. Cardinalis Regni & status Regis Sardiniæ Protect. Theologo, juxta Chronologicam Abbatum Passinian. seriem elaboratum; in quo summorum Pontificum constitutiones, Imperatorum, Regumque Diplomata & privilegia huc usque inedita, eidem cœnobio, totique vallumbrosano ordini collata recensentur; cui etiam accedunt, & primo in lucem prodeunt Monasteriorum quam plurium fundationes, jura, dotationes, pleraque alia memorabilia monumenta ad alia spectantia, lucubrationes sanctorum Patrum, virorumque illustrium ordinis ejusdem Acta, quæ in Archivis Vallumbrosanis adservantur. Tomus I. anno 400 *circiter ad annum* 1040. *Typis Salvatoris, & Joannis Dominici Marescandoli. Lucæ,* 1741. *in-fol.* Ce premier Volume de l'Histoire du Monasté-

re de S. Michel de Paſſiniano, lequel eſt dédié au Prince de Craon, contient 312 pages, ſans y comprendre l'Epître Dédicatoire ni la Préface. Il eſt diviſé en ſix Livres. Les Diplomes & les autres preuves qu'on a ajoûtées, & qui ſont hors du corps de l'Ouvrage, ſont au nombre de cent ſoixante-cinq. Parmi ces preuves il y en a pluſieurs qui ont déja été données, qu'on trouve ici réimprimées ; mais il y a plus de cent pieces qui n'avoient point encore paru. Le Pere Soldani, en écrivant l'Hiſtoire du Monaſtére de Paſſiniano, traite auſſi de l'origine & du progrès de pluſieurs autres Monaſtéres qui pendant l'onziéme ſiécle, ou même depuis ont été réunis à la Congrégation de Valle-Ombreuſe; & quand l'occaſion ſe preſente il n'oublie pas l'Hiſtoire Généalogique de pluſieurs Maiſons diſtinguées de Florence. On a inſeré dans ce Volume pluſieurs Remarques de M. Dominique - Marie

Manni, avec une Préface particuliere qui en rend compte.

Le Libraire Reſtori débite auſſi ce Volume à Florence.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK.

On débite ici le ſecond Volume de la Collection des Hiſtoriens d'Holſtein & de Méklembourg, donnés par M. Erneſt Joachim de Weſtphalen. Comme le titre de cet Ouvrage exprime en même tems & ce que contient cette grande Collection, & les ſoins que l'Editeur s'eſt donnés pour la procurer au public, nous le tranſcrirons ici en entier : *Monumenta inedita rerum Germanicarum præcipuè Cimbriarum, & Megapolenſium, quibus varia antiquitatum, Hiſtoriarum, legum, juriumque Germaniæ, ſpeciatim Holſatiæ, & Mégapoleos, vicinarumque Regionum argumenta illuſtrantur, ſupplentur, & ſtabi-*

liuntur. E codicibus manuscriptis, membranis, & chartis authenticis erui studuit, notulasque adjecit, & cum Præfatione instruxit Ernestus Joachimus de Westphalen aurati ordinis Slesvic. Holsat. Eques, Reg. Celsitud. Ducis Slesvici & Holatiæ regnantis Cancellarius Aulæ & Senatus intimi, hujusque Consiliarius, supremi consistorii militaris & Ecclesiastici Præses, Academiæ Chilonensis Curator. Lipsiæ, impensis Joannis Christiani Martini, 1740. in-fol. cum fig. æn. 14.

Il paroît ici une Dissertation touchant les Sermens solemnels qui se prêtoient devant les Tribunaux de l'ancienne Rome. En voici le titre : *Sacramentorum veteris Romæ judiciis solemnium antiquitates. Auctore Joanne - Friderico Schreiter. 1740. in-4°.*

De Galantismo Litterario C'est le titre d'une autre Dissertation dans laquelle l'Auteur prétend faire voir que le *Pédantisme* & le *Galantisme* sont les deux plus grands en-

nemis des bonnes études & de la Science solide. Il désigne par ces deux termes le desir immoderé de l'antiquité, d'une part, & de la nouveauté de l'autre : il a néanmoins plus d'indulgence pour le *Pédantisme*, parce que ce vice est moins séduisant, & c'est pour cela qu'il s'attache principalement à combattre le *Galantisme* dans sa Dissertation.

Lucii Cælii, sive Cæcilii Lactantii Firmiani opera omnia quæ extant, cum notis integris Christ. Cellarii, & selectis aut excerptis Erasmi, Betuleii, Mich. Thomasii, Isæi, Buchneri, Gallæi, Sparkii, Walchii, Heumanni, Baluzii, Nurrii, N. Heinsii, Grævii, Miegii, Mastrichtii. Accedunt nunc-primum ad Epitomen integram, denuò cum manuscripto Taurinensi, à viro cel. Chr. Matth. Pfaffio collatam, ejusdem auctiores variæ lectiones & notæ; item variæ lectiones Libri de mortibus persecutorum. Omnia ex maximo manuscriptorum & editionum apparatu re-

censuit, & notis criticis, uberrimoque novo Indice Latinitatis instruxit Joannes Ludolphus Bünemann. Lipsiæ, impensis Sam. Benjam. Waltheri. 8°. Il paroît que M. Bünemann n'a rien négligé pour perfectionner cette Edition des Œuvres de Lactance. Il a consulté non seulement les meilleures Editions, dont il a même employé les remarques, mais aussi tous les meilleurs manuscrits. Celui de Boulogne, qui est le plus ancien de tous ceux qui restent de Lactance, & le second de Boulogne; douze de la Bibliothéque du Vatican, deux de la Bibliothéque du Roi de France, & plusieurs autres. Le nombre des Manuscrits sur lesquels il a revû son Edition va jusqu'à cinquante-deux, & le nombre des Editions va jusqu'à soixante-deux, dont la premiere est celle du Monastére de Soubiac en 1464, la seconde année du Pontificat de Paul II.

M. Jean Lami, Professeur en Histoire Ecclesiastique à Florence,

avoit employé dans son Traité *de Eruditione Apostolorum* plusieurs expressions pour caractériser en particulier la personne & le stile de Saint Jean l'Evangeliste, lesquelles ont paru peu mesurées & mêmes choquantes à plusieurs. M. George Auguste Detharding a pris la défense de S. Jean dans une Brochure qu'on a imprimée ici, & qui est intitulée : *Vindiciæ Joannis Apostoli à censurâ V. C. Johannis Lamii*, *in-4°*.

DE WITTEMBERG.

Joannis Christophori Pesteri D. in Academiâ Viadrianâ Institut. Prof. designati series Ducum Carinthiæ sæculi IX. X. XI. XII. XIII. & XIV. à documentis prisci ævi concinnata. Witeberga, *apud Carolum-Sigismundum Henningium*, 1740. *in-4°*. L'Auteur n'entreprend pas de donner ici une Histoire détaillée & suivie du Duché de Carinthie, mais seulement la suite chronologique

& les noms de Ducs de Carinthie. Comme il n'y a presque point d'Auteur qui ait laissé des monumens circonstanciés de cette Province, M. Pesler a été obligé d'avoir recours aux anciens Historiens des autres parties d'Allemagne. Au reste cet Ouvrage est écrit avec toute l'élégance & tout l'ordre qu'on peut desirer.

M. Ernest-Martin Chladenius a donné une Dissertation sur les droits que produisoit chez les Romains le parentage appellé *Gentillitas*, c'est-à-dire, la descendance d'un pere commun. Cette Dissertation est intitulée *De Gentilitate, seu juribus Gentilitiis veterum Romanorum*. in-4°. 1740.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Traité de l'Athéïsme & de la Superstition, par feu M François Buddæus, Docteur & Professeur en

Théologie, avec des Remarques Historiques & Philosophiques, traduit du Latin en François par Louis Philon, ci-devant Docteur de Sorbonne, & mis au jour par Jean-Chrétien Fischer, Me en Philosophie, &c. Chez Pierre Mortier, 1740. *in*-8°. Ce Traité qui doit être regardé comme une suite, ou un Supplément à l'Histoire Philosophique de Buddéus, est divisé en dix Chapitres, dont le Texte est accompagné par-tout de remarques. Dans les sept premiers Chapitres l'Auteur traite de l'Athéisme, & après en avoir rapporté les causes & les effets, il traite pareillement de l'existence de Dieu, il répond aux principaux argumens des Athées, & il combat certaines opinions dont il fait sentir la liaison avec l'Athéisme; de-là il passe à la seconde Partie de l'Ouvrage, c'est-à-dire, à la superstition, qui occupe les trois derniers Chapitres. Le Traducteur avertit lui-même qu'on trouvera dans cette Tra-

duction la pureté du langage, la netteté du discours & toute la fidélité qu'on peut desirer à exprimer en François les pensées & les sentimens de l'Auteur.

Le même Imprimeur a encore publié depuis peu un autre Ouvrage sous ce titre : *Le Czar Pierre Premier en France* Par M. Hubert le Blanc, Docteur en Droit. 1741. *in*-12. deux Volumes. Cet Ouvrage est dédié à M. le Comte de Maurepas, Sécrétaire d'Etat.

SUISSE.

DE BASLE.

Traité des Tribunaux de Judicature, où l'on examine ce que la Religion exige des Juges, des Plaideurs, des Avocats & des Témoins. Avec une Préface où l'on prouve que la Justice est la source de la tranquillité, de la gloire & du bonheur des Etats civils. Par M. Roques, Pasteur de l'Eglise Françoise à Ba-

De l'Imprimerie à la Chasse, 1740. *in*-4°. Cet Ouvrage est dédié aux Bourguemaîtres & Tribuns du loüable Canton de Basle. L'Auteur a mis au bas des pages des remarques historiques & critiques.

Ce Volume se trouve aussi à Paris, chez Briasson, Libraire, ruë Saint Jacques, à la Science, & à l'Ange gardien.

FRANCE.

DE LYON.

Description de la Ville de Lyon, avec des Recherches sur les Hommes célébres qu'elle a produits. Lyon, rue Merciere, de l'Imprimerie d'Aimé de la Roche, Imprimeur de M. le Duc de Villeroy & de la Ville, à l'Occasion, 1741. *in*-8°.

On trouve aussi cet Ouvrage chez Briasson, Libraire à Paris.

DE PARIS.

M. l'Abbé de la Grive vient de mettre au jour la cinquiéme & la ſixiéme feuilles de ſes *Environs de Paris*, qui comprennent le Parc de Meudon, celui de S. Cloud, Verſailles, avec le petit & le grand Parc de Marli, & la Forêt de S. Germain, & les terreins adjacens. Le prix eſt de trois livres la feuille.

Il vient auſſi de donner un nouveau Plan de Paris d'une petite feuille ; on y marque les Quartiers & les rues où paſſent les tuyaux des Fontaines. Le prix de cette Carte eſt de deux livres. M. l'Abbé de la Grive demeure Iſle S. Louis, Quai de Bourbon.

Cavelier, Libraire, ruë Saint Jacques, au Lys d'or, & Huart, Libraire, ruë Saint Jacques, à la Juſtice, viennent de publier une nouvelle Edition de l'*Abrégé de toute la Médecine-pratique*, où

l'on trouve les sentimens des plus habiles Médecins sur les maladies, sur leurs causes & sur leurs remedes, 1741. *in*-12. 7 vol. On a corrigé beaucoup de fautes qui s'étoient glissées dans les Editions précédentes ; & on a fait des augmentations considerables, entr'autres du fameux remede de Mademoiselle Stéphens contre la pierre, & des novelles formules des Hopitaux de Paris.

Didot, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or, débite depuis peu l'Ouvrage suivant : *Histoire du Vicomte de Turenne* Par l'Abbé Raguenet. 1741. *in*-12. 2. vol.

Dictionnaire François-Latin des termes de Medecine & de Chirurgie, avec leur définition, leur division & leur étymologie. Par M. Elie Col-de-Villars, Doyen de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris. Suite du Cours de Chirurgie, chez Coignard, rue S. Jacques, à la Bible d'or ; Mercier & Boudet,

rue S. Jacq. au Livre d'or ; Rollin, Quai des Augustins, à S. Athanase ; Delespine, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, rue S. Jacq. au Palmier ; Hérissant, aussi ruë S. Jacq. à S. Paul & à S. Hilaire, 1741. *in*-12.

La Veuve Mazieres, Libraire, rue Saint Jacques, à la Providence, a publié depuis peu *la Vie de la vénérable Servante de Dieu l'Illustrissime & Sérénissime Princesse Jeanne de Valois, Reine de France, Fondatrice de l'Ordre des Religieuses de l'Annonciade.* Par le P. Pierre de Mareuil de la Compagnie de Jesus, 1741. *in*-12. Cette Vie est dédiée à la Reine.

Rollin fils, Libraire, Quai des Augustins, à S. Athanase, a mis au jour depuis peu le *Recueil des divers Ouvrages en prose & en vers.* Par le P. Brumoy Jesuite, 1741. 8°. 4 vol.

Traité, ou Dissertations sur plusieurs Matieres Féodales, tant pour le Pays Coûtumier que pour le Pays de Droit-Ecrit. » Troisiéme partie,

» contenant premierement les Ob-
» servations sur le démembrement
» & le jeu de fief, pour toutes les
» Coûtumes autres que la Coûtu-
» me de Paris, & ses semblables;
» secondement, une Dissertation
» sur le parage, soit légal, soit
» conventionnel; troisiémement,
» les observations sur les Droits
» de lods & ventes & de tous con-
» tracts qui peuvent les produire.
Par M[e] Germain-Antoine Guyot, Avocat au Parlement. Chez Saugrain fils, Grand'Salle du Palais, du côté de la Cour des Aides, à la Providence, 1741. *in*-4°.

Le P. Joseph Duranti de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, qui a traduit & donné depuis peu au public une Traduction des *Lettres de S. Ambroise, avec des Remarques*, vient encore de donner les *Pseaumes de David, expliqués par Théodoret, S. Basile, & S. Jean Chrysostome, Peres de l'Eglise Gréque, traduits en François.* Chez Nyon fils, Libraire, Quai des Augustins,

près le Pont S. Michel, à l'O
fion, 1741. *in*-12. 7 vol.

Les Confessions de S. August traduites en François, avec le L à côté, enrichies de Remarques storiques, Critiques & Chronol ques. Par le R. P. D. R. Bén. d Congregation de S. Maur. C P. Alexandre Martin, Librai Quai des Augustins, à l'Ecu France, 1741. *in*-8°. 2 vol.

Traité de la cruë des meubles dessus de la prisée, dans lequel explique son origine, & celle *Parisis* des meubles; les païs o cruë a lieu, leurs différens usa sur sa quotité, quels meubl sont sujets, quelles personnes doivent tenir compte; & plusie autres questions qui naissent cette matiere, avec une Table matieres disposée suivant l'or alphabétique. Par M. Bouc d'Argis, Avocat au Parleme Au Palais, chez Bernard Bru fils, Grand'Salle, à l'Envie, 17 *in*-12.

Le neuviéme Volume de l'*Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques*, *&c.* Par le R. P. D. Remy Cellier, Bénédictin, de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hydulphe, &c. paroît depuis peu. Au Palais, chez Paulus-du-Mesnil, Imprimeur Libraire, Grand'Salle, au Pilier des Consultations, au Lion d'or. 1741. *in-4°.*

Le dixiéme Volume de ce même Ouvrage est sous la Presse.

Piget, Libraire, Quai des Augustins, à l'Image S. Jacques, a mis en vente depuis peu l'Ouvrage intitulé: *Essai sur l'Histoire Naturelle de la France Equinoxiale*, ou *dénombrement des Plantes*, *des animaux*, *& des minéraux qui se trouvent dans l'Isle de Cayenne*, *les Isles de Remire*, *sur les côtes de la mer*, *& dans le continent de la Guyane*, *avec leurs noms différens*, *Latins*, *François & Italiens*, *& quelques observations sur leur usage dans la Médecine & dans les Arts*. *Par M.*

Pierre Barrere , Correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris , Docteur & Profeſſeur en Médecine dans l'Univerſité de Perpignan , Medecin de l'Hôpital Militaire , &c. 1741.

Hiſtoire Univerſelle de Diodore de Sicile , traduite en François par M. l'Abbé Terraſſon de l'Académie Françoiſe. Chez de Bure l'aîné , Quai des Auguſtins , du côté du Pont S. Michel , à S. Paul , 1741. *in*-12. 4 vol. On vend ſéparément le IIIme & le IVme vol.

Voici quelques Livres que Briaſſon a fait venir depuis peu, & qu'il débite actuellement.

» Elémens de la Langue Alle-
» mande , par M. de la Pierre.
» Straſbourg , 1741. *in*-8°.

» Hiſtoire Univerſelle , Sacrée &
» Profane , depuis le commence-
» ment du monde juſqu'à nos
» jours. Par le P. Calmet. Straſ-
» ſbourg , 1735. — 1741. *in* - 4°.
» 7. vol.

» J. B. Bernoulli Hydrodinami-

» ca, ſive de viribus & motibus
» fluidorum. Argentorati, 1738.
» *in*-4°.

» Jo. Schilteri Theſaurus Anti-
» quitatum Teutonicarum, cum
» notis J.C. Simonis. Ulmæ, 1738.
» 3. vol. *in-fol.*

» La Phyſique Sacrée, *ou* Hiſtoi-
» re Naturelle de la Bible, traduite
» de l'Allemand de J. Scheuchzer.
» Amſterdam, 1732.—1739. 8 vol.
» *in-fol.* avec ſept cens cinquante
» figures.

» Jo. Jac. Koethen principia
» quædam Metaphyſicæ Wolfianæ
» variis obſervationibus illuſtrata.
» Coloniæ Allobr. 1737. *in*-8°.

» Mémoires du dix-huitiéme ſié-
» cle. Par Lamberty. Amſterdam,
» 1741. vol. 13 & 14me *in*-4°.

» Jod. Lomnii obſervationes
» Medicinales. Amſtelodami, 1738.
» *in*-8°.

» Herm. Boerhaavii methodus
» medendi. Londini, *in*-8°.

» Ejuſdem Opuſcula omnia. Ha-
» gæ-Comit. 1738. *in*-4°.

» Ejuſdem praxis Medica, ſive
» Commentarius in Aphoriſmos,
» & Hiſtoria Plantarum. Londini,
» 1739. *in*-12. 7 vol.

» Manilii Aſtronomicon, cum
» notis Bentleii. Londini, 1739.
» *in*-4°.

» Hiſtoire de Marguerite de Va-
» lois. La Haye, 1739. *in*-12. 3.
» vol.

» Jo. Vinc. Gravinæ Origines
» Juris Civilis, & alia Opera. Lip-
» ſiæ, 1737. *in*-4°.

» Corpus Juris Civilis, cum no-
» tis Dionyſ. Gothofredi & alio-
» rum. Ibid. 1740. 2 vol. *in-fol*.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Juil. 1741.

Fin de la Table.



LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR L'ANNÉE M. DCC. XLI.

AOUST.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

AOUST. M. DCC. XLI.

HISTOIRE GENEALOGIQUE de la Maison du Châtelet, Branche puînée de la Maison de Lorraine, justifiée par les Titres les plus authentiques; la plûpart tirés des Chartres du Thrésor de Lorraine, Tombeaux, Sceaux, Monnoyes & autres Monumens publics. Par le R. P. Dom Augustin Calmet, Abbé de Senone. A Nancy, de l'Imprimerie de la

veuve de J. B. Cusson, Imprimeur-Libraire, sur la Place, au Nom de Jesus, 1741. vol. *in folio.*

DOM Calmet, Abbé de Sénone, qui a composé l'Histoire Généalogique de la Maison de Lorraine, par les ordres & sous les yeux de la Branche alors regnante, a été plus à portée qu'on ne l'avoit été avant lui d'éclaircir parfaitement ce qui regarde l'origine de la Maison du Châtelet, & ne doutant pas qu'elle ne fût effectivement une Branche de celle de Lorraine, il a cru devoir en publier l'Histoire, comme étant une suite naturelle, & une dépendance de son premier Ouvrage.

Ce n'est pas un médiocre avantage pour la Maison du Châtelet, que d'avoir un Historien tel que Dom Calmet, qui n'a, en cette matiere, d'autre interêt que celui de la vérité même, & dont la

ſincérité ne donne pas moins de poids à ſon Ouvrage que ſa profonde érudition & ſa ſaine critique.

D. Calmet commence la Généalogie de la Maiſon du Châtelet à Féry de Bitche, fils de Mathieu I. Duc de Lorraine. Ce Féry de Bitche, ainſi appellé du nom de ſon Apanage, fut fils & frere de Ducs de Lorraine & Duc de Lorraine lui-même pendant quelques mois: c'eſt de lui que deſcendent toutes les Branches de la Maiſon de Lorraine qui ſubſiſtent aujourd'hui. Il épouſa vers l'an 1165 Ludomille, fille de Miceſlas Duc de Pologne, de laquelle il eut pluſieurs fils. Le premier fut Féry, qui fut Duc de Lorraine après ſon pere. Le ſecond fut Thiery, ſurnommé d'*Enfer* ou du *Diable*: il eut pour Apanage le Val de Rémoville & autres Terres adjacentes, ſituées près de l'Abbaye de l'Etanche, dans le voiſinage du Neuf-château. Il fit bâtir au milieu de ſes Terres une Fortereſſe

dont la Tour principale fut appellée *le Châtelet* : cette Tour donna son nom à tout l'Apanage que l'on nomma *la Baronie du Châtelet.* Thierry d'Enfer en prit auſſi le nom de Seigneur du Châtelet, qu'il a tranſmis à ſa poſtérité, qui eſt l'illuſtre Maiſon dont il s'agit ici.

Dans ces tems-là le Chef de la Maiſon Souveraine portoit ſeul le nom de l'Etat dont il étoit Souverain, ſes cadets prenoient le nom de l'Apanage qui leur étoit échû. Si c'étoit une Baronie, le fils du Souverain n'avoit que le nom de Baron. Pluſieurs cadets des Rois de France s'en ſont tenus au rang & au titre d'une ſimple Comté, ſans s'intituler *de France* ; & pour ne nous arrêter qu'à la ſeule Maiſon de Lorraine dont il eſt ici queſtion. Les Branches de Toul, de Lunéville, de Couſſey, de Bayon, de Vaudemont ancien, de Florenges, &c. ont ſubſiſté pendant pluſieurs ſiécles & ont produit un

très - grand nombre de Seigneurs connus dans les Histoires & mentionnés dans une infinité de Chartres, aucun d'eux n'a porté le surnom *de Lorraine*, aucun d'eux n'a pris d'autre surnom que celui de son Apanage. Féry Comte de Vaudemont, frere de Charles & fils de Jean Ducs de Lorraine, est le premier qui se soit surnommé *de Lorraine* vers l'an 1390. Par-là, il est aisé de voir pourquoi les Seigneurs du Châtelet n'ont jamais pris le surnom *de Lorraine* : leur Branche fut formée en 1200, c'est-à-dire, dans un siécle où l'usage contraire étoit universellement établi. Comment Thierry du Châtelet, quoique fils & frere des Souverains de Lorraine, auroit-il pû transmettre à sa postérité le surnom *de Lorraine* qu'il n'a jamais porté ni dû porter lui-même, mais il lui a transmis avec son apanage le surnom qu'il en avoit reçu, & à ces deux titres perpétués sans changement, sans interruption,

ſans mélange dans la Maiſon du Châtelet, on ne peut méconnoître la poſtérité de Thierry d'Enfer.

Ce Thierry eut pour fils & pour héritier Féry du Châtelet, il eſt vrai qu'il ne nous reſte aucun titre où Féry du Châtelet ſoit appellé expreſſément fils de Thierry d'Enfer, & y a-t-il beaucoup de Maiſons anciennes, ſur-tout lorſqu'on remonte ſi haut, en état de prouver chacune de ſes filiations par des actes & des monumens authentiques? Mais D. Calmet rapporte des preuves que Féry du Châtelet étoit fils de Thierry d'Enfer, qui équivalent à l'énonciation la plus expreſſe & la plus poſitive. Nous en allons donner ici le précis, afin que nos Lecteurs puiſſent en juger.

Thierry d'Enfer, ſurnommé dans les Actes *Dominus Caſteleti*, vivoit en 1225, il ſigna, au mois de Décembre de cette année, un Acte conjointement avec le Duc Matthieu ſon neveu & Philippe ſon frere. En 1248 Féry du Châtelet

majeur, quoique jeune enco-
(comme on peut le présumer
a date de son décès) se trouve
ossession du nom & de l'apa-
de Thierry, & en dispose en
re, s'il ne les a pas possedés
qualité de fils & d'héritier de
rry, on demande comment
i sont échûs.
la postérité de Thierry étoit
, son apanage a dû être réuni
Duché de Lorraine. Ainsi les
es de Gerbevillers & de Bitche
irent réunies dans ce même
par la mort des Princes Phi-
& Renaud : il en a été de
e de toutes les autres Terres
voient été données à des ca-
lorsque leur postérité s'est
te, c'étoit une loi inviolable
l'interêt du Souverain n'a ja-
permis de négliger. Si quel-
apanages sont entrés dans des
ons étrangeres, l'Histoire ou
tres ne nous laissent pas igno-
ar quelles voyes elles y sont
es.

Mais à ne considerer que l'ordre ordinaire des successions, s'il étoit vrai que Thierry d'Enfer n'eût pas laissé d'enfans, sa Terre n'a pû passer à d'autres qu'au Duc Mathieu son neveu & son plus prochain héritier; & avec quel empressement ce Prince ne se seroit-il pas emparé de la Forteresse du Châtelet, qui étoit dans ce tems-là une Place de conséquence, & que nous voyons dans la suite que les Ducs de Lorraine cherchent à acquerir à un prix excessif? comment supposer qu'ils l'eussent laissé tomber entre les mains de Féry, si c'étoit un étranger?

Il n'y a jamais eu d'autre Baronie du Châtelet en Lorraine que celle qu'a possedée Féry & sa postérité, & c'est incontestablement la même Baronie donnée en apanage à Thierry d'Enfer, qui le premier en a pris le sur-nom. Ainsi il faut nécessairement que Féry l'ait héritée de lui, & par conséquent qu'il ait été son fils.

On ne peut pas dire que Féry ſoit devenu Seigneur du Châtelet pour avoir épouſé une fille que l'on ſuppoſeroit avoir été l'héritiere de Thierry d'Enfer. Il n'y a rien dans l'Hiſtoire, ni dans les Actes qui puiſſe faire naître cette idée, au contraire, tout y repugne. Dans une multitude de titres qui concernent Féry & ſa poſtérité, il n'y a pas la moindre trace, pas le moindre veſtige qu'il eût quité ſon nom & qu'il ſe fût enté ſur la Maiſon Souveraine.

Thierry d'Enfer a eu un fils nommée *Simon*, qui vivoit après l'an 1250, & qui fut Chanoine de S. Diey. Les perſonnes verſées dans l'Hiſtoire de ces ſiécles, ne préſumeront jamais qu'il eût embraſſé l'état Eccleſiaſtique, s'il eût été le ſeul héritier de ſa Maiſon. Pluſieurs Cadets des Ducs de Lorraine ont été Chanoines de Toul & de S. Diey. Ces places leur ſervoient de degrés pour arriver aux grandes dignités de l'Egliſe auſ-

quelles la protection de leur frere les élevoit ordinairement, mais on ne croit pas qu'on puisse trouver un seul exemple d'un héritier d'une grande Maison qui ait abandonné tous ses droits à une sœur, & qui ait vû tranquillement ses biens passer dans une Maison étrangere, du moins seroit-il fait mention d'une chose si extraordinaire dans les Historiens ou dans les Actes de la Maison même. Cependant on n'en trouve aucun vestige. Le nom de la femme de Féry ne se trouve dans aucun des Actes qu'il a passés, or s'il avoit épousé l'héritiere d'une Branche de la Maison regnante, il n'y a nulle apparence que dans aucun de ces Actes il n'en eût pas été fait mention, sur-tout lorsqu'il aliéne & dispose en maître, l'an 1248, de l'héritage de Thierry d'Enfer, qui en ce cas auroit été celui de sa femme; de plus, ce Féry, assez grand Seigneur pour épouser une telle héritiere, propre niéce de son Souverain, auroit-il

été un homme nouveau, dont la Famille auroit été ignorée ? cependant on ne trouve aucune trace dans l'Histoire, ni dans les Monumens de ce tems de l'origine de Féry, ni de sa Maison. Les Historiens le font fils de Thierry dont il possede l'héritage 20 ans seulement après le tems où nous le voyons possedé par Thierry, & aliéne en 1248 en faveur de Mathieu II Duc de Lorraine, ce qu'il possedoit à Barville, Village situé près du Châtelet & dépendant de cette Seigneurie, il ne paroît pas qu'il fût encore marié, au moins n'est-il fait alors aucune mention de sa femme, que l'on croit, avec beaucoup de fondement, avoir été de la Maison de Joinville & sœur de Jean, Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, & Historien de S. Louis.

Dans les Actes où l'on fait mention de sa femme, elle n'est nommée qu'Isabelle; or quelle apparence y a-t-il, si tout le bien de Féry

venoit d'elle, & même le nom du Châtelet qu'il prend dans tous les Actes : quelle apparence, dis-je, qu'elle ne prît point le nom *du Châtelet* dans aucun des Actes où il est question d'aliéner son bien. Ajoûtez à tout cela qu'on ne voit à ce Féry aucune autre Terre que celles qu'il a héritées de Thierry d'Enfer, or cependant si Féry eut été un étranger assez grand Seigneur pour épouser l'héritiere de Thierry d'Enfer : est-il vrai-semblable qu'il eût été sans Terres, ausquelles même on sçait que les titres étoient alors attachés ? Enfin les Maisons qui, par les femmes, ont eu les apanages des Branches cadétes de la Maison de Loraine n'ont jamais pris le nom de ces Branches.

Outre ces preuves il y en a un grand nombre d'autres, qui toutes confirment que Féry du Châtelet étoit fils de Thierry d'Enfer & petit-fils de Féry de Bitche, Duc de Lorraine.

1°. Les Ducs de Lorraine don-

nent le titre de cousin à Féry du Châtelet & à ses petits fils. Dans un Acte d'échange de 1285 le Duc Ferry III s'exprime ainsi :

Je doing & octroi à mon amei coisin Ferry, Seigneur du Châtelet, Chevalier, &c.

Dans un autre Acte, qui est un cautionnement fourni par le Duc Ferry IV en 1321, nous lisons :

Nous aiens mis en pleiges & principauls rendours nobles Hommes & saiges nos ameis cousins & feaubles Monsignour Errar, Signour du Châtelet, & Monsignour Henry son frere, Seignour d'Autignei, Chevaliers.

Or ce titre de cousin ne peut être regardé ici comme un simple titre d'honneur, ou une distinction accordée au rang & à la qualité. Les Souverains n'appelloient alors cousins que ceux qui étoient véritablement leurs parens. Louis XI. est le premier qui ait traité de cousin le Comte de Dammartin, Grand Maître de France, quoiqu'il

n'y eût entr'eux aucune alliance. Jamais les Ducs de Lorraine n'ont donné ce titre qu'à ceux à qui il étoit dû par le ſang, or ſi Ferry du Châtelet & ſes petits-fils Errard & Henry eſſent été honorés du titre de couſins ſeulement à cauſe de leur Baronie, & qu'on ne leur eût donné ce titre que par honneur ſeulement ; les Ducs de Lorraine auroient toûjours continué à décorer les Seigneurs du Châtelet de cette qualification, comme nos Rois la donnent toûjours à ceux qu'ils en ont une fois honorés, cependant ils ceſſent de leur donner ce titre dès qu'ils ne ſont plus au degré où l'on eſt parent.

Et ce qui confirme encore que le titre de couſin doit être pris ici à la rigueur, c'eſt de voir que Ferry I. l'employe dans un Acte où il s'agit d'ôtages. Dans ces tems-là, on ſtipuloit ordinairement que les ôtages ſeroient des Seigneurs du ſang : c'eſt ce qu'on peut remarquer en particulier dans tous les

Traitez entre la France & l'Angleterre des XIV & XVme siécles.

2°. Ferry du Châtelet avoit les mêmes armes que Thierry d'Enfer, & ces armes étoient celles de la branche regnante de Lorraine : il reste trois contre-scels de Ferry, sur lesquels on apperçoit très-distinctement les trois Alerions sur la bande ; on les voit pareillement sur son Bouclier, & dans le Livre des Médailles qui est entre les mains de M. de S. Urbain, Graveur de Son Altesse Royale le Grand Duc à Vienne. Il n'y a que Ferry du Châtelet & le Comte de Vaudemont qui, sans avoir regné, y soient placés au rang des Ducs; ils sont armés comme eux, & on ne les distingue que par l'Inscription. Peut-être pourroit-on dire que dans la suite les trois Alerions se sont insensiblement changés en fleurs de lys que la Maison du Châtelet porte aujourd'hui, car rien ne ressemble tant à un petit oiseau informe que cette piece de Blazon;

& bien des Auteurs pensent que les fleurs de lys que portent nos Rois ont eu une semblable origine.

Mais de quelque façon que ce changement se soit fait dans les armes de la Maison du Châtelet, on n'en peut rien conclurre contre son origine. Simon II. Duc de Lorraine, changea les siennes, & on voit dans l'ancien Armorial de Lorraine que rien n'étoit plus commun, que les différentes Branches de la Maison regnante prissent des armes différentes, les Comtes de Vaudemont avoient pris des Burelles d'argent & de sable & les ont toûjours portées. Robert, Sire de Florenges, Gautier & Philippe de Gebervillers, Renaud de Coussey, Renaud de Bitche Comte de Castres, Matthieu Sire de Belrouard ou de Beauregard, Ferry Sire de Plombieres, Mathieu de Teintru, Hugues Sire de Rumigny, tous Seigneurs du Sang de Lorraine, n'ont jamais porté les trois Alerions.

3°. Dans un Acte de 1277, Ferry du Châtelet donne pour caution le Duc de Lorraine avec un air d'égalité, qu'on ne peut avoir avec son Souverain que lorsqu'on sort de la même tige, & lors même que la tige n'est pas encore fort éloignée.

Toutes ces preuves font une démonstration historique (car il y en a de plusieurs genres) que Féry étoit fils de Thierry d'Enfer. De ce Féry qui donne le Duc de Lorraine pour caution, qui possede & dispose de l'héritage de Thierry d'Enfer; enfin de ce Féry que les Ducs de Lorraine appellent en 1285 leur cousin descendent inconestablement & sans aucune interuption de *mâles* en *mâles* tous les eigneurs du Châtelet d'aujourdhui ns que dans une si longue chaîne nanque un seul chaînon, & sans 'il y ait aucune filiation qui ne prouvée par des Actes authenes.

a Maison du Châtelet a eu un d soin dans tous les tems de se

conformer conſtamment à celle de Lorraine, dans les ornemens des armes, dans les livrées, & dans le cri de guerre. Le Duc Jean premier, mort en 1390, prit deux Griffons pour ſupports, la Maiſon du Châtelet ſuivit ſur le champ ſon exemple, & a toûjours continué depuis: c'eſt par une ſemblable imitation qu'elle prit le manteau Ducal vers le commencement du dernier ſiécle, lorſque les Ducs Antoine & Charles III commencerent à le porter.

Le cri de guerre de la Maiſon de Lorraine étoit *Priny-priny* (*), la Maiſon du Châtelet crioit de même & crie encore *Priny-priny*; dans un Manuſcrit original que Dom Calmet a eu entre les mains qu'il juge être de la fin du XIVme ſiécle ou du commencement du

(*) Priny étoit une Fortereſſe conſiderable que les Ducs de Lorraine avoient ſur les frontieres du Pays Meſſin, & qui tenoit en reſpect la Ville de Mets avec laquelle ils ont eu de frequentes guerres.

xvme, & qui paroît avoir été composé par un Hérault ou Poursuivant d'Armes : l'Auteur s'exprime ainsi au Chapitre 33 intitulé *Lorraine.*

Cy après s'ensuivent les Armes des Ducs de Lorraine & des autres Seigneurs de son Pays à Bannieres.

Le Duc de Lorraine d'or à la bande de gueule à trois Alerions d'or sur la bande & cri Priny.

Le Seigneur. . . .

Celui duChâtelet d'or à la bande de gueule à trois fleurs de lys d'argent & cri Prîny.

Pour sentir toute la force de cette preuve, on n'a besoin que d'une connoissance médiocre des usages de l'ancienne Chevalerie, personne n'ignore que les Princes & les Seigneurs Bannerets étoient seuls en droit d'avoir un cri qui leur fût propre, que ces cris, après avoir été destinés d'abord aux seules expéditions militaires, passérent bien-tôt dans les joûtes, dans les Tournois, dans les pas d'armes & autres exercices de cet-

te nature ; que l'on en décoroit ses armoiries & que l'on en étoit extrêmement jaloux : & il est hors de toute apparence qu'un Souverain eût permis à ses vassaux d'une autre Maison que la sienne, de se parer du cri d'armes, qui de tout tems étoit affecté à sa Maison, & qui en étoit une des principales distinctions

On peut encore remarquer l'attachement singulier de tous les Seigneurs de la Maison du Châtelet à conserver leur nom sans changement ni additions, quoique divisés en un grand nombre de branches & possesseurs de différentes terres très-considerables : aucun d'eux n'a cessé de porter le nom du Châtelet par préférence à tout autre : bien plus dans tous les partages qui se sont faits dans cette Maison, chacun a voulu toûjours avoir une portion de la Forteresse du Châtelet, d'où il est arrivé que ce Château s'est trouvé divisé dans ses Cours, ses Donjeons & ses cham-

bres même ; les filles emportant leur part de ce Château, ainsi que les mâles. On ne peut guéres attribuer des partages si extraordinaires qu'au desir que chacun avoit en particulier de conserver la mémoire de son origine & d'établir par une preuve non équivoque sa descendance de la Maison du Châtelet.

Telles sont les principales raisons qu'employe Dom Calmet pour appuyer son sentiment : nous avons été obligés de les serrer extrêmement ; cependant si l'on veut peser avec attention ce que nous en avons rapporté, & si l'on veut encore ajoûter à toutes ces raisons la conformité des noms de Baptême qui se trouve entre la Maison de Lorraine & celle du Châtelet dans ses commencemens ; la tradition constante du Pays, le témoignage unanime de tous les Historiens & de tous les Généalogistes, & la grandeur de la Maison du Châtelet toûjours plus sen-

ſible à meſure qu'elle remonte à ſon origine, ce qui eſt contraire à la plûpart des autres Maiſons qui s'accroiſſent à meſure qu'elles s'éloignent de leur ſource. Nous ne doutons pas que l'on ne ſoit frappé du concours de tant de preuves & que l'on ne convienne avec D. Calmet que la Maiſon du Châtelet eſt inconteſtablement une Branche puînée de la Maiſon de Lorraine.

Les bornes preſcrites à nos Extraits ne nous permettent pas d'entrer là-deſſus dans un plus grand détail, il nous ſuffit d'avoir montré comment cette Maiſon eſt ſortie de celle de Lorraine. Nous renvoyons à la Généalogie même, & aux preuves qui l'accompagnent, ceux qui ſeront curieux de la ſuivre dans toutes ſes différentes Branches.

Ils y verront cette Maiſon revêtuë dans tous les tems des premieres Charges à la Cour & dans les Armées des Ducs de Lorraine. Elle

le a possedé successivement les grades & les dignités de Maréchaux de Lorraine, de Sénéchaux, de grands Baillifs, de généraux d'Armées, de Capitaines des Gardes, de Généraux de l'Infanterie, &c. Evrard du Châtelet III du nom étoit en même tems Maréchal de Lorraine, Régent & Gouverneur des Duchez de Lorraine & de Bar en 1440. Une Branche de cette Maison a eu en souveraineté la Principauté de Vauvillars & a fait battre monnoye: on trouve encore quelques-unes de ces monnoyes, & il en est fait mention dans deux Edits du Roi Henri II. en 1553 & 1556.

Les alliances de cette Maison répondent à la grandeur de son origine, on trouvera après les Pieces justificatives une Table alphabétique qui les comprend toutes. On peut remarquer qu'elles sont toûjours plus illustres à mesure qu'elles remontent vers les tems les plus reculés.

Nous finirons cet Exrait en donnant à Dom Calmet les éloges qui lui ſont dûs. Son Livre eſt écrit avec beaucoup d'ordre & de netteté : il y regne par-tout un air de ſimplicité & de bonne foi qui gagne la confiance des Lecteurs, & il ne s'y montre pas moins critique judicieux qu'Hiſtorien profond. Il a partagé toute ſa matiere en cinq Livres, il y embraſſe & il ſuit avec la plus grande exactitude toutes les Branches de la Maiſon du Châtelet qui ont été en grand nombre dans tous les tems. Ce n'eſt point, au reſte, un ſimple dénombrement & une Table ſéche & aride qui ne preſente que des dates, des noms, des titres, & des Armoiries : c'eſt une véritable Hiſtoire remplie de recherches curieuſes & importantes à pluſieurs égards, ſur-tout en ce qui regarde les partages des Seigneurs, leurs guerres particulieres & quelques autres uſages du moyen âge qui ont encore beſoin

d'être éclaircis. Le Recueil des Pieces justificatives qui comprend au moins la moitié du Volume, & d'où sont tirées toutes celles dont nous avons parlé dans cet Extrait est un champ abondant où nos Sçavans Antiquaires pourront faire une ample moisson & s'instruire de bien des particularitez, soit par rapport à l'Histoire de plusieurs grandes Maisons, soit même par rapport à l'Histoire générale, non seulement de la Lorraine & du Barois, mais encore de l'Allemagne, de la France, & des autres pays voisins.

HISTOIRE DES ROIS DES deux Siciles, de la Maison de France, contenant ce qu'il y a de plus interessant dans l'Histoire de Naples, depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à present. Par M. d'Egly. in-12. 4 *Volumes. Tom. I. p.* 498. *Tom. II. p.* 539. *Tom. III. pag.* 458. *Tom. IV. pag.* 6. *non compris une Préface &*

des Remarques de M. Bélin qui ſont à la tête du premier Volume, & une Table des matieres qui ſe trouve à la fin de chacun. Il y a auſſi à la tête du premier & du ſecond Volume pluſieurs Cartes de Géographie néceſſaires à l'intelligence de l'Hiſtoire qui ont été faites avec ſoin par M. Bélin Ingénieur au dépôt des Cartes & Plans de la Marine. A Paris, chez *Nyon* fils, Quai des Auguſtins, près le Pont S. Michel, à l'Occaſion, 1741.

Extrait du ſecond volume.

LE premier volume de cette Hiſtoire dont nous avons donné l'Extrait dans le Journal du mois dernier finit à la mort du Roi Robert. Il laiſſa la Couronne à Jeanne ſa petite-fille, elle avoit épouſé André petit neveu du Roi Robert & frere cadet de Louis Roi de Hongrie, mais la Princeſſe du vivant même du Roi ſon ayeul n'a-

voit montré qu'un extrême froideur pour André qui à la vérité peu propre à se faire aimer par ses qualités personnelles n'avoit pour lui que le devoir.

Après la mort de Robert, André se livra entierement aux Hongrois qui l'avoient suivi, & au frere Robert entr'autres qui avoit été chargé de son éducation. Petrarque dit que ce Moine cachoit sous l'humilité du froc, & sous les dehors d'une gravité affectée tous les vices d'un tiran ; l'hypocrisie, l'injustice, l'inhumanité, l'orgueil & l'ambition. Frere Robert s'étant emparé de toute l'autorité, éloigna peu à peu de la Cour une partie des anciens Officiers qui formoient la Maison de Jeanne pour ne la remplir que de Hongrois dévoués à ses volontés, mais la jeune Reine ne souffrit pas long-tems le joug qu'on vouloit lui imposer & ses talens supérieurs aidés des conseils de la fameuse Catanoise, la rendirent bien-tôt maîtresse abso-

lue dans le Royaume. Cette femme qui joüa un si grand Rôle à la Cour de Naples, étoit née dans l'état le plus vil: lorsque le Roi Robert encore Duc de Calabre faisoit le siége de Trapani, la Duchesse Yoland d'Arragon, sa premiere femme, qui l'avoit accompagné, accoucha d'un Prince. On ne trouva pour le nourrir qu'une pauvre femme dont le mari étoit pêcheur, & qui elle-même exerçoit le métier de lavandiere. Cette femme, qu'on appelloit la Catanoise, à cause de la ville de Catane, où elle avoit pris naissance se trouva toutes les qualités propres à seconder la fortune qui vint pour ainsi dire la chercher. Elle se rendit agréable à la Duchesse de Calabre, ensuite à Sancia d'Arragon seconde femme de Robert qui après la mort du jeune Prince qu'elle avoit nourri la retint au nombre de ses femmes.

La Catanoise n'eut pas moins l'art de plaire aux Princesses Ca-

therine d'Autriche & Marie de Valois, premiere & seconde femme de Charles Duc de Calabre, fils du Roi Robert. Cette habile femme, dit notre Auteur, paroissoit dévote auprès de Sancia, avec les Duchesses de Calabre, elle ne sembloit occupée que du soin de leur toilette. Elle fournissoit à leur goût tout ce qui pouvoit s'imaginer de plus galant dans les ajustemens dont elles faisoient leur principale étude ; ensorte qu'elle passoit pour maîtresse consommée dans l'art de la parure. Marie de Valois lui confia l'éducation de Jeanne sa fille aînée. La Catanoise ne chercha point à réformer ce que les inclinations de Jeanne pouvoient avoir de vitieux. Elle n'étudia ses penchans que pour les servir: Uniquement occupée à flatter le goût de cette Princesse pour la molesse & le plaisir, elle n'eut pas de peine à s'en faire aimer, & elle étoit au plus haut degré de la faveur, lorsque Jeanne

monta ſur le Trône. La Catanoiſe étoit trop intereſſée à voir l'autorité entre les mains de Jeanne pour ſouffrir qu'elle demeurât entre les mains de ceux qui en diſpoſoient ſous le nom d'André, elle n'eut pas de peine à perſuader à Jeanne qu'étant Reine de ſon chef, c'étoit en elle ſeule que l'autorité réſidoit, & qu'elle ne devoit pas même ſouffrir qu'André ſon mari prit le nom de Roi. La Reine en effet ne lui permit pas de prendre ce titre, elle lui déroba la connoiſſance des affaires, ce fut au nom ſeul de la Reine que tous les Actes s'expédierent & Robert de Cabane mari de la Catanoiſe étant mort revêtu de la Charge de Grand Sénéchal, elle en obtint l'agrément pour Robert de Cabane ſon fils qu'elle fit auſſi pourvoir du Comté d'Evoli. Elle maria Sancia ſa petite-fille avec Charles Comte de Marcone, & procura les Comtés de Markan & de Terlice à Charles Gambateſa & à

à Gaïasse de Dinisiaco ses gendres.

Frere Robert au desespoir de voir André content du titre de mari de la Reine, laisser toute l'autorité entre les mains de cette Princesse, forma le projet de faire passer la Couronne de Naples sur la tête de Louis Roi de Hongrie frere aîné d'André. Il l'exhorta à venir en Italie épouser la Princesse Marie sœur de Jeanne & s'emparer de la Couronne à laquelle il avoit seul droit, lui disoit-il, en qualité de fils aîné de Charobert.

Un événement imprévû déconcerta ce complot. Charles de Duras fils aîné de Jean de Duras Prince de Morée, frere du Roi Robert enleva la Princesse Marie dont il étoit amoureux, & quoique sa cousine germaine, il l'épousa quelques jours après au moyen d'une dispense que le Cardinal de Perigord son oncle maternel surprit de Clement VI.

Frere Robert n'eut d'autre res-

ſource alors que d'exciter le naturel indolent d'André. Sur le bruit des brouilleries qu'il y avoit entre ce Prince & la Reine, Elizabet de Hongrie, veuve de Charobert qui alloit en pélerinage à Rome ſe rendit à Naples. Elle rétablit une paix apparente entre les deux époux. Jeanne conſentit de députer au Pape pour le prier de proceder à ſon Couronnement & à celui d'André, mais elle étoit bien réſolue de traîner l'affaire en longueur, & elle n'omit rien en effet de ce qui pouvoit y contribuer. Après bien des incidens qu'elle fit naître, le Pape s'étant déterminé à accorder le titre de Roi à André, elle trouva moyen d'obtenir de nouveaux délais & de retenir toujours une entiere autorité. Elle devint groſſe dans ces circonſtances ; André en devint plus hardi ; animé par le frere Robert, il laiſſa échapper quelques menaces, & le Pape, preſſé de terminer, marqua un jour fixe

pour le Couronnement de Jeanne & d'André. La Catanoiſe forma alors le deſſein horrible de faire périr ce Prince, & on ne peut gueres douter que la Reine y donna les mains.

La Cour ſe trouvoit alors à Averſe dans le Couvent de ſaint Pierre de Majella. Le 18 Septembre 1345. les conjurés d'intelligence avec quelques domeſtiques de la Maiſon de Jeanne, ſous prétexte de communiquer à André des dépêches importantes arrivées de Naples, appellerent ce Prince à demi deshabillé & prêt à ſe mettre au lit, à peine fut-il hors de l'appartement de la Reine qu'on en ferma la porte, & les aſſaſſins ſe jetterent ſur lui. Les uns lui mirent ſur la bouche leurs mains armées de gantelets pour l'empêcher de crier, les autres lui paſſerent une corde au col & l'étranglerent, & après avoir exercé ſur ſon cadavre tout ce que la rage peut inſpirer de plus barbare, le

traînerent vers une fenêtre, & le jetterent dans le jardin, où ils vouloient l'enterrer ou le précipiter dans un puits, mais une femme Hongroise, nourrice de ce malheureux Prince, étant accourue, ils abandonnerent ce corps & prirent la fuite.

Ainsi ajoute, notre Auteur, mourut André âgé de 20 ans, son innocence & sa jeunesse exciterent la compassion. La plûpart des Auteurs en parlent comme d'un imbécile toujours étourdi des vapeurs du vin, d'autres en rendent des témoignages avantageux: son corps resta quelques jours sans sépulture jusqu'à ce qu'un Gentilhomme Napolitain nommé Ursin Minutolo, Chanoine de l'Eglise de Naples, l'y fit enterrer à ses frais dans la Chapelle S. Louis.

Au bruit de cette séne tragique, toute la ville d'Averse fut émue. Le peuple accourut & dans sa premiere fureur mit en pieces quelques domestiques innocens, pen- r que les coupables se déro-

boient par la fuite. La Reine s'en retourna précipitamment à Naples où l'on crut s'appercevoir, dit notre Auteur, que son affliction n'étoit pas si marquée qu'on présumoit qu'elle devoit l'être. Jeanne apprit bien-tôt les bruits sourds qui couroient contre elle & contre les Princes du Sang au sujet de l'assasinat d'André. Ce qui faisoit accuser ces derniers, c'est qu'on étoit persuadé que Louis de Tarente cousin germain de la Reine, entretenoit avec elle un commerce criminel, & que le Duc de Duras n'avoit épousé la Princesse Marie que pour s'approcher du Trône. Dans une situation si critique la Reine voulant se ménager la protection du S. Siége, invita Clement IV. à tenir sur les Fonds de Baptême l'enfant dont elle étoit enceinte. Il y consentit & la Reine étant accouchée d'un Prince la veille de Noel, l'Evêque de Cavaillon le tint au nom du Pontife & l'appella Charles du nom de

[so]n ayeul.

Cela n'empêcha pas le Pape de donner uneBulle contre ceux qui se trouveroient coupables de la mort d'André & de charger deux Légats de prendre connoissance de cette affaire, mais Louis Roi de Hongrie, en accusa hautement la Reine & les Princes du Sang, & se prépara d'en venir prendre la vangeance la plus éclatante. Le Pape adressa une seconde bulle à Bertrand de Baux Comte de Monte Scaglioso Grand Justicier du Royaume, par laquelle il le commit avec deux notablesNapolitains que la Ville choisiroit comme assesseurs pour faire contre les meurtriers d'André leurs complices & adhérans toutes les poursuites nécessaires. Il lui ordonna dans des Lettres particulieres de tenir les informations secretes, si la Reine ou les Princes du Sang s'y trouvoient impliqués & d'en instruire seulement le S. Siége. La Reine qui n'avoit pas souffert que les deux Légats qui avoient d'abord

été commis par le Pape fissent aucunes poursuites, ne pût s'empêcher d'autoriser celles qui seroient faites par le Grand Justicier. La Catanoise fut arrêtée avec Robert son fils, & Sancia sa petite-fille. Bertrand de Baux leur fit donner la question sur le bord de la mer à la vûe de tout le peuple, mais de façon cependant qu'une palissade empêchoit qu'on n'approchât d'assez près pour entendre leur déclaration. On mena ensuite ces trois criminels au supplice sans que la Reine qui s'interessoit vivement pour eux pût trouver moyen de les sauver. La Catanoise accablée de vieillesse & des douleurs de la torture mourut avant que d'arriver au lieu de l'exécution, Robert & Sancia furent tenaillés, plusieurs autres des coupables subirent differens supplices. On en conduisit quelques-uns à la mort un baillon dans la bouche pour les empêcher de parler.

Ces exécutions ne satisfirent

point le Roi de Hongrie, il falloit de plus grandes victimes à son ressentiment, & Jeanne fit une démarche qui ne le rendit que plus vif. Elle épousa le 10. Août 134?. Louis de Tarente. L'année de son deuil n'étoit pas écoulée, & elle n'attendit pas une dispense pour donner la main à ce Prince qui étoit son cousin germain, & accusé d'avoir eu part à l'assassinat

Dans ces circonstances le Roi de Sicile ayant déclaré la guerre à Jeanne, & ayant refusé de consentir à une Tréve, elle se vit contrainte pour n'avoir pas à la fois deux ennemis puissans à combattre, de ceder à ce Prince la Sicile à perpétuité: le Traité est du 4. Novembre.

Cependant le Roi de Hongrie se mit en marche accompagné d'environ mille Cavaliers Hongrois, tous gens d'élite & d'un grand nombre de Gentilshommes. Le reste de son armée eut ordre de suivre en differens corps. Il prit

ſon chemin par les Etats de Veniſe, vint droit à Verone, de-là à Modene, enſuite à Boulogne d'où il ſe rendit par la route de Forli & de Romini à Foligno, dans le deſſein de joindre un corps d'armée qu'il avoit dans l'Abruzze. Il trouva un Légat à Foligno dont les remontrances ne purent l'arrêter, & il s'avança vers Naples faiſant porter devant lui un drapeau noir où l'on avoit peint la figure d'André ſon frere étranglé. Tout plia devant lui & ſes progrès furent ſi rapides que la Reine qui s'étoit retirée dans le Château de l'Oeuf, ne crut pas devoir attendre qu'elle y fut aſſiégée. Elle convoqua un Parlement où aſſiſterent tous les Barons qui lui reſtoient fidéles, les Députés de quelques Villes du Royaume & les Gouverneurs de celle de Naples, elle leur fit un diſcours fort touchant, qu'elle termina par leur dire qu'elle aimoit mieux leur accorder la permiſſion de ſe donner au Roi

de Hongrie, que de les livrer en proye à la fureur de ses ennemis, qu'elle dégageoit donc tous les Barons, les Peuples, les Gouverneurs des Places du serment de fidélité, & leur ordonnoit loin de faire aucune résistance au vainqueur de lui porter les clefs des Villes & des Châteaux sans attendre qu'ils en fussent sommés par un Herault.

Elle s'embarqua ensuite la nuit du 1 :. Janvier 1346 sous l'escorte de trois Galeres Provençales, avec une partie de sa maison & le peu qui lui restoit du trésor amassé par le Roi Robert : elle arriva en cinq jours à Nice en Provence. Louis de Tarente son époux se sauva de son côté sur une barque, qui, le long des côtes, le conduisit à Porto-Escole, d'où il se rendit à Sienne.

La Ville de Naples envoya des Députés au Roi de Hongrie, qui lui porterent les clefs de la Ville, toute la noblesse alla au-devant de lui, les

Princes du Sang, Robert de Tarente, Philippe son troisiéme frere, Charles Duc de Duras, Louis & Robert ses enfans allerent eux-mêmes le joindre à Averse. Ils lui amenerent le jeune Charles fils de Jeanne & d'André. Le Roi leur promit toute sûreté, s'ils n'étoient point coupables de la mort de son frere, il lui firent hommage, furent reçus au baiser de paix & mangerent à sa table.

» Après le repas, dit notre Au-
» teur, le Prince résolu de se ren-
» dre à Naples, ordonna à ses
» gens de s'armer & s'arma lui-
» même : les Princes du Sang déf-
» armés & les Barons Napolitains
» grossissoient son cortege. Lorf-
» qu'ils furent à cheval le Roi dit
» au Duc de Duras de le mener
» à l'endroit où l'on avoit fait é-
» trangler André. Le Duc protesta
» de n'y avoir jamais été, & cher-
» cha à le détourner de cette idée
» funeste : mais le Monarque arri-
» vé au Couvent de Majella mit

« pied à terre, & se faisant conduire
» à la gallerie où s'étoit commis
» le meurtre se tourna brusque-
» ment du côté du Duc de Duras,
» lui reprocha d'en être l'Auteur,
» d'avoir par ses pratiques & de
» concert avec le Cardinal de Pe-
» rigord retardé le couronnement
» d'André, de n'avoir épousé Ma-
» rie de Sicile que pour s'assurer
» un droit à la Couronne après la
» consommation de son crime,
» de s'être opposé les armes à la
» main à son entrée dans le Royau-
» me, & finit en lui pronon-
» çant ce terrible Arrêt : Traitre
» il faut que tu meures dans le
» lieu même où tu as fait mourir
» mon frere.

» Le Duc essaye de se disculper
» & descend jusqu'aux prieres :
» mais le Roi inflexible lui mon-
» tre des Lettres encore munies de
» son sceau écrites à Charles Com-
» te d'Artois sur le projet de cet
» assassinat. Aussi-tôt un Hongrois
» nommé Philippe porta au Duc

» un coup d'épée dans la poitrine, » le saisit par les cheveux, le terrassa & l'acheva de plusieurs » coups. D'autres Hongrois le jetterent dans le jardin au même » endroit où l'on avoit jetté André, & le Roi défendit qu'on » lui donnât la sépulture sans son » ordre. On arrêta les quatre au» tres Princes du Sang qu'on retint » sous bonne garde dans le Châ» teau d'Averse & les Hongrois » pillerent leur bagage. Telle fut » la fin tragique de Charles de » Duras soupçonné & non con» vaincu : elle eut plus l'air d'un » assassinat que d'une juste puni» tion, & le Roi de Hongrie par » cette exécution barbare marqua » plus d'ambition que d'amour » pour son frere. Charles ne laissa » que quatre filles, Jeanne, Agnes, » Clemence & Maguerite.

Le Roi se rendit ensuite à Naples, où, après avoir déclaré Duc de Calabre Charles son neveu, il l'envoya en Hongrie. Ce jeune

Prince y mourut peu de tems après

Le Roi de Hongrie maître de Naples & de tout le Royaume, sollicita le Pape de lui en confirmer la possession & de proceder à son couronnement. Le Pape ne crut pas devoir y consentir. Dans une seconde réponse qu'il fit à ce Prince, il jetta en avant, dit notre Auteur, quelques propositions d'accommodement, mais qui demeurerent sans effet, parce que le Roi de Hongrie n'étoit plus en Italie lorsque les dépêches y arriverent d'Avignon.

Cette peste si fameuse dans l'Histoire, qui désoloit l'Europe depuis l'année 1346, commençoit à faire de furieux ravages dans le Royaume de Naples. Le Roi au risque de sa vie en parcourut les Provinces: à son retour dans la Capitale, il trouva que la maladie contagieuse y avoit enlevé un grand nombre de Seigneurs Hongrois. Il apprit en même tems

que quelques Barons Napolitains tramoient une conſpiration contre lui. Sans rien perdre de ſa fermeté naturelle ni découvrir ſes deſſeins, il pourvût à la ſûreté de ſes conquêtes, mit de fortes garniſons dans les meilleures places, les remplit de vivres & de munitions, établit pour ſon Vicaire Etienne Laczk-Vaivode de Tranſilvanie à qui il laiſſa douze cens hommes de Cavalerie, confia à Wolfard Seigneur Allemand le gouvernement de Naples dont il fit munir les Châteaux de toutes les proviſions néceſſaires pour une longue défenſe, enſuite paſſa dans la Poüille y donna ſes ordres & ayant fait équipper à Brindes une galere s'y embarqua ſur la fin du mois de Mai & repaſſa ſecretement en Hongrie.

Ce départ précipité donna lieu aux Partiſans de Jeanne qui étoient en très-grand nombre de préparer une révolution en ſa faveur; les habitans de Naples furent les pre-

miers à se déclarer pour elle, & à lui envoyer des Députés à Avignon où elle étoit avec le Prince son époux qui les presserent de se rendre à Naples. La Reine & Louis de Tarente firent d'abord partir Nicolas Accaioli pour aller s'assurer des dispositions de Naples & du Royaume. Ils se disposerent eux-mêmes à le suivre, mais l'argent leur manquoit. Ils s'adresserent au Pape, qui profitant habilement, dit notre Auteur, du besoin de Jeanne, offrit d'acquerir tous ses droits sur le Comtat d'Avignon. La Reine sans autre ressource y consentit & vendit à Clement VI. par contrat du 10. de Juin la Ville & son territoire pour la somme de 80000 florins d'or. Cette vente fut ratifiée par Louis comme époux de Jeanne & confirmée ensuite par l'Empereur Charles IV. dont on reconnoissoit encore la Souveraineté à cause du Royaume d'Arles.

Ils se rendirent ensuite à Naples

ples où ils furent reçus avec de grandes marques de joye, mais ils ne remporterent pas d'ailleurs de grands avantages sur les Hongrois, qui demeurerent maîtres de presque toutes les places fortes. Le Roi de Hongrie revint une seconde fois en Italie, & Jeanne & Louis furent encore obligés d'abandonner Naples. La longueur du siége d'Averse que la valeur de Pignatelli fit durer trois mois, ayant beaucoup affoibli l'armée du Roi de Hongrie, le Pape crut la circonstance propre à entamer quelque négociation, & il parvint en effet à conclure un Traité, par lequel il fut convenu qu'il y auroit tréve entre les deux Couronnes jusqu'au 1er d'Avril de l'année suivante, chacun retenant les places dont il se trouvoit en possession; Que des Cardinaux délegués instruiroient le Procès de Jeanne, que si elle succomboit sous l'accusation le Royaume que le Pape prétendoit en ce cas dé-

volu au S. Siége, seroit par lui remis au Roi de Hongrie, que si au contraire elle étoit déclarée innocente, ce Prince lui restitueroit toutes les places qu'il possedoit au moyen de 300. mille florins que Jeanne lui payeroit pour l'indemniser des frais de la guerre.

Le Roi après avoir fait ce Traité prit le chemin de Rome, à l'occasion du Jubilé de l'année Sainte que Clement VI. à la priere des Romains avoit réduit de cent années à 50. & de Rome il repassa en Hongrie.

L'instruction qui fut faite par les Cardinaux délegués que Jeanne voulut bien reconnoître pour ses Juges, n'alla pas à la décharge de cette Princesse, du moins y a-t-il lieu de le juger ainsi par l'étrange expédient auquel on eut recours. « On fit proposer à Jeanne, » dit notre Auteur, de prouver » que contre sa volonté, & par la » vertu de quelque malefice auquel » la foiblesse de son sexe avoit suc-

» conıbé, elle ne s'étoit jamais
» senti pour André un amour
» sincere. Sur cette ouverture
» Jeanne constata le fait: elle éta-
» blit par la déposition de plusieurs
» témoins, qu'un sortilége étouf-
» fant dans son cœur toute la ten-
» dresse que son devoir lui prescrivoit
» pour son époux, cela avoit don-
» né lieu de conspirer contre sa
» vie: sur ce plan de justification
» ses Juges qui inclinoient à la
» douceur la déclarerent innocen-
» te du malefice & de ses suites:
» leur Sentence fût rendue publi-
» que. Ainsi, continue, notre Au-
» teur, un prétendu charme plus
» difficile à prouver que l'innocen-
» ce de Jeanne opéra sa justification:
» les plus foibles motifs allument
» la guerre & l'éteignent, & ce
» qui paroît souvent le fruit d'u-
» ne sagesse consommée n'est que
» l'ouvrage du caprice.

Après ce jugement le Roi de Hongrie lassé de la guerre, ou emporté par d'autres projets con-

tre les Venitiens conclut la paix: Jeanne & Louis furent couronnés. Peu de tems après les Princes du Sang que le Roi de Hongrie avoit fait arrêter comme on a vû, ayant été remis eu liberté revinrent à la Cour de Naples. Louis combla de biens Robert & Philippe de Tarente ses freres, il négligea Louis & Robert de Duras, ce qui causa des jalousies & ensuite de grands troubles & des révoltes. Il n'y avoit pas long-tems qu'elles étoient appaisées lorsque le Roi de Naples mourut il étoit âgé de 42 ans. Il ne laissa point d'enfans de son mariage avec la Reine. Voici le portrait que notre Auteur fait de ce Prince d'après Matthieu Villani.

» Ce fut, dit Villani, un Prince » sans poids, sans autorité, dont » l'extérieur & les démarches an- » nonçoient le peu d'expérience. » Dans le cours de son régne il fit » peu d'exploits guerriers. Foible- » ment attaché aux Princes de » son sang, il combla son frere de

» biens plûtôt par crainte que par
» tendresse & dut à ses mauvais
» traitemens, la révolte obstinée
» de Louis de Duras. Peu fidéle
» à sa parole, il se glorifioit de
» ce défaut comme d'une belle
» qualité, ses Barons les plus dé-
» bauchés entroient le plus inti-
» mément dans sa confidence &
» acqueroient auprès de lui le
» plus de crédit. Il vivoit avec
» eux d'une maniere peu convena-
» ble à la dignité de son rang.
» Changeant, timide dans l'ad-
» versité, il ne vouloit autour de lui
» ni gens vertueux, ni gens d'au-
» torité. Avide d'argent, il négli-
» gea la justice & ne sçut jamais
» se faire craindre. Sur les mau-
» vais discours de ses courtisans,
» il soupçonna la fidélité de Nico-
» las Acciaioli dont il recevoit du
» secours & des conseils salutaires
» dans les rencontres les plus criti-
» ques. Lorsque ce ministre s'é-
» loignoit de la Cour les affaires
» ne faisoient qu'empirer. Il ho-

» noroit peu la Reine son épouse, » soit par l'effet d'un mépris na- » turel, soit que cette Princesse se » l'attirât par sa faute : Il la mal- » traitoit souvent & en venoit » avec elle jusques aux coups com- » me si elle eut été la plus vile de » toutes les femmes. Il se loüoit & » se vantoit si fréquemment, & si » hors de propos des grandes cho- » ses qu'il avoit faites dans la guer- » re & dans la paix qu'il en deve- » noit ennuyeux. Pour s'admirer » soi-même à la vûe de ses exploits, » il en fit faire un Journal dans » le stile le plus magnifique.

La mort de Louis de Duras, qui étoit enfermé dans le Château de l'Œuf, suivit de près celle du Roi de Naples. Il ne laissa qu'un fils qui regna dans la suite sous le nom de Charles III.

La Reine demeurée veuve n'étoit âgée que de trente ans, & elle passa bien-tôt à de troisiémes nôces. Elle épousa Jacques d'Arragon, Roi de Mayorque, Comte

de Rouſſillon & de Cerdagne, mais qui ne poſſedoit aucun de ſes Etats. Il venoit de s'échapper des priſons du Roi d'Arragon, & il étoit errant & dépoüillé lorſque la Reine jetta les yeux ſur lui. Elle ſe repentoit ſans doute d'avoir aſſocié à la Royauté ſon ſecond époux, c'eſt pourquoi il fut ſtipulé expreſſément par ſon Contrat de mariage avec le Roi de Maïorque, que content de ce titre il ne prendroit point celui de Roi de Sicile, & qu'il n'auroit d'autre qualité que celle de mari de la Reine, qui retiendroit elle ſeule tous les droits du pouvoir ſouverain.

Le Roi de Maïorque fit quelques tentatives après ſon mariage pour partager l'autorité avec la Reine, mais n'ayant pas réüſſi, il quitta le Royaume pour aller reconquerir le Rouſſillon & la Cerdagne. Il paroit que Jeanne fit un très-bon uſage de l'autorité qu'elle s'étoit reſervée toute entiere. En mil trois cens ſoixante-douze

elle ceda par un nouveau Traité, à Fridéric Roi de Sicile & a ses Successeurs le Royaume de Sicile sous différentes conditions & sous celle entr'autres de le tenir en fief de la Couronne de Naples & d'en faire hommage par Procureur à Jeanne & à ses hoirs directs seulement. Ce Traité fut confirmé par Gregoire XI, qui y ajoûta de nouvelles conditions en faveur du S. Siége. Les Rois de Naples n'ont eu depuis aucune prétention sur le Royaume de Sicile. Jeanne, abandonnée par le Roi de Maïorque & & n'esperant pas d'avoir de postérité, songea à se désigner un héritier. Charles de Duras, tué à Averse, avoit laissé quatre filles. La derniere étoit morte, à l'égard des trois autres Jeanne avoit été mariée à Louis d'Evreux, l'un des fils de Philippe Roi de Navarre; Agnès à Jean de l'Escale; Marguerite, la troisiéme, n'étoit pas encore pourvûë. On a vû que Louis

de Duras, mort au Château de l'Œuf, avoit laissé un fils appellé *Charles*. La Reine de Naples lui fit épouser Marguerite & les déclara ses héritiers.

Quelques années après Jacques de Maïorque ayant échoüé dans le dessein de recouvrer le Roussillon & la Cerdagne, mourut en Arragon de chagrin, & laissa la Reine de Naples veuve pour la troisiéme fois. Elle se remaria pour la quatriéme, & épousa Othon de Brunsvick, Prince Allemand, qui tiroit son origine de la Maison d'Est par la Branche des Guelphes. Ce mariage se fit aux mêmes conditions que celui du Roi de Maïorque. Othon de Brunsvick ne prit point la qualité de Roi, & la Reine demeura seule maîtresse absoluë.

Othon étoit d'un âge proportionné à celui de la Princesse : elle approchoit de sa 48me année; mais, dit notre Auteur, son air de fraîcheur & de santé laissoit esperer la

naiſſance d'un Prince. Cette eſpérance qui flattoit agréablement les peuples, & à laquelle Jeanne elle-même n'étoit pas inſenſible détruiſoit celle de Charles de Duras. Si la Reine donnoit des héritiers, ce Prince & ſes deſcendans demeureroient exclus de la Couronne; ſi elle mouroit ſans enfans, les Allemands, dont le Royaume alloit ſe peupler ſous la protection d'Othon, pouvoient lui en aſſurer la poſſeſſion. Il n'en fallut pas davantage pour reveiller l'ambition de Charles & de Marguerite, & pour jetter dans leur ame des ſemences de haine qui eurent bien-tôt les ſuites les plus funeſtes.

Charles, animé & aidé par le Roi de Hongrie, prit les armes contre la Reine qui, indignée de ſon ingratitude, adopta Louis Duc d'Anjou, & l'inſtitua ſon héritier au Royaume de Naples. Ainſi fut appellée à la Couronne la ſeconde Maiſon d'Anjou, iſſuë en droite

ligne du Roi S. Louis, & par conséquent aînée de la premiere.

L'Eglise étoit alors déchirée par un Schisme. Urbain VI & Clément VII se disputoient la Chaire de S. Pierre, Urbain se déclara pour Charles de Duras, dit de la paix, à cause qu'il l'avoit procurée entre le Roi de Hongrie & les Vénitiens, Clément prit le parti du Duc d'Anjou.

Charles, à la tête d'une armée, entra dans Naples malgré la resistance d'Othon. La Reine se retira dans le Château de l'Œuf, où elle fut aussi-tôt assiegée. Reduite à la derniere extrémité, elle ne put obtenir de Charles qu'une suspension d'armes de cinq jours; après lesquels; si Othon ne la secouroit point, elle seroit obligée de se rendre. Le matin du cinquiéme & dernier jour Othon s'étant presenté avec une armée beaucoup inférieure à celle de Charles fut défait & pris prisonnier, après des efforts de valeur qui rendirent la

victoire assez long-tems douteuse. La Reine n'ayant plus de ressource se rendit & Charles la traita d'abord avec beaucoup d'égards. Quatre jours après la reddition du Château, dix Galéres Provençales que le Comte de Caserte & Ange de Bosarno amenoient au secours de la Reine, parurent à la vûë de Naples. Charles alla aussi-tôt trouver la Reine & la pria, en considération des bons traitemens qu'il lui faisoit, de le déclarer son héritier universel, de lui assurer la Couronne de Naples & les Etats qu'elle possedoit en France, & de mander aux Capitaines des Galéres qu'ils pouvoient entrer comme amis.

Jeanne dissimula & répondit au Prince que s'il vouloit donner à ces Officiers un sauf-conduit, elle leur feroit dire d'aborder & leur ordonneroit de le reconnoître pour Souverain. Charles s'y étant accordé & les Provençaux ayant été introduits dans l'appartement

de Jeanne, d'où Charles se retira avec sa suite pour laisser à cette entrevûë un air de liberté, la Reine leur tint ce discours :

Les bienfaits que vous avez reçus de mes ayeux ; le serment de fidélité qui unit le Comté de Provence à ma Couronne exigeoient de vous un plus prompt secours : vous ne deviez pas attendre qu'exposée aux incommoditez les plus insupportables, je ne dis pas à une Reine, mais au Soldat le plus endurci, que réduite à me nourrir de vils animaux, je me visse dans la dure nécessité de me livrer à un ennemi cruel. Je vous crois moins coupables d'infidélité que de négligence, mais s'il vous reste la moindre étincelle d'amour pour moi, le plus léger souvenir de la foi que vous m'avez jurée, je vous conjure de ne jamais reconnoître pour votre maître l'ingrat, le traitre qui me fait tomber du Trône dans l'esclavage ; si l'on vous montroit quelque acte par lequel je l'eusse institué mon héritier, tenez-le pour faux, arraché par for-

ce & contre ma volonté. Je prétens que vous n'ayez pour Souverain que Louis Duc d'Anjou : voilà le Successeur que je me suis choisi, c'est le Champion qui me vengera de la violence qu'on exerce sur moi. Allez donc, & lui obéissez. Que ceux qui n'auront point oublié l'affection dont j'ai honoré votre Nation entiere, prennent les armes ou prient Dieu pour le repos de mon ame. Je vous y exhorte, & puisque je suis encore votre Reine, je vous l'ordonne.

Après le départ des Provençaux, Charles étant rentré dans l'appartement de la Reine, & s'appercevant que l'entretien n'avoit pas été tel qu'il l'avoit esperé, il changea de conduite à son égard, & la fit, quelques jours après, renfermer au Château S. Ange du Mont Gargano dans le Comtat de Molise. Peu de tems après quatre Hongrois, par ordre de Charles, étranglerent cette malheureuse Reine, lorsqu'elle étoit en priere

dans la Chapelle du Château Saint Ange, elle étoit âgé de 57 ans & en avoit regné 39.

» Telle fut, *dit notre Auteur*, la » fin de Jeanne dont les Historiens » parlent bien diversement. Les » uns la peignent des plus affreu- » ses couleurs ; si l'on rassembloit » tous les traits odieux que chacun » d'eux lui prête, il s'en formeroit » un portrait monstrueux assez res- » semblant à ceux des Messalines » & des Julies. On verroit Jeanne » plongée dans les plus grands de- » ordres partager avec Charles de » Duras, Robert Prince de Ta- » rente & Louis de Tarente, tous » trois ses cousins, des faveurs » qu'elle ne devoit qu'à André » son premier mari. Dégoûtée de » ce foible époux, dont le tempé- » ramment, dit-on, ne répondoit » pas à la vivacité du sien, ne le » faire assassiner que dans la vûë » de se dédommager par un se- » cond mariage : on la verroit » toûjours maîtrisée par la même

» foibleſſe, donner la mort à deux
» autres de ſes maris, reduire Louis
» de Tarente à l'épuiſement, en
» exigeant trop de ſa tendreſſe, &
» faire trancher la tête à Jacques
» de Maïorque, parce qu'il oſoit
» porter quelquefois à d'autres
» Dames un tribut qu'il ne devoit
» qu'à ſon épouſe. Enfin, ajoûte
» un Poëte, par une froide équivo-
que de mots Jeanne fût la ruine
» & non la Reine de Naples.

» Conſultez d'autres Hiſtoriens,
» vous y trouverez un tableau qui
» fait le parfait contraſte du pre-
» mier. Selon eux, Jeanne fut une
» Princeſſe très-réligieuſe, l'hon-
» neur du monde, la lumiere de
» l'Italie, enfin une ſeconde Reine
» de Saba. Ils la diſculpent ſur la
» mort d'André, & la prétendent
» exempte même du ſoupçon des
» autres crimes dont on noircit ſa
» mémoire.

Notre Auteur remarque enſuite que la plûpart des Auteurs qui flé-griſſent la réputation de cette Prin-

cesse paroissent peu instruits des événemens de son régne, au lieu que ceux qui en font l'éloge ont travaillé sur des actes & des monumens publics, mais, ajoute-t-il, si l'on accuse les premiers d'ignorance & de malignité, les autres poussent aussi trop loin la flaterie. Il avoue qu'il est difficile de la justifier du meurtre d'André, mais il prétend que l'ambition en fut le motif & non pas la débauche, & qu'à cet égard on l'a confondue avec Jeanne II.

D'ailleurs on ne peut nier, suivant notre Auteur, que cette Princesse n'eut de grandes qualités. Des fondations qu'elle fit d'un Monastere & de deux Hôpitaux sont des témoignages de sa pieté.

» Elle signala son amour pour la » justice, par des capitulaires dont » l'objet étoit d'en commettre » l'administration à des Officiers » fidéles qui conservassent leurs » mains toujours pures & remplissent avec exactitude le devoir de

» leurs charges ſans enviſager au-
» tre choſe que Dieu, leur pro-
» pre conſcience & l'honneur de
» leur Souveraine. On la vit tou-
» jours ſoigneuſe de donner les
» places de Magiſtrature à des
» hommes capables & d'une pro-
» bité reconnuë. Lorſqu'il naiſſoit
» quelque difficulté ſur un point
» de Juriſprudence, ou ſur l'or-
» dre de la ſucceſſion aux fiefs,
« non contente de conſulter les
» plus habiles Juriſconſultes de ſes
» Etats, elle demandoit avis à ceux
» des païs étrangers dont le mérite
» faiſoit le plus de bruit. Elle pro-
» tegea les gens de lettres particu-
» lierement ceux qui s'attachoient
» à l'étude des loix ou qui en
» faiſoient des leçons dans l'Uni-
» verſité de Naples. Les ſçavans
» qui commencerent à fleurir ſur
» la fin du régne de Robert, &
» qui continuerent de faire des
» progrès malgré les troubles du
» ſien reçurent des témoignages de
» bienveillance de ſa part. Elle les

» combla d'honneurs & leur assura
» des Pensions. Les Napolitains
» l'éprouverent aussi desinteressée
» que liberale. Attentive à favo-
» riser leur commerce, à embel-
» lir leur Ville, elle eut l'œil à
» faire pourvoir abondamment
» Naples des choses nécessaires à
» la vie & à la commodité.

» Pour y attirer des négocians
» par l'appas du gain & des pri-
» viléges, elle ne voulut jamais,
» même dans les besoins les plus
» pressans imposer aucun droit sur
» les marchandises comme avoient
» fait ses prédecesseurs. Elle assi-
» gna des quartiers & des rues par-
» ticulieres à chaque nation, aux
» Catalans, aux Provençaux, aux
» Genois, &c.

» Ces vertus si dignes des Rois,
» la piété, l'amour de la justice,
» la libéralité, le desinteressement
» étoient accompagnés dans Jean-
» ne de talens supérieurs, d'un
» esprit vif & pénétrant, d'une
» éloquence naturelle que les gra-

» ces de sa personne rendoient en-
« core plus persuasive. Habile po-
» litique, elle sçut déconcerter
» les projets de ses adversaires ;
» par une vigilance, une activité
» admirable, & par une fermeté
» peu ordinaire à son sexe, éloi-
» gner de ses Etats les dangers
» qu'elle n'auroit pû autrement
» leur épargner.

Lorsque Charles de la Paix fit étrangler la Reine de Naples, le Duc d'Anjou marchoit au secours de cette Princesse. Charles ne se trouvant pas en état de le combattre avec avantage, imita Pierre le Grand Louis d'Arragon, & le Duc d'Anjou fit la même faute que Charles I. de ce nom. Il accepta un défi de la part de son ennemi avec qui il convint de combattre, suivi chacun de dix Chevaliers, en l'assurant que par grandeur d'ame, il se désistoit jusqu'au combat du recouvrement de la Couronne, les concurrens s'envoyerent ensuite des saufs conduits

avec la liste & les nom des dix Chevaliers qui devoient combattre de part & d'autre. Les choses en demeurerent-là, Charles de la Paix ne s'étant proposé que de gagner du tems : Louis Duc d'Anjou se préparoit à réparer sa faute, mais il fut attaqué d'une maladie épidémique qui l'emporta à l'âge de 46 ans. Il laissa deux fils dont Louis l'aîné & son successeur, n'étoit âgé que de 7. ans environ.

Louis Hugues de S. Sevrin, Comte de Potenka & les autres Barons Napolitains, qui étoient du parti de son pere reconnurent le jeune Prince pour leur Souverain. Il fut proclamé en cette qualité sous le nom de Louis II.

La mort du Duc d'Anjou rassura tellement Charles de la Paix qu'il ne craignit pas de se brouiller avec Urbain VI. à qui il refusa une Principauté pour son neveu. La division s'étant mise entr'eux, Urbain excommunia Charles & Marguerite son épouse, & mit la

Ville de Naples en interdit. Charles de son côté assiégea Urbain dans le Château de Nocera, où il le réduisit à une grande extrémité; Raimond des Ursins obligea Charles à lever le siége. Pendant qu'il dura Urbain excommunia regulierement trois ou quatre fois le jour les assiégeans d'une fenêtre où il tenoit un flambeau d'une main & de l'autre une petite cloche.

La même ambition qui avoit poussé Charles de la Paix à faire périr la Reine de Naples, lui procura une fin tragique à lui-même.

Louis Roi de Hongrie étoit mort. Les peuples pleins d'estime & de vénération, dit notre Auteur, pour les vetus de Marie sa fille aînée la déclarerent heritiere du sceptre, & la nommerent par excellence le Roi Marie, & afin que Sigismond époux de cette Princesse, ne prétendît point partager avec elle l'autorité Souve-

taine, ils la mirent sous la tutelle d'Elizabeth de Bosnie sa mere. Le gouvernement d'Elizabeth fit des mécontens, il se forma un complot en faveur de Charles de la Paix, on l'appella en Hongrie, il s'embarqua avec quelques troupes à Badette, & prit terre dans un Port de la Dalmatie d'où il se rendit à Ragrab.

Après quelques jours pendant lesquels il s'assura de ses partisans il marcha à Bude. Sigismond se refugia en Allemagne où il esperoit trouver du secours auprès de l'Empereur son pere. Les deux Reines prirent le parti de dissimuler & feignirent de croire, que guidé par sa reconnoissance pour le feu Roi, Charles venoit calmer les troubles du Royaume & ranger les rebelles à leur devoir. Elles allerent au-devant de lui, le reçurent à son entrée dans Bude avec autant de caresse que de magnificence, releverent par les plus fortes expressions la générosité de ce Prince

qui l'obligeoit à quitter ses propres Etats pour secourir deux Princesses affligées, & le prierent d'exercer lui même le pouvoir souverain. Charles dissimulant de son côté refusa cette derniere offre, & ne voulut pas même accepter un appartement dans le Château, & néanmoins sous differens prétextes il se fit sacrer à Albe Royale par l'Evêque de Strigonie en présence des deux Reines qui parurent applaudir à la cérémonie. Quelques jours après Elizabeth invita Charles à venir dans son appartement supposant qu'elle avoit des affaires importantes à lui communiquer, mais a peine y fut-il entré qu'un Gentilhomme nommé Forgach lui fendit la tête d'un coup de sabre. Ainsi mourut ce Prince qui ne méritoit pas une fin plus heureuse. Il laissa deux enfans un fils & une fille. Ladislas, c'est le nom du fils, fut proclamé Roi de Naples. *Ainsi*, dit notre Auteur, *par une rencontre peut-être unique dans*

dans l'histoire, on vit entrer en concurrence deux Rois mineurs, Ladislas & Louis II. sous l'obédience de deux Pontifes qui se disputoient la Chaire de Saint Pierre & sous la Régence de deux Reines, d'un caractere & d'une politique toute differente.

Marguerite veuve de Charles ambitieuse, cruelle & de mauvaise foi, toujours prête à sacrifier l'honneur, le sang & les biens de ses sujets au plaisir flateur de faire succeder ses entreprises. Constante, inébranlable dans ses résolutions, courageuse, prompte à imaginer des ressources, Mais toujours plus portée à employer la force & la fraude que la douceur & l'adresse. Marie de Blois veuve de Louis I. plus moderée dans son ambition, dut rarement ses succès aux moyens violens. Elle ne maintint son parti dans le Royaume de Naples que par la complaisance, les caresses & les bienfaits, peut-être eût-elle assuré le trône à sa posterité sans sa défiance & son œconomie quelquefois mal entendue.

Cet Extrait qui est déja long ne nous permet pas de rapporter les differens succès qu'eurent les entreprises qui se firent de part & d'autres. Nous nous contenterons de remarquer en général que Louis II. remportât en plusieurs occasions des avantages dont il ne sçut pas profiter, & que s'étant retiré pour la seconde fois en Provence, il laissa Ladislas entierement maître du Royaume de Naples. Le second volume finit à la mort de ce Prince, qui fut un monstre de perfidie & de cruauté: nous rendrons compte du troisiéme volume dans un autre Journal.



PRINCIPES SUR LE MOUVEMENT & l'Equilibre, pour servir d'Introduction aux Méchaniques & à la Physique, 1741. A Paris, chez *Jean Desaint*, & *Charles Saillant*, ruë S. Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, vol. *in*-4°. pag. 446.

CE sont les deux derniers Livres de cet Ouvrage dont nous avons à rendre compte, sçavoir le troisiéme & le quatriéme. La théorie générale du troisiéme Livre regarde la percussion des corps, on y discute tous les cas particuliers. L'Auteur a divisé ce troisiéme Livre en quatre Chapitres. Dans le premier on expose les proprietez communes à tous les chocs. Le second traite du choc des corps mous, le troisiéme du choc des corps à ressort, dans le quatriéme on explique comment se fait & comment se détermine la réflexion & la réfraction. Nous

allons ſuivre notre Auteur ſelon le plan de notre premier Extrait, c'eſt-a-dire en employant ſouvent ſes penſées & même ſes propres paroles, perſuadé que le Lecteur ne peut qu'y gagner.

Parmi les proprietez communes à tous les corps & qui ſe rencontrent dans tous les chocs, il en eſt une que perſonne n'ignore, c'eſt la reſiſtance réciproque qui arrive aux corps lorſqu'ils ſe choquent. Que doit-on entendre par cette réſiſtance, car un corps n'eſt qu'une certaine portion de matiere indifférente au repos ou au mouvement; n'eſt-il pas preſt à ceder au moindre effort? c'eſt le langage des Philoſophes Phyſiciens, & ce langage eſt très-vrai; mais il faut qu'il ſoit expliqué. On entend par la reſiſtance d'un corps, dit notre Auteur, une diſpoſition actuelle qui fait qu'un corps pouſſé ne change ſa premiere ſituation, ou ne ſort de ſon état que proportionnellement à la force qui le pouſſe.

On peut même à cette occasion distinguer deux sortes de resistances, l'une qu'on appelle propre ; telle est la resistance mutuelle qu'éprouvent deux hommes en se poussant en sens contraire, & une autre resistance qu'on nommera impropre qui laisse produire à la force motrice son effet, effet néanmoins toûjours proportionnel a la masse du corps choqué, en sorte qu'une plus grande masse est remuée plus difficilement qu'une moindre indépendamment même de sa pesanteur dont on fait ici abstraction. Ce ne sont pas la de ces propositions dont on apperçoive la vérité par le raisonnement seul, & en examinant l'essence du corps; l'esprit philosophique ne sert dans certaines occasions qu'à s'assurer de l'expérience : or, comme dit notre Auteur, on sentira la réalité de cette resistance, en frappant d'une même vîtesse deux corps inégaux en pesanteur qui seront suspendus, on éprouvera moins

de douleur en frappant de la main la petite maſſe ; ce qu'on vérifiera encore mieux par le choc d'une boule de terre molle ſuſpenduë qui ira en rencontrer une autre de bois ou de marbre deux fois, trois fois plus peſante, ſes applatiſſemens ſeront plus conſiderables que ceux qui réſulteroient d'une boule de même peſanteur. On ne doit point attribuer cette réſiſtance à la peſanteur, car l'on peut placer les boules ſur un plan horizontal, où l'action de la peſanteur s'évanouit dans l'action du choc.

Une autre attention qu'on doit avoir, c'eſt qu'il ne faut pas regarder cette reſiſtance comme une vraye force inhérente dans les corps : car comment concevoir que cette force changeroit de direction. Suivant le beſoin, comment reſiſteroit-elle à la fois ſuivant différentes directions ; il s'enſuit donc, comme dit notre Auteur, que cette reſiſtance eſt un effet immédiat de la volonté du Créateur

qui a voulu que le choc fût un moyen pour communiquer du mouvement, & que la résistance des corps pût occasionner le choc, car un corps ne s'applique à un autre, & ne le presse qu'autant que celui-là lui resiste.

Quelques Auteurs ont appellé cette resistance que les corps font au mouvement force d'inertie. Ils veulent qu'elle ait une réaction semblable à l'action que la force motrice exerce sur le corps qu'elle meut. Un exemple rend la chose fort sensible ; lorsqu'un cheval fait des efforts pour tirer une pierre, la force que le cheval exerce sur la pierre est également appliquée au cheval & à la pierre, mais en des sens contraires, & elle détruit dans le cheval la quantité de mouvement qu'elle communique à la pierre : c'est-là le sens dans lequel on doit entendre que la réaction est égale à l'action, ce qui doit être, puisque c'est le seul moyen, comme nous venons de le dire,

établi pour la communication des mouvemens.

Après ceci notre Auteur examine comment se transmet le mouvement dans le choc des corps mous, & il établit que le mouvement se communique successivement & dans un tems fini à cause de l'applatissement des deux corps dont les parties s'approchent des centres des globes, & parcourent par conséquent un espace fini. Le mouvement ne doit donc employer qu'un seul tems fini pour parcourir cet espace fini. Une des propositions suivantes démontre premierement qu'un corps en choquant un autre perd nécessairement de sa vîtesse, secondement que c'est la vîtesse de la partie enfoncée par le choc qui est retardé, & que le centre du choquant est mû vers cette partie enfoncée; c'est ainsi, selon l'Auteur, qu'il faut expliquer le changement de figure qui arrive au corps pendant le tems du choc, parce que la vîtesse

du choquant étant retardé dans quelques-unes de ſes parties, celle de la maſſe entiere l'eſt & perd de ſon mouvement : à la vérité cette perte n'eſt qu'une eſpéce d'échange & la vîteſſe perduë paſſe dans le corps choqué par cette application ſucceſſive autant qu'il eſt néceſſaire pour que les deux corps aillent après le choc d'une égale vîteſſe.

La maniere dont ſe fait la communication du mouvement dans le choc des corps à reſſort n'eſt pas moins bien détaillée, c'eſt ce que nous allons rapporter en ſubſtance. On n'apperçoit qu'avec quelque peine comment dans les corps à reſſort le corps choquant communique au corps choqué tout le mouvement qu'il perd. Il n'en eſt pas de même dans les corps mous, la reſiſtance ſert d'obſtacle, & par conſéquent de loi pour la communication ; mais dans les corps dont il eſt ici queſtion, le reſſort ſe roidit à meſure qu'on le reduit à un moindre eſpace, & il

acquiert une force plus grande
laquelle il réagit contre la fo
qui le comprime, ce qui dét
nécessairement cette force com
mante, d'où il s'ensuit que tou
mouvement perdu par le c
quant ne devroit pas être comi
niqué au choqué. Voilà le p
de la difficulté, & voici comm
notre Auteur fait voir que c
communication n'est point em
chée par la réaction du resso
ou ce roidissement de parties
que le choqué reçoit tout le m
vement comme s'il n'y avoit p
de ressort.

Lorsqu'un corps à ressort (di
choque ou est choqué, l'expéri
ce montre qu'il est applati, ce
peut faire supposer que la fo
du choc se distribue de man
que toutes les parties opposée
choquant soient déplacées a
bien que celles par lesquelles
corps sont appliqués, c'est-à-d
par la partie antérieure, com
par la partie postérieure, & ta

que ces parties s'approchent du centre, les parties latérales s'en approchent. Cette Hypothése, ainsi qu'on le rapporte ici, est tirée d'une expérience faite par M. Mariotte : en conséquence notre Auteur établit comme une proposition fondamentale que les boules choquées & choquantes deviennent dans le choc des sphéroïdes applatis. Avec cette supposition on cherche à prouver que s'il n'y avoit que les parties du corps choquant qui fussent déplacées, il arriveroit qu'après le choc le choquant & le choqué seroient mûs du même côté, & avec une même vîtesse ce qui est concontraire à l'experience ; mais au contraire en admettant l'applatissement dans les parties opposées de l'un & de l'autre, le ressort ne détruira dans le choquant aucune partie de son mouvement pendant la compression, parce que les efforts directement opposés, par lesquels les parties extrêmes s'ap-

prochent des centres, tiennent le ressort assujetti durant le tems de la compression, puisqu'elles agissent en sens contraire des parties de contact. Ainsi l'on distingue dans le choc deux tems, celui de la compression & celui du retablissement. Dans le premier le ressort ne peut réagir contre le choquant ni lui ôter aucune partie de son mouvement, parce que le choquant ne perd de son mouvement qu'à cause de la resistance que le choqué lui oppose: c'est pourquoi le ressort se trouve comprimé avec une force égale à celle qui lui est appliquée, & partant avec une force égale à celle que le choquant perd. Dans le second tems l'élasticité doit procurer le rétablissement & dans le tems de ce rétablissement, les corps se touchant, la partie de contact sert de point d'appui pour l'un & l'autre corps. Voilà en peu de mots l'explication de notre Auteur que nous avons tâché de rendre.

Ensuite on passe à la force du choc, & pour juger de cette force du choc il faut avoir égard à la vîtesse respective & aux directions des mobiles. On détermine dans le choc direct quelle est la vîtesse que le corps choquant perd dans le choc : quant au choc oblique il y a deux choses ausquelles il faut avoir égard, la vîtesse respective & l'incidence, c'est-à-dire, l'angle que le corps fait avec le plan contre lequel il est poussé. On démontre que la force du choc oblique est proportionnelle à la vîtesse respective des deux corps ainsi que dans le choc direct. Dans ce premier Chapitre l'Auteur a jetté de solides fondemens pour en venir à l'application dans le second.

Il y traite des loix des corps mous. Ces loix sont accompagnées d'exemples, tout y est enseigné & tout y est dit avec précision. Il ne démontre pas avec moins de clarté la maniere d'assigner géométriquement la vîtesse commune de

deux ou plusieurs corps qui sont mûs après le choc , & la même démonstration conduit avec la derniere facilité à prouver que le centre de gravité est mû avec la même vîtesse , de même part avant & après le choc. Cette loi ne convient pas seulement au choc direct, mais encore au choc oblique; aussi notre Auteur applique sa démonstration à toutes les situations, & il fait voir que ce même centre est toûjours mû en ligne droite , avant & après le choc. Ce sont là des proprietez élémentaires dans la méchanique & l'usage que l'on en fait est si fréquent qu'on doit les regarder comme essentielles, & le Lecteur trouvera du plaisir à les étudier ici à cause de la netteté des démonstrations.

L'Auteur expose dans le Chapitre troisiéme les loix des corps à ressort. Une des premieres propositions de ce Chapitre est celle par laquelle on démontre que le ressort partage aux corps la vîtesse

respective dans la raison récipro-que des masses, d'où il suit que cette vîtesse respective est la même avant & après le choc. Les différens cas des chocs des corps à ressort qui se trouvent ici, sont arrangés avec le même art que les matieres précédentes. L'Auteur ne s'est pas contenté d'éclaircir ces exemples par les nombres, il les a déterminés par la Géométrie. Il démontre géométriquement quelles sont les vîtesses des corps à ressort avant & après le choc, & il en déduit cette proposition utile pour la pratique & pour la théorie, que le centre commun de gravité de deux ou de plusieurs corps est mû avec la même vitesse avant & après le choc. Cette loi convient donc également aux corps à ressort & aux corps mous.

Ces questions ont mené insensiblement notre Auteur à considerer le choc direct de plusieurs corps à ressort dont les centres sont posés sur une même ligne. Ce théorême

examiné par plusieurs Géométres, & traité en particulier par M. Huigens est ici démontré avec l'analyse commune; car l'Auteur a assez d'habileté pour traiter d'une maniere élémentaire les choses difficiles. Il a toûjours eu en vûë l'avantage & l'interêt de ses Lecteurs. Après le choc direct suit le choc oblique suivant les différentes positions, & l'on conclut dans ces situations les mêmes véritez que dans le choc direct; les loix de la nature ne sont point en contradiction même dans les cas dont nous n'appervons pas la liaison. On sçaura donc que dans le choc oblique la vitesse respective est la même avant & après le choc, & que le centre commun se meut de même part avec la même vîtesse & toûjours en ligne droite.

Le sujet du quatriéme Chapitre est la réfléxion & la réfraction, question fameuse dans la Physique & que Descartes avoit examinée. Son génie supérieur lui avoit fait

rechercher les causes les plus difficiles & les plus delicates; mais il étoit permis à ce grand Homme, comme à tous les inventeurs de ne pas rencontrer toûjours la vérité. M. de Mairan, avec autant de pénétration & plus de succès, a traité la question de la réflexion, & il a fait voir que la réfraction en étoit une suite. Notre Auteur a porté sur ce Mémoire le même jugement que les autres Physiciens, il l'a suivi de point en point, & nous trouvons qu'il a fait une bonne copie d'après un grand Maître. C'est par ce morceau qu'il termine le troisiéme Livre.

Tout ce qu'on a vû jusqu'à present s'applique à la Physique. Dans le quatriéme Livre l'Auteur va nous entretenir d'une partie qu'on appelle la statique dont on fait un grand usage dans la pratique. C'est une science, comme on le dit ici, qui traite de l'équilibre des puissances en tant qu'elles sont appli-

quées aux Machines, qui déte
ne les rapports que ces mé
puissances doivent avoir entr'e
& les directions, suivant lesc
les elles doivent agir afin qu
quilibre s'ensuive. Pour démon
ces rapports, l'on a employé
manieres fort différentes les
des autres. Les anciens ont re
dé le machines simples comm
espéces de léviers, c'est-à-dir
ont rapporté leurs démonstrat
au principe du simple lévier, &
cela ils ont suivi Archimède. Q
ques célébres Géométres n'ont
été également contens de to
les conséquences que l'on
déduites. M. Descartes, qui a
entrepris de rectifier la plûpart
routes qu'on avoit suivies jus
son tems, prit un autre princ
& il établit, *qu'il ne faut ni pl*
moins de force pour lever un
pesant de 100 *liv. à la hauteu*
10 *pieds, que pour en élever u*
10 *liv. à la hauteur de* 100 *p*
Ce même principe a été att

par M. Varignon, ce nom ſeul, quand il s'agit de méchanique, doit faire ſoupçonner que le principe de M. Deſcartes demandoit du moins quelqu'explication. Enfin ce célébre Géométre en a propoſé un autre que tous les Méchaniciens ont adopté, & qui leur a réuſſi fort heureuſement. Notre Auteur a voulu employer ces trois principes dans les démonſtrations des Machines ſimples, il avance même que celui de Deſcartes, bien entendu eſt un des fondemens les plus ſolides de la méchanique, qu'on peut l'appliquer à l'équilibre des puiſſances dont les directions ſont concourantes & paralléles, enfin qu'il eſt peut-être le ſeul qui puiſſe bien faire concevoir ce qu'il faut entendre par force relative d'une puiſſance appliquée à une Machine & quelle eſt la véritable ſignification du terme de *moment*; dont l'Auteur veut donner la démonſtration par une ſuite de pluſieurs lemmes dont voici la ſubſtance.

Si l'on conçoit deux poids inégaux attachés au bras égaux d'un levier il n'y aura point d'équilibre, le grand poids surmontera le moindre, & ce grand poids sera mû avec une moindre vîtesse, que s'il n'étoit pas obligé de surmonter la résistance du petit poids : ainsi sa vîtesse actuelle sera moindre que s'il étoit mû par toute la force de la pesanteur, au contraire si ce gros poids est en équilibre, ce même poids tendra à être mû par toute la force de la pesanteur, parce que dans l'équilibre cette force ne se partage point comme dans le cas du mouvement actuel ; d'où on conclut que dans le cas de l'équilibre un poids attaché successivement à differentes distances, celui qui est supposé faire équilibre tend toujours à lui communiquer des quantités de mouvement qui sont comme les distances du point d'appui ; donc lorsque les poids seront entr'eux réciproquement comme les distances, ils

tendront à être mûs avec des quantités égales de mouvement. Tout ceci conduit à une proposition qui établit que la résistance absolue d'un obstacle étant la même, la résistance relative peut être plus ou moins grande, parce qu'une même masse résiste d'autant plus qu'il faut lui imprimer une plus grande vîtesse pour la mouvoir, puisque cela ne se peut faire que par la diminution de la force qui lui est appliquée, laquelle éprouve la même difficulté que si elle étoit repoussée par une force contraire. On peut donc conclurre que la masse d'un corps, ou une force contraire demeurant les mêmes, leurs résistances absolues sont aussi les mêmes : or il peut arriver qu'une puissance ait plus ou moins de peine à les surmonter par la maniere dont elle agira, d'où résulte dans la résistance cette augmentation ou cette diminution relative. Par-là on voit d'où n'aît la difficulté de surmonter la

pesanteur d'un poids à mesure qu'il s'éloigne du point d'appui, c'est qu'il faut imprimer au corps une plus grande vîtesse & toûjours proportionnelle à cet éloignement; l'équilibre consiste en ce que des poids étant dans la raison réciproque des distances, la resistance augmente à proportion de la force que l'autre lui oppose ou qu'il exerce sur lui. C'est pourquoi cette force dépend de deux causes & de la pesanteur propre du poids, & du plus ou moins d'action occasionné par l'autre. C'est ainsi qu'en expliquant l'origine de la resistance, on veut sauver l'honneur du principe de M. Descartes, puisqu'un gros corps qui en soûtient un autre en équilibre plus petit, dans le même tems surmonte deux fois, trois fois &c. plus souvent la resistance du moindre dont les resistances sont supposées en même raison.

Le lévier étant démontré par les trois principes, l'Auteur passe

à la poulie, puis au treuil avec différentes recherches ſur les points d'appui, & ſur le calcul de leurs reſiſtances. Dans le ſecond Chapitre on traite du plan incliné, puis de la vis, du coin, des poids ſuſpendus avec des cordes. Dans le troiſiéme ce ſont les Machines composées comme les mouffles, les rouës dentées & la vis ſans fin. Dans le quatriéme Chapitre on fait quelques remarques ſur la conſtruction de certaines Machines, comme le *Pezon*, la *Romaine*, & quelques autres aſſez ſimples, ce qui termine cet Ouvrage dont l'Auteur, comme nous l'avons indiqué, promet de donner une ſuite; le public ne pourra qu'en retirer une vraye utilité. Il y a dans celui-ci beaucoup d'ordre, c'eſt par la méthode & la netteté qu'il eſt recommandable, on peut ajoûter qu'il eſt bien écrit, mérite d'autant plus rare, qu'il eſt ſouvent & mal à propos négligé dans les Livres de Mathématiques.

L'Auteur a caché son nom a
public ; on le fait souvent par a
fectation, & quelquefois par m
destie, c'est le dernier motif qu
conduit notre Auteur ; mais
même public auquel il vient
rendre un vrai service en lui do
nant ces Elémens nous sçaura g
de lui apprendre que c'est M. *Tr
baud*, qui travaille avec tant
zéle pour ceux qui veulent com
mencer l'étude des Méchaniques
de la Physique.



LETTRE

LETTRES EDIFIANTES ET curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. XXV Recueil. A Paris, chez *le Mercier*, & *Boudet*, & chez *Marc Bordelet*, ruë S. Jacques, 1741. *in*-12. pag. 486, sans une *Lettre Préliminaire* contenant xxxii pag.

C'EST toûjours aux soins du *Pere Duhalde* que le public est redevable des Recueils du genre de celui-ci, & dont nous avons rendu compte avec plaisir chaque année. Voici le xxvme. Les matieres qu'il contient ne sont pas moins interessantes que celles qui ont fait rechercher tous les Recueils précédens. Les deux premieres Lettres ou Relations comprises dans ce Volume regardent les nouvelles Missions du *Paraguay*, objets bien dignes d'attirer l'attention des Lecteurs qui sont particulierement

touchés des progrès de la Religion. Ces Relations contiennent aussi des éclaircissemens très-curieux sur les usages, les mœurs d'un grand nombre de peuples auparavant si peu connus & qui habitent cette vaste portion de l'Amérique, mais tous ces détails sont en si grand nombre que nous serons reduits à ne parler que de quelques-uns. Il est à remarquer d'abord que la premiere Relation est tirée d'un Mémoire Espagnol dédié & presenté *au Prince des Asturies*. Ce Mémoire, en exposant l'état des Missions dans le *Paraguay*, établit en même tems le degré d'autorité qu'ont les Missionnaires sur un nombreux amas de différentes Nations ou Peuplades (1) qui habitent ce vaste Pays (2). Autorité qui n'est employée que pour le bien de la Religion & pour main-

(1) Presque toutes ces Nations ont une Langue qui leur est particuliere.

(2) Voyez la Carte du Paraguay inserée dans le Tome XXI.

tenir dans l'eſprit des peuples l'obéiſſance qu'ils doivent & qu'ils gardent au Roi d'Eſpagne. Ce Mémoire anéantit les chiméres répanduës dans un Libelle Anonyme, qui parut il y a quelques années contre les Miſſionnaires du *Paraguay*. La dédicace de ce même Mémoire reçûë & avoüée publiquement par la Cour d'Eſpagne donne une entiere créance à tout ce qui y eſt contenu, du moins par rapport à la conduite des Miſſionnaires dans la maniere de diriger l'eſprit de ces mêmes *Indiens*, » qui nés libres & indépendans » dans leurs forêts n'en ſont ſortis » que pour ſe ſoûmettre en même » tems au joug de l'Evangile & à » la Couronne d'Eſpagne.

La Province du *Paraguay* a environ 600 lieuës de longueur, elle eſt partagée en cinq Gouvernemens & en autant de Diocéſes gouvernés par des Evêques. Il y a une Hiſtoire de l'origine des Miſſions dans ce vaſte Pays imprimée

à Liége en 1673, & l'on apprend dans cette Relation-ci combien ces Miſſions ont réuni en Peuplades, différentes Nations, depuis ce qui eſt rapporté dans l'Hiſtoire dont nous venons de parler. C'eſt dans un vaſte continent entre la riviere du *Paraguay* & le *Pérou* que la plûpart de ces Peuplades ſont répanduës. Les *Chiriguanes*, peuples ſauvages, dont nous avons parlé dans notre Journal de Juillet 1739, ſont le fléau de ce même Continent au nombre de plus de 20 mille ; ſans loix, ſans humanité, & errans par troupes dans les forêts, ils enlevent les *Indiens* qu'ils peuvent ſurprendre, & après les avoir engraiſſés comme on fait les animaux en Europe, ils les égorgent & les mangent. Leur barbarie cependant n'a pas arrêté le zéle des Miſſionnaires, ainſi qu'on l'a pû voir dans ce même Journal de l'année derniere que nous venons de citer.

D'autres Peuples appellés *Chi-*

quites & qui habitent une Province de 200 lieuës d'étenduë ne sont guéres moins sauvages, ils se bâtissent des cabannes si basses qu'ils ne peuvent y entrer qu'en se rapetissant & en rampant, pour ainsi dire, & cela afin d'en empêcher l'entrée aux *Mosquites* & à d'autres Insectes très-incommodes dont le Pays est infesté, sur-tout dans les tems de pluyes. C'est dans cette Province qu'est la Ville *de Sainte Croix de la Siera.* Ce Pays est fort montagneux. Il y a beaucoup de différentes *Abeilles* : celles qui ressemblent le plus aux Abeilles de l'Europe sont appellées *Opemus*, leur miel exhale une odeur agréable. » Il y a des *Couleuvres* » & des *Viperes* dont la morsure » cause subitement une enflure ex- » traordinaire. On perd ensuite le » sang par les yeux, les oreilles, » la bouche, les narines, & même » par les ongles, & ce qui est de » plus remarquable, c'est que » comme l'humeur pestilente s'é-

» vapore avec le ſang, ces morſu-
» res ne ſont pas mortelles.

La Langue des *Chiquites* eſt une des plus difficiles à apprendre parmi celles des differens peuples du *Paraguay*. » Leurs verbes ſont » tous irréguliers & leurs conju- » gaiſons différentes. « On trouve ici quelques mots de cette Langue qui paroît douce, étant prononcée à la maniere des Européens, & qui, ſelon ce que rapporte un Miſſionnaire, eſt ſi bizarre dans ſa véritable prononciation que les Indiens des autres Nations ne peuvent la parler que quand ils l'ont appriſe dans leur jeuneſſe. Malgré ces obſtacles cependant & une infinité d'autres, tels que les incurſions de certains Brigands appellés *Mamelus*, la Religion a pénétré dans ces forêts. Nous voudrions pouvoir rendre compte ici d'un Voyage entrepris en 1703 ſur le grand fleuve *Paraguay* dans la vûë de découvrir de nouvelles Nations, mais les bornes d'un Extrait nous retiennent.

La seconde Relation ou Lettre contient aussi divers voyages faits par des Missionnaires dans des endroits du *Paraguay*, habités par des peuples dont la plûpart leur étoient inconnus. La description de ces mêmes Pays, la varieté de mœurs & d'usages établis chez ces peuples, soit par le caractére d'humanité & de douceur dans quelques-uns, soit par les différentes sortes de barbaries dans quelques autres, tous ces objets attirent & satisfont extrêmement la curiosité.

Nous ferons ici quelques remarques concernant l'Histoire naturelle d'un pays qu'habite une Nation appellée les *Mañacias*. Entre les animaux farouches, il y en a un d'une espéce singuliere. On le nomme » *Famacosio*. Cet animal » ressemble au Tigre par la tête & » au chien par le corps, à la re» serve qu'il est sans queuë. « Il est extrêmement féroce & très-léger à la course. La Relation ajoûte, » que si pour l'éviter lorsqu'on le

» rencontre on monte à un arbre.
» L'animal pousse un certain cri
» & à l'instant on en voit plusieurs
» autres qui tous ensemble creusent la terre autour de l'arbre, le
» déracinent & le font tomber. «
Pour détruire ces animaux les Indiens forment une forte palissade, dans l'enceinte de laquelle ils se renferment; ils font de grands cris, ce qui attire ces animaux de toutes parts, & tandis qu'on les voit creuser la terre pour abbatre les pieux de la palissade on les tue à coup de fléches sans aucun risque.

Il regne parmi ces peuples une maladie extraordinaire. » C'est une
» espéce de lépre qui leur couvre
» tout le corps, & y forme une
» croute semblable à l'écaille de
» poisson, mais cette incommodité
» ne leur cause ni douleur, ni dé-
» goût.

Les *Mañacias* sont divisés en un grand nombre de Nations, quelques-unes ont des idées confuses de la vraye foi; idées qui, selon

la Relation, peuvent être une ſuite des prédications de S. Thomas ou de ſes Diſciples. » Dans les » ſiécles paſſés, *diſent ces peuples*, » une Dame d'une grande beauté » conçut un fort bel enfant ſans » l'operation d'aucun homme. Cet » enfant opera les plus grands pro- » diges.... Enfin un jour il s'éleva » dans les airs, & ſe transforma » dans ce Soleil que nous voyons.

Quant au culte qu'ils rendent à leurs Dieux, voici une des principales cérémonies. Pendant une aſſemblée des habitans dans la maiſon du Cacique ou Chef, les Dieux ſe rendent dans une eſpéce de Sanctuaire qui leur eſt preparé, un grand bruit annonce leur arrivée. Les peuples alors interrompent les plaiſirs qui les occupent afin d'honorer ces Dieux. » *Tata équi-* » *ce*, diſent-ils, c'eſt-à-dire, Pere » êtes-vous déja venu, ils enten- » dent une voix qui leur répond, » *Panitoques*, qui veut dire, en- » fans, courage, continuez à bien

» boire & à vous bien divertir, » vous ne sçauriez me faire un plus » grand plaisir : J'ai grand soin de » vous tous. C'est moi qui vous » procure les avantages de la chas» se, & l'assemblée continue à boi» re. Les Dieux ont soif à leur » tour : l'Indien & l'Indienne qui » sont le plus en vénération pren» nent un vase qui contient la » boisson. Le *Mapono*, c'est-à-dire » le Prêtre entr'ouvre un coin du » rideau qui cache les Dieux, & » prend le vase pour le leur presen» ter, car lui seul communique » avec eux.

L'opinion des *Mañacias* à l'égard de l'ame, qu'ils appellent *Oquipau*, c'est qu'au sortir de leurs corps elle est portée au Ciel par le *Mapono*. Ce Prêtre, dès que la personne est morte, assure la famille qu'il va faire avec l'ame du défunt le voyage de l'autre monde, & le voyage est quelquefois un peu long, mais enfin le *Mapono* revient & dit à la famille ou de

quitter le deuil, parce que l'ame est arrivée heureusement dans le Ciel, ou que l'ame a essuyé quelques malheurs en chemin. Voici le commun Itinéraire, il donne lieu de penser que le *Mapono* fait monter un peu haut les frais du voyage. Il a toûjours fallu traverser des forêts épaisses, des montagnes escarpées, des lacs, des marêts bourbeux, enfin l'ame est arrivée à un grand Pont gardé par un Dieu nommé *Tatusio*. Ce Dieu a le visage pâle, la tête chauve, une physionomie qui fait horreur, le corps plein d'ulcéres, & couvert de miserables haillons. C'est dans cet état qu'il préside au passage des ames, quelquefois il met d'abord l'ame dans le chemin du Ciel, quelquefois il l'arrête pour la purifier, & si elle se refuse à cette purification, il prend l'ame & la précipite dans la riviere afin qu'elle se noye.

Le séjour des ames heureuses presente des idées qui ne sont ni agréa-

bles ni ingénieuſes. Il y a, diſent ces Indiens, de fort gros arbres qui diſtillent une gomme dont les ames ſubſiſtent, on y trouve des ſinges, & enfin un grand aigle qu'on voit voler de toutes parts, & au ſujet duquel il ſe débite une grande quantité de merveilles.

Le reſte de cette Relation contient pluſieurs autres éclairciſſemens ſur un grand nombre d'endroits de ce Pays, où la lumiere de la Foi eſt parvenuë, mais par combien de travaux ces ſuccès ont-ils été produits, & combien de différentes vertus ſont néceſſaires pour former des Miſſionnaires tels que ceux qui ont les premiers entrepris ces mêmes travaux, & tels que les Miſſionnaires qui les continuent. C'eſt dans la Relation même qu'il faut lire ces faits qui méritent tous d'être publiés.

Mais ſi dans cette partie du nouveau monde, les Miſſionnaires operent des fruits très-conſiderables, il s'en faut bien que leur zé-

le ne ſoit auſſi heureux à la *Chine* depuis le nouveau regne: Une perſécution que le P. du Halde rapporte dans toutes ſes circonſtances vient récemment de s'élever à Péking de la part des Tribunaux. L'eſtime où ſont les Miſſionnaires par rapport à la pureté de leurs mœurs, ainſi que par leur ſupériorité dans les Sciences a ſeule balancé le crédit de ces Tribunaux dans l'eſprit de l'Empereur, ainſi les Sciences humaines ſont actuellement à la *Chine* par rapport à la Foi ce que M. Rollin veut que l'Hiſtoire Prophane ſoit à l'Hiſtoire Sacrée. Le principal mérite de la premiere eſt, dit-il, de ſervir quelquefois d'appui à la ſeconde.

Quelques circonſtances dont le P. *du Halde* fait mention au ſujet des Iſles de *Nicobar* donnent lieu d'eſperer que la Religion va bientôt gagner dans ce nouveau champ ce qu'elle a pû perdre dans celui dont nous venons de parler, la

mort tragique de quelques Missionnaires qui avoient passé du Royaume de *Carnate* dans ces Isles n'a pas effrayé d'autres Missionnaires, qui sont prêts à s'y transporter avec esperance de n'y pas aller inutilement, & de remplir par leur zéle la perte qu'ils viennent de faire de plusieurs anciens Missionnaires très-regretables; le Pere *Calmette*, entr'autres, Auteur de plusieurs Lettres dont nous avons rendu compte dans les Journaux des années précédentes.

Le détail des Missions donne lieu encore à une Relation de la mort édifiante d'un jeune Arménien Chrétien, tombé dans l'apostasie, & qui, pour en reparer le scandale, a renoncé au Mahométisme avec tant d'éclat qu'il a été condamné à perdre la tête, supplice qu'il a subi à Constantinople avec une fermeté admirable.

Le reste de ce Recueil regarde les troubles de *Perse*, & cette Relation, qui commence à peu-près

où finit l'Histoire de la Révolution de Perse qui a paru en 1728 (3), est d'autant plus digne de curiosité qu'elle concerne les faits qui ont rendu célébre *Thamas-Koulikan*, & particulierement son expédition dans les Indes. Ces derniers éclaircissemens sont tirés de plusieurs Lettres écrites de Perse par des Missionnaires Jesuites, qui, la plûpart, ont été témoins des faits dont ils rendent compte, & que nous allons mettre sous les yeux du Lecteur, en gardant les bornes prescrites à nos Extraits.

Il y avoit déja plusieurs années que les *Aghvans*, ces fameux rebelles, désoloient la *Perse*, leur cruauté plûtôt que leur courage avoit multiplié leurs succès, ils avoient détrôné *Schah hussein*, & s'étoient répandus depuis *Hispahan* jusqu'à *Benderabassy*. *Aszraff*, qui étoit devenu leur Chef, croïoit avoir tout vaincu, & ne songeoit qu'à joüir de ses usurpations. *Schah-*

(3) Se vend chez Briasson.

Thamas, fils de *Schah Hussein*, faisoit cependant quelques efforts pour reprendre le Trône de *Perse*, mais toutes ses tentatives avoient été déconcertées : lorsqu'il s'éleva parmi ses Officiers de guerre un brave Persan destiné à rétablir la fortune de son maître. C'est *Thamas-Koulikan* : » Il étoit âgé alors » de 40 ans: Dès sa plus tendre jeu- » nesse il avoit exercé la profession » des armes & s'y étoit toûjours » distingué ; d'ailleurs homme » d'esprit, franc & sincere, re- » compensant bien le courage, & » punissant de même la lâcheté. « S'étant acquis la confiance du Roi par les qualitez que nous venons de citer, il composa une armée, dans laquelle la discipline & la valeur suppléant au nombre des troupes, *Schah-Thamas* batit en trois occasions de certains rébelles qui n'étoient pas les plus à craindre, mais dont la punition annonçoit celle des *Aghvans*. *Aszraff* informé de ces avantages, n'en con-

çut point d'allarmes. Accoûtumé à ne point trouver de resistance, il ne douta pas qu'en allant attaquer *Schah - Thamas* il ne vît aussi-tôt fuir l'armée de ce Prince. Mais il éprouva qu'il n'avoit fait jusqu'alors que profiter de la terreur que son nom inspiroit, & qu'ici il s'agissoit de vaincre le courage; son armée fut battuë & mise en fuite: après cette victoire *Schah-Thamas* confia le commandement de l'armée à *Koulikan*, les rébelles furent battus une seconde fois, & *Aszraff* se sauva accompagné d'un foible débris de ses Troupes, mais il enleva d'*Hispahan*, où il s'étoit sauvé, la charge de trois cens Chameaux en or & en meubles les plus précieux de la Couronne. Il emmena encore les Princesses du Sang Royal, à la reserve de la mere du Roi: Travestie dans le Sérail & livrée aux plus vils emplois elle avoit échappé aux recherches du Tyran, quoiqu'elle fût connuë des autres femmes &

des eunuques, qui tous lui garderent une fidélité inviolable. On assure que la fuite du Tyran causa un si grand transport de joye à cette Princesse que sa raison en fut alterée pendant quelques jours. Tandis qu'*Aszraff* fuyoit, l'Armée Royale & les *Persans* qui étoient restés fidéles, renverserent tous les monumens que la rébellion avoit donné lieu d'élever; le Tombeau de *Mahmoud*, Chef des révoltés, auquel *Aszraff* avoit succédé, fut détruit; & ce qui se trouva d'*Aghvans* ou de leurs esclaves qui n'avoient pû suivre le Tyran fut passé au fil de l'épée. *Schah-Thamas* ayant rejoint ensuite son armée descendit de cheval dès qu'il l'apperçût. » *Koulikan*, » j'ai fait vœu, *lui dit il*, de mar» cher sept pas devant toi, la pre» miere fois que je te verrois après » avoir chassé mes ennemis de ma » Capitale.

Schah-Thamas, étant rétabli dans *Hispahan*, *Koulikan* entre-

prit d'achever la ruine des rebelles : malgré les rigueurs de l'hiver il partit avec ſon armée, & ayant joint *Aſzraff* près de *Schiras*, il le combatit & le força de ſe ſauver dans cette ville.

Les rebelles ayant eu lieu de ſe rallier, ils voulurent encore une fois tenter la fortune, mais ayant été défaits de nouveau, ils furent pourſuivis. *Aſzraff* périt en fuïant & la ſœur & la tante de *Schah-Thamas* furent ainſi délivrées avec les autres *Princeſſes du Sang*.

Cette guerre ainſi terminée, de nouveaux ſuccès rendirent *Koulikan* plus célébre, ils vainquit les *Turcs*; alors cheri & craint des peuples, il cauſa quelque ombrage au Roi, il étoit dans cette ſituation lorſqu'il livra une ſeconde bataille aux *Turcs*, ceux-ci la gagnerent ; mais peu habiles à profiter de leur victoire, ils donnerent le tems au Général Perſan de ſe rétablir, & de ce moment ils furent toûjours battus. *Koulikan* devenu en-

core plus ſuſpect au Roi par le crédit que lui donnoient ſes nouveaux avantages, ſentit qu'il avoit tout à craindre : & ſoit qu'il eût dès lors en vûë de s'emparer du Trône, comme on l'en ſoupçonnoit, ſoit que le ſeul deſir de garantir ſa tête injuſtement menacée le conduisît par degrés de la défiance à l'audace & enfin à la rébellion, car ſa conduite donne lieu à ces deux différentes opinions, il arriva que s'étant emparé de plus en plus de l'autorité, il fit conduire le Roi dans une eſpéce de priſon. Alors il convoqua toutes les perſonnes diſtinguées par leur *naiſſance*, leurs *dignités*, leur *eſprit* ou leur *ſçavoir*. Ce ſont les termes de la convocation. Il étoit alors auprès de *Tauris*, il avoit fait préparer une tente ſuperbe & d'une vaſte étenduë : là il fut proclamé d'une voix unanime. » *Arbitre ſouverain de l'auto-» rité Royale* : « Dans ce nouveau rang il traita avec les *Turcs*, il ſoûmit quelques Villes encore re-



belles, & cherchant à se concilier tous les esprits, il abolit parmi les *Persans* une cérémonie de Religion dont les *Turcs* se sont toûjours tenus offensés; c'est une certaine quantité de malédictions qui se répetent dans les Mosquées de la Perse, journellement & avec un nouvel éclat dans de certains jours de fête contre *Homar* que les *Turcs* regardent comme le légitime descendant de leur Prophete, tandis que les *Persans* déferent cet honneur à *Hali* gendre de *Mahomet*. Nous sommes obligés de passer ici plusieurs autres éclaircissemens afin d'arriver au tems de l'expédition de *Koulikan* dans l'*Inde*. C'est dans la Lettre du Pere de *Saignes* écrite d'une Ville du *Mogol* (4) que nous

(4) De Chandernagor dans le Royaume de Bengale, où le P. de Saignes a passé après avoir rempli les Missions les plus pénibles dans le Mogol, nous avons rendu compte de plusieurs de ses Lettres sur la Religion des Indiens. Voyez notre Journal de Juillet, 1739.

allons prendre la ſuite de notre Hiſtoire.

Ce fut avec ſoixante mille hommes ſeulement, tant de Cavalérie que d'Infanterie que *Koulikan*, qui depuis ſon avenement au Trône s'appelloit *Nader* Schah, entreprit la conquête du *Mogol*. Parvenu au mois de Fevrier 1739 juſqu'à deux journées de *Deli*, Capitale de cet Empire, il trouva que l'armée de l'Empereur *Mahamad-Schah*, qui étoit de près de neuf cens mille hommes l'attendoit, il ſe campa ſi avantageuſement que par de petits détachemens qu'il envoyoit continuellement il coupa la communication des vivres de la campagne avec la Ville, & attaquant tous les détachemens de l'armée ennemie, à meſure qu'il en paroiſſoit il les battit en tant de rencontres, 300 Cavaliers *Perſans* ſuffiſant pour vaincre quatre mille *Mogols* : que ces pertes jointes à celles que la famine cauſoit dans l'armée *Mogole* obligea l'Empereur

qui n'osoit risquer une bataille, à traiter avec *Nader-Schah*. Il y eut des entrevûes entre ces deux grands Souverains, le *Mogol* offrit sa Couronne & *Nader* se contenta de prescrire des conditions de paix qui furent acceptées. Mais l'Empereur *Mogol* ayant manqué à ces conditions, il fut dépouillé des ornemens & de la Dignité Impériale, il fut emprisonné, & *Nader Schah* couronné Empereur du *Mogol*.

La Salle où se fit cette cérémonie donne une idée de magnificence qui passe celle de toutes les autres Nations. » Cette Salle étoit » revêtuë de haut en bas de lames » d'or & d'argent finement tra» vaillées, le plafond brilloit par » les diamans qu'on y avoit placés. » Le Trône Impérial avoit douze » colonnes d'or massif qui fer» moient les trois côtés, ces co» lonnes étoient garnies de perles » & de pierres précieuses. Le Dais » representoit la figure d'un Paon,

» depuis que les Empereurs Mo-
» gols ſont Mahométans ils ont
» choiſi cet oiſeau pour leur Ar-
» moirie. Ce Paon étendant ſa
» queuë & ſes aîles couvroit le
» Trône de ſon ombre ; l'induſtrie
» avec laquelle on avoit placé &
» ménagé les diamans, les rubis,
» les émeraudes, & toutes les ſor-
» tes de pierres qui le formoient
» repreſentoit au naturel les diver-
» ſes couleurs de cet oiſeau. « La
richeſſe de ce Dais & celle de ce
Dôme ſont l'ouvrage d'un grand
nombre d'Empereurs. Les pierre-
ries qu'on en arracha, en y joi-
gnant les bijoux que l'Impératrice
& les autres Dames furent *priées*
de ceder au vainqueur, furent
eſtimés des ſommes immenſes.

Voici ſommairement quelles
furent les richeſſes que *Nader*
remporta. Cent Ouvriers avoient
été pendant quinze jours occupés
à reduire en lingots l'or & l'argent
qui n'étoient pas monnoyés afin
que le tranſport fût plus facile.
Deux

Deux lingots faisoient la charge d'un Chameau. On remplit cinq mille coffres de roupies d'or & huit mille de roupies d'argent. On voyoit aussi une quantité inconcevable d'autres coffres rempli de diamans, perles & autres bijoux. C'est ce qui paroîtra incroyable à ceux qui ne connoissent pas ce qu'est l'Empire du *Mogol*; mais aussi ce qui diminuera bien l'idée de la puissance de cet Empire, c'est de songer que du haut de ce Trône de diamans, & environné de près d'un million de Soldats, le *Mogol* a pû tomber dans l'esclavage. Qu'on examine après cela quelle est la véritable puissance des Souverains, on verra qu'elle consiste dans la sagesse des principes par lesquels ils gouvernent.

Après un pareil triomphe *Nader-chah* songea à retourner en Perse, & il marqua son départ par un évenement qui n'avoit été prévû de personne. Il remit *Mahad-med-Schah* sur le Trône, mais en

lui prescrivant entr'autre loix qu'il n'auroit que le titre & les honneurs d'Empereur, & qu'un de ses Ministres nommé *Azafia* que *Nader* avoit reconnu homme d'un mérite éminent gouverneroit l'Empire. Il nous reste à rapprocher ici des circonstances qui ont rapport à la personne de *Koulikan* : on sçait combien de chimeres ont été publiées sur son origine. Le P. de Saignes assure que s'en étant bien informé, *Koulikan* est né en *Perse*, & qu'il est sorti d'une famille illustre, *Nader* est son nom propre : » Ce Souverain est d'une taille haute & bien proportionnée, d'une » mine fiere, d'un vaste génie, » hardi & brave jusqu'à la témérité, très-secret dans ses projets, » également actif dans l'exécution, » & sévére à l'excès à l'égard de » l'obéissance aveugle qu'il exige. Il a une estime singuliere pour les Européans à cause de leur valeur, particulierement pour les François, ayant donné des marques

d'une protection ſpéciale à nos Miſſionnaires.

Nous allons finir cet Extrait par quelques éclairciſſemens concernant les femmes *Mogoles* qui ſont *Mahométanes*. Les femmes de condition ſont toûjours couvertes d'un voile qu'elles ne levent jamais que dans le ſein de leur famille, leurs habits faits de ces belles étoffes de l'Inde que nous connoiſſons ſont étroits vers la ceinture qui eſt formée par un ruban, au bout duquel pend un gland d'or ou une perle : la juppe qui tient au corps deſcend juſqu'aux talons, leurs ſouliers ſont plats & relevés de quelques broderies.

Leur coëffure formée par leurs cheveux prend mille formes différentes, c'eſt une pyramide ou un triangle ou un croiſſant. D'autrefois elles repreſentent des fleurs par le moyen des boucles d'or & de diamans qui y ſont employées ; ce ſont quelquefois auſſi des treſſes pendantes, ornées de plaques d'or

légéres & de pierreries, alors c'est un art que de faire certains mouvemens de têtes qui fassent paroître le brillant de la chevelure. On ne sera pas étonné d'un autre ornement qu'elles affectent & qu'on regarderoit en Europe comme une difformité, on sçait que ce qui s'appelle agrémens est bien arbitraire, elles se percent une des narines & y portent un anneau d'or où est enchassé quelque gros diamant, leurs oreilles percées de plusieurs trous sont ornées de pierreries en demi-cercle, elles ont des bagues, des colliers, des bracelets, & tout cela souvent d'un prix tel que si les Européennes, qui sont glorieuses de leur parure, voyoient en opposition celles d'une *Mogole* elles se croiroient mises bien pauvrement. Ces *Mogoles* ont la taille belle, le tein communément olivatre, mais dont on releve l'éclat par une certaine eau de safran, avec laquelle on passeroit ici pour avoir fort mauvais visage,

& qui ſur les bords du Gange embellit merveilleuſement. Ajoûtez à cela des ongles qu'on rougit par le bout avec autant de ſoin qu'on a noirci ſes ſourcils.

Leur contenance eſt de tenir quelque fleur ou un flacon d'une eau parfumée. Aſſiſes les jambes croiſées ſur des riches tapis & environnées d'eſclaves qui s'occupent ſans ceſſe à chaſſer les mouches, elles reçoivent des viſites de femmes, & pendant ces viſites on mâche du bétel, on ſe dit des choſes polies, & quand on ſe quitte on s'embraſſe, inclinant un peu le corps & portant la main ſur le cœur & ſur la tête.

Toutes les femmes d'un même homme ne ſont pas toutes d'un rang égal. Un homme de qualité épouſe toûjours une fille de naiſſance égale à la ſienne, c'eſt-là la premiere femme. Elle s'appelle *Bégoum*, qui ſignifie femme heureuſe. Trois autres femmes, qui ſont auſſi de quelque naiſſance

font le ſecond rang. Le troiſiéme rang eſt composé d'autant de femmes qu'on en veut. Il y en a cependant encore un quatriéme, ce ſont des filles qu'on a achetées ou priſes dans la guerre contre les Gentils. Il eſt aiſé de croire que ce nombreux aſſemblage de femmes produit entr'elles des diſſenſions & des querelles à l'infini. Cela va juſqu'à poignarder ſa rivale ou à ſe poignarder ſoi-même. Le mari a cependant des moïens de maintenir la paix qui devroient opérer davantage. C'eſt qu'à la reſerve de la *Bégoum*, il a le pouvoir de tuer celle de ſes femmes qui lui déplaît à un certain point. . . . . . En général, il les traite aſſez en eſclaves, ne mangeant point avec elles.

Nous finirons ici notre Extrait, qui ſe trouve avoir bien de l'étenduë, quoique nous n'ayons point fait mention de quantité d'endroits de ces Lettres qui méritent d'être remarqués.

BIBLIOTHEQUE Françoise, ou Histoire de la Litterature Françoise, dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie pour la connoissance des Belles-Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des beaux Arts, &c. Par M. l'Abbé Goujet Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, in-12. Tom. III. pag. 476. Tom. IV. pag. 488. A Paris, chez *P. J. Mariette*, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules, & *Hypolite-Louis Guerin*, à S. Thomas d'Aquin, 1741.

APRE'S avoir parlé dans le troisiéme Volume dont nous avons rendu compte dans notre Journal du mois de Juillet dernier des Ouvrages sur la Poëtique, & ses différentes parties, M. l'Abbé Goujet passe dans le quatriéme aux Traductions Françoises des

anciens Poetes Grecs & Latins. On verra en le lisant qu'il en a découvert un grand nombre qui avoient échappé aux recherches de M. Baillet & des autres Critiques, qui ont entrepris d'écrire sur le même sujet.

» Il ne s'agit point, « dit M. l'Abbé Goujet dans le premier Chapitre, où il traite des *Traductions de Musée & d'Homère*, » d'examiner les avantages ou les » inconvéniens des Traductions ; » si elles ont fait plus de tort que » de bien aux Lettres : la question » est décidée pour quiconque n'en» tend point les Langues sçavan» tes. En pareil cas on ne peut » connoître les anciens que par » ceux qui nous ont mis à portée » de les entendre. Il n'y a qu'une » précaution à prendre, c'est d'e» xaminer qui sont ceux qui ont » traduit avec le plus d'exactitude » & de fidélité, de s'attacher à » leurs traductions, & de lire en » même tems les observations que

» les Critiques les plus judicieux
» ont faites sur les Auteurs origi-
» naux «, & c'est ce qu'il se propo-
se de faire connoître à ses Lec-
teurs.

Il ne craint pas de dire que quelques-uns de nos vieux Traducteurs, au Langage près, valent bien plusieurs des plus récens. C'est le jugement qu'on portera avec lui de quelques-unes des premieres traductions d'Homére; la plus ancienne qu'on connoisse, a pour Auteur Jean Samxon, qui prend la qualité de Licentié ès Loix & celle de Lieutenant du Bailli de Touraine au Siége de Châtillon sur Indre. Elle parut en 1515 imprimée en caractéres gothiques. Samxon n'a traduit que les 24 Livres de l'Iliade en prose, mais d'une maniere presque inintelligible, selon notre Auteur. Depuis lui ce Poëme a été plusieurs fois traduit en vers. Mais une des anciennes Traductions que notre Auteur estime le plus, est celle qui fut faite

par Amadis-Jamyn Sécrétaire de la Chambre du Roi, l'un des meilleurs Poëtes François qui aïent vécu dans le ſeiziéme ſiécle, & l'Emule de Ronſard. Il acheva la Traduction de l'Iliade dont Hugues Salel Valet de Chambre de François I, & depuis premier Abbé Commendataire de l'Abbaye de S. Cheron, avoit publié en 1545 les onze premiers Livres; Amadis les revit & les corrigea, & ſon Ouvrage fut généralement applaudi dans ſon tems, c'eſt-à-dire en 1580 qu'il le donna au public.

» Un Eloge bien fondé, *dit M.* » *l'Abbé Goujet*, que l'on a donné » à l'un & à l'autre de ces Tra- » ducteurs, c'eſt que perſuadés » qu'ils ne pouvoient plaire ſans » varier au moins leurs expreſſions » dans les redites auſquelles ils » s'expoſoient en voulant ſuivre » le divin Homére, ils ſe ſont ap- » pliqués à éviter au moins les ré- » pétitions des mêmes mots qui » ſont ſi fréquentes dans le Poëte

» Grec. On pourroit ajoûter, & il ne » seroit pas difficile de le prouver, » qu'il y a chez eux plusieurs en- » droits rendus avec plus de clarté » & de précision que dans la belle » traduction de M. Dacier. Je di- » rois même qu'ils sont quelque- » fois encore plus exacts, & je ne » craindrois pas d'être démenti. Je » suis fâché, *continue-t-il*, de ne » pouvoir m'autoriser en cela des » témoignages de M[rs] Huet, Bail- » let & Jean-Albert Fabricius. » Les deux premiers n'ont point » connu ces Traducteurs, & le » troisiéme ne dit qu'un mot de » Salel & a oublié Jamyn.

Il vient ensuite aux traductions d'Homére qu'on nous a données en prose, & ne refuse pas à celle de M[lle] Dacier les justes éloges qu'elle mérite, ni même à la traduction que M. de la Motte en a donnée depuis en vers; mais il regarde cette derniere, moins comme une traduction que comme un beau Poëme; ce n'est pas, dit-il,

celui d'Homére, ce n'en est q
ne imitation abrégée.... Ceux
lisent » la Traduction de M[me]
» cier croyent converser avec
» mére lui-même, & pensent
» au Poëte qu'à celle qui les n
» portée de l'entendre, les au
» sont plus occupés de M. d
» Motte qui leur parle, &
» tentés de croire qu'Homér
» vivoit pas dans ces tems rec
» où on le place.

Mais comme les différentes
ductions dont M. l'Abbé Go
fait mention dans ce Chapitr
peuvent faire connoître qu'en
tie le Prince de la Poësie ; il
nécessaire, selon lui, si on veu
profondir son caractére, de re
rir encore aux Critiques, &
Apologistes de ce Poëte, à
qui en ont expliqué ou comm
quelqu'endroit, & c'est ce qu
l'Abbé Goujet entreprend d'ex
ter dans le Chapitre second,
traite des *Ecrits pour & contre*
mére, ils sont en grand nom

mais il en abrége la Liste autant qu'il lui est possible, pour l'exécution de son dessein & que l'interêt de ses Lecteurs le demande.

Il remarque d'abord que ceux qui craignent tout excès, ceux qu'aucun préjugé n'engage à prendre parti, conviennent qu'Homére étoit un grand Homme, dont les Ouvrages sont pleins de beautez, où l'on sent un vrai sublime, mais un homme, & dont par conséquent les Ouvrages ne sont nullement exemts de défauts, d'où il conclut qu'on a presque toûjours excédé dans les éloges qu'on a accordés à Homére, comme dans le blâme dont on l'a chargé, & c'est ce qu'il entreprend de prouver en détail.

Avant le célébre Zoile dont on trouvera ici le caractére, beaucoup de gens comptoient déja Platon au nombre des Censeurs d'Homére, & quoiqu'en dise M. l'Abbé Massieu dans son *Paralléle d'Homére & de Platon*, Madame

Dacier reconnoît que ce célébre Philoſophe chaſſoit Homére de ſa République, de peur que ſes Fables mal entenduës, en jettant ſes citoyens dans l'erreur & dans l'ignorance, ne leur donnaſſent des exemples d'autant plus pernicieux qu'ils étoient fondés ſur une autorité plus grande; auſſi n'oublie-t-elle rien, ſoit dans ſa Préface ſur l'Iliade, ſoit dans celle qu'elle a miſe à la tête de l'Odiſſée, pour juſtifier Homére d'une accuſation ſi grave. » Jamais amant paſſionné » n'a trouvé tant de graces dans » l'objet de ſon affection, que Mme » Dacier en trouve dans Homére, » & pourroit-elle appercevoir le » moindre défaut dans le pere de » toute vertu, comme elle l'ap» pelle après Juſtinien.

Notre Auteur s'étend principalement ſur la diſpute pour & contre Homére qui s'éleva entre les Sçavans à l'occaſion des Dialogues de M. Perrault, & que l'Iliade de M. de la Motte renouvella au

commencement de ce ſiécle ; il en écarte tout ce qui ne regarde que la conteſtation générale ſur lés anciens & les modernes, qu'il a traitée dans un Chapitre ſéparé, & ſe renferme uniquement dans ce qui concerne Homére. Comme preſque tous les Acteurs de cette diſpute ne vivent plus, il a cru pouvoir parler de cette conteſtation avec une ſorte de liberté; mais il s'eſt abſtenu de décider ouvertement entre les contendans. L'Hiſtorien, dit-il dans l'Avertiſſement qu'on trouve à la tête du troiſiéme Volume, n'eſt que Narrateur, & je ne ſuis qu'Hiſtorien. Il obſerve cependant que peu d'Ecrivains ſeconderent M. Perrault dans cette diſpute, & que ſi l'on en excepte M. de Fontenelle qui prit auſſi le parti des modernes contre les anciens dans ſa *Digreſſion* ſur ce ſujet, M. Perrault n'eut aucun partiſan dont le nom pût lui faire quelque honneur. De même lorſqu'après la mort de M. Perrault,

cette dispute se ralluma avec
d'ardeur, ceux qu'on traitoi
façon d'ennemis d'Homére av
à leur tête M. de la Motte ; n
ne fut soûtenu, du moins par
que d'un petit nombre de
sans, » qui tous, à la reser
» M. l'Abbé Terrasson, n'av
» pas acquis une grande au
» dans les Lettres ; au con
» Mme Dacier, qui étoit le ch
» Défenseurs d'Homére, vit
» elle des Sçavans d'un mérit
» n'étoit peut-être pas inféri
» sien.

Ce Chapitre, qui est tra
avec beaucoup de soin,
l'Auteur donne une idée ab
de tout ce qui fut allégué d
& d'autre dans cette vive &
bre dispute, nous a paru
agréable qu'instructif.

Nous ne dirons rien du t
me Chapitre, où l'on trou
qui regarde les *Traductions*
çoises d'Hésiode, *d'Aratus*
Licandre. Elles sont en petit

bre; presque toutes fort anciennes; & il n'y en a aucune qui ait été faite dans ces derniers tems.

Nous passerons au Chapitre quatriéme qui renferme *les Traductions des Poëtes Tragiques Grecs*. En parlant de la Traduction de l'Electre de Sophocle par Lazare de Baif, Conseiller du Roi François premier, M. l'Abbé Goujet avoüe que si l'on ne jugeoit des anciens que par le plus grand nombre de ces vieilles Traductions, il seroit difficile de concevoir pour eux l'estime que la lecture de leurs Ouvrages originaux inspire à ceux qui sont capables de les entendre; mais il ne pense pas de même des Traductions que M. & Mme Dacier, Mrs Boivin & le P. Brumoy Jesuite nous en ont données. Il essaye de nous faire sentir en quoi consiste leur mérite particulier. Le premier a traduit, dit-il, » deux » Tragédies de Sophocle, Electre » & Œdipe .... il les a enrichies » de remarques sçavantes, qui dé-

» couvrent en détail l'art & les
» beautez de ces deux Pieces, mais
» dans lesquelles cependant de
» bons Critiques trouvent plus
» d'érudition que de goût. . . . Si je
» puis dire librement ma pensée,
» *continue-t-il*, j'avoüerai qu'en
» comparant ces Traductions avec
» celles des deux mêmes Pieces
» qui ont été faites par le P. Bru-
» moy, j'éprouve plus de plaisir
» dans la lecture de celle-ci. Il me
» semble que j'y sens d'avantage
» le génie de Sophocle, que le
» Poëte y est mieux peint, qu'il y
» est plus lui-même, si je puis
» m'exprimer ainsi. « M. Dacier
doutoit qu'il fût possible d'appro-
cher dans une Traduction des
beautez de stile qui le charmoient
dans ces deux Pieces. » Le Pere
» Brumoy a montré que son doute
» n'étoit pas aussi bien fondé qu'il
» le pensoit, & qu'il n'y a rien
» d'impossible à une imagination
» vive & féconde, réglée par un
» goût exquis, & accompagnée

» d'une grande connoiſſance des
» deux Langues.

Ce Chapitre finit comme tous les autres, par un précis des Remarques & des Critiques que les anciens & les modernes ont faites ſur les Ouvrages des anciens Poëtes Tragiques. Il y en a beaucoup entr'autres qui ſont tirées de différentes Diſſertations qui ſont répandues dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, dont toutes les fois que l'occaſion s'en preſente, M. l'Abbé Goujet ſemble profiter avec autant de plaiſir que de reconnoiſſance.

Comme les Grecs n'ont eu qu'un petit nombre de Poëtes Comiques qui nous ſoient connus, & qu'à l'exception du Cyclope d'Euripide qui, pour me ſervir des termes de l'Auteur, reſſemble plus à une Farce qu'à une Comédie; on ne connoît que le ſeul Ariſtophane dont il nous reſte des Ouvrages entiers, il eſt preſqu'auſſi le ſeul dont il ſoit parlé dans le Chapitre

cinquiéme, où il est question *des Poëtes Comiques Grecs.*

De plus de 50 Comédies que ce Poëte avoit composées, onze seulement sont parvenuës jusqu'à nous ; & c'est même trop, dit M. l'Abbé Goujet, si on fait attention à l'abus que ce Poëte a fait de son esprit & aux mauvais effets que la lecture de ses Pieces est capable de produire. » Comme un honnête » homme & un Chrétien ne se » propose pas, dans ses études, » d'apprendre à médire & à dire » de bons mots, & que c'est néan- » moins tout le fruit qu'on peut » tirer de la lecture d'Aristophane; » il semble que la lecture de ce Poë- » te devroit être entierement re- » jettée. « Il convient cependant que tous ceux qui en ont parlé n'en ont pas eu une idée si désavantageuse ; M. Baillet & le Pere Thomassin ont cru qu'on pouvoit en tirer beaucoup d'instructions utiles. Rien n'égale, ajoûte-t-il, les éloges que lui ont donné Melle

le Févre, depuis Mme Dacier, M. Boivin & quelques autres; & il avoüe qu'il y a plusieurs Pieces d'Aristophane qui méritent au moins une partie de ces éloges, ce sont celles qui ont été traduites en notre Langue, *le Plutus*, *les Nuées*, & *les Oiseaux*.

Mme Dacier avoit en particulier une affection si extrême pour la Comédie *des Nuées*, qui n'est pourtant point exempte d'obscénitez, & où les principes d'irréligion ne sont pas rares, qu'elle veut nous faire croire qu'elle l'a lûë 200 fois, & qu'elle y a toûjours goûté un nouveau plaisir. » Pour moi, » *dit notre Auteur*, je n'ai lû cet- » te Comédie qu'une fois, j'y ai » trouvé du génie, de l'invention, » quelques endroits même, dont » on peut tirer des maximes utiles » pour la direction des mœurs, » mais elle m'a donné une fort » mauvaise idée du Chœur d'Ari- » stophane.... Il y a d'ailleurs, » dans cette Piece, des bouffon-

» neries, qui m'ont paru plus di-
» gnes d'un Tabarin que d'un hom-
» me qui veut peindre la nature.
» Le *Plutus* n'en est pas exempt
» non plus: mais il y en a moins,...
» & cette Comédie me paroît l'em-
» porter de beaucoup sur l'autre
» pour l'utilité.

Du reste, après avoir passé en revûë les différens Ecrits qu'il croit nécessaires pour faire connoître Aristophane, c'est-à-dire sa personne & ses Ouvrages, il renvoïe ceux qui voudront s'en former une idée plus complette au troisiéme Volume du *Théatre des Grecs* par le P. Brumoy.

On verra avec plaisir dans le Chapitre 6me, qui porte pour titre *des Poëtes Lyriques ou qui ont fait des Odes*. Tout ce que M. l'Abbé Goujet a recueilli sur les différens Traducteurs de Pindare, qui ne sont pas cependant en grand nombre & sur les divers jugemens qu'on a portés de ses Odes. Sapho, dont on a joint ordinairement les

Odes avec celles d'Anacréon, a trouvé beaucoup de Traducteurs, outre Mme Dacier qui, ſelon notre Auteur, s'eſt fait peu d'honneur en traduiſant des Poëſies qui ne reſpirent que l'amour & la volupté; nous avons encore les Traductions en vers de Remy Belleau, de Mrs de Longepierre, de la Foſſe, & de trois ou quatre autres perſonnes.

M. Baillet, en parlant de la Traduction que Longepierre a faite d'Anacréon, le loüe d'avoir ſçû tenir un juſte milieu entre la ſervitude d'une Traduction litterale, & la licence d'une Paraphraſe, & il ne fait pas difficulté de dire que par ſa Traduction, *Anacréon eſt devenu véritablement & naturellement Poëte François.* Cependant on convient aujourd'hui, que la verſion de M. de Longepierre eſt languiſſante, quelquefois même dure, & qu'elle ne repreſente que très-foiblement l'élégance, la douceur, & la délicateſſe de l'original.

Des Poëtes Lyriques M. l'Abbé Goujet paſſe dans le Chapitre 7me aux Bucoliques ſans s'arrêter aux Elégiaques, dont il ne nous reſte preſque rien. A l'égard des Poëtes Bucoliques, nous n'en connoiſſons plus que trois dont nous ayons quelques Ecrits, Théocrite, Bion & Moſchus. Tous trois ont été traduits en notre Langue, les ſeules Traductions qui nous en reſtent ont été faites par M. de Longepierre, qui de trente Idylles de Théocrite que nous connoiſſons, ne nous en a donné que quinze. » Il a » fait de ſon mieux, *dit M. l'Ab-* » *bé Goujet*, pour nous le rendre » à peu-près tel qu'il eſt ; il en a » imité la ſimplicité juſque dans » ſes vers François, & peut-être » a-t-il porté trop loin cette imi- » tation.

Les Chapitres 8 & 9 par leſquels finit cette 5me Partie roulent l'un ſur *les Traductions de quelques Poëtes moraux Grecs*, & l'autre *ſur celles des Epigrammatiſtes, Oppien, Denys*

Denys le Géographe, *& Nonnus.*

Dans la cinquiéme Partie, qui est destinée à nous faire connoître les Poëtes Latins, M. l'Abbé Goujet a cru devoir abandonner l'ordre qu'il avoit suivi en parlant des Poëtes Grecs, c'est-à-dire l'ordre des matieres. Il lui a paru plus naturel de s'attacher à l'ordre des tems dans lequel les Poëtes Latins ont vécu, parce que sans cette méthode, il auroit été obligé de revenir plusieurs fois sur le même Poëte; les Latins n'ayant pas pour la plûpart toûjours travaillé dans le même genre, comme ont presque fait tous les Poëtes Grecs. Homére, par exemple, n'a fait proprement que des Poëmes Epiques, Sophocles que des Tragédies, Pindare que des Odes, Théocrite que des Idylles, & ainsi des autres.

M. l'Abbé Goujet ne nous dit rien de Livius-Andronicus, d'Ennius, de Cecilius & des autres premiers Poëtes Latins, dont l'antiquité ne nous a conservé que

quelques fragmens qui n'ont pas été traduits en François ; il commence donc le premier Chapitre de cette ſixiéme Partie par *les Traductions de Plaute*, mais avant de nous les faire connoître, il rapporte avec aſſez d'étenduë ce que les différens Critiques ont penſé de ce Poëte. Il nous reſte 20 de ſes Pieces que le tems, ſelon la critique de Mme Dacier, n'a reſpectées préférablement à celles de pluſieurs Poëtes Comiques, que parce qu'étant plus agréables, elles étoient plus ſouvent redemandées. Il remarque cependant » que ſi l'on » jugeoit de l'utilité, & du mérite » de ce Poëte par l'indifférence de » nos François à le traduire en » leur Langue, il faudroit avoüer, » qu'on en porteroit un jugement » peu avantageux. Notre Langue » étoit encore barbare, & Terence » jouiſſoit déja des honneurs » multipliés de la Traduction. A » l'égard de Plaute, il ſemble qu'il » attendoit l'Abbé de Marolles

» pour le venger de cette indiffé-
» rence ; mais je ne ſçai, dit notre
» Auteur, s'il n'eût pas mieux ai-
» mé encore demeurer dans ſa
» Langue originale, que d'être li-
» vré à un Traducteur qui l'a ſi
» mal habillé. Melle le Févre en a
» jugé avec aſſez d'exactitude en
» deux mots, lorſqu'elle a dit
» qu'elle doutoit fort qu'une per-
» ſonne raiſonnable en pût lire une
» page ſans dégoût. « Si on ne peut
pas dire tout-à-fait la même choſe
de celle de M. de Limiers, M. l'Ab-
bé Goujet penſe du moins que tous
les gens de goût & d'honneur por-
tent le même jugement de celle
que M. de Geudeville a eu la té-
merité de faire imprimer. Il eſt
triſte que Mme Dacier n'ait pas
exécuté le projet qu'elle avoit for-
mé de nous faire connoître preſ-
que tout Plaute, & qu'elle n'en
ait traduit que trois Comédies.

Mais elle n'a fait cet honneur
qu'à Térence, comme on le verra
dans le dernier Chapitre de ce To-

me qui comprend les Traductions de ce Poëte. Notre Auteur convient que la meilleure traduction que nous ayons des six Comédies qui nous restent de Térence, est sans contredit celle de Mme Dacier, il vient ensuite, comme il en avoit usé à l'article de Plaute, aux imitations qui ont été faites en notre Langue de quelques Comédies de Térence, telles que les Adelphes & l'Andrienne, que le célébre Baron Comédien a fait joüer sous son nom. Ceux qui croyent être le plus au fait des Anecdotes Litteraires prétendent qu'elles sont du P. de la Ruë Jesuite ; Baron a cependant protesté le contraire, au moins par rapport à l'Andrienne dans l'Avis au Lecteur, qui précede cette Piece, & accuse d'injustice ceux qui veulent qu'il n'en soit que le pere adoptif.

Quoique la brieveté qui nous est prescrite ne nous ait pas permis d'indiquer seulement une infinité de matieres importantes & de faits

curieux, que l'Auteur a rassemblés dans ce Volume : en voilà assez pour en faire sentir le prix, & pour faire desirer au public que l'Auteur continue sur le même plan un Ouvrage dont l'utilité est généralement reconnuë, & qui remplit si avantageusement toute l'étenduë du titre qu'il porte.

DE LA CONSTANCE, Ouvrage Philosophique en forme d'entretien sur les maux publics, & sur l'usage qu'on doit faire de sa raison dans les tems critiques. Traduit des Œuvres Latines de Juste-Lipse, par M. de L. Avocat au Parlement. A Paris, chez *Prault* fils, Quai de Conti, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité, 1741. vol. *in*-12. pag. 311, sans la *Préface* qui est de 97 pag.

VOICI de quelle maniere M. D. L. explique son projet & ses vûës.»D'autres Ecrivains,

» *dit-il*, m'ayant paru donner at-
» teinte par leurs Ecrits aux grands
» principes ſur leſquels tout hom-
» me doit régler ſes mœurs, & ſa
» conduite dans les principaux
» évenemens de la vie, j'ai cru
» ſervir le public, à qui je me ſuis
» dévoüé depuis long-tems, dans
» un genre différent à la vérité,
» mais qui tend à faire regner la
» juſtice & la paix parmi les hom-
» mes, en cherchant auſſi à les
» garantir de ces erreurs; .... &
» ayant trouvé dans un Ecrit La-
» tin qui n'eſt pas bien ancien, tous
» ces principes réunis avec les ſen-
» timens les plus hauts & les plus
» épurés, j'ai cru devoir donner
» une partie de mon tems à le tra-
» duire en François.

Cet Ecrit eſt le Traité de la con-
ſtance de Juſte-Lipſe. » Cet Ou-
» vrage, *continue M. D. L.* a mé-
» rité l'eſtime des Sçavans, dans
» un ſiécle fécond en toute ſorte
» de Litterature, l'Auteur l'a re-
» gardé lui-même comme le meil-

» leur de ses Ecrits, & l'a dédié à
» la Ville d'Anvers, qui le con-
» serve précieusement dans des
» Tablettes d'or artistement tra-
» vaillées, il avoit composé ce
» Traité, comme il le dit lui-mê-
» me, durant les troubles des Païs-
» Bas, & pour vous dire en deux
» mots qui étoit Juste-Lipse; c'é-
» toit un homme doüé de toutes
» les vertus, & versé dans toutes
» les sciences; qui après s'être rendu
» habile dans la connoissance des
» Belles-Lettres, fut choisi par le
» Cardinal de Granvelle pour être
» son Sécrétaire, ce qui lui donna
» le moyen de voir les plus fameu-
» ses Bibliothéques de l'Europe, &
» les gens les plus distingués par
» leur sçavoir dans l'Italie & dans
» l'Allemagne; il enseigna ensuite
» dans plusieurs Universitez, &
» principalement dans celle de
» Louvain, avec un succès qui lui
» attira quantité d'Auditeurs illu-
» stres; il fut recherché des plus
» grands Princes, singulierement

» par le Pape, par le Roi de Fran-
» ce, & par le Grand Duc de Tos-
» cane, qui lui firent faire les of-
» fres les plus avantageuses; mais
» outre qu'il méprisoit les hon-
» neurs & les richesses, il se fit
» un point de Religion de ne pas
» se dérober à son Pays, & à ses
» Princes légitimes qui sçurent
» l'estimer aussi. Il fut aimé des
» plus grands hommes de son sié-
» cle, & admiré de ceux qui
» étoient eux-mêmes dignes d'ad-
» miration: Cujas & Scaliger font
» de lui une mention très-honora-
» ble dans leurs Ecrits: simple
» dans ses mœurs, . . . modeste &
» d'un accès si facile, que dans sa
» plus haute réputation, il donnoit
» chaque jour deux heures de son
» tems, à tous les jeunes gens que
» le desir de s'instruire conduisoit
» auprès de lui, & qu'en tout tems
» sa porte étoit ouverte à tous les
» étrangers; mais ce qui le rendit
» encore plus recommandable fut
» sa pieté envers Dieu, & sa chari-

» té envers les hommes, avec un
» bonté de cœur qui s'étendoit à
» tout le genre humain.

Tel est le portrait que M. D. L. fait de Juste-Lipse. Quoiqu'il soit peut-être un peu flatté à quelques égards, on ne peut disconvenir que Juste-Lipse ne fût un homme d'une Litterature immense & d'ue rare mérite, & de tous les Ecrivains des Pays-Bas, il n'y a guéren qu'Erasme & lui qui ayent cherch- à plaire dans leurs Ecrits, & qus ayent sçu donner des graces à l'éé rudition.

Le Traité de la Constance est composé dans le vrai goût de l'Antiquité. Ce sont deux Entretiens, que deux hommes de beaucoup d'esprit & très-sçavans ont ensemble, sur la maniere dont on doit supporter les malheurs publics; l'un est Juste-Lipse lui-même, l'autre est Charles Lange.

Ce Charles Lange étoit natif de Gand, & fils de Jean Lange, *Sécrétaire* de l'Empereur Charles V.

Il étoit parent & ami du fameux Torrentius Evêque d'Anvers, si connu par ses Commentaires sur Horace & sur Suétone. Charles Lange étoit aussi homme de Lettres, nous avons de lui des notes sur les Offices de Ciceron, il se rendit célébre par sa curiosité pour les plantes & pour les fleurs, il en faisoit venir de tous les Pays du monde, & sur-tout des Indes, il étoit Chanoine de S. Lambert de Liége, & mourut vers l'an 1574.

Comme ces deux interlocuteurs sont remplis d'une Litterature très-variée, ils en font usage dans leurs Entretiens; ici c'est l'opinion de quelque Philosophe qu'ils exposent & qu'ils expliquent. Là ce sont des vers des meilleurs Poetes Grecs & Latins, cités à propos. Ailleurs ils font allusion à quelque trait d'Histoire, soit ancienne, soit moderne, ils rapportent quelques maximes ou quelques mots remarquables de quelques grands Hommes. Le second Entretien se

passe dans un très-beau Jardin que Lange avoit à Liége sur les bords de la Meuse, Juste-Lipse en fait une description charmante, & en prend occasion de faire un éloge des Jardins qui n'est pas un des moindres ornemens de ce Livre; enfin il n'omet rien pour égayer la tristesse de son sujet, & pour donner à son Ouvrage toute la varieté & tout l'agrément qu'il pouvoit recevoir.

Il est vrai que toutes ces différentes beautez tiennent si fort aux Langues Latine & Gréque, qu'il étoit bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les rendre parfaitement en François. Mais si la Traduction n'a pu conserver les graces de l'original, au moins en represente-t-elle fidélement tout le fond & l'essentiel, ce qui a toûjours son utilité, en voici le plan en peu de mots.

Juste-Lipse ne pouvant supporter les malheurs dont sa patrie étoit accablée, prend la resolution

de la quitter & de passer en Allemagne. Il arrive à Liege & loge chez son ami Lange, à qui il fait confidence de son dessein. » Vous » voulez, *lui dit Lange*, abandon- » ner votre Patrie, mais quand » vous la fuirez, pouvez-vous » vous fuir vous-même, prenez » garde au contraire que vous ne » portiez avec vous & dans votre » cœur, la cause de votre mal & ce » qui sert à l'entretenir. Ce n'est pas » au desespoir qu'il faut avoir ain- » si recours, c'est à la raison, & à » une raison puissante, dont les » rayons dissipent les ténébres » dont votre esprit est offusqué, & » dont la force ranime votre cou- » rage & vous inspire cette con- » stance qui est le seul remede véri- » table contre les adversités.

» J'appelle, *poursuit-il*, la con- » stance, une droite & inébranlable » fermeté d'esprit qui ne se laisse » point élever ni déprimer par » les évenemens & par les choses » exterieures dont la base est la

» soûmission & la patience, que je
» définis une souffrance volontaire
» & sans murmure de tout ce qui
» peut arriver à l'homme, laquelle
» prenant sa source dans la droite
» raison y puise & augmente conti-
» nuellement sa force. La droite rai-
» son est le vrai jugement qu'on doit
» porter de toutes les choses hu-
» maines, & des divines autant
» qu'elles nous regardent. L'opi-
» nion au contraire lui est oppo-
» sée, & n'est rien que le vain &
» trompeur jugement qu'on fait de
» tout : & comme de cette dou-
» ble souche, je veux dire de l'o-
» pinion & de la raison, naissent
» non seulement la foiblesse & la
» force de l'esprit, mais encore
» tout ce qui dans la vie est digne
» de loüange ou de blâme, je crois
» qu'il sera bon de vous entretenir
» un peu au long, de l'origine & de
» la nature de l'un & de l'autre. «
C'est ce que fait Lange, & ce qu'il
dit à ce sujet lui sert de fondement
pour tout ce qu'il a à dire dans la

ſuite, il parle ainſi :

» La raiſon eſt dans l'ame & ſoût-
» tient ſes droits, elle a ſa ſource
» en Dieu même, ferme & iné-
» branlable dans le bien, penſant
» toûjours de la même maniere,
» deſirant & fuyant les mêmes
» choſes, elle eſt le principe du bon
» conſeil, lui obéir c'eſt comman-
» der, lui être ſoûmis c'eſt préſider
» à toutes les choſes humaines: elle
» ſçait dompter les plaiſirs, moderer
» la joye & les craintes, &c.

» Tout au contraire le ſiége de
» l'opinion eſt dans les ſens, ſon
» origine eſt la terre ; ainſi vile &
» abjecte elle ne s'éleve point, ne
» connoît rien de ſublime & de cé-
» leſte : vaine, trompeuſe, incer-
» taine, de mauvais conſeil & de
» plus mauvais jugement, elle dé-
» pouille l'ame de toute vérité &
» de toute vertu. C'eſt par elle que
» nous ſommes toûjours flottans &
» toûjours incertains, injuſtes en-
» vers Dieu & envers les hommes.
» Elle ſe réjouit mal-à-propos com-

» me elle, s'afflige sans sujet, &c.

» Le remede à nos chagrins est » donc le bon usage de notre raison, » si une fois nous nous en faisons » une heureuse habitude, fermes » & au-dessus des évenemens, dans » une parfaite égalité d'ame, nous » parviendrons à cet état qui ap- » proche de la divinité, qui consi- » ste à n'être émus de rien & à être » vraiment libres par le dépouille- » ment de toutes nos affections.

» Nous avons en nous quatre » affections principales qui rem- » plissent & consument pour ainsi » dire toute notre vie, qui sont la » cupidité, la joye, la tristesse, & » la crainte ; les deux premieres » regardent les faux biens & lui » doivent leur naissance. Les deux » autres se rapportent à des maux » imaginaires ; toutes nous trou- » blent, & nous font perdre cette » heureuse tranquilité, en quoi con- » siste toute notre sagesse & tout » notre bonheur.

» Je laisse à présent à l'écart les

» faux biens, parce qu'ils ne cau-
» sent pas votre maladie, & je
» viens aux maux d'opinion qui
» vous agitent : ils sont de deux
» sortes, publics ou particuliers.

» Celui qui succombe à une af-
» fliction particuliere est contraint
» d'avoüer sa foiblesse, car quelle
» autre excuse pourroit-il avoir ?
» mais celui qui se livre à une af-
» fliction publique, loin de con-
» venir d'un pareil défaut, en fait
» gloire & lui donne les noms de
» pieté & de compassion.

Lange fait voir en cet endroit, qu'il y a dans cette douleur, plus d'ostentation que d'amour véritable de la patrie, & qu'en examinant la chose à fond, on trouvera souvent, que les malheurs de nos concitoyens nous toucheroient fort peu, si nous ne les partagions avec eux. Il définit ensuite la véritable pieté, il recherche quelle est la véritable patrie du sage ; & quels sont nos devoirs à l'égard des societés parmi lesquelles nous

avons pris naiſſance, nous avons été élevés & nous avons vécu ; il combat les préjugés où l'on eſt ordinairement par rapport à ce que l'on nomme ſa patrie, il attaque auſſi cette autre affection de l'ame appellée compaſſion, & montre qu'elle eſt une véritable foibleſſe, & bien différente de la vertu qui nous porte à ſoulager la miſére & l'affliction d'autrui.

Après tous ces préliminaires, Lange entre en matiere, & poſe quatre principes généraux qui doivent fonder la conſtance de Lipſe dans les malheurs dont il ſe plaint. Ces principes ſont, 1°. Que les fleaux publics viennent de Dieu. 2°. Qu'ils ſont néceſſaires dans l'ordre du deſtin. 3°. Qu'ils ſont utiles, & 4°. enfin qu'ils ne ſont ni exceſſifs ni nouveaux. Cette diviſion forme tout le plan de l'Ouvrage, & fait l'objet des deux Entretiens. Dans le premier on développe les deux premiers principes.

Par rapport au premier principe, on prouve la providence de Dieu, & qu'il faut s'y soûmettre; à l'occasion du second on discute ce que c'est que le destin, en combien de façon on peut prendre ce terme, quel est le véritable sens dans lequel on doit l'entendre. On montre qu'il y a un destin, & comment son infaillibilité s'accorde parfaitement avec notre libre-arbitre, & on détruit les principales objections qu'on peut faire contre la doctrine qu'on vient d'établir.

Dans le second Entretien, on justifie la providence, contre les reproches que des hommes insensés lui ont faits quelquefois, au sujet de la distribution des biens & des maux; on essaye de pénétrer les raisons de sa juste & sage œconomie, on montre l'utilité dont peuvent être aux hommes les fleaux publics, enfin on parcourt les calamités qui en différens tems ont affligé toutes les parties du monde,

& on fait voir que les malheurs des Pays-Bas dans le seiziéme siécle, ne sont rien en comparaison de ce que tant d'autres peuples ont souffert.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

Opere Drammatiche, Oratorj sacri, e poësie liriche del Sig. Abbate Pietro Metastasio Romano, Poëta Cesareo, divise in quattro volumi, né quali si contiene quanto ha finora dato alla luce l'Autore. A spese di Gio. Lorenzo Barbiellini Libraro a Pasquino presso il Bernabò e Lazzerini. 1741. *in*-12. 4 vol. C'est le titre de l'Edition des *Œuvres Dramatiques, &c.* de M. l'Abbé Métastasio. Cette Edition, dans laquelle on trouve plusieurs Pieces qui n'avoient pas encore été

données, eſt belle & d'une forme commode. On a mis avant le frontiſpice du premier Volume le portrait de l'Auteur gravé en taille douce par le S[r] R. Pozzi; on a auſſi ajoûté au même Volume des Pieces de vers compoſées à la loüange de M. l'Abbé Métaſtaſio.

Il a paru dans le même tems un autre Livre, dont l'objet principal eſt l'Hiſtoire Chronologique de l'Evangile; en voici le titre: *Vincentii Moneliæ Flor. Ord. Præd. in Collegio S. Marci S. Theol. Prof. de annis Jeſu-Chriſti Servatoris, & de Religione utriuſque Philippi Auguſti Diſſertationes duæ. Romæ, ex novo Typographio Pateariniano*, 1741. *in*-4°. Cet Ouvrage, qui eſt dédié à S. A. R. le grand Duc, contient deux Diſſertations; la premiere roule ſur le tems de la Naiſſance de Jeſus-Chriſt; ſur la mort d'Hérode le Grand, le dénombrement de P. Sulpicius - Quirinus, dont il eſt parlé au ſecond Ch. de l'Evangile de S. Luc, & ſur le car-

nage des Innocens. De-là l'Auteur passe aux dernieres années de J. C. il traite de son Baptême, de sa premiere, seconde, troisiéme & derniere Pâque, & enfin de sa mort. Dans la seconde Dissertation, qui regarde l'Histoire Ecclesiastique & Profane, le P. Monilia s'étend principalement sur la Religion des deux Philippes, pere & fils, dont le premier avoit été Empereur, & le second avoit été créé César par son pere, & qui furent assassinés l'un & l'autre par l'Empereur Déce l'an de Jesus-Christ 249. Cet Ouvrage est encore enrichi de deux Tables Chronologiques, de quelques tailles-douces & de divers autres ornemens.

Le tre conversioni dell'Inghilterra dal Paganesimo alla Religione Christiana. La prima sotto gli Apostoli nel primo secolo dopo Cristo. La seconda sotto Papa Eleuterio, e il Re Lucio, nel secondo secolo. La terza sotto Papa Gregorio Magno, e il Re

Etelberto nel sesto secolo, con diverse altre materie appartenenti alle dette conversioni, scritte dal R. Roberto Pessonio Sacerdote Inglese, tradotte dal originale Inglese nell Idioma Italiano, e dedicate alla divina Maesta del Nostro Signore Jesu-Christo, e alla santita del suo Vicario Papa Benedetto XIV da Francesco Giuseppe Morelli, &c. in Roma, 1740. L'Auteur de cette Histoire & son Traducteur sont connus ici l'un & l'autre par plusieurs Ouvrages de ce genre. Celui que nous annonçons & qui traite des trois conversions de l'Angleterre contient divers points d'Histoire qui interessent l'Eglise, & dont la connoissance ne peut être que très-utile.

DE PADOUE.

On a donné ici depuis peu une huitiéme Edition de l'Ouvrage intitulé: *Ortografia moderna Italiana per l'uso del Seminario di Padova. Edizione ottava accresciuta e mi-*

gliorata. In Padova nella Stamperia del Seminario. Appresso Gio: Manfré. 1741. *in*-4°. M. l'Abbé Facciolati, Auteur de cet Ouvrage, avertit dans la Préface qu'on trouve au commencement de cette Edition, des soins & des peines qu'il s'est donnés, des secours & des lumieres qu'il a demandés à d'habiles amis, pour conduire à sa perfection un Ouvrage qui, à la vérité, est très-utile; mais qui, comme dit l'Auteur, n'est ni agréable ni facile. La Préface est suivie de deux Tables; la premiere contient les noms des Livres & des Auteurs anciens de la Langue vulgaire, que l'on appelle ici les Maîtres & les Auteurs de la Langue Toscane, jusqu'en 1400: dans la seconde Table on donne une notice des Livres & des Auteurs moins anciens & des modernes, & on y marque le tems dans lequel chaque Auteur a fleuri. On a ajoûté à la fin les préceptes de Grammaire les plus nécessaires pour

ceux qui veulent écrire cor
ment & avec élégance. Ce
ceptes sont disposés suivant l'
alphabétique & sont bea
plus étendus dans cette de
Edition, que dans les précéd

On vient aussi de publie
troisiéme Edition de la Para
sur les Pseaumes composée
P. Constant Rotigni, Moi
Mont Cassin. Voici le titre
Ouvrage: *Lo Spirito della*
nell'uso de Salmi e de Cantici
parafrasi di essi in forma di o
ne, o di esortazione. Padova
2 vol. *in-8°.*

DE FLORENCE.

On a publié ici le cinqui
le sixiéme Volume de l'Ou
de M. Dominique-Marie M
intitulé: *Osservazioni criti*
pra i sigilli antichi de secoli
Tom. 5 & 6, le cinquiéme
dès la fin de l'année derniere
sixiéme depuis peu de tem

Volumes contiennent chacun quatorze ſceaux. Les obſervations qu'y joint M. Manni pour les expliquer ſelon la méthode qu'il a ſuivie dans les quatre premiers Volumes, que nous avons annoncés dans nos *Nouvelles* du mois de Mai dernier, ſont remplies de recherches curieuſes & intereſſantes; & on y trouve un grand nombre d'éclairciſſemens ſur pluſieurs points d'Hiſtoire Eccleſiaſtique, Civile & généalogique de quelques familles.

Les Srs J. Lami, & Joſeph-Marie Mécatti ont publié depuis peu un Projet pour réimprimer par voye d'aſſociation les Diſcours de Vincent Borgini; *I Diſcorſi di Vincenzo Borghini*, devenus très-rares, & d'y ajoûter d'autres Ouvrages du même Auteur qui n'ont point encore été imprimés, avec des remarques critiques, enrichis de diverſes tailles-douces, en un vol. *in-fol.* Le prix de l'Ouvrage ſera de

48 jules pour ceux qui ne se seront point interessés à la Societé, & de trente-trois pour les associés, dont on payera la moitié d'avance, & le reste en recevant l'exemplaire.

Le dixiéme Volume de l'Ouvrage de M. Lami, intitulé : *Deliciæ Eruditorum*, *in*-8°. paroît. Ce Volume contient la premiere partie de la Relation d'un petit Voyage qu'ont fait dans la Toscane M. Lami, Auteur de cet Ouvrage, & M. Philippe Elmi, & qui est intitulé : *Charitonis & Hippophili hodoeporicon* : cette Relation est écrite en Italien. Après la Dédicace, qui est adressée à M. Jean Gyraldi, l'Auteur a mis une Préface fort étenduë, dont la plus grande partie est employée à corriger & à retoucher plusieurs Monumens de l'Antiquité, & un grand nombre de Pieces de Litterature & d'Histoire, qui n'ont pas encore été données, & même à rapporter divers morceaux interessans qui ont été recouvrés après que ce Volume a été impri-

mé. Après la Préface suit une Carte Géographique du Cours de l'Arne depuis Florence jusqu'à l'embouchure de la *Guisciana* pour servir d'éclaircissement à tout ce que l'Auteur doit dire dans la Relation de son Voyage Litteraire.

En 1733 un Académicien de Toscane fit graver en taille-douce diverses espéces d'anciens Florins d'or de la République de Florence conjointement avec d'autres Florins frappés par divers Princes. Il publia cette planche à Rome en 1736 avec de courtes explications latines. Aussi-tôt après il se mit à composer l'Ouvrage qui vient de paroître, & dont voici le titre: *Il Fiorino d'oro antico illustrato: Discorso di un Academico Etrusco, indirizzato al Sig. Dottore Antonio Francesco Gori, Lettore delle Storie sacra e profana nello studio Fiorentino in Firenze. Nella Stamperia di S. A. R. per i Tartini e Franchi.* 1738. *in*-4°. Cet Ouvrage qui devoit paroître en 1738. n'a vû le

jour qu'au mois de Juin dernier. L'Auteur traite avec beaucoup d'étendue du Florin d'or; il prétend que celui de la République de Florence est le premier qui ait été frappé; il en fixe l'époque à l'an 1252, après la victoire que les Florentins remporterent sur les Pisans & sur les Siennois, suivant le témoignage de Jean Villani. Il passe ensuite aux florins d'or qui ont été frappés par d'autres princes. Ce Traité est plein de sçavantes & de curieuses recherches, & répand un grand jour sur cette partie de l'Histoire d'Italie du moïen âge, qui n'avoit point encore été traitée, ou qui ne l'avoit été qu'imparfaitement.

DE MESSINE.

Spiegazioni di due antiche Mazze di ferro ritrovate in Messina l'anno 1733. scritte dal Naufragante & dall'Ardito Academici della Peloritana Academia dé Pericolanti,

con le opposizioni e note del Minacciato, del Timido, & del Ricuperato, e colle risposte de medesimi Naufragante, ed Adito, &c. In Messina nella Stamperia Academica, per il Lazzari, 1740 *in-fol.* Cet Ouvrage qui paroît imprimé à Venise chez Pitteri, contient 283 pages, sans y comprendre la Préface, ni XII planches inserées dans le corps du Texte, ni XVII autres planches qu'on a mises à la fin du Livre. Il s'y agit d'expliquer deux masses de fer qui ont été trouvées à Messine en 1733. & qui contiennent chacune une Inscription Latine en lettres majuscules, avec cette différence, que la premiere ligne de la seconde inscription, est écrite de droit à gauche à la maniere des Orientaux. Ces deux Inscriptions sont deux prieres à la Vierge Mere de Dieu, dans lesquelles les habitans de Messine lui demandent de préserver leur Ville de l'incursion des Sarasins. Plusieurs Sçavans ont entrepris de rapporter

l'Histoire & de fixer la date de cet évenement. Ils ont examiné avec soin toutes les difficultez dans des conférences, & ce n'est qu'après de si sages précautions qu'ils ont donné au public le Volume que nous annonçons.

DE NAPLES.

Componimenti in prosa e in verso in lode del sommo Pontifice Benedetto XIV raccolti da Niccolo Rinaldi Avvocato Napolitano. In Napoli, per Felice Carlo Mosca. 1740. 4°. Ce Recueil de Pieces de vers & de prose à la loüange de Benoît XIV. forme un Volume divisé en trois parties : la premiere contient la dédicace de l'Auteur, un Discours du P. Thomas-Marie Alfani de l'Ordre des Freres Prêcheurs, avec un Recueil de Sonnets, & d'autres Pieces de vers composées par divers Auteurs ; la seconde partie renferme plusieurs Pieces Latines, soit en vers, soit en prose ; & la

troisiéme comprend les Pieces Gréques en vers de différente mesure, avec un Discours Grec composé par un Florentin. Le S[r] Rainaldi Avocat de Naples a la gloire d'avoir inspiré aux Napolitains le desir & la noble émulation de célébrer les vertus du Pape regnant, leur amour & leur vénération pour un si digne Successeur de S. Pierre.

Super statutis municipalibus civitatis Calatiæ Observationes, ubi etiam de antiquo statu & præstantia civitatis ejusdem; Auctore Nicolaa de Simone Jurisconsulta Calatino. Napoli, ex Typographiâ Josephi Severini, 1740. *in*4°. Cet Ouvrage contient 237 pages, sans y comprendre la Préface, ni les Prolégoménes, & est dédié au S[r] Antoine Corsi noble Florentin & Seigneur de la Ville même dont le S[r] de Simone donne au Public les Statuts commentés.

DE MILAN.

On a donné le troisiéme Volume de l'Ouvrage de M. Muratori, intitulé : *Novus Thesaurus veterum Inscriptionum in præcipuis earumdem Collectionibus hactenus prætermissarum, &c Mediolani, ex Ædibus Palatinis*, 1740. *in-fol.* M. Muratori a suivi dans ce Volume le plan qu'il s'étoit proposé dans les deux premiers ; il l'a divisé en sept classes, dont nous donnons ici les titres :

Affectus Liberorum erga parentes, classis 18.

Affectus Conjugum, classis 19.

Affectus fratrum, cognatorum & amicorum, classis 20.

Affectus Patronorum, ac Dominorum erga libertos & servos; atque istorum erga illos classis 21.

Affectus promiscui Libertorum & servorum, classis 22.

Singulares, Munitiores & quisquiliæ, classis 23.

Dubiæ & spuriæ, classis 24.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Il paroît deux Collections des Discours qui ont été prononcés au Parlement de la Grande-Bretagne; l'une imprimée à Dublin & réimprimée à Londres, la seconde imprimée à Londres pareillement. On les débite ici l'une & l'autre depuis peu. La premiere est intitulée: *A Collection of Parliamentary Debates in England, from the year 1668. to the present time.* Ou, *Recueil des Débats qu'il y a eu dans le Parlement en Angleterre depuis l'an 1668. jusqu'à present, imprimé à Dublin, & réimprimé à Londres, & se vend chez Jean Torbuck*, dans Clave - Court, proche de Drury-Lane, 1741. 9 vol. *in*-8°. Cette Collection, qui va depuis la restauration en 1668 jusqu'en 1731. inclusivement, renferme non-seulement les » Débats & les Dis-

» cours de la Chambre basse, &
» ceux de la Chambre haute; mais
» aussi les Discours du Roi à l'ou-
» verture & à la cloture de chaque
» Séance; les adresses des deux
» Chambres, les messages du Roi
» & la Copie de quelques *Bils*
» considerables qui ont été rejettés.
On n'a pas mis dans cette Collection plusieurs Discours qu'on trouve déja imprimés dans d'autres Collections qui ont paru, pour ne point obliger ceux qui les auroient d'acheter deux fois la même chose. Mais l'Editeur promet de faire imprimer ces mêmes Discours à part & par forme de » Supplément, &
» d'y ajoûter toutes les Pieces im-
» portantes qu'on peut avoir omises
» dans cette Collection. On assure qu'on n'y a ni inseré, ni omis rien par esprit de parti, que le dessein de l'Editeur a été de donner aux Lecteurs une idée de l'Histoire & de la constitution de l'Etat d'Angleterre. On assure encore que l'on continuera cette Collection

jusqu'au tems present.

La seconde Collection porte pour titre: *The History and proceedings of the house of Commons of Great Britain, With the speeches and Debates in that house, from the death of her late Majesty Queen Ann. &c.* C'est-à-dire: » Histoire » & Procedures de la Chambre » des Communes de la Grande-» Bretagne, avec les discours qu'on » a faits dans cette Chambre, & » les Débats qu'il y a eu depuis la » mort de la Reine Anne: conte-» nant un Recueil exact & impar-» tial, non-seulement des Discours » & des Débats qui avoient déja » été imprimés, mais aussi de plu-» sieurs autres qui n'avoient jamais » été rendus publics. Avec le nom-» bre de ceux qui ont voté pour » ou contre sur chaque sujet sur » lesquels la Chambre s'est divisée. » A quoi on a ajoûté un *Appendi-» ce* qui renferme 1. divers Ecrits » nécessaires pour éclaircir certains » points dont il est fait mention

» dans les Débats. 2. Les noms
» de tous lesMembres qui ont voté
» ſur les ſujets les plus importans;
» avec les emplois qu'ils poſſe-
» doient ſous le Gouvernement ;
» 3. une Liſte exacte de tous les
» Membres de chaque Parlement,
» avec les changemens qui y ſont
» arrivés par des élections illégales,
» par des élections doubles, par la
» mort de quelques Membres ac-
» tuellement ſéans, ou par les em-
» plois auſquels ils ont été promus.
» Londres, 1741. 3. vol. *in*-8°. «
Cette Collection commence à la mort de la Reine Anne, & va juſqu'en 1733 incluſivement. Elle eſt dédiée au Prince de Galles ; on n'y a pas mis les Débats de la Chambre haute, mais on a ajoûté au bas des pages des notes qui font connoître les Membres du Parlement dont on rapporte les Diſcours, qui marquent les différens emplois qu'ils ont eus, & en quel tems ils en ont été pourvûs. *Le* Libraire qui a publié cette Col-

lection, promet de donner en deux vol. *in*-8°. une Collection qui contiendra les Débats de la Chambre basse depuis la restauration jusqu'à la mort de la Reine Anne.

Ces deux Collections sont utiles & importantes. Cependant il est aisé de remarquer, qu'il manquera à ceux qui n'auront que la derniere, quelque chose qui se trouve dans la premiere; » puisqu'outre » les Discours prononcés dans la » Chambre basse, la premiere Col» lection renferme encore les Dé» bats & sur-tout les diverses pro» testations des Seigneurs; parce » que ces protestations contien» nent toûjours les raisons de ceux » qui se sont opposés à ce qui a été » resolu à la pluralité des voix.

M. Jean-François Nenci Florentin, Membre de plusieurs Académies d'Italie, & connu par sa traduction Italienne en vers du premier Chant de la Henriade, fait imprimer par souscription un *Recueil de Poësies Italiennes*, qui

n'ont point encore paru, entre lesquelles il y a soixante Sonnets choisis : sur la mort de Louis XIV, sur Louis XV & la Reine son épouse, sur la mort de l'Empereur, sur M. le Cardinal de Fleury, M. le Duc de Richemond & Madame la Duchesse de Richemond, M. le Comte de S. Florentin Sécrétaire d'Etat, Madame la Duchesse de Buckingham, M. Pope, l'Amiral Vernon, & sur les Beautez Angloises. L'Ouvrage sera *in*-4°. bien imprimé. Le prix de la Souscription sera de cinq Chelins, dont on payera la moitié en souscrivant & le reste en recevant un exemplaire du Livre.

FRANCE.

DE PARIS.

Briasson Libraire, ruë S. Jacq. à la Science, & à l'Ange Gardien, débite des Livres étrangers qui lui sont arrivés depuis peu.

» Histoire de César-Germanicus.
» Par M. L. D. B. Leide, 1741.
» *in*-8°.

» David Hartley de Lithontripti-
» co à Joann. Stepens-nuper-in-
» vento. Lugd. Bat. 1741. *in*-8°.

» Jac. Phil. Cæpollini Sacrum
» Chronicum. Cum fig. Romæ,
» 1739. *in-fol.*

» Dissertations Critiques sur les
» Chronogrammes. Bruss. 1741.
» *in*-8°.

» Le Arti di Bologna disegnate
» da Annibal-Caracci ed intagliate
» da S. Guilini. fig. in Roma. 1740.
» *in-fol.*

» Musei Teupoli antiqua Numis-
» mata, cum fig. Venet. 2. vol.
» *in*-4°.

» P. Jo. Bouget Lexicon He-
» braïcum & Chaldaïco-Biblicum.
» Romæ. 3. vol. *in-fol.*

» Guill. Cowper Anatomia cor-
» porum humanorum CXIV Tabu-
» lis illustrata edidit Guill. Dun-
» das. Lugd. Bat. 1739. *in-fol.*

» Dan. Bern. Barringii Clavis

» Diplomatica. Hamoveræ. *in*-4°.
» Ejusd. Notitia Scriptorum
» Brunswicensium & Luneburgen-
» sium. Ibid. *in*-8°.
» Léonidas, Poëme traduit de
» l'Anglois. *in*-12. 2 vol.
» Phil. Liebergii Fasciculus Poë-
» matum. Hag. Comit. *in*-8°.
» Théorie & Pratique de la cou-
» pe des pierres & des bois, avec
» fig. par M. Frezier. Strasbourg.
» 3. vol. *in*-4°.
» The alliance betwen Church
» and state, or the necessity and
» Equity of an etablished Reli-
» gion. By M. Wil. Warburton.
» London, 1741. *in*-8°.
» The divine Legation of Moses
» demonstrated. By Wil. Warbur-
» ton. Ibid. 1738. 3. vol. *in*-8°.
» The life of Cicero, by Coniers
» Midleton. Ibid. 1741. 3 vol. *in*-4°.
» A compleat system of opticks,
» &c. By M. Smith. Cambridge.
» 1738. 2. vol. *in*-4°. fig.
» The Odissey of Homer trans-
» lated in verse English, by M.

» Pope. London. 5. vol. *in*-12. fig.

» Poems by the Earls of Roche-
» ster, Boscomon, and Dorset,
» &c. Ibid. 1739. 2 vol. *in*-12. fig.

» Novelle di Bandello. Ibid.
» 1740. 2 vol. *in*-4°.

Charles Osmont, Libraire-Imprimeur, ruë S. Jacq. à l'Olivier, a publié depuis peu un *Projet* de Souscription d'une nouvelle Edition de l'*Histoire de Bretagne*, *composée sur Titres & sur les Auteurs originaux, par Dom Guy-Alexis Lobineau, Prêtre Religieux Benedictin de la Congregation de Saint-Maur, revûë & augmentée de trois Volumes & d'un grand nombre de planches en taille-douce, par Dom Hyacinthe Morice, Religieux de la même Congregation, en 5 vol. in-fol.* Le P. de Lobineau donna en 1707. l'Histoire de Bretagne en 2 vol. *in-fol* Il avoit dessein d'en donner un troisiéme, mais il ne l'a point fait imprimer. Le R. P. D. Hyacinte Morice a entrepris de mettre la derniere main à ce grand Ou-

vrage. Ce sçavant Bénédictin, n'ayant pas jugé à propos de s'écarter de l'usage où l'on est depuis quelque tems de faire imprimer les preuves à la suite des Histoires, a balancé sur le plan qu'il devoit suivre à cet égard, sçavoir s'il feroit imprimer les preuves de son Histoire en des Volumes séparés, ou s'il n'en feroit imprimer que les plus indispensables a la fin de chaque Volume. Ces deux méthodes ont leurs inconvéniens : d'un côté on paroît forcer à acheter des Volumes ou grossis ou multipliés considerablement par des monumens dont on peut se passer, & qui ne sont pas à la portée de tous les Lecteurs : de l'autre côté l'Editeur est contraint d'omettre un grand nombre d'Actes interessans, & il s'expose par le choix même qu'il en fait, à mécontenter une partie de ses Lecteurs. Dom Morice a pris le parti de séparer les preuves de l'Histoire, & de laisser à chacun la liberté ou d'acheter le

tout, ou de ne prendre que l'Histoire. Les preuves feront la matiere de trois Volumes; le premier finira sous les regnes du Duc Jean le Vaillant, le second à la mort du Duc François II. & le troisieme à la fin de la ligue. On mettra à la tête de chaque Volume une Préface Historique sur les mœurs, les usages, & les différens gouvernemens des Bretons. La Préface sera suivie d'un inventaire chronologique des Actes qui sont imprimés dans le Volume, & le Volume sera terminé par une ample Table des matieres & des noms propres; on en ajoûtera à la fin du 3me vol. une géographique, avec un Glossaire pour les mots difficiles à entendre. L'Histoire sera divisée en 2 vol. dont le 1er finira à la mort du Duc François II. & le 2me à la fin de la Ligue. On joindra à celui-ci le Catalogue des Evêques, & des Abbés de la Province, la Liste des Officiers des Ducs de Bretagne, & quelques autres Catalo-

gues non moins curieux. Tous ces Volumes seront ornés d'un grand nombre de planches qui represen-teront les portraits des Ducs, leurs Tombeaux, leurs Sceaux & ceux de la noblesse qu'on trouve à la fin des Actes. L'Ouvrage sera imprimé sur du papier & en caractéres pareils à ceux de l'Edition de 1707. & le premier Volume sera mis sous la Presse au mois de Septembre. Le prix de l'Ouvrage pour les Souscripteurs est fixé à 18 liv. par Volume en feuilles. On payera 9 liv. presentement pour le 1er vol. & 18 liv. en le retirant, sçavoir 9 liv. pour parfait payement du premier vol. & 9 liv. à compte du 2me, & ainsi de suite, de sorte qu'on ne payera que 9 liv. pour le 5me vol. On souscrira pour le 1er vol. jusqu'en Décembre de cette année. Ceux qui n'auront pas souscrit payeront 25 liv. le vol. en feuilles.

Pierre-Michel Huart, Libraire, ruë S. Jacq. à la Justice, débite un *nouveau Traité d'Arithmétique dé-*

montrée, auquel l'Auteur a joint un Traité des *Changes étrangers*, avec la maniere de s'y perfectionner, & un autre de la Tarre & du Courtage que les Marchands Banquiers prennent sur les marchandises & les Lettres de Change. *Dédié à M. le Duc de Gêvres, Gouverneur de Paris. Par le Sieur Loiseau, Géométre* 1741. *in*-12.

Explication abrégée des Coûtumes & cérémonies observées chez les Romains pour faciliter l'intelligence des anciens Auteurs, Ouvrage écrit en Latin par M. Nieuport & traduit en François par M. l'Abbé * * *. Chez Jean Desaint, Libraire, ruë S. Jean de Beauvais. 1741. *in*-12.

Le R. P. Dom Jean de Lannes, Religieux Prêtre de l'Ordre de Cîteaux, ancien Professeur de Théologie, connu principalement par l'Histoire du Pontificat du Pape Eugéne III, vient de donner *celle du Pontificat du Pape Innocent II.* Chez Pierre Giffart, Libraire, ruë S. Jacq. à Ste Thérése. 1741. *in*-12.

Il paroît aussi depuis peu un *abrégé de la Théorie Chimique, tiré des propres Ecrits de M. Boerhaave, par M. de la Métrie, auquel on a joint le Traité du Vertige*, avec la description d'une Catalepsie hystérique, & une Lettre à M. Astruc, dans laquelle on répond à la Critique qu'il a faite d'une Dissertation de l'Auteur sur les maladies vénériennes. Par le même. Chez Lambert & Durand, Libraires, ruë S. Jacq. à S. Landry, à la Sagesse & au Griffon. 1741. *in*-12.

On vient de donner une nouvelle Edition de l'Ouvrage du R. P. Avrillon, Religieux Minime, intitulé : *Réfléxions Théologiques, morales & affectives sur les attributs de Dieu, en forme de Méditations pour chaque jour du mois.* Chez la Veuve Pierres, Libraire, ruë S. Jacq. vis-à-vis S. Yves, à S. Ambroise. 1741. *in*-12. Cette nouvelle Edition du P. Avrillon, si connu par ses Ouvrages de pieté, est beaucoup plus ample & plus cor-

recte que les précédentes ; elle a été revuë & corrigée avec soin par l'Auteur & augmentée considerablement.

Nyon pere, Libraire, Place de Conti, à Ste Monique, débite un Livre intitulé : *Le nouveau parfait Maréchal, ou la connoissance générale & universelle du Cheval.* Par M. Fr. A. de Garsault, ci-devant Capitaine en survivance du Haras du Roi. 1741. *in*-4°. Cet Ouvrage est divisé en six Traitez. 1°. De la construction du cheval ; 2°. du Haras ; 3°. de l'Ecuyer & du Harnois ; 4°. du Chirurgien & des operations ; 5°. du Maréchal ferrant ; 6°. de l'Apoticaire, ou des remedes. On y a joint un Dictionnaire des termes de Cavalerie, avec un grand nombre de figures gravées en taille-douce qui mettent sous les yeux non-seulement le cheval, ses différentes parties, & tous les instrumens destinés & propres à son service, mais encore les herbes & les plantes, qu'on a

coûtume d'employer pour la conservation de sa santé ou pour sa guérison.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal d'Aoust 1741.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XLI.

SEPTEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.





LE JOURNAL DES SCAVANS.

5

SEPT. M. DCC. XLI.

IL TEVE'RE' NAVIGATO, é navigabile, in cui si prova con autorita evidenti e non sospette che ne tempi passati fin d'a sua scaturigine si navigava, che ne presenti navigar si puo al meno da Orte a Ponte nuovo, é ché Alcuni di nobilissimi fiumi ché vi sboccano, particolarmente la Néra, il Chiaggio, la Paglia, ed il Teverene ché Sono; quatro principali, pari-

mente si navigavano, con tré Discorsi, dué, d'elle cause, é d'elle di lui inondation; é di medii loro, e l'altro di remedii d'elle inondazioni d'ella Chiana, con diversi nuovi progetti suoi, non meno, che d'altri, tratti dà; piu celebri Autori, dedicato alla Santita di nostro Signore Papa Benedette decimo quattro da *Lione Pascoli.* In Roma, per Antonio de Rossi vicino alla Rotonda. 1740. Con Licenza de superiori.

C'est-à-dire: *De la Navigation sur le Tibre, Ouvrage où l'on fait voir par des témoignages autentiques & non suspects, que dans les tems passés ce fleuve a été navigable dès sa source, & qu'on peut aujourd'hui le rendre encore tel, & le remonter, du moins depuis Orté jusques à* Ponte nuovo, *& que plusieurs des rivieres qui s'y jettent, particulierement le Chiaggio, la Paglia, la Nera & le*

Teveron, les quatre principales de ces rivieres étoient de même navigables. On a joint aussi à cet Ouvrage trois Dissertations, l'une sur les causes des débordemens du Tibre, l'autre sur les remedes qu'on y peut apporter, & la troisiéme sur les moyens de prévenir les inondations causées par les eaux de la Chiana, & que l'Auteur ou d'autres ont imaginés. Ce Livre est dédié au Pape regnant Benoît XIVme. *Par Lioné Pascoli.* A Rome, chez *Antonio Rossi*, auprès de l'Eglise de la Rotonde, 1740. *Avec la permission des Supérieurs. in-4°. pag.* 87.

IL y a beaucoup de gros Livres où il se trouve moins de choses curieuses qu'il ne s'en rencontre dans le petit Volume dont nous allons rendre compte. Ainsi l'on ne doit pas être surpris que la longueur de notre Extrait paroisse excessive par rapport à la petitesse

du Livre de M. Pascoli. D'ailleurs le sujet dont l'Auteur traite, l'Histoire du Tibre, est un sujet interessant pour tout le monde. Les évenemens arrivés sur ses rives & la vie des grands Hommes en tout genre, qu'il a vû naître, ont été l'objet de nos premieres études.

Notre Auteur dit dans son Epître Dédicatoire adressée au Pape regnant: que les premiers Fondateurs de Rome ont eu en vûë quand ils l'ont bâtie sur la rive du Tibre, de faciliter à cette Ville les moyens de faire un commerce considerable, sans quoi un Etat ne sçauroit être fleurissant ni capable d'entreprendre des conquêtes qui rendent sa puissance redoutable. Les vûes des premiers Fondateurs de Rome ont été suivies par les Souverains leurs Successeurs, & ceux des Consuls, des Empereurs & des Papes qui ont eu à cœur les interêts de leur pays, ont donné une partie de leur attention au soin de tenir le lit du Tibre net afin de le

rendre navigable le plus près de sa source qu'il seroit possible. Il s'en faut beaucoup néanmoins que cette navigation ne soit aujourd'hui dans le point de perfection où elle peut être portée.

On n'a point fait plusieurs travaux nécessaires à l'avancement de la navigation dont il s'agit, & son entretien a souvent été négligé. Mais M. Pascoli, comme lui-même il le dit au Pape, espere que les sentimens nobles & élevés que Sa Sainteté a hérités de ses illustres ancêtres, l'engageront de donner quelques-uns de ses soins à faire nettoyer le lit du Tibre & à le rendre navigable plus près de sa source qu'il ne l'est aujourd'hui. On ne sçauroit en effet former un projet d'une plus grande utilité pour l'Etat Ecclesiastique. C'est dans l'intention de contribuer quelque chose à son exécution que M. Pascoli expose ici ses propres vûës & ses nouvelles idées. Il n'est pas le premier qui ait traité ce sujet dans des Ouvra-

ges imprimés (1). Avant lui, Andrea Bacci, Antonio de Glieffetti, & Corneille Meyer, Ingénieur Hollandois, & plusieurs autres, ont écrit sur cette matiere.

Le principal dessein de notre Auteur étant celui de faciliter le transport par eau & la vente des marchandises & des denrées, on ne sera pas surpris de trouver dans sa Préface quelques observations générales sur l'état actuel du commerce dans les Etats soûmis à la domination temporelle des Souverains Pontifes. L'objet qui le frappe le plus, c'est la disette d'*espéces sonnantes* où se trouve ce pays-là, & qui est causée par une surabondance excessive des *cédules* ou des billets de la Banque de l'Etat, desquelles chacun cherche à se défaire, & que chacun veut éviter de recevoir dans les payemens, quoique le Souverain soit garant de la valeur de ce papier. Il y a long-tems, dit M. Pascoli que j'ai prédit l'in-

(1) Voyez pag. 21.

convenient qui devoit résulter de la multiplication de ces billets. Il y a déja long-tems que j'ai donné le moyen de les prévenir. Les preuves que M. Pascoli rapporte pour montrer qu'il a fait véritablement cette prédiction, nous paroissent avoir de la solidité, mais les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de discuter l'autenticité des témoignages sur lesquels il les établit.

Quant aux remedes qu'il conviendroit d'appliquer au mal dont nous venons de parler, & qui, si l'on ne l'arrête, ira toûjours en s'aigrissant: Notre Auteur propose deux moyens de retirer toutes ces cédules sans faire rien perdre au porteur; il seroit superflu de prouver que la confiance, qui est l'ame du commerce, se retabliroit dès qu'elles auroient été remboursées & supprimées. Le premier de ces moyens seroit d'aliener à vie plusieurs petites parties des revenus de l'Etat, & d'employer les

deniers provenans de cette aliénation à acquiter de nos *cédules*. Par ce moyen la Banque se libereroit sans que son crédit en diminuât, & la mort de ceux qui auroient acquis ces sortes de rentes viageres dégageroit de jour en jour les revenus publics, & les rendroit quites au bout de quelques années. Il ne s'agiroit donc que de trouver des acheteurs, & M. Pascoli se fait fort qu'on n'en manqueroit pas.

Le second moyen seroit de s'aider des cinq millions d'écus d'or que Sixte-Quint a laissés en dépôt dans le Château S. Ange, pour servir aux besoins urgens de l'Eglise. On ne sçauroit plus douter que ce Thrésor n'existe encore réellement, quoique l'on ait cru communément le contraire durant plusieurs années. Mais ce qui se passa en 1709, lorsque le Pape Clément XI. en tira une assez grosse somme qu'il y remit dans la suite, a persuadé tout le monde qu'il étoit

faux que les ſucceſſeurs de Sixte-Quint euſſent diſſipé ce thréſor. On pourroit donc ſe ſervir d'une partie de cet argent pour retirer les *cédules* qui toutes enſemble ne montent point à la valeur de cinq millions d'écus d'or, & employer le ſurplus de cette ſomme ſurabondante à l'achapt de rentes dont le produit ſeroit encore mis à interêt, de maniere que la multiplication continuelle de ce revenu feroit rentrer dans les caiſſes du Pape & dans le dépôt de Sixte-Quint, en quelque tems, l'argent qui en auroit été tiré pour acquiter les *cédules*.

L'argent, dit M. Paſcoli, repa-roitroit dans le commerce dès que les Billets de la Banque auroient été retirés ; mais, ajoûte-t-il, cette operation ne ſeroit pas ſeule ſuffiſante pour faire fleurir le commerce. Il ſeroit encore beſoin de ranimer les Manufactures & l'agriculture. Quant à l'agriculture, il conviendroit de laiſſer à ceux dont les deniers & le travail ont fait

croître les denrées, la liberté de les vendre & quand il leur plairoit, & aux Marchands qu'il leur plairoit, de maniere qu'elles pussent être transportées chez l'étranger sans payer aucune doüane ni autres droits de sortie. Pour ranimer les Manufactures, l'Auteur propose de prescrire le terme de deux ans à tous les Négocians qui trafiquent en draps, en étoffes de toute sorte, en chapeaux, en galon d'or ou d'argent & autres marchandises fabriquées dans les pays étrangers, pour s'en défaire, & de leur intimer en même tems une prohibition expresse d'en introduire d'autres dans l'Etat Ecclesiastique à l'avenir, le tout sous peine d'être condamnés à de grosses amandes. Il faudroit bien alors, dit l'Auteur, que nos dédaigneux qui se trouvent mal vétus, s'ils portent des étoffes, des bas ou des galons fabriqués dans leur pays, consomment nos étoffes & nos autres Manufactures, ce qui encourage-

roit les fabriquans nos concitoïens qui ſe perfectionneroient alors de jour en jour. On verroit bien-tôt réfleurir l'Etat, principalement ſi l'on avoit encore attention à y maintenir la proportion qui doit être entre nos différentes eſpéces, & celle qui doit être entre nos eſpéces, & les eſpéces étrangeres qui ont le plus de cours dans notre pays. C'eſt l'Auteur qui vient de parler.

Il y auroit encore, ſelon lui, trois choſes à faire pour rendre le commerce floriſſant dans l'Etat Eccleſiaſtique; la premiere, c'eſt de rendre le Tibre plus navigable qu'il ne l'eſt maintenant; la ſeconde eſt d'augmenter & de creuſer le baſſin du port de Civitavecchia; & la troiſiéme d'achever les travaux commencés au Port d'Anconne, non point parce que le plan ſur lequel on a travaillé ſoit excellent, mais parce qu'il ſeroit honteux au gouvernement d'abandonner une entrepriſe pour la-

quelle il a déja dépensé des sommes considerables.

M. Pascoli allégue ensuite les raisons qui lui font désaprouver les travaux qui se sont faits à Ancone, & il finit sa Préface en promettant une réponse à ce qu'ont dit contre lui quelques personnes qui au lieu de l'attaquer en politique, lorsqu'il s'agissoit d'affaires d'Etat, l'ont attaqué en Grammairiens pédans sur des mots & sur des phrases qui ne se trouvent point assez correctes, suivant les régles de l'Académie de la Crusca. On peut voir à ce sujet les Nouvelles Litteraires de Florence (2).

Personne n'ignore que le Tibre prend sa source au pied des hautes montagnes de l'Apennin, & qu'après avoir passé dans Rome, il va se jetter à trois ou quatre lieuës de cette Ville dans la mer Méditerranée.... M. Pascoli prétend prouver par le témoignage de Denis d'Halicarnasse, de Pline & d'autres

(2) Du 9 Juin & du 11 Août 1741.

Auteurs anciens, qu'autrefois ce fleuve étoit navigable dès sa source, du moins pour les petites Barques, & dans les saisons où il y a beaucoup d'eau dans les rivieres qui tombent des Apennins. Aujourd'hui la navigation du Tibre ne remonte pas plus haut qu'Orté, à deux milles au-dessus de l'embouchure de la Néra dans ce fleuve. Au-dessus d'Orté, situé environ à cinquante milles de Rome, le Tibre ne porte point bateau. Les soins & les dépenses de Jules II n'ont rendu ce fleuve navigable qu'en descendant depuis Orté jusqu'à la mer. La mort prématurée de ce Pape si célébre l'empêcha de faire travailler à la partie du lit du Tibre, qui est au-dessus d'Orté. Si quelques-uns de ses successeurs ont formé le dessein de continuer son entreprise, ou bien ils n'en ont pas tenté l'exécution ou les travaux des personnes qu'ils y ont employées, n'ont point eu de grands succès.

Notre Auteur non content de remonter le Tibre, entre encore, pour ainsi dire, dans le lit des rivieres qui s'y jettent. Il parle surtout de la Paglia, & de celle des deux rivieres qui portent le nom de *Chiana*, laquelle tombe dans une des rivieres que reçoit le Tibre. Il est persuadé que les crûës soudaines ausquelles ce fleuve est si sujet, ne proviennent pas comme beaucoup de personnes l'ont cru dans tous les tems, d'une quantité d'eau excessive que notre Chiana y fasse entrer, & les raisons qu'il allégue semblent bien fondées. Il nous assure qu'ayant examiné le cours de cette Chiana avec attention & dans les différentes saisons, il ne lui a point paru qu'elle rassemblât une quantité d'eau assez considerable pour causer les débordemens dont il s'agit ici. Il y a beaucoup plus d'apparence, selon lui, que les inondations du Tibre proviennent de trois autres causes. La premiere, c'est le peu de soin

qu'on a de tenir ſon chenail libre & de netoyer ſon lit.

On ſouffre qu'il ſoit embarraſſé par les pilotis qu'on a faits pour l'utilité & la conſervation des moulins conſtruits ſans diſcretion ſur ſes rives, ou placés même dans ſon canal, & l'on n'a point le ſoin convenable pour faire entraîner par le cours de l'eau les vaſes & les immondices qui tombent dans ce fleuve, ni pour démolir les maſures qui s'y trouvent encore.

La ſeconde cauſe des débordemens du Tibre, ce ſont les vents du Midi qui le refoulent & le font gonfler. La troiſiéme, ce ſont les torrens de l'Apennin qui ont leur écoulement dans le Tibre & qui font entrer ſubitement dans ſon canal une quantité d'eau plus grande que celle qu'il peut faire écouler dans la mer. L'Auteur non content d'avoir bien expoſé les détails, ſuggere encore differens moyens pour y remédier. Il avoüe

qu'ils ne sont pas tous de son invention, & il reconnoît pour Auteur de la plûpart de ces expédiens, M. Meyer, célébre Ingénieur Hollandois, dont l'industrie a défendu avec succès contre les eaux du Tibre, plusieurs Contrées, & principalement l'un des Fauxbourgs de Rome; mais il est assez connu des Sçavans par plusieurs Ouvrages remplis de choses très-curieuses, & qu'il fit imprimer dans cette Capitale à la fin du dernier siécle. M. Pascoli nous apprend même que ce furent les Ouvrages de M. Meyer qui lui donnerent du goût pour le genre d'étude auquel il s'est attaché. Ce goût devint même si vif qu'il l'engagea à faire le voyage de France, de Hollande, & d'Angleterre, pays où il avoit entendu dire que l'Hydraulique ou la partie de la Méchanique qui enseigne la conduite des eaux, étoit très-cultivée, ainsi que les Arts dont elle se sert. Il ne revint dans l'Italie, son pays natal, qu'après

avoir bien examiné les moulins, les digues, les jettées, les écluses, & toutes les machines qui servent à nettoier comme à creuser les bassins des ports & les canaux. Les réfléxions que M. Pascoli joint à celles qu'il emprunte des autres, sont d'un homme né avec du talent pour les méchaniques, mais il en fait une qui est d'un homme très-sensé. C'est qu'il est comme nécessaire de n'employer aux travaux qu'on veut opposer aux débordemens des eaux que des habitans du pays où se font ces travaux, parce qu'ils ont un interêt particulier à la durée des ouvrages construits pour garantir leurs terres & leurs maisons, d'un fleuve aussi terrible que les inondations subites.

Notre Auteur, pour délivrer le Tibre des moulins, soit à farine, soit à huile qui l'embarrassent aujourd'hui, propose de les placer à la chûte des eaux des aqueducs de Rome, où ils ne feroient aucun obstacle à la navigation. Il pré-

tend qu'on pourroit tirer de ces moulins assez d'huiles & de farines pour fournir à la consommation du peuple de Rome. Gènes, ajoûte-t-il, qui contient, si l'on y comprend les Bourgades, qui sont comme ses Fauxbourgs, autant de monde que la Capitale de la Chrétienté, ne tire ses huiles & ses farines que des moulins que font tourner les chûtes d'eau de ses aqueducs.

M. Pascoli nous instruit des raisons qui l'empêchent de proposer des moulins à vent pour suppléer aux moulins du Tibre qu'il veut détruire. J'avois cru autrefois, dit-il, le secours des moulins à vent très-utile, mais la réfléxion m'a désabusé, en me faisant concevoir que ces machines ne peuvent pas être dans notre pays d'un usage journalier & aussi commode qu'elles le sont en France, en Hollande & dans d'autres pays au-delà des monts, par rapport à Rome. Dans toutes les contrées dont je parle,

ajoûtet-il, on peut planter ces moulins sur des Dunes ou bien sur des Butes placées au milieu d'une grande plaine, où le vent souffle uniment & pour ainsi dire d'une même haleine. Mais l'Etat Ecclesiastique est un pays montueux , & le vent qui souffle ordinairement par bouffées venant encore à s'engager dans les gorges des montagnes, y est souvent déterminé à deux vents qui sont contraires l'un à l'autre quand ils se rencontrent au sortir de ces gorges. Ces bourasques sont plus propres à renverser des moulins qu'à les faire tourner. Voilà pourquoi, continue-t-il, j'ai laissé en fagots les pieces d'un de ces moulins que j'avois fait faire sur le modéle de celles du moulin des Chartreux de Paris, & ceux qui ont voulu construire ici de ces moulins n'ont élévé qu'un bâtiment inutile.

La rapidité du Tibre est si grande dans plusieurs endroits de la partie de son lit supérieure à Otré

qu'il paroît comme impossible que des Barques puissent le remonter. Notre Auteur prétend néanmoins qu'on peut surmonter cette rapidité, & il entre à ce sujet dans des détails, pour ainsi dire, Topographiques, où les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de le suivre. D'ailleurs ils sont plûtôt de la compétence d'un Ingénieur chargé par le Souverain d'examiner sur les lieux le devis d'un Ouvrage, & la possibilité des moïens proposés pour l'exécution, qu'interessans pour de simples Lecteurs.

Comme le projet de notre Auteur est non seulement de rendre le Tibre navigable au-dessus d'Orté, mais aussi d'en rendre la navigation plus commode & plus utile depuis ce point-là jusqu'à la mer ; il lui convient, après avoir traité de la premiere partie de son projet, de parler de la seconde. C'est ce qu'il va faire.

La meilleure preuve qu'on puisse apporter de la possibilité d'une

entreprise, c'est de montrer qu'elle a été déja exécutée : or au lieu qu'une Tartane de cent tonneaux peut à peine aujourd'hui remonter jusqu'au port de Rome, & encore à la faveur de quelque crûe d'eau: Autrefois les bâtimens de quatre cens tonneaux abordoient au Champ de Mars. Le vaisseau qui, sous le regne de Caligula, débarqua dans Rome l'Obélisque que Sixte-Quint a érigé dans la place de S. Pierre, & qui est d'une seule piece dont le poids fut vérifié, quand on l'éleva, devoit être au moins de quatre cens tonneaux, & tirer par conséquent au moins dix ou douze pieds d'eau. Je dis au moins, car un bâtiment de ce port là, & qui seroit construit suivant les proportions en usage dans l'Architecture navale des modernes, en tireroit bien davantage. Mais on sçait que les vaisseaux des anciens Romains qui alloient à rame comme à voile, plongeoient moins que les nôtres. On voit encore par Ti-

te-Live & par d'autres Auteurs anciens que des bâtimens qui devoient tirer beaucoup d'eau, ont remonté jusqu'au Champ de Mars.

Le projet de M. Pascoli l'engage donc à parler de la nécessité & à traiter des moyens de nettoyer la portion du lit du Tibre, laquelle est dans Rome. Il suggere plusieurs expédiens pour venir à bout de cette entreprise, qui malgré les dépenses qu'elle exige, ne seroit point à charge à ceux qui voudroient bien en avancer les frais. Ils seroient suffisamment indemnisés par les Statuës antiques, les colomnes de marbre & les autres curiositez qu'on retireroit de ce fleuve.

La facilité du transport des denrées & des marchandises, ne seroit pas le seul avantage qui résulteroit du nettoyement du Tibre. Ses eaux qui sont naturellement aussi saines que celles de plusieurs fleuves qui font la boisson ordinaire des habitans de leurs rives, re-

deviendroien

deviendroient potables comme elles l'étoient autrefois, ce qui seroit d'une grande commodité pour une partie des habitans de Rome.

Quoique cette Ville ne soit éloignée que de trois ou quatre lieuës de la mer, il y a néanmoins beaucoup à travailler dans la partie du lit du Tibre qui est entre son embouchure & cette Capitale. Notre Auteur propose plusieurs moyens imaginés, soit par lui-même, soit par d'autres pour approfondir & nettoyer cette portion du Tibre comme pour abréger le tems qu'on employe à se rendre de Porto à Rome, ou de Rome à Porto. Il propose de creuser dans le lieu qu'il indique un canal de deux milles qui allant en ligne droite d'un point du lit naturel du Tibre à un autre point, accourciroit son canal tortueux, ce travail serviroit encore à donner plus de cours aux eaux du Tibre qui coule trop rapidement au-dessus de Rome & trop lentement au-dessous. On pré-

viendroit encore par là, ou du moins l'on diminueroit les inondations du fleuve, parce que ses eaux s'écouleroient plus promptement dans la mer. M. Pascoli ne se tient pas à cet expédient contre les débordemens du Tibre. Il propose de faire en plusieurs endroits des éperons & d'autres ouvrages qui concoureroient au même but.

Il est d'autant plus nécessaire de se précautionner contre les débordemens du Tibre, qu'ils sont souvent imprévûs & qu'ils surviennent lorsqu'on s'y attend le moins. Ce fleuve capricieux inonde quelquefois toute la plaine, sans que ni des pluies abondantes, ni des vents du midi obstinés à rallentir son cours, ayent fait prévoir la crûë soudaine de ses eaux, & par conséquent avant qu'on ait songé à retirer le bétail des prairies, ni mis à couvert les biens de la terre & les effets qui peuvent être transportés.

L'Auteur, après être entré dans

quelques détails sur les denrées que Rome, à la faveur du rétablissement de la navigation du Tibre, tireroit de plusieurs contrées de l'Etat Ecclesiastique, bien plus aisément & à moins de frais qu'elle ne les peut tirer aujourd'hui, termine son Ouvrage par un nouvel éloge du Pape Jules II. On n'en doit point être surpris. De tous les Souverains Pontifes, Jules II est celui qui a eu le plus à cœur le projet de rétablir la navigation du Tibre.

S^ti ZENONIS VERONENSIS Episcopi Sermones, nunc-primùm quâ par erat diligentiâ editi.

C'est-à-dire : *Discours de S. Zénon, Evêque de Vérone, mis au jour pour la premiere fois, avec le soin nécessaire, &c. Par Pierre & Jerôme Ballerini, freres & Prêtres de Vérone. Petit in-folio de 432. pag.* A Vérone, chez Augustin Carattoni, 1739.

SAINT Zénon eſt, ſelon Mrs Ballérini, un des plus anciens Peres de l'Egliſe Latine, dont les Diſcours ayent paſſé juſqu'à nous, & qui méritoient le plus d'y paſſer. Mais toutes les Editions qui nous en avoient été données juſqu'à preſent, étoient ſi imparfaites, & remplies de tant d'autres Sermons qui portoient fauſſement le nom de ce Saint; que le Pere Mabillon, dans ſon *Traité des Etudes Monaſtiques*, mettoit en queſtion, ſi S. Zénon étoit véritablement l'Auteur des Diſcours qui portoient ſon nom, & même quel en étoit le véritable Auteur. Neuf différens Manuſcrits, & un entr'autres qui a plus de 900 ans d'antiquité qui appartient à l'Abbaye de S. Remy de Reims, & que M. le Marquis Maffei, pendant ſon ſéjour en France, a conféré avec les autres, ont mis heureuſement Mrs Ballérini en état de décider la queſtion, & de donner à cette Edition toute la

perfection dont elle étoit susceptible.

Si l'on y trouve cependant encore quelques Discours qui paroîtront tronqués, d'autres pleins de répétitions, & plusieurs qui n'ont ni cette beauté de style, ni cette solidité de pensées qu'on admire dans la plûpart des Sermons de ce saint Evêque : ils pensent qu'on doit en rejetter uniquement la faute sur le zéle mal entendu de ceux qui les aïant recueillis, ont donné indifféremment tout ce qu'ils ont trouvé de lui dans ses papiers, sans examiner, si tout étoit également digne de voir le jour.

Pour rendre cette Edition plus complette, ils discutent fort au long dans trois Dissertations préliminaires tout ce qui regarde les Ecrits & la personne de S. Zénon; dans la premiere ils font voir sur quel fondement ils ont établi la distinction des vrais Traitez de ce Saint d'avec ceux qui lui sont faussement attribués. Ils y prouvent 1°. que

les 93 Sermons qui paroissent les premiers dans cette nouvelle Edition, sont d'un seul & même Auteur, & répondent aux raisons que Baronius, Bellarmin, M. Dupin & plusieurs autres Critiques ont apportées, pour établir le contraire. 2°. Ils montrent par une foule de preuves, & surtout par les différens traits qui s'adressent aux Ariens, & à divers autres Hérétiques, que l'Auteur de ces Discours vivoit incontestablement dans le quatriéme siécle, qu'il ne peut être autre que S. Zénon Evêque de Vérone, & que cette Ville n'avoit eu qu'un seul Evêque de ce nom, quoique la plûpart des Auteurs en ayent jusqu'à present compté deux, dont ils supposent que le premier avoit souffert le Martyre sous l'Empereur Gallien, & que l'autre avoit vécu sous le regne de Julien.

La seconde Dissertation tend à justifier la doctrine répanduë dans les Sermons de S. Zénon. On y ex-

plique quelques-unes de ses expressions, dans lesquelles le P. Pétau avoit cru trouver des traits d'Arianisme, & différens autres endroits où il semble favoriser les erreurs des Pélagiens sur le dogme du péché originel & sur celui de la grace. On convient cependant qu'il lui est échappé plusieurs fois d'avancer sur toutes ces matieres certaines propositions un peu dures, comme il est arrivé à la plûpart des anciens, qui ayant écrit avant la naissance des Hérésies, ne prévoyoient pas l'abus qu'on pouvoit faire de différentes expressions, nnocentes au fonds, mais peu nesurées, dont les Novateurs ont rofité dans la suite pour insinuer urs erreurs.

Mrs Ballérini ont rassemblé dans troisiéme Dissertation tout ce ils ont trouvé de plus cer- sur la vie & la naissance de énon. Mais malgré leurs reches, ils n'ont pû guéres nous ner que des conjectures sur sa

patrie ; on croit communément qu'il étoit Grec d'origine, & M. le Marquis Maffei est de ce sentiment. Mais S. Zénon écrivoit, selon Mrs Ballérini, si purement & si facilement en Latin, il avoit même une si grande connoissance des bons Auteurs qui ont écrit en cette Langue, qu'il leur paroît impossible qu'elle ne lui fût pas naturelle. Cette raison, & quelques autres encore les portent à croire qu'il étoit né en Affrique. On lui trouve le feu & le stile qu'on remarque dans les bons Ecrivains de ce Pays-là, ce qui fait que Gaspar Barthius le nomme l'*Apulée Chrétien* ; il est probable qu'il fut nommé Evêque de Vérone en 362, la derniere année de l'Empire de Julien. On voit en général qu'il travailla beaucoup à la conversion des Infidéles & des Ariens, & vraisemblablement il mourut en 380.

Mais doit-on le mettre au rang des Martyrs ou simplement dans

celui des Confeſſeurs ; c'eſt, au jugement de nos ſçavans Editeurs, un problême hiſtorique, auſſi difficile que dangereux à reſoudre. Si on lui enleve la Couronne du martire, on court riſque, diſent-il, de ſcandaliſer les peuples & une infinité de perſonnes pieuſes, accoûtumées depuis longtems à honorer S. Zénon comme Martir ; elles regarderont comme une eſpéce d'irréligion, d'attaquer la Tradition de pluſieurs Egliſes, dont quelques unes, & en particulier celle même de Vérone, mais ſeulement depuis le milieu du 14me ſiécle l'honorent en cette qualité. D'un autre côté, ajoûtent-ils, ne doit-on pas redouter la cenſure de ceux qui ayant autant de Religion que de lumiere, ſoûtiennent avec raiſon, que ce n'eſt pas honorer les Saints, mais au contraire les dégrader, que de prétendre établir la vénération qu'on doit à leur mémoire ſur des opinions ou fauſſes ou du moins incertaines. Pour évi-

ter de tomber dans aucun de ces deux inconvéniens, si cependant c'est l'éviter, Messieurs Ballérini se contentent d'apporter les raisons pour & contre ce sentiment; mais de maniere, disent-ils, qu'il ne sera pas difficile aux Lecteurs éclairés de décider la question. Ils terminent enfin cette Dissertation par l'Histoire du culte de S. Zénon, qu'ils trouvent répandu dans la plûpart des Villes d'Italie en plusieurs de celles d'Allemagne, & même en quelques Eglises de France.

Viennent ensuite les Sermons de S. Zénon, ils les publient sous le nom de *Traités*, TRACTATUS, titre qu'ils portent dans les Manuscrits les plus anciens, & que les Peres donnoient aux Discours qu'ils faisoient à leurs peuples, comme on le voit par les Sermons de S. Gaudence, de S. Augustin, de S. Léon, &c. qui sont ainsi intitulés. Ils ont partagé les Sermons de S. Zénon en deux Livres, dans

le premier ils ont mis ceux qui ont quelque étenduë, & dans le second les plus courts. A l'égard des Traitez qui lui ſont fauſſement attribués & qui ſont au nombre de onze, ils les ont rejettés dans un Appendice qu'on trouvera à la fin de tout l'Ouvrage ; ils prouvent que de ces onze Diſcours les deux premiers ſont d'un Evêque Grec nommé *Potamius*, mais qui n'eſt connu que par une Lettre écrite à S. Athanaſe, qui ſe trouve dans le Spicilége de Dom Luc d'Achery ; elle eſt du même ſtile que ces deux Sermons, c'eſt-à-dire d'une obſcurité & d'une barbarie ſi grande, que Mercure lui-même, diſent nos Editeurs, n'y pourroit rien comprendre. Les cinq autres Diſcours ſuivans ſont de S. Hilaire de Poitiers, contemporain de S. Zénon, & les cinq derniers ont été traduits ſur le Grec de S. Baſile, mais avec de grandes libertés, & ſelon toutes les apparences par le célébre Ruffin Prêtre d'Aquilée.

Messieurs Ballérini ont accompagné tous ces Traités de notes, qu'ils ont placées au bas des pages, & dont les unes purement grammaticales ne servent qu'à éclaircir le sens, ou à justifier la pureté & l'antiquité de certaines expressions rares & singulieres dont S. Zénon a fait usage. Les autres regardent différens points d'Antiquité Sacrée & profane qu'il a touché en passant dans ses Discours. Nos Editeurs avertissent que comme ils écrivoient pour tout le monde, ils ont cru devoir tout expliquer, & par conséquent qu'on ne doit pas être surpris de ce qu'ils se sont quelquefois un peu étendu sur des choses fort connuës des Sçavans.

Nous ne dirons rien en particulier des Sermons de S. Zénon, nous remarquerons seulement qu'on y trouve une infinité de témoignages très-précis en faveur des principaux dogmes de la foi & de l'ancienne discipline de l'Eglise, & principalement dans ce qui concerne

l'administration des Sacremens. On y voit, Traité 35, Liv. 2, que de son tems, où, selon l'usage, on plongeoit entierement dans l'eau ceux qui recevoient le baptême, on prenoit la précaution de la faire chauffer, & que pour donner plus de facilité de la renouveller, elle couloit sans cesse dans le Baptistaire par des canaux faits exprès pour cet usage. Ainsi, disent Mrs Ballérini, les Auteurs nous apprennent-ils, que les Papes Innocent I & Sixte III avoient fait orner le Baptistaire de Rome de deux Cerfs d'argent qui y versoient continuellement de l'eau. S. Zénon nous apprend encore qu'on donnoit à chacun des nouveaux baptisés un denier d'or. Quoiqu'il soit le seul qui fasse mention de cette coûtume, comme il en parle en deux endroits, & qu'il joint ce denier au sel, & à la robe blanche, qu'on donnoit réellement après le Baptême, nos Auteurs montrent par différentes raisons

qu'il faut entendre ce denier à la lettre, & non dans un ſens miſtique. Ils ne manquent pas non plus d'inſiſter ſur un autre endroit de ces Sermons, dans lequel il eſt dit qu'on expoſoit après leur mort les corps des fidéles dans les Egliſes, tandis qu'on célébroit les ſaints Miſtéres. Mais un point qu'il ne faut pas oublier, & ſur lequel Meſſieurs Ballérini ſe ſont arrêtés avec plaiſir dans la note qu'ils ont miſe ſur un endroit du Traité 50 du ſecond Livre, c'eſt qu'il y eſt dit en termes formels, qu'anciennement & du moins dans l'Egliſe de Vérone on ordonnoit les Miniſtres Sacrés le jour même de Pâque, d'où l'on tire un témoignage unique à la vérité, mais très-précis, pour détruire l'opinion de pluſieurs Sçavans, & entr'autres du dernier Editeur des Œuvres de S. Léon, qui a prétendu avec le P. Mabillon, que jamais les Ordinations ne s'étoient faites le jour de Pâques, ce qui pouvoit être

'tai de quelques Eglises, mais non
pas de toutes.

C'en est assez pour faire sentir combien les Discours de S. Zénon sont précieux, & combien on doit être obligé au soin que Messieurs Ballérini ont pris de nous donner cette nouvelle Edition.

*EXPLICATION ABRÉGÉE des Coûtumes & Cérémonies observées chez les Romains, pour faciliter l'intelligence des anciens Auteurs; Ouvrage écrit en Latin par M. de Nieupoort, traduit par M. l'Abbé ****.* A Paris, chez Jean Desaint, Libraire, ruë S. Jean de Beauvais. 1741. *in*-12. pag. 414. compris la Table des matieres qui est très-ample.

Comme il n'y a personne, dit le Traducteur dans une courte Préface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage, parmi ceux qui ont de l'éducation, qui n'aim-

l'Hiſtoire Romaine, & tout ce qui contribue à l'éclaircir, il ſe flatte que le public ſentira aſſez la néceſſité & l'utilité de l'Ouvrage que nous annonçons aujourd'hui.

Quoique ce ne ſoit pas ſon deſſein, pour me ſervir de ſes termes, de rabaiſſer le mérite d'un Livre qui a paru à Paris il y a deux ans, ſous le titre *des mœurs & des uſages des Romains*, & qu'il convienne que ce Livre eſt aſſez bien écrit, & composé d'excellentes remarques fidélement extraites des Auteurs, qui ont écrit ſur ces matieres, il obſerve cependant que l'ordre manque dans cet Ouvrage, que l'Auteur y paſſe rapidement d'un ſujet à un autre, ſacrifiant l'arrangement à la varieté, & la méthode à l'abondance, qu'on n'y trouve pas un mot ſur la Juriſprudence des Romains, & que leur Religion y eſt traitée fort ſuperficiellement, qu'il omet une grande quantité de choſes importantes, tandis qu'il s'arrête quelquefois à

ce qu'il y a de moins curieux, de plus commun, de moins utile pour l'intelligence des anciens Auteurs.

Ce dernier article, selon lui, a été le principal objet de M. de Nieupoort, & c'est par là sur-tout qu'il croit que son travail sera d'une grande ressource pour tous ceux qui cultivent les Belles-Lettres Latines, & qui se plaisent à étudier les bons Ecrivains de l'Antiquité, sur-tout les Poëtes. Dans la Préface qui suit immédiatement l'Avertissement du Traducteur, M. de Nieupoort nous assure que son Ouvrage servira principalement aux jeunes Etudians en Droit, puisque sans la connoissance des moeurs & des usages des Romains il est impossible d'entendre plusieurs Loix, plusieurs titres même du Code & du Digeste.

Il y a cependant dans le Livre des mœurs & des usages des Romains des choses qu'on chercheroit en vain dans celui-ci; mais en revanche le Traducteur avertit

qu'on trouvera dans l'Ouvrage de M. de Nieupoort une grande quantité d'autres articles bien plus curieux & d'une autre importance, d'où il conclut que ces deux Livres ne se doivent point nuire.

L'Ouvrage de M. de Nieupoort est partagé en six Livres, dont chacun est subdivisé en plusieurs Chapitres. Dans le premier il traite des différens ordres dans lesquels le peuple Romain étoit divisé, des Comices en général & en particulier.

Comme on ne peut bien connoître les anciens usages des Romains sans remonter jusqu'à l'origine de la Ville de Rome, l'Auteur commence par en rappeller l'origine, mais en peu de mots, & sans se jetter dans aucune des discussions qui partagent les Sçavans à ce sujet.

Nous n'entreprendrons point de donner l'analyse de cet Ouvrage, la diversité des matieres qui y sont traitées, & la maniere abrégée avec laquelle l'Auteur les a expo-

posées le rendent peu susceptible d'extrait ; il nous suffira, pour en donner quelque idée, de rapporter ce qui nous a paru de plus propre à le faire connoître, & ce qui le distingue avantageusement de tous ceux qui ont traité la même matiere.

Nous observerons donc que dans le Chapitre cinquiéme du premier Livre où l'Auteur parle de l'*Ordre des Chevaliers*, après avoir expliqué leurs prérogatives, & leurs fonctions, il ajoûte, comme personne ne l'ignore, que c'étoit de leur corps qu'étoient tirés les Fermiers des revenus de la République, sur quoi il remarque dans une Note qu'il a renvoyée au bas de la page, que » comme » Financiers ils étoient nommés » *Scripturarii*, que Ciceron leur » donne le titre d'*amplissimi homi-* » *nes*, d'*honestissimi*, d'*ornatissimi*, » & qu'il dit que la fleur des Che- » valiers Romains, l'ornement de » la Ville, & la force de la Repu- » blique étoit renfermée dans

» l'ordre de ces Financiers. Le mot
» de *splendor* leur étoit affecté.
» Qu'est-ce en effet qui brille plus
» encore aujourd'hui que les Fi-
» nanciers. Nous n'avons pas ce-
» pendant une si haute idée de
» leur Etat qu'on en avoit à Rome.
» Il y a parmi eux de fort honnêtes
» gens, mais la richesse n'est pas ce
» qui les rend le moins recom-
» mandables.

Dans le second Livre l'Auteur entreprend de faire connoître les Magistrats grands & petits, ordinaires & extraordinaires, ceux de la Ville & ceux des Provinces; on y voit qu'une des fonctions des Ediles qui étoient comptés parmi les premiers Magistrats, étoit d'examiner les Pieces de Théatre, d'où notre Auteur conclut qu'ils ont dû avoir quelque droit d'approbation & d'examen par rapport aux *Livres* qu'on publioit.

Le troisiéme Livre qui ne contient que deux Chapitres, traite dans le premier des jugemens par-

ticuliers, » c'eſt-à-dire de tout ce » qui regarde la diſcuſſion, l'exa- » men & la déciſion des conteſta- » tions qui naiſſoient au ſujet des » affaires des particuliers. « Dans le ſecond Chapitre on trouve ce qui concerne les jugemens publics, » c'eſt-à-dire, ceux qui avoient » lieu pour raiſon de crimes. Ils » étoient ainſi appellés, parce que » dans ces jugemens l'*action eſt ou- » verte à tout le monde*, « il a tiré tout ce qu'il dit dans ce Livre de différens Auteurs modernes, qu'il a extrêmement abrégés, méthode qui dans une matiere déja obſcure d'elle-même ne lui a pas permis d'y donner toute la clarté & même tout l'ordre qu'on pourroit y deſi- rer. On en peut dire autant de quelques remarques qu'il y a join- tes touchant les ſupplices auſquels on condamnoit les criminels.

Dans le quatriéme Livre il ex- plique les Cérémonies Religieuſes des Romains, cérémonies, dit-il, qui en beaucoup de choſes s'accor-

dent avec celles des Grecs, en sorte que l'explication qu'il en donne, convient également aux unes & aux autres. Les Dieux que les Romains adoroient, les Ministres qui étoient employés au culte de ces Dieux, & le culte qu'ils leur rendoient font l'objet de ce Livre. Comme c'étoit aux Prêtres qu'il appartenoit de régler le tems chez les Romains. Il a inseré dans ce Livre un Chapitre sur l'année, les mois, le partage & la distinction des jours parmi eux. Le dernier Chapitre, qui est assez étendu, traite des Jeux des Romains qui le plus souvent se célébroient en l'honneur des Dieux, & passoient pour un acte de Religion.

Après avoir dit qu'une des manieres de prendre les augures par les oiseaux consistoit à presenter une certaine pâte à des poulets, & que s'ils la mangeoient avec avidité, l'augure étoit regardé comme favorable, M. de Nieupoort observe que selon le cours de la na-

ture, il étoit aiſé aux Romains d'avoir plûtôt d'heureux auſpices que de malheureux, parce qu'il étoit facile d'affamer aſſez les poulets deſtinés à cet uſage, pour qu'ils mangeaſſent avec avidité. Auſſi voit-on que les Magiſtrats & les gens en place ne manquoient jamais d'avoir des auſpices tels qu'il convenoit au bien général de la République, ou quelquefois même à leurs interêts perſonnels.

Il s'agit dans le cinquiéme Livre de la milice Romaine, & l'Auteur avoüe qu'il a emprunté la plûpart des choſes qui y ſont contenuës, des cinq Livres de Juſte-Lipſe *de Militiâ Romanâ.* Il ajoûte qu'il y a néanmoins inſéré pluſieurs choſes qui ne ſe trouvent point dans cet Auteur. La levée des Soldats, leurs différens ordres, leurs armes, leur maniére de ranger une armée, & leur diſcipline militaire font la matiere des cinq Chapitres dans leſquels ce Livre eſt partagé.

Enfin dans le ſixiéme Livre il

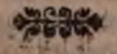
examine la vie privée des Romains, ce qui regarde leurs vétemens, leurs repas, & leur monnoye. Sur ce dernier article comme ſur tous les autres qu'il traite dans cet Ouvrage, l'Auteur n'entre dans aucunes des difficultez qui ont été juſqu'à preſent l'écueil des Sçavans, il laiſſe aux Critiques à diſcuter tous les points qui ont quelque obſcurité, & ſe contente d'expoſer d'une maniere très-conciſe, ce qui lui a paru de plus vraiſemblable ſur une infinité de matieres qui par la maniere ſuccinte, & quelquefois équivoque dont les anciens Auteurs en ont parlé, ne ſont & ne peuvent être jamais bien connuës, même de ceux qui ſont les plus verſés dans les Antiquitez Romaines.

On trouvera encore dans ce Livre, & toûjours fort en abregé, ce qui concerne les meſures & les poids des Romains. Leurs mariages, leurs noms de maiſon & de famille. Les formalitez qu'ils obſervoient

ſervoient dans l'affranchiſſement de leurs eſclaves, & l'étendue du pouvoir que les peres avoient ſur leurs enfans; enfin dans le dernier Chapitre de ce Livre & de tout l'Ouvrage, l'Auteur, pour me ſervir de ſes termes, parle du dernier Acte de la Comédie humaine, c'eſt-à-dire des cérémonies que l'on obſervoit aux funérailles. » Les devoirs » de la ſépulture ont, *dit-il*, toû- » jours été & ſont encore en uſage » chez toutes les Nations de la » terre; marque certaine, *ajoûte- » t-il*, que c'eſt la Loi naturelle » qui inſpire ces devoirs; mais les » ténébres du Pagaiſme ayant of- » fuſqué la raiſon, ce devoir ſi » pieux & ſi raiſonnable fut chan- » gé en ſuperſtition, & chacun ſe » preſcrivit des cérémonies parti- » culieres, preſque toutes fondées » ſur les erreurs où il étoit tou- » chant la vie future. Les anciens » avoient grand ſoin d'enſévélir » les morts, étánt perſuadés que » les ames dont les corps demeu-

» roient sans sépulture, n'étoient
» point admises dans le séjour des
» bienheureux, ou du moins
» qu'elles étoient errantes pendant
» quelque tems sur les bords du
» Stix. La crainte qu'ils avoient
» d'être exposés à ce malheur, faisoit
» qu'ils n'appréhendoient aucun
» genre de mort plus que le nau-
» frage, & qu'ils avoient inventé
diverses cérémonies pour suppléer
aux honneurs de la sépulture à l'égard de ceux qui de quelque maniere qu'ils eussent péri, en avoient été privés.

Au reste, quoique l'Auteur passe très-rapidement sur la plûpart des coûtumes & des cérémonies des Romains dont il fait mention, on peut dire cependant qu'il a rempli son principal objet, qui étoit de s'arrêter à ce qui étoit nécessaire, pour faciliter l'intelligence des Auteurs Grecs & Latins.



NOUVEAUX TRAITE'S de Trigonométrie rectiligne & sphérique, démontrés par une méthode nouvelle & plus facile que celle que l'on a employée jusqu'à present. Accompagnés de Tables des sinus tangentes & sécantes en parties réelles, des Logarithmes, des nombres naturels depuis l'unité jusqu'à vingt mille, & des logarithmes des sinus & des tangentes mises dans l'ordre le plus naturel & le plus commode. Ouvrage utile à ceux qui veulent étudier l'Astronomie, la Géographie, la Navigation, & les autres parties des Mathématiques qui dépendent de la Géométrie des solides. Avec un traité de Gnomonique, dans lequel on applique le calcul des deux Trigonométries à la construction des Cadrans solaires; suivi d'une Table des angles horaires pour les Cadrans horizontaux & verticaux, & de plusieurs autres Tables utiles dans la

Gnomonique. Le tout enrichi de figures gravées en taille-douce. Dédiés à Messieurs de l'Academie Royale des Sciences. Par M. Déparcieux, Maître de Mathématiques. Vol. in-4°. A Paris, chez *Hippolyte-Louis Guerin*, & *Jacques Guerin*, Libraires, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. 1741.

CET Ouvrage, ainsi que le titre l'annonce, contient trois parties, la Trigonométrie rectiligne, la Trigonométrie sphérique, & la Gnomonique. Nous nous arrêterons peu sur la Trigonométrie rectiligne pour nous étendre davantage sur la Trigonotrie sphérique, & sur la Gnomonique, d'autant plus que l'Auteur convient qu'il n'a placé ici cette premiere Partie que pour la commodité de ceux qui voudront l'étudier, & qu'il nous apprend que son dessein principal a été de tra-

vailler ſur les deux autres parties auſquelles il a donné depuis long-tems une application particuliere. C'eſt donc par-là qu'il faut le connoître, & que le public initié dans ces Sciences pourra juger de ce qui s'y trouve de neuf & de mieux arrangé que chez les autres qui ont traité les mêmes matieres. Il nous ſuffira de dire que nous avons trouvé la Trigonométrie rectiligne démontrée d'une maniere auſſi nette & auſſi claire qu'on peut le deſirer. Comme cet Ouvrage contient des Tables de différentes eſpéces, & que ce n'eſt pas ce qu'il y a de moins utile parmi ce que M. Déparcieux preſente au public, il eſt à propos d'en faire connoître l'uſage & ſa différence d'avec les autres.

La prémiere Table eſt celle qui comprend les ſinus, tangentes, & ſécantes naturelles de tous les degrés & minutes du quart de cercle pour un rayon de 10000000 parties, c'eſt-à-dire pour un nombre

de pouces, pieds ou toises que contiendroient réellement chaque sinus, chaque tangente & chaque sécante de tous les degrés & minutes d'un quart de cercle qui seroit décrit avec un rayon de 10000000 de pouces, pieds ou toises; ainsi chaque sinus droit ayant vis-à-vis de lui le sinus de son complement, ces deux sinus marquent le nombre de toises, ou pieds, &c. que contiennent les deux côtez d'un triangle-rectangle dont l'hypothénuse contient 10000000 des mêmes toises ou des mêmes pouces, le plus petit angle aigu de ce triangle-rectangle commence par une minute, ensuite deux, trois, & en augmentant depuis un degré jusqu'à 45 d. Il en est de même pour les tangentes & les sécantes d'un même arc, dont un des côtez qui fait l'angle droit, contenant 10000000 de toises ou pieds, les deux autres côtez, c'est-à-dire la tangente & la sécante marquent le nombre de toises ou pieds qu'elles contiennent.

La ſeconde Table eſt celle des logarithmes, on l'a continuée depuis l'unité juſqu'à 20000, & l'on a mis à côté les différences des logarithmes, c'eſt-à-dire les quantités dont ces logarithmes ſe ſurpaſſent, ce qui devient d'une grande commodité pour les Calculateurs; car l'on ſçait que ces différences entrent ſouvent dans le calcul, & par ces mêmes différences on découvre encore facilement s'il s'eſt gliſſé quelques erreurs dans les logarithmes mêmes, puiſqu'il ſuffit d'examiner de combien ils augmentent, & remarquant que cette augmentation qui diminue d'une certaine quantité ne peut varier que d'une unité, l'on pourra juger par les logarithmes des nombres qui ſont deſſus ou deſſous de combien doit diminuer la difference entre les logarithmes connus. Notre Auteur a accompagné cette Table d'une colonne qui la rend utile & préférable aux autres, c'eſt que chaque colonne des nombres

naturels de cette ſeconde Table contient chacune 60 nombres qui repreſente les ſecondes ; de plus, comme les degrés & les minutes ſe trouvent à la tête de la colonne, on voit que ces mêmes nombres reduits en ſecondes égalent les nombres naturels, & par là l'on n'a plus beſoin pour faire les régles de trois par degrés & minutes de reduire les termes à la moindre eſpéce.

La troiſiéme Table contient les logarithmes des ſinus & tangentes de tous les degrés avec les différences de ces mêmes logarithmes. L'on a ſubdiviſé les cinq premiers degrés & leurs complemens de 10' en 10 ſecondes. On ſent tout d'un coup le ſervice que les Géométres praticiens, & les Aſtronomes privés des Tables d'ulac peuvent retirer de celles-ci, pour leſquelles l'Auteur n'a épargné ni ſes ſoins, ni ſon attention.

Nous paſſons à la Trigonométrie ſphérique : elle eſt diviſée en

deux Chapitres, la Théorie & la pratique; c'eſt une diviſion qui ſe preſente naturellement. Parmi ceux qui ont écrit ſur les Mathématiques, la plûpart ont cherché à ſimplifier la théorie de cette partie pour en faciliter la pratique; il y a quelques cas qui ſe réſolvent aſſez aiſément, mais il n'en eſt pas ainſi de certaines analogies qui ſont longues, & dont les démonſtrations le ſont encore davantage. Juſqu'à preſent les Auteurs qui ont écrit ſur ces matieres, du moins ceux qui ſont venus à notre connoiſſance, & à celle de M. Déparcieux avoient démontré la Trigonométrie ſphérique en regardant les ſections de ces cercles qui forment le triangle ſphérique comme appartenant à la ſurface de la ſphére ſur laquelle ils ſe coupent. Notre Auteur a trouvé dans cette maniere de les conſiderer la cauſe de la longueur de la plûpart des démonſtrations: il a enviſagé la choſe d'une autre maniere, &

comme l'interſection de deux grands cercles ne vient que de l'inclinaiſon des deux plans de ces mêmes cercles, il eſt viſible que de connoître l'inclinaiſon de ces plans, ou l'angle que forment ces deux cercles, ce ſera la même choſe : mais puiſque la Sphére eſt regardée par tous les Géométres comme étant composée d'une infinité de piramides dont les baſes ſont dans la ſuperficie de la ſphére & dont les ſommets ſe réuniſſent au centre, les angles des ſecteurs auront pour meſure ces mêmes cercles, & l'inclinaiſon des plans de ces ſecteurs ſera la meſure des angles des triangles ſphériques. Voila en général l'idée de notre Auteur qu'il m'avoit (*) autrefois communiquée, je l'éxhortai à la ſuivre, & il l'a bien exécutée. Ce jugement ſeroit peu déciſif, ſi l'Académie Royale des Sciences n'en avoit penſé de même, & d'une maniere qui fait honneur à M. Dépar-

(*) M. de Montcarville.

cieux. Cette consideration, si l'on y prend garde, fait rentrer la Trigonométrie sphérique dans la Trigonométrie rectiligne, & elle pourroit aujourd'hui être nommée la Trigonométrie des plans.

Ceux qui sont au fait de la Géométrie la plus élémentaire sçavent que ce n'est pas toûjours les propositions les plus faciles à concevoir qui sont les plus aisées à être démontrées avec cette rigueur géométrique, si connue de nos anciens : il s'en rencontre un exemple au commencement de ce Traité. On suppose les trois côtés d'un triangle sphérique égaux aux trois côtés d'un autre triangle, & l'on dit que les angles sont égaux. On prouvoit ce cas assez ordinairement par la voye de la superposition, ou par celle de l'absurde, l'une assez peu géométrique, l'autre exacte à la vérité, mais peu satisfaisante, parce qu'elle n'éclaire pas assez l'esprit. Notre Auteur ramène cette proposition à la Géo-

métrie rectiligne, & il la démontre directement : il agit de même pour tous les cas où il s'agit de l'égalité des triangles comparés entr'eux. On verra encore une preuve de ce que nous disons dans cette fameuse proposition que tous les angles d'un triangle sphérique vallent plus de deux droits & moins de six, d'où l'Auteur déduit par sa méthode avec la derniere facilité qu'ayant un triangle sphérique quelconque l'on peut toûjours en former un autre dont chaque côté est le supplément de chaque angle du proposé, & reciproquement; d'où il suit que les trois angles d'un triangle sphérique étant donnés les côtés du triangle sont déterminés, ce qui ne se rencontre pas dans la Trigonométrie rectiligne. Cette proposition est une des plus embarrassantes de la Trigonométrie sphérique, rien n'est plus simple chez M. Déparcieux, enfin on peut dire que de cette maniere de considerer la Tri-

gonométrie, toutes les propoſitions ſe décrivent comme autant de corollaires, ainſi que l'Auteur l'a fait. Le cas des trois côtés donnés eſt ce qu'il y a de plus abſtrait dans la Géométrie élémentaire, & peut-être dans la compoſée ; M. Déparcieux a fait ce qu'il a pû pour faciliter la démonſtration, il a trouvé une nouvelle analogie qui va à la réſolution, il faut convenir qu'elle eſt plus courte que les autres, & que la figure eſt ingénieuſement imaginée, mais il faut convenir en même tems, ainſi que le dit l'Auteur, que cette propoſition aura toûjours ſa difficulté, & il y a apparence que ſi la ſimplicité avoit eu lieu dans ce cas-ci, M. Déparcieux ne l'auroit pas manquée. Nous ne devons pas oublier la remarque qu'a fait l'Auteur de quelques propoſitions dont les directes ſont vraies, & les inverſes ſont fauſſes.

La troiſiéme partie de cet Ouvrage eſt la Gnomonique. La Tri-

gonométrie ſphérique & la Gnomonique ſont deux choſes qui ſe touchent de près ; on ne peut guéres avoir du goût pour l'une qu'on ne ſaiſiſſe l'autre, elles ſont unies par une eſpéce de beſoin. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'un goût particulier ait porté notre Auteur à faire une étude & une profeſſion de la ſcience de la Gnomonique qui s'annoblit, quand ce ſont de pareilles perſonnes qui s'en mêlent. On peut aſſurer que le plus grand nombre de ceux qui ont traité de la Gnomonique ſe ſont reſtraints, ou à des pratiques ſans y porter la lumiere de la démonſtration dont ils n'étoient pas capables, ou au contraire à des démonſtrations longues & pénibles ſans les accompagner d'une pratique qui en fit connoître l'uſage, d'autres encore n'ont mis aucun ordre, & n'ont fait qu'entaſſer méthodes ſur méthodes, manieres toûjours défectueuſes dans les Ouvrages des Sciences Mathématiques ; M. Dé-

parcieux a médité trop long-tems sur la Gnomonique pour tomber dans cet inconvénient ; il a choisi la meilleure, il fait concevoir les principes de la Gnomonique dans la Sphére, l'esprit ne fait point d'efforts inutiles, il ne parle que des cercles dont on a besoin, & c'est d'après la figure même imaginée avec art qu'il fait tout d'un coup sentir ce que c'est qu'un Cadran. Voilà ce qui fait le sujet de son premier Chapitre.

Dans le second, c'est une description d'instrumens propres à l'Auteur, & qu'il employe dans la pratique journaliere qu'il fait des Cadrans. On voit que M. Déparcieux pousse l'exáctitude jusqu'au scrupule, les plus petites divisions y sont observées. L'usage de s'en servir y est expliqué, & on peut les faire commodément. Tout ceci a été un espéce de préambule, notre Auteur entre en matiere, & il enseigne dans ce même Chapitre comment il faut preparer la mu-

raille, où l'on veut faire le Cadran; les premieres lignes qu'il fait tirer c'eſt la verticale & l'horizontale, il apprend enſuite à meſurer la hauteur du ſtyle, puis il ſuit le problême le plus fondamental de la Gnomonique, c'eſt la méthode de trouver la déclinaiſon des plans verticaux, car l'Auteur n'a voulu parler que de ceux-là, & des horizontaux comme étant les ſeuls qui ſont d'un uſage commun; les Cadrans faits ſur des plans inclinés ne ſont que pour les curieux, & ce ſont des eſpéces de défis entre les *Gnomoniciens* que de ſe propoſer certains plans & certaines méthodes pour les tracer. Lorſque la déclinaiſon eſt trouvée par pluſieurs points d'ombre qu'on a ſoin de prendre en grand nombre, on peut dire que le plus difficile du Cadran eſt fait. On finit ce Chapitre par enſeigner comment on trouve la premiere & la derniere heure, c'eſt-à-dire il s'agit de ſçavoir à quelle heure le Soleil

paroît & se retire de dessus un plan.

Le troisiéme Chapitre est destiné à expliquer la maniere dont l'on se sert pour parvenir au calcul de l'angle que fait la soustylaire avec la méridienne du lieu, & en même tems on y enseigne la méthode de trouver tous les angles que les lignes horaires forment avec cette soustylaire, & avec la méridienne si l'on veut les y rapporter. Tout ce qui se trouve là-dessus est exprimé aussi bien par les figures qui sont de l'invention de l'Auteur que par le discours, tout y est ménagé à propos. Il est vrai qu'il faut bien entendre la Trigonométrie sphérique, mais aussi c'est la voix la plus naturelle pour démontrer aisément la Gnomonique, & par conséquent la seule, car si l'on y transporte la Trigonométrie rectiligne l'esprit a deux démarches à faire; cette méthode, quoiqu'exacte, est donc plus compliquée.

On en vient dans le quatriéme Chapitre à la pratique des Cadrans. M. Déparcieux commence par celle du Cadran horizontal, avec la maniere d'en bien placer l'axe. Quant à la pratique des Cadrans verticaux déclinans, l'Auteur distingue ces deux cas, celui où ils ont un centre, & celui où le plan donné ne permet pas de le trouver. Dans le premier cas, on commence par tracer l'angle que la méridienne doit faire avec la soustylaire, ensuite les autres angles que font les lignes horaires avec celle-ci, après avoir marqué la premiere & la derniere heure que le Cadran peut marquer : puis on construit l'axe, & on le place avec les précautions qu'enseigne ici notre Auteur. Dans le cas où le Cadran n'a point de centre M. Déparcieux donne deux moyens de le tracer, l'un par deux horizontales, & l'autre par deux équinoxiales, en remarquant néanmoins que lorsque la déclinaison

n'eſt pas conſiderable, il faut préferer la méthode de ſe ſervir des horizontales, & ſi la déclinaiſon eſt conſiderable il faut ſe ſervir des équinoxiales. Il termine ce Chap. par la méthode de placer l'axe dans cette derniere ſuppoſition.

On pourroit croire que cet Ouvrage ne ſeroit fait que pour les Sçavans, cependant le ſujet eſt manié de façon que les Ouvriers peuvent en retirer de l'utilité, s'ils veulent ſe mêler de faire des Cadrans; ils n'auroient qu'à s'aſtreindre exactement aux régles que l'Auteur preſcrit aux *Gnomoniciens*. M. Déparcieux auroit pû finir ici ſa Gnomonique, puiſqu'il n'avoit entrepris de traiter que des Cadrans horizontaux & verticaux, mais comme l'on a coûtume de les orner en y traçant les arcs des ſignes, il a voulu en donner la pratique fondée toûjours ſur la même théorie.

Dans le Chapitre cinquiéme notre Auteur enſeigne la méthode de

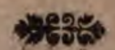
tracer les arcs des signes, ce sont des problêmes de pure curiosité, mais la théorie n'en est pas moins ingénieuse & la pratique moins fine & moins délicate. On trouvera ici l'une & l'autre bien expliquées. On entend par ces arcs de signes les representations des différens parallèles que le Soleil parcourt dans le ciel les jours qu'il entre dans chaque signe du Zodiaque. M. Déparcieux en développe le principe, & il fait connoître comment les projections de ces arcs peuvent devenir des arcs de cercles, des ellipses, des hyperboles, & des paraboles suivant les différentes latitudes. On ne pourra manquer d'être étonné en étudiant cet Ouvrage de voir combien il faut apporter de soins, & de précautions dans la pratique des Cadrans, & d'être surpris du calcul qu'on est obligé de faire, si l'on veut être exact dans ses operations. Notre Auteur a ajoûté dans ce Chapitre les différentes méthodes

dont on peut se servir pour tracer des lignes méridiennes.

Enfin M. Déparcieux dans le sixiéme Chapitre a donné l'usage des Tables qu'il a mises à la fin de son Ouvrage pour faciliter le calcul des Cadrans ; il y a joint quelques problêmes astronomiques & nautiques qui fortifieront les Lecteurs dans la resolution des problêmes de cette espéce.

Voici en peu de mots ce qu'on peut penser de cet Ouvrage ; il est composé avec ordre, d'une maniere fort élémentaire pour ceux qui s'y seront preparés par les connoissances que suppose M. Déparcieux, comme par la Géométrie, & sur-tout par celle qui appartient aux plans dont la Trigonométrie sphérique déduit toutes ses démonstrations ainsi que la Gnomonique. L'Auteur a pris cette derniere partie dans le grand, c'est-à-dire sans s'embarrasser de toutes ces méthodes particulieres surabondantes, qui n'apprenant qu'à tracer les

mêmes lignes, ne font qu'embarrasser & faire perdre de vûë l'objet principal. Il a consideré cette science du bon côté, ses méthodes sont générales, elles conviennent à toutes les situations des plans verticaux & les démonstrations en deviennent simples étant appuyées sur les projections directes que ces cercles font avec les plans. La Societé Royale des Sciences de Montpellier a jugé d'une maniere si avantageuse de l'Ouvrage de l'Auteur qu'elle lui a accordé une place d'Associé libre; ce choix ne fait pas moins d'honneur à cette illustre Académie qu'à celui qu'elle a reçû dans un corps qui a sçu soûtenir une réputation distinguée dans la Litterature, & sa correspondance avec l'Académie des Sciences de Paris.



HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Sciences ; année 1735. *avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, *in*-4°. *pag.* 108. *pour l'Histoire*, *pag.* 595. *pour les Mémoires. Planches détachées vingt.* 1741.

LES articles de Physique générale & d'Anatomie ont fait la matiere d'un premier Extrait qui a paru dans notre Journal du mois de Mai 1739. Il seroit fort inutile d'instruire le public des causes qui ont retardé le second. Il nous reste presentement à rendre compte des articles concernant la Chimie, la Botanique, & les Mathématiques qui sont contenës dans ce même Volume qui est le 38me depuis l'année 1699.

La Chimie nous en offre sept, le premier sur le sel armoniac est de

M. Duhamel, le ſecond roule ſur l'*Alun, ſur les Vitriols, & particulierement ſur la compoſition naturelle juſqu'à preſent ignorée du Vitriol blanc ordinaire*, il eſt de M. Lemery. Le troiſiéme eſt un *Examen des Eaux de Forges*, par M. Boulduc. Le quatriéme eſt une *Analyſe du Zinc*, par M. Hellot. Le cinquiéme regarde une *ſuite de l'Examen du Kermès minéral*, par M. Géoffroy. Le ſixiéme eſt une *Continuation de l'Analyſe du Zinc*, par M. Hellot, le ſeptiéme article finit par un dernier examen qu'a fait M. Geoffroy du *Kermès*. De ces ſept articles les quatre derniers ſont entierement renvoyés aux Mémoires, les trois premiers ſe liſent dans l'Hiſtoire & dans les Mémoires. Nous dirons quelque choſe du premier & du troiſiéme.

M. Duhamel a ſéparé l'examen qu'il a fait du ſel armoniac en trois parties, le ſel armoniac eſt formé de la ſuye de bouſe de vache qu'on brûle au lieu de bois, on a

ceu

cru qu'il falloit y ajoûter du ſel marin, mais cela n'eſt point néceſſaire, ce qui eſt prouvé par des expériences faites d'après quelques correſpondans de l'Académie, & d'après M. Duhamel qui a renouvellé les mêmes expériences. Il eſt certain que cette ſuye animale contient l'alkali volatil, & l'acide du ſel marin qui ſont néceſſaires pour faire le ſel armoniac ; c'eſt ce qui eſt prouvé dans ce Mémoire. Le même Auteur examine quel jugement on doit porter de quelques Auteurs Chimiſtes qui annoncent qu'on peut faire du ſel armoniac avec du ſel marin joint à la ſuye de bois ou à l'urine ou à quelqu'autres matieres, mais après des expériences réiterées M. Duhamel n'a eu que fort peu de ſel armoniac, & de ſel volatil urineux, & à peu-près ce que les matieres animales auroient donné ſans l'addition du ſel marin. A ce ſujet voici comme l'Auteur du Mémoire s'exprime. » Je ne

» crois pas qu'on puiſſe eſperer,
» par le mélange des parties animales avec le ſel marin dans la diſtillation, ni de volatiliſer la baſe du ſel marin pour augmenter celle du ſel armoniac, ni de dégager l'acide du ſel marin pour qu'il puiſſe former avec l'alkali volatil que les parties animales contiennent une quantité plus conſiderable de ſel armoniac que celle que ces matieres animales contiennent par elles-mêmes; car c'eſt l'acide du ſel marin qui manque principalement aux matieres animales fermentées & qui empêche qu'on n'en retire une quantité conſiderable de ſel armoniac, puiſqu'ayant mis en diſtillation avec de l'eſprit de ſel, de l'urine conſervée depuis trois ou quatre ans, j'en ai retiré beaucoup de ſel armoniac. »

La ſeconde partie de ce Mémoire regarde la diſtillation de ce ſel. Il faut, pour tirer du ſel armoniac, l'alkali, qui en eſt la partie la plus

recherchée, distiller ce sel avec un intermède alkalin qui arrête son acide. Pour cet effet M. Duhamel a employé le sel de tartre, le sel de soude, la craye, la chaux. Ces mêmes intermédes ne produisent pas tout à fait les mêmes effets dans la distillation du sel armoniac, car avec la chaux on n'obtient qu'un sel fluide, ou une liqueur alkaline qu'on appelle *esprit*, à cause qu'elle est extrêmement pénétrante. Ce fait a paru singulier à la plûpart des Chymistes d'autant plus qu'étant nécessaire d'absorber l'acide pour mettre le sel urineux en liberté, & la chaux absorbant les acides comme les sels alkalis fixes, pourquoi ce sel volatil ne paroîtra-t-il pas sous une forme concrette, lorsqu'on employe la chaux pour intermede, comme quand on employe les sels fixes. M. Duhamel rapporte l'explication de quelques Auteurs, avec lesquels il ne s'accorde pas, il en discute d'autres, comme celui

qui attribue aux parties de feu contenuës dans la chaux, la fluidité qu'ont les esprits volatils qu'on distille avec cet intermède, & l'impossibilité qu'il y a de les avoir en forme concrette. Le grand nombre d'experiences que l'Auteur du Mémoire a faites l'ont convaincu de l'impossibilité qu'il y a d'avoir un sel volatil armoniac en forme concrette par la chaux. Si on ajoûte de l'eau, on a de l'esprit volatil très-pénétrant, si on retranche toute l'humidité, on ne retire rien. Mais l'experience, ainsi que la cause du fait ne va que devenir plus singuliere en prenant de la craye pour cet intermède au lieu de chaux; il est prouvé que la craye passe avec l'urineux dans la distillation & la chaux resiste à ses efforts. Après ces faits M. Duhamel en homme habile, & en Physicien éclairé, propose des raisons qu'il veut bien appeller *conjectures*. » La » chaux, *dit-il*, est une terre à la- » quelle la calcination a enlevé

» presque toute son humidité,
» presque tous ses acides, & tout
» ce qu'elle contenoit de gras, soit
» que ce gras appartînt à quelques
» parties animales, soit que ce
» gras soit bitumineux, « & en la supposant telle, il examine ce qu'elle doit produire, & cela méne à conclurre que par la chaux même on tireroit du sel armoniac, un sel volatil en forme concrette, pourvû que la quantité du sel armoniac fût plus grande jusqu'à un certain point que la chaux. Au reste, pour finir cet article, nous ajoûterons que le sel de soude & sur-tout la craye sont les deux intermédes dont M. Duhamel s'est le mieux trouvé. C'est ce qui est exactement prouvé dans la troisiéme Partie.

Le troisiéme article, qui est de M. Boulduc, regarde, comme nous l'avons dit, les eaux de forges. » Une occasion, *dit le célébre*
» *Historien*, où il s'agissoit d'une
» santé extrêmement précieuse, a
» mis M. Boulduc en état de se

ont comparée à celle du vin.

Quand on les garde quelques jours, elles n'ont plus ni ſaveur ni odeur, ce que l'on attribue communement à la perte & diſſipation d'un eſprit très-volatil, & alors il ſe trouve un petit dépôt jaunâtre au fond des bouteilles. Dans les tems chauds, ou auprès du feu, on voit diſtinctement, qu'à meſure qu'elles jettent de petites bulles d'air qui crevent à la ſurface, même dans les bouteilles exactement bouchées, elles perdent leur limpidité, & deviennent un peu laiteuſes, & quand la petite efferveſcence finit, elles s'éclairciſſent de nouveau, & font un dépôt.

Les épreuves que l'Auteur du Mémoire a faites pour preſſentir quelques-uns de leurs mixtes par les agens ordinaires, comme par le mercure diſſous, par l'huile de chaux, par l'argent diſſous, le vinaigre diſtillé & d'autres, n'ont pû faire tirer des conſéquences aſſez juſtes pour ſatisfaire M. Boul-

douc, il a employé le lait & la noix de galle. Le lait bouilli avec ces eaux ne se caillent point, & la noix de galle leur donne une couleur rouge, il s'agit dans cette experience de celles qui sont prises à la source,ou de celles qui arrivent par relais, car celles qui ont fait quelque dépôt par le séjour ne teignent plus ou presque point avec la noix de galle. Quand ces eaux sont concentrées au point d'être devenuës jaunes, elles précipitent promptement l'argent dissous en grumeaux. Par la distillation, elles se reduisent à un flegme insipide & sans odeur.

M. Boulduc, dans la séparation des sels, a tourné ses vûës sur le sédiment qui se trouve dans la rigole, par où les eaux s'écoulent à Forges. Ce sédiment étant bien seché à l'air seulement, contient des parcelles de fer que l'aiman attire. Ce sédiment jetté dans la teinture de violettes la verdit, & quand on verse sur ce sédiment des

acides, soit minéraux ou végétaux, il fermente vivement aveceux, & s'y dissout en grande partie. Donc ils y rencontroient une matiere alkaline & absorbante. Après la fermentation il a paru une concrétion cristalline, qui a été reconnuë pour être formée de ces mêmes particules ou sels qu'on trouve dans les eaux de Passi & de Bourbon-l'Archambault que M. Boulduc a autrefois examinées, & c'est plus par la quantité des doses de ces différentes matieres que par la qualité qu'elles différent entr'elles. On voit ici par le calcul de M. Boulduc que le sel marin qui se trouve dans l'eau de Forges, n'est que $\frac{1}{57728}$ du volume de l'eau, & que le sel de glauber n'en est que $\frac{1}{519552}$.

La Botanique ne nous presente dans ce Volume qu'une observation sur un nouveau Phénoméne *concernant la structure du fruit d'un*

espèce de Prunier, par M. Marchant.

Le fruit dont il s'agit meurit vers la fin du mois de Juillet, cette prune est à peu-près de la couleur, de la grosseur, & de la saveur du Damas noir, elle a en quelque façon la figure d'un petit œuf. Sa chair ou pulpe a une légére teinte rougeâtre sur un fond de couleur verd-pâle, au milieu de laquelle l'on ne trouve toûjours qu'une simple amande de figure oblongue, mais ronde dans cette longueur, & nullement platte, comme les amandes ordinaires. Cette amande est couverte d'une peau roussatre en dehors, rayée de fibres paralléles à sa longueur, rude au toucher, & sous cette peau on trouve une pellicule fort blanche claire, fine & transparente. La chair de l'amande contenuë sous cette pellicule, est aussi fort blanche, dure & luisante, & étant ouverte en deux lobes, l'on y voit, ainsi que dans les autres espéces

d'amandes, le germe par lequel les arbres commencent à produire leur végétation. Cette amande a la ſaveur & l'odeur des amandes de prunes & autres fruits à noyau. Une choſe aſſez remarquable dans ce fruit, c'eſt qu'on y trouve toûjours, & uniquement d'un ſeul côté un petit corps qui reſſemble à une faucille à cauſe de ſa figure courbe ; ce corps eſt dur & oſſeux, tantôt plus ou moins crenelé de petites dents aiguës.

L'arbre qui porte ce fruit eſt plus gros que la jambe, il étend fort ſes branches. Il y a plus de 20 ans qu'il porte de ces mêmes fruits. Lorſqu'il étoit ſauvageon on le greffa d'une eſpéce de prunier portant des fruits ſans noyau, mais on ne ſçait point l'origine de cette premiere eſpéce. Une choſe donc qui embarraſſe l'Auteur, c'eſt qu'on n'a point trouvé juſqu'à preſent aucun moyen de priver le prunier de la partie ligneuſe ou noyau par l'opération de la greffe,

ni par aucune autre préparation. Le ſentiment le plus probable ſur l'uſage des noyaux, c'eſt-à-dire ſur ces enveloppes eſt que cette partie ſolide ſert à conſerver l'amande, & à la préſerver contre la trop grande humidité. De plus le noyau conſerve à l'amande les parties huileuſes & ſulphureuſes, qui contribuent en apparence à la fermentation & au développement du germe dans les premiers inſtans de ſa végétation. Ici ce ſentiment n'a point lieu. Il faut donc remonter à l'origine du prunier qui a commencé par avoir été ſauvageon, puis greffé d'une ente d'arbres portant des prunes ſans noyau. Mais la même difficulté ſubſiſte, l'origine de ce premier comment l'expliquer? M. Marchant ſoupçonne qu'il peut avoir été le premier & ſeul individu de ſon eſpéce, à moins qu'on expliquât ce problême qui regarde les arbres, comme celui de la génération des mulets & des jumarts. Ce-

pendant l'Auteur du Mémoire paroît plus porté à conſtituer en ſa faveur une eſpéce nouvelle de prunier, & dans le vrai les productions de la nature ne doivent-elles pas nous donner des eſpéces à l'infini.

Quant aux articles de Mathématiques, on en trouve ici de Géométrie, d'Aſtronomie, & de Méchanique. Il n'y a qu'un ſeul morceau de Géométrie qui eſt de M. Clairault, intitulé : *Examen de la Réponſe de M Fontaine à mes objections contre ſa méthode pour trouver une courbe qui touche continuellement les côtés d'un angle conſtant, dont le ſommet gliſſe dans une courbe donnée.* Ce morceau eſt renvoyé aux Mémoires, nous nous en tiendrons à l'indication de l'article de ce Mémoire qui eſt fort ſçavant, mais nullement ſuſceptible d'Extrait.

Pour les Mémoires d'Aſtronomie ils ſe reduiſent à trois, & ils ſe trouvent également dans l'Hiſtoire. Nous allons en parler en abré-

gé. Le premier eſt de M. Bouguer qui donne une nouvelle maniere de déterminer l'équinoxe.

M. Bouguer ſentant toute l'utilité que les Sçavans doivent retirer des voyages que quelques-uns des Membres de l'Académie des Sciences ſe preparoient de faire au Perroux propoſa cette année une méthode qu'il avoit inventée & qu'il devoit pratiquer lui-même dans le Pérou pour déterminer le moment de l'équinoxe, & par-là connoître l'élevation de l'Equateur. On peut, dit l'Auteur du Mémoire, ſe tromper de 20 ou 30 ſecondes de degré dans la déclinaiſon ou dans la diſtance du Soleil à l'Equateur ; ce qui entraîne une erreur, ou au moins une incertitude d'un quart d'heure & plus, puiſque c'eſt à cette partie de tems que répond vers le 21 Mars & le 23 Septembre un changement de 30'' dans la déclinaiſon. Ces erreurs viennent ſouvent de pluſieurs cauſes, mais ſouvent on doit les attribuer à

l'imperfection des instrumens, & sur-tout à leur petitesse, or l'instrument que M. Bouguer propose peut facilement & commodément avoir deux ou trois cens toises de rayon & plus, on peut donc juger jusqu'à quel degré de précision on portera la détermination dont il s'agit;& si l'on veut se servir du Micrométre, on n'aura besoin que d'un instrument beaucoup plus simple, deux Lunettes de trois ou quatre pieds de longueur suffiront : il faudra les contrepointer exactement, c'est-à-dire rendre leurs axes parfaitement paralléles, mais qu'elles soient dirigées à l'opposite l'une de l'autre, M. Bouguer donne la maniere de faire cette manœuvre exactement. Cela posé, le jour de l'équinoxe lorsque le Soleil se levera ou se couchera, il n'y aura qu'à pointer une des Lunettes sur le bord septentrional ou méridional de son disque, en faisant en sorte que le fil vertical touche ce bord. On fixera l'instrument

dans cette ſituation, & douze heures après, lorſque le Soleil reviendra à l'horizon du côté oppoſé, on examinera ſi l'autre Lunette eſt exactement pointée à l'autre bord, c'eſt-à-dire au méridional, ſuppoſé qu'on ait commencé d'abord par viſer au ſeptentrional. On meſurera avec le Micrométre la différence, il n'y aura plus qu'à prendre la moitié de cette différence & on aura la déclinaiſon qu'avoit le Soleil à midi, ou à minuit, ou la déclinaiſon moyenne, c'eſt-à-dire celle qui convient au milieu des deux obſervations qui ſera boréale ou auſtrale, ſelon que le bord du Soleil ſe trouvera ſitué vers le Septentrion ou vers le midi par rapport à l'axe de la Lunette ; cette operation eſt courte & aiſée à faire, & par elle on obtient le moment de l'équinoxe, puiſqu'on ſçait par la théorie du Soleil combien la déclinaiſon change dans un jour ou dans un tems donné à proportion. M. Bouguer donne la démon-

ſtration de cette méthode qu'il eſt aiſé d'appercevoir. Cette méthode pourroit s'appliquer dans ces païs-ci, mais elle eſt préférable ſi l'on ſe trouve ſur la ligne, & c'eſt dans ce deſſein que l'Auteur l'a propoſée.

Le ſecond Mémoire d'Aſtronomie eſt de M. Caſſini ; il regarde la révolution du Soleil & des Planétes autour de leur axe, & la maniere dont on peut concilier dans le ſyſtême des tourbillons, la vîteſſe avec laquelle les Planétes ſe meuvent à leur ſurface comparée avec celle que l'éther ou le fluide qui les environne, doit avoir ſuivant la régle de Képler.

La principale difficulté qui ſe preſente dans le Syſtème des tourbillons ſur le tems que le Soleil, & les Planétes employent à faire leurs révolutions autour de leur axe, conſiſte à expliquer pourquoi la vîteſſe avec laquelle ces Aſtres ſe meuvent autour de leur axe à eur ſurface, n'eſt pas d'une quanti-

té égale à celle que doit avoir, ſuivant la régle de Képler, l'éther ou le fluide qui y eſt contigu. Il faut remarquer que, ſuivant cette régle de Képler, les tems des révolutions des Planétes autour du Soleil, & des Satellites autour des Planétes principales, ſont entre eux comme les racines quarrées des cubes de leur diſtances au Soleil, ou aux Planétes principales, d'où l'on conclut que leurs vîteſſes dans leurs orbites ſont entr'elles dans la raiſon inverſe de la racine quarrée de ces diſtances ; mais puiſque dans le Syſtème des tourbillons, les Planétes ſont emportées autour du Soleil avec le même degré de vîteſſe que le fluide dans lequel elles nagent, il s'enſuit que la vîteſſe de ce fluide doit avoir le même rapport à l'égard de ſa diſtance au centre du Soleil.

Or cela poſé, on trouve que le fluide qui touche immédiatement la ſurface du Soleil doit employer 2h.41' à faire ſa révolution ſuivant

la régle de Képler, & celle du Soleil autour de ſon axe ſe faiſant en 25 jours & demi, il s'enſuit que la vîteſſe du fluide qui eſt entraîné par le tourbillon du Soleil près de ſa ſurface, ſurpaſſe de beaucoup la vîteſſe du mouvement de chaque point de cette ſurface. On peut appliquer ce même raiſonnement à Jupiter, à Saturne & à la Terre qui fait ſa révolution autour de ſon axe en 24 h. & elle devroit être de 1 h. $\frac{1}{2}$ ſi cette révolution ne ſe faiſoit beaucoup plus lentement que l'éther qui lui eſt contigu; c'eſt-là une des plus fortes objections qu'on ait faite contre le Syſtème Cartéſien, & M. Caſſini a entrepris d'y répondre. Nous avons déja vû (dit M. de Fontenelle) par plus d'un exemple que ce Syſtème eſt ſujet à eſſuyer de violentes attaques, & aſſez accoûtumé à n'y pas ſuccomber. Voici en peu de mots ce que ſuppoſe l'Auteur du Mémoire, & comment il réſout la difficulté.

On ſuppoſe que le Soleil & les Planétes principales ont une Atmoſphére qui les environne, & s'étend à une très-grande diſtance de la ſurface de ces Aſtres, pluſieurs faits aſtronomiques le prouvent aſſez bien. On ſuppoſe en ſecond lieu que les Planétes entraînent par leurs révolutions autour de leur axe, leur atmoſphére, comme ſi elles ne faiſoient qu'un tout ou un même corps. Sur ce fondement l'on examine quelle doit être la hauteur de notre atmoſphére pour que la derniere couche ſe meuve ſuivant la régle de Képler, avec le même degré de vîteſſe que les parties de l'éther qui l'environne immédiatement, & par la comparaiſon de la diſtance moyenne de la Lune à la Terre; on trouve, en ſuivant la régle de Képler, que notre atmoſphére s'étendroit à 10000 lieuës. Toutes les expériences vont toûjours à augmenter de plus la hauteur de l'atmoſphére, & peut-être notre imagination n'en

eſt-elle effrayée que parce qu'elle n'y eſt pas encore accoûtumée. Si au lieu de ſuppoſer que le mouvement de notre Atmoſphére ſuit préciſément celui de la Terre, on ſuppoſe qu'il eſt un peu retardé par la matiere fluide ou éthérée qui le pénétre, on pourra diminuer cette hauteur. M. Caſſini examine dans la ſuite de ce Mémoire les hauteurs des Atmoſphéres des différens corps centraux, & il lui paroît que par cette explication on peut concilier aiſément dans le Syſtème des tourbillons les périodes des révolutions des Planétes autour de leur axe avec celles que doivent avoir les fluides qui les environnent.

Quant au troiſiéme article d'Aſtronomie qui regarde la figure de la Terre. Il eſt diviſé en quatre Mémoires, dont deux ſont de M. Caſſini. Le premier ſur la méthode de déterminer ſi la Terre eſt ſphérique ou non, & le rapport de ſes degrés entr'eux, tant ſur les méridiens que ſur l'équateur & ſes pa-

ralléles ; le ſecond conſiſte dans une méthode pour connoître ſi la Terre eſt ſphérique ou non, indépendament des obſervations aſtronomiques. Le troiſiéme Mémoire eſt de M. de Thuri, & le quatriéme de M. Clairaut. Ces quatre Mémoires ne font qu'un ſeul extrait dans l'Hiſtorien. Le fonds de la méthode de M. Caſſini dans ſon premier Mémoire ne conſiſte qu'à choiſir une montagne élevée, d'où l'on puiſſe découvrir l'horizon de la mer dans une étendue de 90 degrés, de maniere qu'on y apperçoive le midi ou le nord, l'orient, ou l'occident, on obſervera du haut de cette montagne l'abaiſſement de l'horizon de la mer au-deſſous de l'horizon rationnel du côté du nord & du côté de l'occident, ſi ces deux abaiſſemens ſont égaux, c'eſt une preuve que la Terre eſt ronde, s'ils ſont inégaux la Terre eſt elliptique ; allongée vers les pôles, ſi l'abaiſſement vers le midi ou vers le nord, eſt moin-

dre que vers l'orient ou l'occident, & au contraire applatie dans le même sens si l'abaissement vers le midi est plus grand que vers l'orient. Cette méthode peut s'exécuter avec plus de succès sous l'Equaquateur que par-tout ailleurs. Nous ne nous arrêterons point à démontrer la proposition de M. Cassini qui est assez évidente par elle-même. Il faut seulement supposer que la réfraction éleve également en tous sens la surface de la mer qu'on suppose regarder. Au reste, s'il y a de l'erreur elle sera légére, elle peut même s'éviter en observant sur le haut du jour. Le second Mémoire du même Auteur peut se rapporter à celui-ci & n'en différe que par quelques applications de la même méthode.

Le troisiéme Mémoire, qui est de M. de Thuri, est le résultat de *la perpendiculaire à la méridienne de Paris décrite à la distance de* 60000 *toises de l'Observatoire Royal de Paris vers le midi.*

» Le



» Le Roi voulut, *dit l'Historien*, » malgré les dépenses extraordi- » naires de la guerre, que puis- » qu'on étoit, pour ainsi dire, en » haleine de grandes operations » trigonométriques, on fit un » travail très-utile à la perfection » de la Carte de la France. « C'étoit de tirer par Orléans une ligne perpendiculaire à la méridienne de Paris, qui prolongée vers l'occident suivroit à peu-près le cours de la Loire & iroit se terminer aux côtes de Bretagne. Messieurs Maraldi & de Thuri furent les chefs de l'entreprise, on pouvoit, dans le tems dont nous parlons, ignorer que M. de Thuri fût le fils de M. Cassini, mais il a depuis fait connoître qu'il étoit un illustre rejetton de ses peres. Il a rendu compte dans ce Mémoire de ses travaux & de la maniere dont il a operé.

A l'égard du Mémoire de M. Clairaut, qui est le quatriéme que nous avons annoncé sur la figure

de la Terre, ce ſont quelques obſervations ſur les avantages qu'on peut tirer des méthodes précédentes de M. Caſſini, elles ſentent toûjours le Géométre & un Géométre diſtingué. Nous allons paſſer à la méchanique & pour finir l'article de l'Aſtronomie, nous dirons qu'il eſt rapporté dans l'Hiſtoire de ce Volume que M. le Monnier le fils, & aujourd'hui Membre de cette Académie preſenta une nouvelle Carte de la Lune plus exacte que celles que l'on avoit juſqu'alors, c'eſt à ſon ſujet que M. de Fontenelle dit que c'étoit les productions d'un travail déja long par rapport à ſa jeuneſſe, & ſuivi avec une extrême aſſiduité, nous pouvons ajoûter qu'il n'a point démenti l'heureux préſage du célébre Hiſtorien. On renvoye ici aux Mémoires quatre morceaux, l'un eſt de M. de la Condamine, il s'agit de la maniere de déterminer aſtronomiquement la différence en longitude de deux

lieux peu éloignés il ne faut pas s'étonner ſi ce Volume eſt rempli d'un ſi grand nombre de Mémoires qui regardent la figure de la Terre. Pluſieurs Membres illuſtres de l'Académie ſe preparoient à entreprendre de longs & de pénibles voyages pour déterminer cette figure, il falloit donc examiner toutes les méthodes & tous les moyens qu'on pouvoit mettre en uſage. Ce ſont de ces précautions plus qu'utiles. Nous trouvons trois obſervations de la même Eclipſe du deuxiéme Octobre par trois perſonnes différentes, ſçavoir Meſſieurs Caſſini, de Fouchi, & le Monnier.

Les articles de méchanique renfermés dans ce Volume au nombre de ſept roulent 1°. ſur la diſpenſe des eaux par M. Pitot, 2°. ſur une nouvelle théorie des Pompes par le même, 3°. ſur la longueur du Pendule par M. de Mairan, 4°. ſur les oſcillations cauſées par une impulſion quelconque

par M. Clairaut, 5°. l'Ecrit de M. Godin sur la longueur du Pendule à Paris, & à S. Domingue, 6°. celui de M. Bouguer sur le même sujet, 7°. celui de M. de la Condamine sur le même sujet : de ces divers articles on ne trouve que les quatre premiers dans l'Histoire. Nous nous bornerons, pour abréger, à donner une légére idée du Mémoire de M. de Mairan, & quelque chose du résultat des observations de Messieurs les Académiciens sur le Pendule.

La détermination exacte de la longueur du Pendule est si étroitement liée avec la figure de la Terre qu'il étoit à propos de s'assurer de la véritable longueur que doit avoir le Pendule simple à Paris pour battre les secondes, ou faire 3600 vibrations en une heure de tems moyen, il étoit d'autant plus nécessaire d'avoir cette mesure exacte que les Astronomes envoyés par le Roi au Pérou étoient prêts alors de partir, & n'ayant

pû faire cette expérience, il falloit que quelqu'un s'en chargeât afin de pouvoir comparer la longueur trouvée à Paris avec celle que ces Messieurs auront déterminée au Pérou. M. de Mairan, pour bien des raisons, étoit plus propre qu'un autre à faire cet examen qui demande beaucoup de délicatesse & de précision, qualités qui appartiennent réellement à la Physique.

Pour connoître la variation de la longueur du Pendule en différens climats, il faut avoir constaté celle qu'elle a dans un certain lieu. Voici à peu-près comme s'y est pris M. de Mairan, il avoit placé une Horloge réglée sur le tems moyen qui sonnoit les secondes, & à côté un Pendule d'une longueur connue qui faisoit des vibrations que l'on comptoit, si ce nombre des vibrations étoit égal dans l'Horloge & le Pendule, l'on devoit conclure que ce Pendule avoit la longueur convenable pour

battre les secondes à Paris, si cela ne se rencontre point, la Géométrie donne un moyen pour l'allonger ou le racourcir, ce rapport est connu & constant : & ce n'étoit pas là ce qui pouvoit embarrasser un homme comme M. de Mairan, mais comme il s'agit d'une difference qui peut être la dixiéme partie d'une ligne, on verra, comme dit l'Auteur, que ceux qui voudront mettre la main à l'œuvre sçauront bien-tôt combien il est difficile de juger du point de précision. Ainsi le nombre des differentes attentions est d'autant plus grand, & d'autant plus nécessaire. Le fil auquel M. de Mairan a suspendu le poids dont il s'est servi étoit de pite, c'est un côté d'une feuille d'aloes, & c'est ce qu'il a trouvé de meilleur pour cet usage. Quant à la boule il la faut d'un poids proportionné à la force & à la longueur du fil. Par le calcul de M. de Mairan on voit que l'on doit préferer les petites boules aux

groſſes , quoique deux boules de groſſeur inégale ont chacune la même irrégularité. Peut-être pratiquoit-on cela , mais on ignoroit la vérité de la pratique , & que devient dans ce cas ſa certitude ſi elle n'eſt éclairée. Il examine par des expériences réiterées quelle eſt la matiere la plus avantageuſe , ainſi que la figure du poids , & il trouve qu'une boule de cuivre d'environ un pouce de diamétre eſt la meilleure , enſuite c'eſt la figure cilindre qu'il faudroit choiſir. Lorſque l'Auteur a fait ſes expériences il n'a eu garde de ne pas examiner quelles étoient les variations du chaud & du froid , & il a obſervé qu'une verge de fer de la longueur du Pendule à ſecondes allongeoit environ de $\frac{1}{25}$ de lignes , lorſque le Thermométre expoſé au Soleil étoit à 15 ou 20 degrés au-deſſus de celui où il étoit dans un lieu renfermé. Il n'a point négligé non plus la hauteur du lieu où l'on fait l'expérience. Enfin après toutes

ces précautions il résulte que la longueur du Pendule à Paris est de 3 pieds 8 l. $\frac{17}{30}$. M. Picard l'avoit déterminée de 3 p. 8 l. $\frac{15}{30}$, & M. Richer de 3 p. 8 l. $\frac{18}{30}$. Nous abrégeons beaucoup l'Extrait de cet Académicien, & nous le finirons en adoptant la pensée de son illustre prédécesseur plus en état qu'aucun autre de décider sur les talens & le vrai mérite qu'il faut avoir pour remplacer un homme tel que M. de Fontenelle. » Quand, *dit-il*, » des Mathématiciens capables des » plus hautes spéculations, & qui » même y sont accoûtumés s'occu- » pent si long-tems à des détails de » pratique, il faut qu'ils en sen- » tent & en prévoyent l'usage par » rapport à ces spéculations qui » seroient certainement de leur » goût.

Il nous reste encore à parler de l'examen du Pendule qu'ont fait les Astronomes de l'Académie à S. Domingue : le premier Mémoire

eſt de M. Godin, il y rapporte la maniere dont il s'y eſt pris pour déterminer la longueur du Pendule au petit Goave, à la côte ſeptentrionale de l'Iſle S. Domingue 18°, 27′ de latitude nord; de cette expérience il s'enſuit que la longueur du Pendule eſt dans cet endroit de 3 p. 7 l. $\frac{3}{8}$ de lignes.

M. Bouguer, dans ſon Mémoire, qui eſt un Extrait d'une Lettre qu'il a écrite à M. de Réaumur, a cherché quelle étoit pareillement cette longueur, il aſſure qu'on peut la regarder comme exactement déterminée, en la mettant à 3 p. 7 l. $\frac{7}{20}$, cela différe peu de celle qu'a aſſignée M. Godin.

Les expériences de M. de la Condamine ſur le Pendule ſe reduiſent à conclurre que ſa longueur eſt de 3 p. 7 l. $\frac{1}{4}$ ou $\frac{14}{60}$. Ce Volume eſt terminé par quelques obſervations météorologiques faites avec le Thermométre de M. de Réaumur.

RECUEIL DE PLUSIEURS Pieces de Poësie & d'Eloquence, presentées à l'Académie des Jeux Floraux l'année 1741, avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques. A Toulose, chez *Claude-Gille le Camus*, & se débite à Paris, chez *Prault* le pere, Quai de Gêvres. *Avec Approbation & Privilége du Roi.*

LES Jeux Floraux sont, comme on le sçait, anciennement établis. Ils contribuerent beaucoup sous le regne de Charles Cinq au rétablissement de la Poësie, cet Art ayant été extrêmement négligé sous les cinq regnes précédens (1). Le nombre considerable d'Ouvrages contenus dans ce Recueil fait connoître que ces Jeux excitent toûjours une grande émulation. Les Pieces qui ont été couronnées en dernier lieu sont au

(1) Voyez l'Histoire de la Poësie, par M. l'Abbé Massieu.

nombre de huit. Il y a trois Odes, deux Poëmes, une Elégie, un Sonnet & un Discours sur l'*utilité des bienséances*.

Entre les trois Odes, celle qui a pour sujet *le Regne de Louis XV*. mérite particulierement l'attention des Lecteurs, elle est du *P. Lombard Jesuite*. Voici, pour donner une idée de la versification de cet Ouvrage, une strophe que le Poëte adresse au Roi.

Prince, quels jours fameux te reservoient les Parques,
Cent fois l'Europe a vû, pour unir ses Monarques,
Tes mains former des nœuds :
Ainsi de Jupiter la sagesse profonde,
Des Astres destinés à présider au monde
Maintient l'accord heureux.

Deux des Prix ont été remportés par une Dame de Toulouse (2). Il est bien naturel que les femmes partagent la gloire d'une

(2) Madame de Montégut.

Académie qu'une femme illustre a fondée (3). Les deux Ouvrages dont il s'agit sont une *Ode sur le Printems*, & une Elégie qui a pour titre, *la Conversion de la Magdelaine*. Dans l'Elégie, on trouve une Peinture ingénieuse de l'impression que les Passions laissent dans une ame qu'elles ont longtems remplie : Magdelaine, dont toutes les vûës se sont tournées vers l'Auteur de sa conversion, s'abandonne, avec tous les transports d'une ame sensible aux nouveaux sentimens qui viennent de naître en elle, mais si elle a changé d'objet elle n'a pas encore changé de langage, & elle s'apperçoit avec honte que pour parler de l'amour divin, elle ne se trouve d'autres expressions que celles de l'amour prophane : voici quelques vers de l'endroit dont il s'agit.

Toi, que ma bouche impure, hélas, n'ose nommer,

---

(3) Clémence Isaure.

Toi que j'ai craint trop peu, mais qu'enfin j'ose aimer,
Prens pitié de mes maux, sois touché de mes larmes.
C'en est fait, je me livre au pouvoir de tes charmes;
Permets que, prosternée à tes sacrés genoux,
J'éteigne dans mes pleurs le feu de ton couroux,
Que je t'aime à jamais, que mon ame ravie,
Trouve en toi son bonheur, son repos & sa vie;
Seul, tu fais de mon cœur, les plus pressans desirs,
Seul, tu seras toûjours ma gloire & mes plaisirs....
Qu'ai-je dit, insensée, un langage si tendre,
Est-il donc fait pour moi? daignera-t-il l'entendre?

Outre les Pieces de Poësie & de prose qui ont été couronnées, le Recueil contient encore quelques Ouvrages qu'on a jugés dignes de l'impression. Parmi ces derniers, on lit une Ode intitulée, *le Triom-*

phe de l'Eloquence & de la Poësie. L'objet de l'Auteur est d'établir que l'étude de la Poësie & de l'Eloquence est préférable à celle des Sciences. Il se plaint sur-tout de ce qu'aujourd'hui bien des femmes appliquent tout leur esprit à ces mêmes Sciences, qu'il qualifie de simples spéculations ; & les reproches qu'il fait aux femmes sçavantes sont tournés, comme on va le voir, de maniere à ne s'en pas faire des ennemies.

L'amour ne les voit plus célébrer son Empire,
Ni soupirer les vers du tendre Anacréon,
Leurs doigts qu'il avoit vû badiner sur sa lyre,
Sont maintenant armés du compas de Newton.

❧

Est-ce à vous de marcher sur les pas d'un tel Maître ?
De monter dans les Cieux qu'il voulut pénétrer,

Graces, où courez-vous? Les Dieux
vous ont fait naître,
Pour embelir le monde & non pour l'é-
clairer.

Un Discours que contient ce même Recueil est dans un esprit contraire à quelques égards, à celui de l'Ode dont nous venons de parler. M. *de Soubéiran*, Membre de l'Académie des Jeux Floraux, se propose dans ce Discours, d'établir que les femmes peuvent & doivent se porter à l'étude des Sciences sublimes. Il examine la nature de leur esprit, il y trouve des dispositions heureuses que l'éducation qu'on leur donne étouffe au lieu de les cultiver : Il tire de cet obstacle de plus grands sujets d'éloges en faveur des femmes qui ont le courage d'élever leur esprit vers ces mêmes objets : Il pense enfin que le goût & l'habitude de se livrer aux Sciences mêmes les plus abstraites, loin de rien faire

perdre aux femmes du côté des graces, deviennent pour elles de nouveaux moyens de plaire.

Il ſeroit à ſouhaiter que ce principe qui peut aujourd'hui plus que jamais trouver des applications détruisît entierement le préjugé contraire.

Le Diſcours qui a remporté le prix eſt, comme nous l'avons dit, du P. Lombard: les bienſéances, c'eſt le ſujet, y ſont conſiderées ſous deux points de vûë principaux: la néceſſité de les obſerver & l'utilité de cette obſervation. Elles ſont néceſſaires » pour main-
» tenir, du moins en public, les
» droits de notre état, ceux de la
» vertu, de la ſubordination & mê-
» me du plaiſir: Elles nous ſervent
» perſonnellement, en ce qu'elles
» ſont un charme qui ſe répand
» ſur tout, qui ſe mêle aux ac-
» tions, au maintien, aux ſenti-
» mens: ce charme y met la per-
» fection: il pare l'exterieur &
» fait naître des préventions favo-

» rables : Faute de ces graces que » la bienſéance prête, de grandes » qualités riſquent ſouvent de ne » pas plaire : avec des talens ſubli- » mes vous ne remplacerez pas » toûjours les bienſéances.....

Ce ſujet a fourni encore deux Diſcours, on trouve dans celui qui eſt placé le troiſiéme pluſieurs endroits dignes d'être remarqués, il eſt d'un Auteur déja connu par pluſieurs autres Ouvrages (4).

Le Recueil contient encore d'autres Pieces de Poëſie & de proſe, mais la plûpart n'ayant pas aſſez d'étenduë pour donner lieu d'en faire un Extrait, nous finirons ici le nôtre, en renvoyant les Lecteurs à ces Pieces mêmes.

(4) M. Nicolas, Avocat au Parlement.



LETTRE AUX AUTEURS du Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

J'apprends avec autant de douleur que d'étonnement qu'on a répandu depuis quelque tems à Paris des exemplaires de la Priere universelle, traduite de l'Anglois de M. Pope. Cet Ouvrage témérairement imprimé à Londres, porte un titre qui, sans me nommer, ne me désigne que trop pour l'Auteur de cette Traduction. Je le suis en effet, & je ferois difficulté de l'avoüer, si j'avois à me reprocher la moindre des erreurs répanducs dans ce pernicieux écrit. Je ne suis coupable, grace au ciel, que d'avoir employé quelques heures à le traduire, sans prévoir le mauvais usage qu'on en pourroit faire s'il venoit à sortir de mes mains. Il y a environ quatre ans qu'ayant com-

mencé à étudier la Langue Angloise & quelques Anglois me parlant toûjours de la précision & de l'énergie qui sont propres à cette Langue, je m'engageai avec eux à rendre un certain nombre de vers Anglois en autant de vers françois.

Ils me donnerent pour remplir cette espéce de défi, la Priere universelle de M. Pope; celui de leurs Ecrivains qui dit le plus de choses en moins de mots. Je n'avois pas la plus légére idée de la versification Angloise; à peine pouvois-je expliquer la prose avec le secours du Dictionnaire, & ces mêmes Anglois avec qui j'étois dans une assez étroite liaison m'aiderent eux-mêmes à trouver le sens de la plûpart des expressions de l'original. Ma traduction étant finie, j'eus l'imprudence de la leur livrer. Je l'avois d'abord regardée comme un simple jeu d'esprit. Dans la chaleur du travail je n'avois examiné cette Piece qu'en Traducteur uniquement occupé à faire passer dans sa

Langue la force & la brieveté du Texte. Je n'en jugeai plus de même quand je la lûs de ſang froid. Je ſentis que ce qui avoit été ſans conſéquence pour moi, ſeroit peut-être dangereux ou tout au moins ſcandaleux pour les autres. Je voulus retirer la copie ; il n'étoit plus tems. Les Anglois à qui je l'avois confiée, étoient déja retournés à Londres. Je leur écrivis pour les conjurer de ne la point divulguer. Ils me le promirent. Trois ans ſe ſont écoulés depuis ſans que j'aye entendu parler de la Priere univerſelle ni de ma traduction. J'avois totalement oublié l'une & l'autre ; mais malheureuſement un Imprimeur Anglois n'y penſoit que trop pour moi.

Vous le ſçavez, Meſſieurs ; tomber dans les mains d'un Imprimeur, & être imprimé, c'eſt la même choſe aujourd'hui. Tout eſt là, bon ou mauvais ; bon ou mauvais, tout eſt publié. Le mal ſeroit médiocre, ſi dans cette fureur

générale d'écrire & d'imprimer, on reſpectoit un peu plus la Religion. Il eſt ſingulier que les gouvernemens voiſins laiſſent tant de liberté ſur cette matiere aux Ecrivains & aux Imprimeurs. Si la Police des Pays étrangers étoit auſſi exacte & auſſi ſévére ſur l'impreſſion que celle qui s'obſerve en France, tant d'Ecrits frivoles, ſatyriques, blaſphématoires n'auroient pas la reſſource des Preſſes de Londres, de Genêve, d'Amſterdam; ils demeureroient enſévélis dans les ténébres où ils ont été enfantés. Je n'aurois pas moi-même à me plaindre de l'infidélité qu'on a commiſe à mon égard.

Ce ſeroit ici le lieu de réfuter les propoſitions condamnables que renferme la Priere univerſelle; mais ce qui eſt viſible n'a pas beſoin d'être démontré. Il eſt étonnant qu'elles ſoient échappées à un homme tel que M. Pope ſi recommandable d'ailleurs par ſes talens, & qui a le courage de pro-

fesser la Religion Catholique au milieu de Londres. Un enthousiasme mal réglé l'a écarté sans doute malgré lui de ses véritables principes & l'a empêché de sentir que ces idées prétenduës philosophiques qu'il a voulu répandre dans ses vers, n'ont aucun mérite réel, quand même elles ne seroient pas portées jusqu'à l'impieté.

C'est cette Philosophie, si on doit appeller de ce nom des paradoxes insensés, des Systêmes inconséquens; c'est, dis-je, cette malheureuse philosophie qui en donnant un air de singularité aux Ouvrages d'esprit, deshonore les talens devant les hommes & les rend criminels devant Dieu. La poësie si estimable en elle-même, employée dès son origine aux choses les plus utiles & aux usages les plus saints, n'est bien souvent aujourd'hui que le langage de la Satyre, de la calomnie & de l'irréligion. Les abus qu'elle entraîne après soi lui ont fait des ennemis

dans tous les tems. Faut-il qu'elle s'attire justement leur censure dans un siécle qui produit encore des chefs-d'œuvres dignes du siécle d'Auguste & de celui de Louis XIV. Ce qui la rend admirable devroit-il être profané par un mélange continuel d'Ouvrages indécens ? Pourquoi le plus beau de tous les Arts n'est-il pas le plus estimé ?

Je ne puis me consoler, Messieurs, d'avoir traduit en vers une Piece aussi condamnable que la Priere universelle qu'en me servant de cette occasion pour faire connoître aux yeux du public mes véritables sentimens sur l'usage qu'on devroit faire de la poësie, & sur l'abus qu'on en fait. Elle n'a peut-être que trop rempli mes loisirs ; mais si le succès n'a pas justifié mon goût pour elle, j'ai du moins l'avantage assez rare de ne l'avoir jamais avilie par rien de contraire aux bonnes mœurs. Je me flate que les personnes équitables me pardonneront une traduction faite

ſans deſſein & publiée ſans mon aveu. Je déſavoüe ſans peine des propoſitions qui ne ſont pas de moi. J'héſiterois tout auſſi peu à les retracter ſi j'avois eu le malheur de les penſer un ſeul inſtant. La honte n'eſt pas dans l'erreur, elle n'eſt que dans la perſévérance à errer.

Je vous ſupplie, Meſſieurs, d'inſerer dans vos Mémoires la Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire. Mon imprudence eſt devenuë publique par une impreſſion furtive; je ne puis mieux la reparer que dans le Journal le plus autentique & le plus eſtimé que nous ayons.

Je ſuis avec reſpect,
Meſſieurs, &c.

HOMELIES DE S. JEAN Chrisostome, Patriarche de Constantinople, sur tous les Evangiles de S. Jean. Traduites en François avec des parallèles de doctrine tirés des anciens Peres, & des notes & des éclaircissemens. Par M. l'Abbé le Mére, 4 *vol.* in-8°. 1. *vol. pag.* 648. *non compris la Préface qui en contient* 55, 2me *vol. pag.* 598, 3me *vol. pag.* 540, 4me *vol. pag.* 560. A Paris, chez la veuve *Etienne*, ruë S. Jacques, 1741.

LES 88 Homélies sur S. Jean dont nous annonçons aujourd'hui la Traduction, n'avoient point encore paru en François; on n'y trouve cependant, dit le Traducteur d'après plusieurs habiles Critiques, ni moins de force, d'éloquence, de profondeur, ni une doctrine, une morale moins grande, moins élevée, que dans les autres Homélies de ce Pere qui ont

déja paru en notre Langue.

Le ſaint Docteur dans celles-ci, explique l'Evangile de S. Jean, c'eſt-à-dire du plus ſublime des Evangeliſtes ; donc il a dû s'élever & s'y rendre lui-même ſublime. S. Jean a été obligé d'écrire ſon Evangile, ainſi que le rapporte S. Jerôme, pour combattre & terraſſer l'Héréſie & les blaſphémes de Cérinthe & d'Ebion qui ſoûtenoient que J. C. *n'étoit qu'un homme, & qu'il n'étoit point avant Marie :* donc, continue M. l'Abbé le Mére, notre ſaint Docteur, en expliquant les paroles de cet Apôtre, a dû auſſi travailler à extirper les reſtes de ces Héréſies, ou pour mieux dire, à foudroyer leurs Sectateurs, les Gnoſtiques, les Montaniſtes, les Manichéens, les Ariens, les Anoméens, &c.

Avant que de donner une idée plus détaillée des Hérétiques & des Erreurs que S. Chriſoſtome combat particulierement dans ces Homélies, d'expliquer la métho-

de qu'il y suit, le but & la fin qu'il se propose, le Traducteur a cru devoir dire quelque chose de la naissance de ce saint Docteur, de sa Vie & de ses Ouvrages, mais comme il se contente de rapporter, ainsi qu'il nous en avertit lui-même, ce que M. de Tillemont a dit sur ce sujet en plusieurs endroits de ces Mémoires, nous ne nous arrêterons point sur cet article de la Préface de M. l'Abbé le Mére, & nous passerons à ce qu'il nous apprend sur ce qui regarde en particulier les Homélies dont il nous donne la traduction.

Selon lui, le Saint y prend une route différente de celle qu'il avoit tenuë dans l'explication de l'Evangile sur S. Mathieu, il rapporte les versets du Texte de S. Jean, & s'arrête principalement sur ceux que les Hérétiques détournoient du vrai sens, pour autoriser leurs erreurs & pour rendre suspecte la foi des Catholiques. Il les prémunit contre les argumens & les so-

phiſmes que les Hérétiques en tiroient pour cacher & pour répandre le poiſon de leurs dogmes corrompus.

Cependant le Saint Docteur n'y combat pas toûjours les Hérétiques. Dans les Textes, où il ne s'agit ni de la Divinité, ni de la conſubſtantialité du Fils, il explique en peu de mots la Lettre de l'Evangile, & enſuite il finit par une exhortation morale, pathétique, & toûjours très-éloquente.

Notre Auteur croit, avec les meilleurs Critiques, que ces Homélies ont été prêchées à Antioche, ce qui eſt un préjugé avantageux pour ces Diſcours ; car on convient que ce qu'il a compoſé dans cette Ville, où il avoit plus de loiſir, eſt plus exact que ce qu'il a fait à Conſtantinople, où les ſollicitudes paſtorales attachées à un grand Siége ne lui permettoient pas de finir avec tant de ſoin ce qui ſortoit de ſa plume.

Mais comme on ne peut lire

avec goût & avec fruit un grand nombre de ſes Homélies, ſans connoître le caractére & les erreurs des Ariens & des Anoméens qui ſont les Hérétiques que Saint Chriſoſtome y attaque plus particulierement, le Traducteur commence par donner une idée ſuccincte de l'origine & du progrès de leur héréſie, & rapporte enſuite les principaux argumens dont ils ſe ſervoient pour les établir avec les réponſes du Saint Docteur. » Il » eſt certain, *diſoit-il aux Anoméens*, » que J. C. a ſouvent parlé com- » me homme, & voilà les expreſ- » ſions que vous ſaiſiſſez & que » vous n'entendez point. Mais il » n'eſt pas moins certain qu'il a » parlé très-ſouvent comme Dieu, » & voilà ce que vous ne voulez » point entendre, & ſur quoi vous » faites les ſourdes oreilles. C'eſt » pourquoi, *dit le Traducteur*, il » faut lire l'Evangile de S. Jean » avec beaucoup de circonſpection » & de prudence pour ne point ſe

» heurter contre les pierres d'acho-
» pement qu'on y rencontre, & ne
» pas tomber dans les précipices....
» Ces pierres d'achopement, *ajoû-*
» *te-t il*, ne se trouvent pas seule-
» ment dans l'Ecriture, il s'en
» trouve aussi dans les Peres. Dans
» S. Chrisostome il s'y en trouve;
» le Saint dit, ou plûtôt il paroît
» dire dans quelques-unes de ses
» Homélies, que *Dieu ne nous pré-*
» *vient point.* Si nous nous arrêtons
» à ces sortes d'expressions, nous
» sommes Pélagiens..... Pour ne
» se heurter & ne se briser pas
» contre ces pierres d'achopement,
» le vrai secret est de lire toûjours
» avec attention & avec prudence,
» de s'assurer d'abord de la doctri-
» ne de l'Auteur, de voir en quel
» siécle, en quel tems, contre qui
» il a écrit, quelles hérésies déchi-
» roient alors l'Eglise, & d'exa-
» miner enfin ce qui précede & ce
» qui suit : par exemple, dans le
» lieu que nous citons, le Saint
» ajoûte immédiatement & tout de

» ſuite, *la Grace ne nous force point.*
» Il parle aux Manichéens, qui
» ôtoient abſolument toute liberté
» à l'homme, il veut donc établir
» ſimplement contre ces impies
» que la grace ne détruit point la
» liberté: « c'eſt ce que M. l'Abbé
le M. développe avec plus d'étendue
dans une note expreſſe, qu'il
a miſe à l'endroit dont il eſt queſtion,
& il en a uſé ainſi dans tous
les endroits de ces Homélies, qui
peuvent ſouffrir quelque difficulté.

Comme dans la 52me Homélie, où S. Chriſoſtome explique le 8me Chapitre de S. Jean, on pourroit être ſurpris de n'y pas trouver l'hiſtoire de la femme adultére. On peut, dit M. l'Abbé le Mére, demander pourquoi S. Chriſoſtome l'a omiſe, il répond avec le P. de Montfaucon que c'eſt ou parce que cette Hiſtoire manquoit dans l'exemplaire dont le Saint Docteur faiſoit uſage, & même dans ceux de l'Egliſe d'Antioche, » ou parce
» que prêchant à un peuple fort

» enclin & livré même à ce vice,
» il ne jugeoit pas à propos de lui
» exposer l'Histoire de la femme
» adultére, ou par quelque autre
» raison que nous ne sçavons pas.«
Mais cette omission n'en diminue pas l'autorité ; l'histoire de la femme adultére se lisoit dans presque toutes les autres Eglises du monde Chrétien.

Pour suppléer à cette espéce de lacune, le Traducteur a joint à cette Histoire des explications tirées de S. Augustin sur l'Evangile de S. Jean.

Il remarque que les Homélies de S. Chrisostome sur S. Jean peuvent se diviser en deux parties, qu'elles forment en quelque sorte deux Discours, & comprennent deux sujets, l'un dogmatique, & l'autre moral. Dans le premier M. l'Ab. le M. s'est attaché scrupuleusement au Texte, persuadé qu'un Traducteur n'est point responsable de la Doctrine de son *Auteur*, mais qu'il l'est de ses pen-

ſées & de ſes ſentimens, ſauf à lui comme il l'a pratiqué, à éclaircir dans des notes particulieres les expreſſions peu meſurées, peut-être auſſi peu juſtes qu'il rencontre dans ſon Auteur; nous oſons dire, continue-t-il, que nous avons exactement obſervé cette régle, qui eſt certainement très-juſte, parce qu'elle marque le reſpect que l'on a pour ſon Auteur & pour le public. Dans le ſecond, qui eſt une inſtruction morale, & en quelque ſorte un Ouvrage d'éloquence, il s'eſt plus arrêté au ſens qu'aux paroles; mais cependant, ſans trop prendre l'eſſort. Si on trouve qu'il y a de la témerité à traduire un Orateur ſi diſtingué par les graces & le feu de ſon éloquence, on avoüera du moins qu'il y a de la charité à l'entreprendre. Si la crainte ou la timidité avoient juſqu'à preſent arrêté ceux qui ont eu le courage de traduire les Ouvrages des Peres; quelles pertes, dit-il, ne feroient pas ceux

à qui le loisir, les embarras du siécle, le sexe même n'ont point permis d'étudier les Langues mortes & étrangeres.

Pour rendre ces Homélies plus utiles à ses Lecteurs, M. l'Abbé le Mére y a joint un paralléle de la doctrine de S. Chrisostome avec celle des Peres des premiers siécles. Il a puisé principalement dans saint Augustin, parce, dit-il, que dans cette grande lumiere de l'Eglise on trouve une source inépuisable de lumieres.

Il se flatte d'avoir renfermé dans les notes & dans les éclaircissemens dont il a accompagné sa Traduction tout ce qui peut faciliter l'intelligence du Texte, soit par rapport aux dogmes, soit par rapport à certains usages, & à des faits ausquels l'Auteur fait allusion.

Pour mettre le Lecteur en état de juger du stile & du goût qui regnent dans la Traduction de M. l'Abbé le M. Nous en rapporterons ici quelques morceaux. Le

premier eſt tiré de la premiere Homélie ſur S. Jean, dans laquelle S. Chriſoſtome combat la paſſion que ſes auditeurs avoient pour les ſpectacles. Son nouveau Traducteur le fait parler ainſi. » Vous
» êtes auditeurs de Jean, vous ap-
» prenez de lui des choſes qui ſont
» de l'eſprit de Dieu, & vous iriez
» enſuite entendre des courtiſa-
» nes qui diſent des obſcénitez, &
» font des répreſentations encore
» plus obſcénes, & vous iriez voir
» des hommes efféminés, des lâ-
» ches qui ſe donnent des ſoufflets
» les uns aux autres! comment
» pourrez-vous vous laver & vous
» purifier après vous être veautré
» dans une boue ſi affreuſe? qu'eſt-
» il néceſſaire de faire le détail de
» toutes ces ſaletez? dans ces lieux
» tout eſt ris diſſolus, tout eſt infa-
» mie, tout eſt injure atroce,
» tout eſt traits ſatiriques, tout eſt
» débauche, tout eſt perte, tout
» eſt ruine. Je vous le dis, & vous
» le déclare à vous tous: qu'aucun

» de ceux qui participent à cette
» Table, n'aille souiller son ame à
» ces spectacles pernicieux. Tout
» ce qui s'y dit, tout ce qui s'y
» fait est pompe de Satan.

Il rend de cette maniere un autre endroit où Saint Chrisostome (Hom. 72) déclame contre les excès où les femmes portoient leur affliction dans le deüil.

» Aujourd'hui entre autres dé-
» fauts les femmes sont encore
» prévenuës de cette étrange mala-
» die. Dans le deüil & dans la ca-
» lamité, elles font une vaine
» montre de leur affliction, elles
» découvrent leurs bras, elles s'ar-
» rachent les cheveux, elles se dé-
» chirent les joües, les unes pous-
» sées par la douleur, les autres
» par l'ostentation, d'autres dé-
» couvrent leurs bras par impudi-
» cité en presence des hommes. O
» femme ! que faites-vous, vous
» vous dépoüillez honteusement
» au milieu de la place publique,
» vous qui êtes un membre de J.C.

» & vous le faites dans la place pu-
» blique en preſence de tous les
» hommes. Vous arrachez vos che-
» veux, vous déchirez vos vête-
» mens, vous jettez de grands cris,
» vous repreſentez les ménades, &
» vous ne croyez pas offenſer Dieu?
» quelle extravagance & quelle fo-
» lie ? les Payens n'en riront-ils
» pas ? ne diront-ils pas que notre
» Religion, que notre doctrine
» n'eſt qu'un conte & qu'une fa-
» fable, oüi ſans doute ils le di-
» ront. Il n'y a point de reſurrec-
» tion ; car les Chrétiens, comme
» s'il ne reſtoit plus rien après cet-
» te vie, ne font nulle attention à
» leurs Ecritures ; leurs Ecritures
» & tout ce qu'ils enſeignent ne
» ſont que de pures fictions, com-
» me le prouve la conduite de leurs
» femmes.

Enfin il traduit de cette ſorte cet endroit de l'Homélie 79. » Ne
» voïez-vous pas tous les jours ce
» que font les amans ? car je me
» vois obligé de recourir à cet

» exemple après le grai
» Ne sçavez-vous donc
» font les amans qui ai
» passion une femme p
» quels maux ils enduren
» souffletés, frappés, rail
» souffrent mille imperti
» encore qu'elle les haïsse,
» ne puisse les voir, qu'el
» fasse toutes sortes d'out
» S'il lui échappe une fois de
» dire quelque douceur, que
» tendre parole, ils se croient
» comble de la fortune. Ce ne s
» plus que ris, que joyes, ils
» regardent comme les plus heu
» reux de tous les hommes. S'ils
» reçoivent une injure ou un af-
» front; la joye qu'ils ont d'être
» bien avec leur maîtresse, & de
» voir leurs affaires en bon état,
» leur fait tout souffrir sans peine;
» si elle les injurie, si elle leur cra-
» che au visage, ils croyent que ce
» sont des roses qu'elle leur jette...
» Comme vous avez aimé vos maî-

» tresses, aimez-vous de même ré-
» ciproquement les uns les autres,
» & quelqu'injure qu'on vous fasse
» vous ne croirez pas souffrir
» grand chose. Mais que dis-je,
» aimez-vous mutuellement, ai-
» mez Dieu de même. Vous fris-
» sonnez, vous frémissez, mes
» freres, de m'entendre demander
» autant d'amour pour Dieu que
» vous en avez eu pour votre maî-
» tresse, pour une femme prosti-
» tuée. Mais moi je frémis que
» vous n'avez pas même pour vo-
» tre Dieu un égal amour.

On verra par ces trois morceaux que nous avons pris au hazard que l'Auteur n'a pas cherché à égaler la force & l'élégance de S. Chrisostome, il nous a paru au contraire qu'il n'avoit eu par tout, soit dans cette traduction, soit dans les paralléles de doctrine, & les notes qu'il y a jointes d'autre but que celui d'instruire & d'édifier ses Lecteurs. Aussi ne doutons-nous pas qu'elle ne soit très-utile à ceux qui la liront

avec les mêmes diſpoſitions & dans le même eſprit de pieté qu'elle nous a paru écrite.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE CREMONE.

LE ſecond Volume de l'Ouvrage de M. Paul Valcarengi, intitulé : *Medicina rationalis*, paroît depuis peu.

Le même Auteur a mis la derniere main à un autre Ouvrage, ſous ce titre : *Conſtitutionum Cremonenſium continuatio*, & le fera imprimer inceſſamment. Il travaille à un Traité *de ſanctimonialium morbis*, qu'il a entrepris de donner au public ; ce Traité ſera digne de la curioſité, non ſeulement du Philoſophe & du Medecin, mais même du Théologien.

DE FLORENCE.

On a publié ici ſucceſſivement

les deux premiers Volumes de la *Collection des Lettres des Auteurs du quinziéme siécle*, que M. Laurent Méhus a entrepris de donner au public, comme nous en avons annoncé le projet & la Souscription dans nos Nouvelles du mois de Décembre dernier; en voici le titre: *Leonardi Bruni Arretini Epistolarum Lib. 8. ad fidem Codicum Manuscriptorum suppleti & castigati & plusquam XXXVI. Epistolis, quæ in editione quoque Fabriciana deerant, locupletati. Recensente Laurentio Mehus Etruscæ Academiæ Cortonensis socio, qui Leonardi Vitam scripsit, Manetti & Poggii Orationes præmisit, Indices, Animadversiones, Præfationemque adjecit, Librumque nonum ac decimum in lucem protulit. Accessere ejusdem Epistolæ populi Florentini nomine scriptæ nunc primùm ex Cod. Manusc. in lucem erutæ. Ex Typographiâ Bernardi Paperinii.* 1741. *in* 8°. 2 *vol* M. l'Abbé Méhus observe dans son Epître au Lecteur,

que toutes les Editions qu'on a données jusques ici des Lettres de l'Arretin sont défectueuses, soit pour le Texte, soit pour le nombre. On trouve effectivement dans cette nouvelle Edition outre trente-six Lettres annoncées dans le titre, deux Livres entiers & les Lettres écrites au nom des Florentins, qui n'avoient point encore paru. L'Editeur a revû son Edition avec soin, non seulement sur tous les meilleurs Manuscrits qu'il a pû découvrir, mais aussi sur les différentes Editions de son Auteur. Entre ces différentes Editions, il en a trouvé une de 1472, dont M. Maittaire n'a pas fait mention dans ses Annales Typographiques. A l'égard des Remarques qu'on trouve au bas des pages, elles sont tirées des Dialogues de Paul Cortési, & de Benoît Accolti, de l'*Italia illustrata* de Biondo, de Léandre Alberti, ou du Dialogue que Lilio Gyraldi a composé touchant les Poëtes de son tems, ou

du Journal de Cyriaco d'Ancone dédié au Pape Eugéne IV, que l'on conſerve en Manuſcrit dans la Bibliothéque de M. Philippe Stoſch. Ce Manuſcrit n'a pas encore été imprimé. M. Méhus promet de le donner avec un Recueil conſidérable de Lettres de Cyriaco. L'Editeur donne une notice de deux Harangues compoſées à la loüange de l'Aretin, l'une par G. Manetti, l'autre par le Pogge ; il rapporte la Vie de l'Arrétin, ainſi qu'il a promis de faire au commencement du Recueil des Lettres de chaque Auteur.

Les Sieurs Jean Lami & Joſeph Marie Mécatti ont publié un Projet de Souſcription d'une Edition *des Catalogues des Manuſcrits des Bibliothéques de Florence, & de quelques autres encore, en deux Volumes in-folio, ou même davantage s'il eſt beſoin* : le prix de la Souſcription eſt de trente Jules par volume, payables d'avance ; & de quarante-cinq pour ceux qui n'au-

ront pas souscrit. On donnera dans ces Catalogues une notice raisonnée des Auteurs & des Ouvrages non encore imprimés ; & on fera graver en cuivre un essai des caracteres les plus anciens. Le payement de cette Souscription se fera entre les mains des sieurs Lami & Mecatti, ou d'Antoine Sebastien Brazzini, Libraire au Centaure, ou de Jean Tavernesi, Imprimeur au même lieu & à la même Enseigne.

On a imprimé ici la Traduction des *Constitutions de saint François de Sales*, dédiée à M. Féderigo-Alamanni Evêque de Pistoye. Voici le titre de cet Ouvrage : *Constituzioni o Regole della Congregazione di S. Francesco de Sales, eretta nella Chiesa della Visitazione di S. Maria di Torino : e le massime del Santo, distribuite per tutti i giorni dell'anno. Operetta tradotta dal Francese per utile spirituale de devoti del santo, e specialmente della Congregazione erette sotto l'invoca-*

zione del Medesimo nella Chiesa de' SS. Apostoli della Citta di Firenze. Nella Stamperia di Pietro Gaetano Viviani. 1740. *in-12.*

Cette Traduction Italienne des *Constitutions de S. François de Sales* se trouve aussi à Turin.

DE LUCQUES.

On a publié ici depuis peu un Livre intitulé : *dell'Antichita delle Armi Gentilizie trattato di Celso Cittadini , colle annotazioni di Giovan Girolamo Carli In Lucca. Per Salvatore , & Giovan - Domenico Marescandoli.* 1741. *in-8°.* Le *Celso Cittadini* composa sur la fin du seiziéme siécle un Traité dans lequel il entreprend de prouver que les Armoiries n'ont pas pris naissance dans les siécles barbares , comme quelques-uns l'ont supposé , mais qu'elles ont été en usage chez les Grecs & chez les Romains. Il employe , pour appuyer son sentiment les Boucliers , les Ima-

ges des Grands chez les Romains, les Médailles des Familles, & tout ce que l'Antiquité nous fournit qui a du rapport avec les Armoiries. Cet Ouvrage dont quelques Auteurs avoient connu le prix, & qu'ils avoient resolu de faire imprimer, n'avoit pas été donné jusqu'à present ; c'est au sieur Jean Jerôme Carli qu'on en doit la publication. Cet Editeur y a mis une Epître Dédicatoire & une Préface assez étenduë, dans laquelle, après avoir porté son jugement sur plusieurs Auteurs qui ont traité le même sujet, il rapporte beaucoup de particularitez sur le lieu & le tems où le *Cittadini* a composé son Ouvrage & sur son exactitude. Parmi les remarques que l'Editeur a ajoûtées, principalement sur la citation des autoritez, la derniere est une récapitulation de toutes les preuves que le *Cittadini* a données pour prouver l'antiquité des Armoiries, & il répond aux objections du P. Claude Ménétrier qui a

prétendu que les Armoiries n'étoient que du dixiéme siécle environ. M. Jean Jerôme Carli promet dans la même Préface qu'il donnera au Public plusieurs Ouvrages d'excellens Ecrivains qui n'ont pas encore été imprimés.

DE VENISE.

Il a paru ici depuis quelque tems un petit Ouvrage contenant la Vie d'un Medecin de Bologne. En voici le titre : *Joannis-Baptistæ Paitoni de Vitâ ac Scriptis Fabricii Bartholeti Medici Bononiensis Commentarius. Venetiis, Superiorum permissu.* 1740. *in*-8°. Ce Medecin, quoique mort fort jeune, a laissé plusieurs Ouvrages, dans lesquels les personnes de la même profession que lui, trouvent les motifs de regretter un Auteur trop tôt enlevé pour la Medecine & pour les Lettres. Le plus considerable de ses Ouvrages est : *de Dyspnæâ, sive de Respirationibus.*

Encyclopædia Hermetico-dogmatica ; & auspicalis trium methodi demonstrativæ anatomicæ præcognitorum prælectio. Anatomica humani Microcosmi descriptio ; & de Hydrope pulmonum. Ces deux derniers Ouvrages ne sont pas connus.

ALLEMAGNE.

DE HALLE.

D. Michaelis Alberti S. R. M. Boruss. Aulic. & consist. Magdeb. Consil. Medicinæ & Philosophiæ naturalis publ. Ordin. Commentatio in Constitutionem criminalem Carolinam Medica, variis titulis & articulis, ratione & experientiâ explicatis ac confirmatis, comprehensa, observationibus selectis illustrata, multisque testimoniis juridicis & medicis probata, ac indice pleniori instructa. Halæ, sumptibus Orphanotrophei, in-4°. Cet Ouvrage, ainsi que le titre l'annonce, est un Commentaire sur la Constitution criminelle

criminelle de Charles-Quint, qui est le Code criminel de toute l'Allemagne; & ne peut manquer d'être d'un très-grand usage pour tous ceux qui s'appliquent à la Medecine légale. Après la dédicace & les prolégoménes, l'Auteur entre en matiere. Sa méthode est de suivre l'ordre des articles de la Constitution criminelle, & d'expliquer sa matiere avec plus ou moins d'étendue selon l'exigence des articles de la Constitution. Par exemple à l'art. 1. Il traite » *de » qualitate & officio Medici Judici » & Judiciis in causis forensibus, » assistentis & ministrantis.*

» A l'art. 2. *De qualitate carceris » vita & sanitati perniciosa, item- » que de vinculis.*

» A l'art. 19. *De indicii significa- ».tu Medicoforensi.*

» A l'art. 23. *De indiciis ad tor- » turam sufficientibus, quoad testi- » monium unius aut plurium Medi- » corum.*

» A l'art. 37. *De veneficii Medi- » ca inquisitione.*

» A l'art. 45. *De torturæ generali » contemplatione medicâ* , &c

Le même Auteur a encore donné deux Dissertations curieuses : la premiere regarde l'obligation où sont les meres de nourrir elles-mêmes leurs enfans ; *de jure lactantium Medico*.

La seconde Dissertation concerne les actions publiques, comme les Sermons ; l'Auteur y examine de quelle longueur doit être un Sermon, eu égard à la santé du Prédicateur & des Auditeurs.

DE LEIPSICK.

Καρδιοκλεπτεια, *sive de cordis aucupio commentatio ad illustrandum locum Samuelis*, 2. *c*. 15. *v*. 6. C'est le titre d'une Brochure qu'on a donnée pour éclaircir le v. 6 du 15me ch. du second Livre des Rois. M. Jean Chrétien Schilling, qui en est l'Auteur, après avoir fait voir en quoi consiste ce vol du cœur, & combien il est criminel,

examine la conduite que tint Absalon pour se gagner l'affection & la bienveillance du peuple, & pour parvenir à détrôner son pere. Il enseigne les moyens de se tenir en garde contre ce crime & de l'éviter; il traite encore à cette occasion plusieurs autres questions interessantes.

Justi Godofridi Gunzii Anatomiæ & Chirurgiæ in Academiâ Lipsiensi Professoris publici extraordinarii, observationum Chirurgicarum de calculum curandi viis quas Foubert, Garengeot, Perchet, le Dran & le Cat Chirurgi Galli, repererunt Liber unus. Lipsiæ, apud Joannem Christianum Langenhemium, 1740. 8°. *cum tab. an.* Cet Ouvrage, dont l'objet est l'operation de la taille, contient en tout six observations: dans la premiere l'Auteur examine la méthode que M. Foubert a proposée pour tirer la pierre de la vessie; dans la seconde, il traite de la méthode de Messieurs Garengeot & Perchet; dans la troisiéme,

de celle de M. le Dran ; & dans la quatriéme, de celle de M. le Cat. Il ajoûte deux autres observations ; dans la premiere, il établit quelques régles sur lesquelles on peut examiner chacune de ces méthodes, & porter son jugement sur leurs avantages & leurs inconvéniens ; la derniere contient quelques réfléxions par le moyen desquelles on peut corriger, ou perfectionner les méthodes de Mrs Foubert & le Dran. L'Auteur promet qu'il traitera en son tems avec plus d'étenduë ce qui concerne ces deux dernieres méthodes. On ne peut douter que l'importance du sujet ne porte particulierement ceux qui font profession de la Chirurgie à rechercher l'Ouvrage qu'on annonce, qui d'ailleurs est écrit avec beaucoup d'ordre & de clarté.

DE BREME.

Joannis Vogtii Pastoris Ecclesiæ Cathedralis Bremensis, Historia fi-

ſtula Euchariſtica, cujus ope ſugi ſolet è calice vinum benedictum, ex antiquitate Eccleſiaſticâ & Scriptoribus medii ævi. Bremæ, apud Nathan. Saurmann. 1740. in-4°. Nous n'avions point encore de Traité en forme du *Chalumeau Euchariſtique*, c'eſt-à-dire du *Chalumeau* (ou *Vaiſſeau ſacré*) dont on a fait uſage dans l'Egliſe, & dont on conſerve encore des veſtiges en pluſieurs endroits, pour la communion du Calice. L'Auteur a entrepris d'écrire l'Hiſtoire de cette portion des cérémonies Eccleſiaſtiques ; & on ne peut douter que ceux qui aiment les antiquitez de ce genre, ne voyent avec plaiſir la publication de cet Ouvrage.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

On a publié ici depuis peu une nouvelle Edition des Pſeaumes de David traduits en vers Latins par

le Dr Arthur Johnſton Medecin de Charles I. en trois formes *in-4°. in-8°. in-12.* avec des notes, & *in-12.* ſans notes.

L'Editeur de cette Traduction a auſſi fait imprimer un autre Ouvrage qui peut être joint au précédent ; le titre eſt : *A prefatory diſcourſe to a new edition of the Pſalms of David, &c.* ou Diſcours pour ſervir de Préface à une nouvelle Edition des Pſeaumes de David traduit en vers Latins par le Dr Arthur Johnſton ; avec un Supplément où l'on compare Johnſton avec Buchanan. *in-8°.* L'Auteur porte un jugement critique des Poëſies Sacrées de Vida, de Sannazar, de Fracaſtor, du Maréchal de l'Hôpital, du P. Rapin, &c. mais il s'attache particulierement au parallele qu'il fait des plus beaux morceaux des Pſeaumes de Johnſton & de Buchanan, & il donne l'avantage à Johnſton.

Il paroît une quatriéme Edition corrigée & conſiderablement aug-

nientée de la *Cyclopedie*, ou du *Dictionnaire* de feu M. Chambers Membre de la Societé Royale. *fol.* 2. vol.

G. Innys & J. Nourse ont publié un Ouvrage contenant la substance de huit Sermons prêchés dans la Cathédrale de Londres en 1737 & en 1738, sous ce titre : *A critical Dissertation upon* 1. *Tim.* 3. 16. c'est-à-dire ; Dissertation critique sur le v. 16. du c. 3. de la premiere Epître de S. Paul à Timothée ; *Manifestè magnum est pietatis sacramentum, Deus manifestatus in carne, &c.* » où l'on pose des régles » pour s'assurer de la véritable le» çon de ce passage ; on rend com» pte de plus de cent Manuscrits » Grecs des Epîtres de S. Paul, » dont plusieurs n'ont point été » collationnés jusqu'à present ; on » examine les Ecrits des Peres » Grecs & Latins, & les anciennes « Versions du Nouveau Testa» ment, & l'on prouve que la le» çon ordinaire de ce Texte, *Deus*

» *manifestatus in carne* est la vérita-
» ble, *in-8°*.

Rivington & Longman ont aussi publié un Recueil de huit Sermons prêchés pareillement dans la Cathédrale de Londres en 1739 & en 1740, sous ce titre : *A Defence of the Doctrine of the holy Trinity*, *&c.* C'est-à-dire : *Défense du Dogme de la Trinité & de celui de l'Incarnation du Fils de Dieu*, l'un & l'autre prouvés par le témoignage des plus anciens Auteurs Juifs, avec des remarques & des additions considerables, *in-8°*.

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

On trouve ici chez Benjamain Gibert, Libraire, la *Relation de l'Expédition de la Flotte Angloise dans les années* 1718, 1719 *&* 1720, *commandée par l'Amiral Byng, Chevalier Baronnet & ensuite Vicomte de Torrington* ; *tirée des Mé-*

moires manuscrits de cet Amiral, & de quelques autres Mémoires originaux, avec cet endroit de Virgile au frontispice :

Jubet arma parari,
Tutari Italiam, detrudere finibus hostem.

Deux raisons ont porté l'Auteur à donner cette Relation au public : la gloire d'une expédition honorable pour sa patrie, & la crainte que cette expédition ne demeurât ensévélie dans l'oubli, ou qu'elle ne fût rapportée d'une maniere imparfaite. Il ajoûte aussi son respect pour la mémoire de l'Amiral. Il a suivi le nouveau stile dans le cours de ses Mémoires ; c'est ce que contient en substance une courte Préface qu'on a mise à la tête de cet Ouvrage, 1741. *in*-12.

» La Hongrie & le Danube,
» par M. le Comte de Marsigli, en
» XXXI Cartes, fidélement gravées

» d'après les desseins originaux, & » les plans levés sur les lieux par » l'Auteur même. Ouvrage où l'on » voit la Hongrie, par rapport à » ses rivieres, à ses antiquitez Ro» maines, & à ses mines; avec » une Préface sur l'excellence & » l'usage de ces Cartes, par M. » Bruzen la Martiniere. *in-folio* en forme de grand Atlas, 1741.

On a publié depuis peu un Livre sous ce titre : *Remarques d'un Seigneur Polonois sur l'Histoire de Charles XII Roi de Suéde, par M. de Voltaire.* Chez Adrien Moetjens, 1741. *in*-8°.

D'AMSTERDAM.

Ægidii Stokmans in pagis Knollendam & Markenbinnen verbi divini Ministri Miscellanea Sacra. Partes duæ. Amstelodami, apud Henricum Vieroot. in-8°. L'Auteur a entrepris, dans cet Ouvrage, d'éclaircir divers endroits difficiles de l'Ecriture Sainte. Il l'a

divisé en deux Parties ; la premiere contient trois Dissertations, & la derniere en contient deux, avec une Table pour tout l'Ouvrage. La premiere Dissertation de la premiere partie roule sur les 400 ans qui expirerent à la fin de l'oppression des Israëlites par les Egyptiens, & sur les 430 ans qui finirent à la sortie des Israëlites de l'Egypte. La seconde Dissertation traite des mots de *Seigneur* & de *Maître* mis en nombre pluriel, lorsqu'il ne s'agit que d'un homme seul. La troisiéme est un Commentaire des versets 12 & 13 du ch. 1. de l'Evangile de S. Jean, *in propria venit*, *&c.* La premiere Dissertation de la seconde Partie contient l'explication du v. 16. du ch. 3. de l'Epître aux Galates, *Abraha dicta sunt promissiones*, *&c.* La seconde n'est que l'Analyse ou la récapitulation d'un Commentaire du 54me ch. d'Isaïe, que l'Auteur avoit fait imprimer auparavant.

François l'Honoré & fils, Libraires sur le Keysers-Gracht, près du Rée-Straat, ont imprimé & débitent actuellement un Ouvrage interessant sur-tout dans les conjonctures présentes ; en voici le titre : *Annales d'Espagne & de Portugal, contenant tout ce qui s'est passé de plus important dans ces deux Royaumes, & dans les autres parties de l'Europe, de même que dans les Indes Orientales & Occidentales, depuis l'établissement de ces deux Monarchies jusqu'à present. Avec la description de tout ce qu'il y a de plus remarquable en Espagne & en Portugal : leur état present, leurs interêts, la forme du gouvernement, l'étenduë de leur commerce, &c. par Dom Juan Alvarez de Colmenar. Le tout enrichi de Cartes Géographiques, & de très-belles figures en taille-douce.* Cette Histoire est divisée en deux parties, la premiere contient les Annales d'Espagne & de Portugal ; la seconde comprend la description de ces deux

Royaumes. L'Auteur commence son Histoire au-delà de la fondation d'Espagne & de Portugal, & la conduit jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'en 1741. Il passe légérement sur les tems anciens où presque tout est fabuleux ou incertain; mais il s'étend davantage, à mesure que les monumens se multiplient & deviennent plus constans. Les guerres des Romains avec les Carthaginois, l'invasion des peuples du nord, l'irruption des Maures, leur expulsion, & la destruction de leur Empire, la découverte des Indes Orientales par les Portugais, celle des Indes occidentales du nouveau monde par les Espagnols, la réunion du Portugal à l'Espagne sous Philippe II. les guerres de ce Prince avec les Hollandois, la révolution qui mit Jean IV. Duc de Bragance sur le Trône de Portugal, où regne encore sa postérité, la guerre que la France a soûtenuë contre la plûpart des Puissances de l'Europe

pour la ſucceſſion d'Eſpagne, les différens qui ſubſiſtent preſentement entre l'Eſpagne & l'Angleterre ; ces grands évenemens, & ces révolutions ſont rapportés, dit l'Auteur de l'Avertiſſement, avec les circonſtances les plus intéreſſantes, & de la maniere la plus impartiale. La liaiſon qui ſe trouve néceſſairement entre les interêts d'Eſpagne & ceux des autres Couronnes de l'Europe a engagé l'Auteur à raconter auſſi avec ſoin les grands évenemens de l'Europe ; parce qu'il ne pouvoit les omettre ſans s'écarter de ſon plan, & ſans priver le public d'une ſuite d'Hiſtoire curieuſe & inſtructive. A l'égard des Négociations & des Traitez de paix conclus entre l'Eſpagne, le Portugal, & les autres Puiſſances, on n'en trouvera dans le cours de ces Annales, que ce ce qu'il étoit indiſpenſable d'en rapporter. L'Auteur termine cette premiere Partie de ſon Ouvrage par l'Hiſtoire abrégée de la Vie de

l'Empereur Charles VI. La seconde Partie consiste dans une exacte description des Provinces & des Etats des Royaumes d'Espagne & de Portugal, des Villes, des Châteaux, des Forteresses, des Ports de mer de ces deux Royaumes, des Palais, des Maisons Royales, & des Eglises qui ont quelque chose de remarquable. Avec des Cartes Géographiques & un grand nombre de figures en taille-douce. On y a rassemblé ce qui regarde les délices d'Espagne & de Portugal. Ainsi les Géographes, les Naturalistes, les Militaires, les Politiques, les Négocians, ceux qui aiment les Antiquitez, qui cherchent à connoître les mœurs, les coûtumes & les cérémonies religieuses, trouveront dans cette Histoire de quoi s'occuper agréablement.

A la suite de la Préface on a mis une Table des articles qui composent chaque Volume & qui indique les sujets qu'on y traite. On

en trouve une à la fin de l'Ouvrage très-ample & très-détaillée pour les matieres.

On a donné deux Editions de cet Ouvrage en même tems ; l'une en 8 Volumes *in*-12. dont le prix est de 18 florins, l'autre en 4 Volumes *in*-4°. Celle-ci est de 20 florins pour le papier médian, & de 28 fl. pour le papier royal.

DE LEYDE.

Davidis Arnoldi Conradi Cryptographia denudata, *sive Ars deciferandi, quæ occultè scripta sunt in quocunque Linguarum genere, præcipuè Germanica, Batava, Latina, Anglicana, Gallica, Italica, Græca. Lugduni Batav.* in-8°. L'Auteur qui a entrepris d'expliquer l'art de déchifrer, a divisé son Ouvrage en deux Parties : dans la premiere il enseigne la théorie ou les principes généraux de cet Art, entant qu'ils conviennent à toutes les Langues ; dans la seconde il mon-

tre ce qu'il y a de propre aux Langues dont il eſt fait mention dans le titre. A la fin des Chapitres il donne des exemples de cette écriture myſterieuſe & preſcrit la méthode de les expliquer ; il ajoûte à la fin les principes qu'il penſe qu'on doit ſuivre pour ſe corriger, ſi on s'eſt trompé.

Le 4me vol. de la nouvelle Edition de Tite-Live donnée par M. A. Drakenborch paroît depuis peu. Nous en donnerons ici le titre entier en faveur de ceux qui n'en connoîtroient pas les avantages. *T. Livii Patavini Hiſtoriarum ab U. c. Libri qui ſuperſunt, omnes, cum notis integris Laur. Vallæ, Sabellici, Rhenani, Gelenii, Glareani, Sigonii, Urſini, Sanctii, Joan. Frider. Gronovii, Tanaq. Fabri, Henr. Valeſii, Perizonii, Jac. Gronovii, exceptis Nanſici, Lipſii, Modii, Gruteri, nec-non ineditis Gebhardi, & Dukeri, & aliorum, curante Arnoldo Drakenborch. Cum ſupplementis Joannis Freinshemii.*

Tom 4. exhibens Libros XXVII—XXXVI. Lugduni Batav. apud Sam. Luchtmans, 1741. *in-4°.*

Cet Ouvrage se trouve aussi à Amsterdam, chez les Westeins & Smith.

FRANCE.

DE BORDEAUX.

L'Académie des Belles-Lettres, Sciences & Arts établie à Bordeaux, qui distribue chaque année une Médaille d'or de la valeur de trois cens livres pour le prix de Physique fondé par feu M. le Duc de la Force, avoit donné pour sujet du prix de cette presente année 1741. *La cause de la couleur des Négres*; mais quoique ce sujet eût été proposé, suivant l'usage de cette Académie, deux années d'avance afin de donner aux Auteurs le tems de travailler leurs Ouvrages, » cependant parmi les Pieces » qui lui ont été envoyées, elle

» n'en a trouvé aucune digne d'être
» couronnée.

» Afin que les Sciences n'y per-
» dent rien, l'Académie distribue-
» ra deux prix d'égale valeur en
» l'année 1743. le sujet du premier
» prix sera *la cause de l'élevation*
» *des vapeurs & des exhalaisons*
» *dans l'air*; & le sujet de l'autre
» sera l'*origine & la formation des*
» *pierres figurées*.

» Les Dissertations sur l'un &
» l'autre de ces sujets, ne seront
» reçûes que jusqu'au premier de
» Mai de l'année 1743. Elles peu-
» vent être en François ou en La-
» tin. On demande qu'elles soient
» écrites en caractéres bien lisibles.

» Au bas des Dissertations, il y
» aura une sentence, & l'Auteur
» mettra dans un billet séparé &
» cacheté la même sentence, avec
» son nom, son adresse & ses qua-
» litez, d'une façon qui ne puisse
» pas former d'équivoque.

» Les paquets seront affranchis
» de port & adressés à M. le Prési-

» dent Barbot, Sécrétaire de l'A-
» cadémie, sur les Fossés du Cha-
» peau rouge; ou au Sieur le Brun
» Imprimeur aggrégé de l'Acadé-
» mie, ruë S. James.

DE DIJON.

On a achevé d'imprimer ici la nouvelle Edition du *Grand Dictionnaire Géographique, Historique & Critique de M. Bruzen la Martiniere, Géographe de S. M. C. Philippe V. Roi des Espagnes & des Indes*, 1739. 1740. & 1741. *Tom. 6 en 12 parties in-fol.* On a réimprimé l'Epître Dédicatoire de l'Auteur à S. M. C. Philippe V, avec la sçavante Préface qu'il a mise à la tête de l'Edition d'Hollande, dans laquelle M. la Martiniere porte un jugement critique, non seulement des Auteurs qui ont traité exprès de la Géographie, mais encore de ceux qui ont du rapport à cette Science; & dans laquelle il indique toutes les

ſources, où l'on peut puiſer tout ce qui eſt néceſſaire pour compoſer un excellent Dictionnaire Géographique. On trouve enſuite un Avertiſſement du même Auteur, dans lequel il rend compte au public des raiſons pour leſquelles la premiere Edition de ce grand Ouvrage n'avoit pas été achevée ni publiée auſſi-tôt qu'il paroiſſoit l'avoir promis. Quoiqu'il importe peu maintenant au public de connoître ces raiſons, nous obſerverons cependant, d'après le même Avertiſſement, que la principale, ou même l'unique, a été le deſir extrême qu'a eu l'Auteur de porter ſon Ouvrage à une plus grande perfection. Le Dictionnaire de M. la Martiniere a eu le ſort des Livres excellens; il n'a pas plûtôt eu vû le jour que non-ſeulement le public s'eſt empreſſé de l'avoir; mais même que pluſieurs Imprimeurs de differens pays, ſans être rebutés par l'étendue & la grandeur de l'Ouvrage, ni par les dé-

penſes conſiderables, qu'il étoit indiſpenſable de faire, ont entrepris de l'imprimer. Mais il étoit juſte & important pour le bien du public, de ne pas faire reparoître un tel Ouvrage avec les défauts de la premiere Edition.

C'eſt dans cette vûë que l'Imprimeur de Dijon a utilement employé pour ſon Edition les corrections & les additions de pluſieurs Sçavans. Il a imprimé deux Avertiſſemens, dont l'un ſe trouve au commencement du premier Tome & l'autre au commencement du ſixiéme, dans l'un & dans l'autre il rend compte du mérite de l'Edition qu'il vient de publier.

Outre le rétabliſſement des endroits qui n'étoient pas ſous l'orthographe indiquée, ou qui avoient été entierement omis; les autres corrections, & les augmentations ont été aſſez conſiderables pour former un Volume de plus qu'on n'avoit compté. On a reçu beaucoup de Mémoires con-

nant des obſervations faites ſur
s lieux mêmes dont on donne la
ſcription. On a profité de l'avan-
ge d'être à Paris pour refondre
rticle qui regarde cette Ville. A
gard des Maiſons Royales, pour
donner une deſcription plus
acte & plus fidéle, on a eu re-
urs à M. Gabriel 1[er] Achitecte
Roi, qui a donné ſes avis &
i a communiqué les plans de
eſque toutes ces Maiſons. La
ſcription de Verſailles eſt faite
telle maniere qu'elle pourroit
rvir à en lever le plan. On a pa-
illement reformé un grand nom-
e d'articles touchant des Villes
d'autres lieux, où l'on ſe trou-
it ; & on a corrigé les fautes,
reparé les omiſſions, quand on
pû le faire commodement. Au
ſte ce n'a été qu'après un mûr
amen & avec beaucoup de rete-
ue, que l'on a fait des correc-
ons & des additions au Diction-
aire Géographique de M. la Mar-
iere, & on a lieu de préſumer

que toutes celles qui ont été faites, & qu'on a jugées dignes d'entrer dans cette Edition, auroient été adoptées par l'Auteur lui-même. Réimprimer les mêmes fautes qui avoient été faites, c'étoit tromper le public pour lequel M. la Martiniere travaille avec tant de zéle & de succès.

Il n'a pas été possible de faire entrer dans cette nouvelle Edition toutes les remarques & les augmentations qu'on a faites, parce que l'impression étoit trop avancée. Mais on assure que le public ne sera pas privé de celles qu'on n'a pû insérer ici; on les renfermera dans un Supplément avec les nouveaux articles qui pourront se trouver dans les Editions de Bâle & de Venise; on y placera encore ceux que M. la Martiniere pourra ajoûter à son Onvrage dans la nouvelle Edition qu'il prepare. Ce Supplément sera imprimé sur le même papier & en caractéres pareils à ceux de cette Edition.

Voici

Voici les noms des Auteurs qui ont travaillé à perfectionner cet Ouvrage : les RR. PP. Sanadon & Charlevoix Jesuites, M. l'Abbé le Bœuf, Chanoine, Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, & Membre de l'Académie des Belles-Lettres ; Mrs du Lignon & Abauzit, deux Sçavans résidens en Suisse, qui ont toûjours fait leur étude & leurs délices de la Géographie.

On a imprimé à la fin du dernier Volume un Manuscrit de M. de Corberon, premier Président du Conseil Souverain d'Alsace, avec des Remarques & un Supplément. Comme M. de Corberon n'a pas permis qu'on séparât les différens articles de son manuscrit, pour les reporter aux endroits du Dictionnaire où l'ordre alphabétique demandoit qu'on les plaçât, on s'est contenté d'y renvoyer dans les mêmes endroits.

Ce Dictionnaire se débite aussi à Paris chez Pierre-Gilles le Mercier, Imprimeur-Libraire ordinai-

re de la Ville, ruë S. Jacques, au Livre d'or.

DE PARIS.

Elémens de Géométrie, *par M. Clairaut de l'Académie Royale des Sciences & de la Societé Royale de Londres.* Chez David fils, & Durant, Libraires, ruë S. Jacques, 1741. *in-8°.*

Abrégé de l'Histoire d'Espagne, par le R. P. du Chêne de la Compagnie de Jesus, Précepteur de leurs Altesses Royales Messeigneurs les Infans d'Espagne. Chez Chaubert, *Libraire du Journal, Quai des Augustins, à la Rénommée & à la Prudence ; Lambert & Durant, ruë saint Jacques, à la Sagesse, à saint Landry, & au Griffon.* 1741. *in*-12. Une courte Préface qu'on trouve à la tête de ce Volume, nous apprend que l'Auteur, dans le dessein qu'il avoit de composer un Abrégé de l'Histoire d'Espagne, pour l'instruction des Infans, a

jugé à propos d'en retrancher non-seulement ce qu'il y a de fabuleux & de merveilleux, les Harangues, & les intrigues, mais aussi les descriptions des Siéges, des marches d'armées, des campemens ; il a même retranché ce qui regardoit les affaires Ecclesiastiques lorsqu'elles n'avoient pas une liaison nécessaire avec le gouvernement civil. Il s'est contenté de mettre sous les yeux de ses augustes Eléves les faits qu'il leur importoit le plus de sçavoir. Mais comme il étoit chargé de leur éducation, il a cru qu'il ne suffisoit pas de leur raconter des faits qui n'auroient été propres qu'à leur donner des connoissances stériles, il vouloit en même tems leur former le cœur ; dans cette vûë il enrichit son Ouvrage d'un grand nombre de réfléxions, il remarque avec soin les vertus & les bonnes qualitez des grands Princes, sans dissimuler les défauts des mauvais, pour apprendre aux Infans ceux

qu'ils doivent ſe propoſer pour modéles, & ceux à qui ils doivent éviter de reſſembler. L'Auteur commence ſon Abrégé d'Hiſtoire à la deſcente des Phéniciens & des Cartaginois en Eſpagne, & le finit à l'année 1740, la quarantiéme du regne de Philippe V. Voila le plan & la méthode que le P. du Cheſne a ſuivis dans cet Ouvrage; & pour procurer aux Infans le moïen de retenir facilement ce qu'il y a de plus intereſſant dans cette Hiſtoire, il en a réduit les ſommaires à deux cens vers qu'il a fait imprimer au commencement. Ces ſommaires ſont diviſés en cinq époques principales qui répondent à la diviſion générale de cette Hiſtoire. A chaque époque l'Auteur joint une Table Chronologique qui met ſous les yeux les noms des Rois qui ont regné en Eſpagne, le tems & la durée de leur regne; la premiere eſt pour les Rois Gots de la premiere Race; la ſeconde pour ceux de la ſeconde Race; la

troisiéme est pour les Rois François issus de Bigorre & de Bourgogne; & la quatriéme pour les regnes successifs des Maisons d'Autriche & de France. Il a ajoûté à la fin trois autres Tables Chronologiques des Rois de Navarre, de ceux d'Arragon & de ceux de Portugal dans le même ordre que celles qui sont insérées dans le corps de l'Ouvrage.

Prault pere, Imprimeur-Libraire, sur le Quai de Gêvres, au Paradis, débite une Préface qui concerne le *second Régistre de la Noblesse de France.* Le Juge d'Armes (*), Auteur de cet Ouvrage, ne pouvant faire paroître ce second Régistre dans le tems pour lequel il l'avoit annoncé, a cru convenable de faire distribuer d'avance cette Préface qui marque les raisons de ce retardement. Dans cette Préface, l'Auteur rappelle d'abord quelques éclaircissemens employés dans la Préface mise à la

(*) M. d'Hosier.

tête du premier Volume. Il expose l'utilité d'un Ouvrage destiné à servir de frein aux usurpations des Qualitez & des Armoiries : on lit ensuite par quels motifs, entre plusieurs plans que l'Auteur auroit pû suivre dans la maniere de diviser son Ouvrage, il a choisi l'ordre alphabétique. Il répond après cela à quelques Critiques répanduës à l'occasion du premier Registre, non que ces Critiques ayent été faites en forme, mais seulement dans de simples Discours qui lui sont revenus & qu'il combat. Cette Préface rend compte encore des soins & de l'exactitude avec laquelle ce second Registre est formé. On avertit, par exemple, que quelques noms employés dans le premier Registre se trouveront encore dans celui-ci afin de rétablir à l'égard de ces mêmes noms, ce qui a pû être omis ou ignoré d'honorable pour eux, & à la fin de cette Préface on trouve la Liste des principaux articles que contiendra

ce deuxiéme Volume. Voici cette Liste.

A.

Abzac de la Douze, en Périgord.
D'Andigné, en Anjou.
D'Aymini, en Provence.

B.

De Balay, dans la Comté de Bourgogne.
De Banne-d'Avejan. }
De Bécarie-de Pavie. } en Languedoc.
De Fourquevaux. }
De Bégassoir, en Bretagne.
De Billy, dans l'Isle de France.
De Briqueville, en Normandie.

C.

De Carrion de Nizas, en Languedoc.
De Chavagnac, en Auvergne.
De Grugi de Marcillac, Famille de Querci.

D.

De Droullin de Mesniglaise, en Normandie.

F.

De Farci de Cuillé-de Pontfarcy, &c. en Bretagne.

De Fontanges, en Limosin.

G.

Gazeau de Champagné, en Poitou.

H.

La Hardi de la Trousse, en Brie.
Hérault, Famille de Normandie.
D'Hugues de Beaujeu, en Languedoc & en Provence.

L.

De Lambert, en Périgord.
De Lambilli, en Bretagne.
Languet de Gergi, Famille de Bourgogne.
De Lavier, dans la Comté de Bourgogne.
De Laurencie, en Poitou.
De l'Epinai de Marteville, en Picardie.

M.

Du Merle, en Normandie.
De Montfort, en Champagne.
De Mont-Rond, en Vivarais.

N.

De Noblet de Chennelette, en Bourgogne.

O.

D'Osmont, en Normandie.

P.

De Pé-Renno, en Bretagne.

De la Planche de Mortieres, en Beauce.

De Pluvié de Menehouarn, en Bretagne.

De Prunier de S. André, en Dauphiné.

R.

De Roux de Gaubert, en Provence.

S.

Le Senéchal de Carcado & de Molac, en Bretagne.

De Solages, en Rouergue.

T.

Thibaut de la Carte, en Poitou.

V.

De Vignolles, en Languedoc.

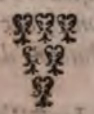
De Vimeur de Rochambeau, dans le Vendomois.

CHAUBERT, Quai des Augustins; Briasson, rue S. Jacques; Nully, Grand'Salle du Palais, & Prault

fils, Quai de Conty, Libraires, débitent une Brochure contenant une *Dissertation sur un préjugé très-pernicieux concernant les maux de dents qui surviennent aux femmes grosses Par M. Bunon, Chirurgien Dentiste reçu à saint Côme.* 1741. *in*-12. L'Auteur combat dans ce petit Ouvrage deux préjugés ; le premier regarde les dents œilléres, le second concerne les maux de dents, qui surviennent aux femmes grosses. Il arrive souvent dans ces deux cas qu'on souffre de cruelles douleurs aux dents sans oser y toucher, par la crainte des effets funestes qui en pourroient arriver. On ne peut condamner cette crainte ; mais la prudence veut qu'on en examine les causes: c'est à quoi l'Auteur invite le public ; il n'en demeure pas là : il prétend que rien n'est plus mal fondé que la crainte du danger dans les cas dont nous parlons, quand même on en viendroit à l'extraction des dents. Il ajoûte

que la cauſe de la douleur qu'on ſouffre, qui n'eſt ordinairement que la carie, peut avoir de plus dangereuſes ſuites, que l'operation même.

M. Rollin eſt mort la même ſemaine que l'on a mis en vente le cinquiéme Volume de ſon Hiſtoire Romaine. Les Tomes VI & VII ſont imprimés & paroitront l'un à la S. Martin & l'autre dans la premiere ſemaine du mois de Janvier prochain. Ce qui empêche qu'on ne publie dès à preſent ces deux derniers Volumes, c'eſt que les Cartes Géographiques qui doivent les accompagner ne ſont point encore prêtes. M. Rollin avoit composé le huit éme Volume, & a laiſſé le neuviéme fort avancé, il en eſt reſté à la guerre de Jugurtha, qu'il a même déja commencée.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Sept. 1741.

Fin de la Table.


A 414840
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06228 2093